

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

124^E ANNÉE | N°1101 | TRIMESTRIEL | OCTOBRE-DÉCEMBRE 2021

SE RÉINVENTER APRÈS LA CRISE



PHILIPPE AGHION | OLIVIER BABEAU | JEAN-FRANÇOIS BACH | NICOLAS BAVEREZ | CHRISTOPHE BELLON
ARNAUD BENEDETTI | FRÉDÉRIC BIZARD | CATHERINE BRÉCHIGNAC | PHILIPPE CHARLEZ | LAURENT CHRÉTIEN
OLIVIER CROUILLEBOIS | OLIVIER DARD | BRUNO DAVID | ROBIN DEGRON | CHANTAL DELSOL | ISABELLE DJIAN
FRANÇOIS DUBET | BERNARD GUETTA | ÉLISABETH GUIGOU | OLIVIER HOUDÉ | FRANÇOIS HOULLIER
ÉTIENNE KLEIN | DENIS LACROIX | JACQUES DE LAROSIÈRE | JEAN-DANIEL LÉVY | ALAIN MEININGER
PIERRE MENETON | THIERRY MÉNISSIER | RAYMOND SOUBIE | ISABELLE SOURBÈS VERGER | CHARLES ZORGBIBE



Réside Études, Plus de 30 ans de créations innovantes pour accompagner le développement des villes et des territoires

Si les élus recherchent des modes de logements parfaitement adaptés aux multiples profils d'habitants, ils attendent surtout que les développeurs, les constructeurs et les gestionnaires sachent appréhender les besoins et les mutations de notre société. En partenariat avec les élus et les aménageurs, le Groupe Réside Études propose des résidences en accord avec la politique des villes et contribue ainsi à l'équipement des départements, des régions et des territoires.

Résolument tourné vers l'humain, Réside Études conçoit des résidences pour seniors autonomes et des résidences pour étudiants. En analysant les tendances fortes, en termes de style de vie et de démographie, Réside Études propose des produits en adéquation avec les aspirations de notre société.

- Les seniors par exemple sont de plus en plus nombreux. En 2030, 23,4 % des Français auront plus de 65 ans et en 2040, leur nombre augmentera de 45 % par rapport à 2020*. Cette augmentation est corrélée à de véritables besoins en matière de sécurité et de sociabilité.
- Les étudiants font quant à eux face au manque de logements décents. On constate en effet que le nombre de résidences étudiants reste insuffisant dans beaucoup de villes françaises. En 2021, sur les 1,6 million d'étudiants inscrits à l'université, plus d'un sur cinq n'avait pas de logement stable.**

Grâce aux relations de confiance nouées avec les représentations locales, le Groupe Réside Études a construit et gère aujourd'hui, avec 2 500 collaborateurs, plus de 33 000 logements dans 250 résidences.



Les résidences pour étudiants et pour seniors de Réside Études



RÉSIDE ÉTUDES

42, Avenue George V - 75008 Paris

* www.solidarites-sante.gouv.fr ** www.immobilier.lefigaro.fr

S O M M A I R E

DOSSIER

9 • Dans le clair-obscur d'une crise...

Arnaud Benedetti

11 • La prospective, à quoi ça sert ?

Robin Degron

18 • Mondialisation et identité

Chantal Delsol

23 • L'Occident et le reste

Charles Zorgbibe

31 • Réparer et renforcer l'Union européenne

Élisabeth Guigou

39 • Le troisième moment de l'Europe

Bernard Guetta

46 • Reconstruire l'Europe

Nicolas Baverez

57 • « Notre croissance potentielle est insuffisante parce que notre système d'innovation est faible »

Philippe Aghion

65 • Le moteur de l'économie de demain

Jacques de Larosière

69 • « Nous allons vivre une période de forts changements dans notre économie et notre société »

Raymond Soubie

74 • La science a-t-elle réponse à tout ?

Catherine Bréchignac

79 • La science peut-elle tout expliquer ?

Étienne Klein

84 • L'« homme augmenté » des transhumanismes : avenir radieux ou cauchemar du XXI^e siècle ?

Olivier Dard

90 • Éducation, transmission, formation : apprendre à résister ou l'inhibition créatrice

Olivier Houdé

97 • La double crise de l'école

François Dubet

104 • La santé, un prétexte un peu (trop) facile ?

Pierre Meneton

110 • Épidémies, maladies et santé !

Frédéric Bizard

117 • L'immunologie et l'épidémiologie : un mariage heureux

Jean-François Bach

125 • L'enjeu environnemental

Bruno David

131 • Énergie : pourquoi les prix sont-ils devenus fous ?

Philippe Charlez

136 • L'océan, vital et vulnérable : enjeu de connaissance

François Houllier et Denis Lacroix

145 • L'Espace, nouvelle frontière

Isabelle Sourbès Verger

155 • Les nouveaux défis de la liberté à l'ère du numérique

Olivier Babeau

162 • Métavers : le virtuel est-il l'avenir de l'Homme ?

Laurent Chrétien et Isabelle Djian

167 • Vivre libre, quel projet dans la société algorithmique ?

Thierry Ménissier

DÉBATS ET OPINIONS

177 • L'apathie croissante des Français à l'égard du Rassemblement national

Jean-Daniel Lévy

202 • Le projet de loi Devaquet : raison et sens d'un échec (2^e partie)

Olivier Crouillebois

192 • Trois Républiques à l'ordre du jour des Chambres - Une histoire de la Conférence des présidents

Christophe Bellon

208 • Un ratage dans le Pacifique ?

Alain Meininger

LIVRES

215 • Notes de lecture

SE RÉINVENTER APRÈS LA CRISE

Vincent DUPY

Directeur de
publication

Arnaud BENEDETTI

Rédacteur en chef

Catherine BRÉCHIGNAC

Secrétaire perpétuel
honoraire de l'Académie
des sciences

Les Rencontres Capitales, dont la *Revue Politique et Parlementaire* était partenaire en novembre 2021, avaient pour objet le thème de la réinvention. Qu'est-ce que se réinventer alors que la crise sanitaire n'en finit pas de perturber notre quotidien, de désorganiser nos sociétés, de nous faire douter parfois de la solidité de nos démocraties ? Nous avons voulu poursuivre le débat en conviant un certain nombre de contributeurs à s'interroger sur les suites de l'événement épidémique que nous traversons et sur les scénarios potentiels à venir : de la géopolitique à l'économie, des enjeux environnementaux aux problématiques numériques, de la question de la santé à celle de la technologie et de la société, de la problématique des libertés à l'avenir de l'Europe et sur bien d'autres thématiques encore, le dossier que nous proposons croise les regards, les ana-

lyses, les points de vue et délivre un panorama forcément contrasté à l'image d'un moment dont nous ne pouvons dire l'issue mais dont nous nous essayons à esquisser les linéaments futurs.

L'effort prospectif est complexe. Robin Degron interroge : qu'est-ce que la prospective et à quoi sert-elle ? L'auteur rappelle la créativité de cette entreprise intellectuelle après la Seconde Guerre mondiale et à laquelle l'hexagone de la reconstruction doit beaucoup. Mais il acte également la crise de celle-ci aujourd'hui, au risque désormais d'une sortie de l'histoire, de concert, pour l'Europe mais aussi pour la France. Évoquer l'avenir, c'est évidemment porter son regard sur ce qui constitue peut-être son plus puissant moteur pour le meilleur... et parfois le pire : la science et la technologie. Étienne Klein prévient : il faut demander

à la science de répondre à des questions scientifiques. Si la connaissance a son chemin, son système de valeurs, elle ne peut néanmoins prétendre à être une « théorie du tout » et sa scientificité relève même de son « incomplétude ». Rejoignant Étienne Klein, Catherine Bréchignac confirme : « La science ne peut répondre à tout » ; il faut la distinguer de la philosophie, de la sociologie, de la politique, etc. Le vrai challenge consiste à la rendre accessible au moment où elle ne cesse de se complexifier. La science éclaire ; c'est sa vocation, et elle ne peut tout éclairer ; mais le moteur de la transformation est au-delà ou en deçà de l'entreprise de connaissance, même s'il en ressort ou participe, sans pour autant clarifier notre horizon. L'innovation s'est substituée au progrès, relève le philosophe Thierry Ménissier. L'algorithmie est l'une des figures de notre société. La lecture de La Boétie peut nous aider, selon notre contributeur, à décrypter ce qui se joue dans le monde nouveau où les facilités apparentes de la technologie renforcent des mécanismes de domination sans frein. Plus que jamais, la question de la liberté se pose et se reposera si nous ne parvenons pas à la réinventer pour mieux la défendre. Olivier Babeau lance également l'alerte : le standard d'autrefois pourrait devenir l'exception demain. Quel standard ? La liberté en effet, chèrement acquise, celle du libre-arbitre, celle de l'expression, celle de la politique mise à mal par la technologie d'un côté, l'idéologie de l'autre. 1984 rôde et nos servitudes sont le produit d'un troc,

celui de nos libertés pour l'illusion d'un confort, l'évitement de la guerre contre les néo-totalitarismes d'une part, la consommation sans limite d'autre part, comme si l'esprit de 68 s'était réconcilié avec l'hyper-consumérisme. Pierre Meneton observe de son côté dans certaines occurrences sanitaires et sécuritaires les prolégomènes propices, à ses yeux, à l'installation d'une société de contrôle qui par ailleurs, sous couvert de protection, laisserait à découvert d'immenses zones de risques pour les populations. Forant plus loin dans l'utopie techniciste, Olivier Dard, en historien, retrace la genèse du transhumanisme, terme inventé par le biologiste Julian Huxley, repris à son compte par le premier directeur général de l'UNESCO, Jean Coutrot ; il développe aussi les débats que ce projet suscite pour l'horizon de l'humanité entre utopie et... cauchemar. Laurent Chrétien et Isabelle Djian explorent l'univers des métavers, ses potentialités diverses, en posant la question de savoir s'il s'agit de l'avenir de l'homme. À voir serions-nous tentés de répondre à leur vision délibérément optimiste... Olivier Houdé, professeur de psychologie, insiste pour sa part sur les recherches les plus sophistiquées et l'exploration du cerveau humain par les neurosciences cognitives. Il y dessine une hypothèse éducative à partir de l'activation du cortex préfrontal qui opère une fonction inhibitrice qu'il juge matriciel pour donner toute sa chance à la rationalité dans un monde qui ne l'est pas toujours...

L'éducation, justement, est la vallée où l'après se prépare et se profile. François Dubet réitère un constat : l'école est inégalitaire ; il en investigate les causes : un élitisme qui va aux élites d'abord, une massification, symbole apparent de démocratisation, qui surinfecte les logiques de ressentiment parmi les perdants. Le sociologue en appelle à réorienter notre regard sur la notion de mérite, trop figée à la seule sanction scolaire, à allouer les moyens aux forges que sont l'école primaire et le collège, en repensant la transmission et en y accordant plus d'attention au « faire ».

Science, technologie, éducation : le trépied qui fabrique la réinvention exige de repenser sur tous ces champs la maîtrise humaine. Notre vocation est de tenir la barre afin que nullement nos destinées collectives nous échappent. Sur les enjeux de la santé et de l'environnement, dont on mesure qu'ils sont les défis qui s'amoncellent comme des nuées incertaines, il faut, là aussi, s'interroger. Pour le premier d'entre eux, Frédéric Bizard questionne : « Après avoir construit le meilleur système de santé au XX^e siècle, la France peut-elle construire le meilleur système de santé au XXI^e siècle ? ». Toute la contribution de l'auteur nous incite à partir des triples transitions démographiques, technologiques et épidémiologiques à construire un nouveau modèle holistique dont il livre les lignes de force. L'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Jean-François

Bach, décrit comment le couplage immunologie/épidémiologie prépare le progrès des connaissances et des avancées thérapeutiques. Le défi environnemental, lui, est systémique : Bruno David confirme que le dualisme « nature versus humanité » est définitivement écarté ; la science, prolonge-t-il, nous aidera à affronter le pari de notre survie mais encore faut-il restaurer la parole scientifique à un moment où l'opinion ne cesse de la contester. Alors que les prix de l'énergie connaissent une hausse spectaculaire, Philippe Charlez présente des pistes de réflexion et d'action pour relever le défi de la transition énergétique. Mais pour l'expert énergétique, une croissante verte reposant sur un mix centralisé 100 % renouvelables s'avère plus qu'utopique.

Pour autant, nonobstant une réalité qui épuise nos ressources, ne serait-ce pas un contre-sens que de considérer la finitude comme l'horizon exclusif de notre condition humaine post-moderne. Il existe des immensités encore à comprendre, à sauvegarder, à fructifier : Isabelle Sourbès Verger avec l'espace, François Houllier et Denis Lacroix avec les étendues océaniques visent large et juste lorsqu'ils dissèquent ces deux problématiques. La profondeur de l'histoire nous ferait oublier que l'avenir, en effet, est fécond de perspectives toutes aussi profondes, quand bien même seraient-elles inconnues. Les économistes participent également à l'aventure exploratrice ; leur horizon est sans doute plus

immédiat, car l'urgence sanitaire a stressé indéniablement l'activité économique. Fort de sa grande expérience, Jacques de Larosière le pronostique : la réindustrialisation est une question vitale ; sauf à regarder passer le train de l'histoire. Les investissements porteurs de croissance et d'emplois devront être financés par l'épargne abondante dont nous sommes pourvus. Répondant aux interrogations affûtées de Jean-Yves Archer, Philippe Aghion enquête sur les déterminants de la croissance qui sont indissociables, si on le suit, du cycle qualitatif de l'innovation. Encore faut-il, nous dit le professeur au Collège de France, que les « rentes d'innovation » n'entravent pas l'arrivée de nouveaux entrants : « Réguler le capitalisme, observe-t-il, c'est d'abord gérer cette contradiction : il faut des rentes d'innovation pour motiver l'innovation, mais en même temps s'assurer qu'elles ne seront pas utilisées pour empêcher de nouvelles innovations ». Connaisseur avisé du terrain social, Raymond Soubie acte la dimension transformatrice portée par la crise sanitaire, mais il y voit en priorité un facteur d'accélération dont les germes sont antérieurs à cette dernière, notamment en raison du facteur technologique qui pousse à repenser notre organisation du travail, à détruire mais à créer aussi de nouveaux besoins, et sans doute aussi à conforter nos réponses aux priorités économiques de demain que seront une production décarbonnée, digitalisée, et favorisant de nouveaux modes de mobilité.

Tout se passe en fin de compte comme si l'histoire opérait un rembobinage en accéléré sous nos yeux. Charles Zorgbibe scintigraphie une scène internationale où l'Occident ne semble plus avoir le monopole de l'avenir, même si la créativité n'a pas disparu de ce côté-ci. Texte fort, dense encore une fois qui objective une situation nouvelle : les héritiers occidentaux d'une certaine forme de stabilité ne le seraient plus désormais alors que les perturbateurs de la guerre froide d'hier sont ceux-là mêmes qui à ce stade offrirait les meilleures garanties à une forme d'équilibre ou de statu quo selon le point de vue d'où l'on parle. Reste évidemment à nous autres Européens à nous penser, projeter. L'effondrement de l'ordre de 1945 indique que l'Europe est à la croisée des chemins : « la décennie 2020, note Nicolas Baverez, sera décisive pour l'Union et décidera de sa transformation en pôle de puissance ou de son éclatement ». C'est à la réinvention de l'Europe qu'en appelle l'essayiste, reprenant à son compte le mot prononcé par Husserl sur « l'héroïsme de la raison » lors de sa célèbre conférence de 1935. Bernard Guetta, optimiste, prophétise l'émergence d'un troisième moment européen, après celui du marché et de la monnaie : ce moment est celui de « l'autonomie stratégique », notion chère au Président sortant Emmanuel Macron. Le trumpisme d'un côté, l'épidémie de l'autre auraient accéléré cette « épiphanie ». Le parlementaire européen n'en n'ignore pas néanmoins les menaces et autres incertitudes, mais il veut y croire.

Élisabeth Guigou rejoint Bernard Guetta sur la résilience de l'Union européenne : « Chacune des dernières crises, observe l'ancienne ministre, aurait pu tuer l'UE. Cependant celle-ci est parvenue, chaque fois, à trouver des compromis nécessaires ». Pour autant, la prudence s'impose car la fin de la suspension du pacte de stabilité en décembre 2022 constituera à sa façon un nouveau moment de vérité qui devrait plaider en faveur de la voie d'une « Europe différenciée »... Quoiqu'il en soit la mondialisation est là : réalité indiscutable, tout à la fois menace et promesse, danger et opportunité. Mais encore devrions-nous la regarder en face sans biais idéologiques et telle qu'elle se présente. Peut-être que

les convulsions provoquées par la trajectoire épidémique auront déciller certains regards. La philosophe Chantal Delsol nous enjoint à la lucidité réparatrice. La mondialisation n'est pas un universalisme, elle est un aplanissement des identités. Le projet est celui d'une doxa, l'inclusivité à marche forcée, qui scotomise les identités. C'est là le projet des élites occidentales, européennes, qui déracinerait, uniformiserait, indifférencierait. Ce christianisme hyper-sécularisé, sans transcendance, « représente un désir nocturne de retourner au chaos, de se fondre dans l'indéterminé ». N'est-ce pas là le sens de nos réinventions futures que de nous battre aussi contre ce chaos ? ■

Arnaud
Benedetti

COMMENT
SONT MORTS
LES
POLITIQUES ?



DANS LE CLAIR-OBSCUR D'UNE CRISE...

Arnaud BENEDETTI

Rédacteur en chef

Il n'existe pas de science de l'avenir ; il n'existe que des hypothèses. Ce sont ces dernières, et encore sans prétendre à l'exhaustivité, que nous envisageons dans le dossier qui suit. Est-il possible de penser l'après-Covid, de poser en les renouvelant dans leurs réponses les questions que l'épidémie suscite, de traverser le miroir du présent pour se projeter dans le futur, de distinguer qui relève de l'immédiat de ce qui ressort à terme de la durée, d'embrasser les perspectives qui viennent sans exagérer la portée du présent ? Exercice complexe, délicat, incertain. Il faut s'y adonner avec la prudence que l'expérience du passé prodigue et avec l'audace qu'une prospective réaliste peut potentiellement générer. Science, technologie, économie, liberté, géopolitique, social, tout est revisité, réinterprété, réinterrogé dans un immense mouvement d'examen de nos certitudes, de nos pratiques, de nos représentations.

Depuis presque deux années maintenant, par sa longévité, son imprévisibilité, sa

globalité aussi, la crise sanitaire incite à convaincre chacun d'entre nous que cette traversée épidémique transforme en profondeur nos sociétés. Et elle constitue en effet un incommensurable levier de métamorphoses dont nous n'avons pas fini, loin de là, de mesurer l'impact. Reste à savoir et comprendre dans quel chemin tout ceci nous engage, car si « le monde d'après » promis par le Président en exercice est celui que nous vivrions d'ores et déjà, il faudrait légitimement s'en inquiéter. L'économie perfusée et les libertés entravées sont à ce stade l'empreinte d'une existence sous Covid. C'est un pis-aller et non un renouveau. C'est un stand-by à plus d'un titre régressif. Le provisoire s'est installé sous les vagues successives tant des différents variants que d'injonctions mandarinales contradictoires dont il conviendra, le moment venu, d'établir l'inventaire. Le brouillard à ce stade reste dominant, mais tout l'objet consiste à essayer d'en percer les nappes pour voir plus loin. Il faudra évidemment se réinventer

en tirant tous les enseignements, pour reprendre la dichotomie féconde de Péguy, des périodes successives qui ont précédé le déclenchement de la pandémie et espérer très fort en l'assomption d'une époque refondatrice.

Plusieurs constats d'ores et déjà peuvent néanmoins être dressés : d'aucuns rassurants, d'autres moins optimistes. Parmi les premiers, le reflux des idéologies de la dérégulation et le rôle à nouveau reconnu de la puissance publique ; celle-ci sera nécessairement de retour, sa forme restant à déterminer ; parmi les seconds, les avancées techno-scientifiques dont la crise a

souligné les fonctions ne promettent pas forcément une société plus libre, mais pourraient annoncer une montée en puissance d'un contrôle social, puissant allié des états d'exception. Là où l'État paraît revenir, la démocratie libérale semble, elle, entamée dans sa mission protectrice des droits et des libertés publiques. C'est le projet émancipateur né avec les Lumières qu'en viendrait à mettre à mal le bilan politique de l'épidémie. Cette conséquence n'est pas parmi les moins anodines, mais tout se passe comme si elle en était presque banalisée. D'où la nécessité de se poser la question du monde que nous voulons avant qu'il ne s'impose à nous... ■

LA PROSPECTIVE, À QUOI ÇA SERT ?

Souvent approchée par la diversité de ses outils, la prospective nous questionne ici par ses finalités. Au pays de Descartes, la rationalité tend parfois à effacer la question du « pourquoi », du but, au bénéfice d'un savant « comment », de la méthode. À l'aube d'une campagne présidentielle fertile en désirs d'avenir contradictoires mais porteuse d'une recherche de sens, il convient de s'interroger sur l'intérêt et la capacité à penser le futur non pour contempler avec intelligence son déroulement mais pour agir concrètement en faveur de la défense de nos valeurs et intérêts. Dans un contexte géopolitique et géostratégique tendu, la prospective, couplée à une stratégie opérationnelle, ça sert d'abord à faire la guerre.

Robin DEGRON

Professeur associé à l'université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
(HDR Géographie)

Conseiller scientifique de Futuribles

Ancien conseiller spécial du Commissaire général de France Stratégie
Magistrat des comptes

« Pourquoi », ce mot est ambivalent et recouvre aussi bien la recherche des causes d'un phénomène que celle des finalités d'une action. Dans quel but faire de la prospective ? Telle est la question. Nous laisserons à d'autres le soin de détailler la définition de ce qu'est la prospective et de savoir comment la pratiquer. Il n'y a pas consensus mais retenons à ce stade que la prospective est un état d'esprit, une attitude, qui consiste à se projeter dans l'avenir, à une échelle donnée, de manière structurée et réfutable, empruntant ainsi à la démarche

scientifique sans nier la sensibilité de détecter les signaux faibles d'évolution sociétale.

Il convient cependant de rester modeste. Si Gaston Berger, père de l'École de prospective française, engageait ses disciples à voir loin, large, à prendre des risques et à libérer l'Homme du fatalisme¹, il était aussi élève de Bergson. Ce dernier dissociait le futur proche, prévisible, dans la mesure

1 - Gaston Berger, L'attitude prospective, in L'Encyclopédie française, 1959.

des capacités de l'intelligence humaine de la longue durée faite de discontinuités, largement inaccessible à notre pensée.

Reste que l'année 2022 se prête à la spéculation. La prochaine élection présidentielle décidera pour partie de l'avenir de la France d'ici 2027. Le paysage politique allemand se recompose. L'Europe se cherche toujours dans un concert de puissances où les Américains et les Chinois se disputent le premier rôle. Faudra-t-il s'adapter aux projections dessinées par d'autres ou bien définir pour la réaliser notre propre trajectoire en liant prospective et action ?

Au filtre de l'analyse fonctionnelle, la prospective nous apparaît avoir trois fonctions dont le degré d'ambition va croissant et s'imbrique avec une approche stratégique qui justifie l'engagement d'une démarche intellectuelle interdisciplinaire exigeante. Penser l'avenir peut ainsi servir la définition de stratégie adaptative des acteurs, notamment privés, par le jeu de l'anticipation des évolutions possibles d'un système au regard de ses invariants et de ses variables, en particulier démographiques et économiques. Dans le champ public, cette approche peut être conduite ou prolongée dans une démarche participative qui associe les parties prenantes autour des avenir préférables à co-construire dans la perspective d'une action politique consensuelle. Il reste qu'une prospective d'envergure, susceptible d'asseoir une stratégie globale, à la main d'un État ou d'un

groupe d'États – une prospective que nous qualifierons de fondatrice – appelle non seulement une capacité spéculative, plus ou moins ouverte à l'ensemble des acteurs, mais surtout une capacité de déclinaison stratégique opérationnelle, une capacité d'agir pour changer le cours des choses. Si la France et l'Union européenne semblent dans l'impossibilité institutionnelle de fonder une stratégie et donc de justifier un véritable effort de prospective tant leur organisation est fragmentée, il n'en va pas de même des grandes puissances cohérentes que sont les États-Unis ou la Chine dont l'hégémonie repose précisément sur l'aptitude à penser leur futur et à orienter leurs actions, dans le présent, pour le réaliser.

UNE PROSPECTIVE ADAPTATIVE ET/OU PARTICIPATIVE À CHAMP THÉMATIQUE OU TERRITORIAL RESTREINT

LES « FUTURES STUDIES » PRAGMATIQUES D'ÉCHELLE ET DE PORTÉE MODESTES

Si la pensée « prospective » s'est développée en France sous l'impulsion de Gaston Berger puis Bernard de Jouvenel², elle s'est

2 - Bernard de Jouvenel, *The Art of Conjecture*, in *Futuribles*, 1964.

épanouie aux États-Unis sous le vocable de « *Futures Studies* » ou de « *Foresight* » avec une réduction sensible de son ambition originelle « à la française » à une forme de prédiction du futur proche³. Il ne s'agit pas ici de bâtir les futurs possibles en y associant les parties prenantes, en particulier la société civile pour assurer le meilleur des futurs pour tous, dans une vision humaniste et démocratique inspirée des Lumières.

Il s'agit de manière pragmatique de situer un objet, entreprise, opérateur, service, dans le champ d'évolution de son environnement politique, socio-économique et environnemental. Derrière la diversité des méthodes, de leur foisonnement académique, force est de constater la constance d'un repérage des phénomènes considérés comme invariant sur un horizon en général compris entre 10 et 30 ans et des variables susceptibles de bouger, sur lesquelles jouer. Ces dernières générant une variété de scénarios à confronter avec les aspirations propres de l'entité qui construit sa prospective⁴.

Pas forcément rendues publiques et même souvent secrètes au regard de la sensibilité des choix finalement opérés par leur instigateur, surtout s'il s'agit d'entreprise, les prospectives adaptatives constituent sans

doute une approche pragmatique et réaliste pour un acteur qui subit globalement plus son environnement qu'il ne peut le modifier.

L'ENGOUEMENT POUR LES PROSPECTIVES TERRITORIALES PARTICIPATIVES

Moins discrète que la précédente, la prospective démocratique à champ territorial réduit rencontre un certain succès parmi les collectivités, en particulier intercommunales et régionales françaises, plus rarement au sein des conseils départementaux ou municipaux.

Cette aspiration à structurer l'avenir de territoires dont l'institution juridico-politique est relativement récente renvoie sans doute à la double volonté d'exister, dans le futur mais aussi, et peut-être surtout, dans le présent, en tentant de rassembler les autres acteurs de manière souple autour de la construction d'options d'avenir. Bien campés sur leur histoire bicentenaire, départements et communes⁵ se concentrent sur leurs compétences et l'évolution de leurs moyens financiers qui appellent davantage des audits thématiques ou financiers.

Au-delà des déterminants à agir en faveur de ces prospectives territoriales participa-

3 - Wendell Bell, *An Overview of Futures Studies, in Knowledge Base of Futures Studies*, 1996.

4 - Michel Godet, *De l'anticipation à l'action*, 1991. Et, du même auteur, *Manuel de prospective stratégique*, 1997.

5 - Robin Degron, *Vers un nouvel ordre territorial français en Europe*, 2014.

tives, notons des traits communs : la reconnaissance souvent implicite de la dépendance des acteurs du territoire à un cadre juridique et économique surdéterminant. Dans tout système de gouvernance multiniveaux⁶ mais singulièrement en France où l'organisation décentralisée de la République reste conditionnée au principe d'égalité, il y a un rapport de soumission à l'échelon souverain. L'État, fédéral ou unitaire, est garant de la cohérence du système politique. En France, il encadre, souvent précisément, l'action des collectivités infra. En termes économiques, les stratégies territoriales tiennent pour acquise la volatilité des facteurs de production et actionnent des facteurs d'attractivité fiscale, infrastructurelle, écologique ou de capital humain dont elles peuvent disposer ou jouer.

Peu originales d'un territoire à l'autre, ces démarches sont d'abord servies par le sentiment qu'ont les élus que leur collectivité est unique et qu'ils doivent le souligner auprès de leurs électeurs afin d'exister médiatiquement. Vient en renfort de ces perspectives territoriales l'effet d'engouement pour la « démocratie participative », dans laquelle il est désormais de bon ton de se draper pour lutter contre le désintérêt du corps électoral, un détournement des urnes dont on explique trop vite qu'il tient à un défaut d'association à la décision alors

que la difficulté réside plutôt, selon nous, dans le manque d'efficacité des pouvoirs publics à résoudre les problèmes structurels du corps social.

POUR UNE PROSPECTIVE FONDATRICE ET OFFENSIVE COUPLÉE À UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

L'IMPROBABLE CAPACITÉ DE PROJECTION D'UNE GOUVERNANCE EUROPÉENNE FRAGMENTÉE

La finalité clef de la prospective se situe de notre point de vue dans la volonté ET la capacité conjointe de construire le futur, plus que de le subir ou de s'y adapter. Ici, le rôle des États d'une certaine envergure, du pouvoir souverain, est central.

En France, l'après-guerre et l'objectif de renouer avec une certaine grandeur pour un pays victorieux mais détruit, ont fait le lit d'une prospective opérationnelle active. En 1946 naît le Commissariat général au plan (CGP). La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) sera créée par le Général De Gaulle en 1963. De ces années servies par la croissance et un rapport décomplexé aux progrès matériels, facile à mesurer et à bâ-

6 - François-Matthieu Poupeau, *Analyser la gouvernance multi-niveaux*, 2017.

tir grâce à la manne fiscale des Trente Glorieuses, découlent les piliers de la France qui s'érodent cependant faute d'entretien : parc électro-nucléaire garant d'une certaine indépendance énergétique, agriculture de classe mondiale, infrastructures de transport bien développées au carrefour de l'Europe, système social envié, appareil éducatif de qualité malgré la massification, recherche visant l'excellence. Près de 75 ans après le CGP, force est malheureusement de constater que l'actuel Commissariat général à la stratégie et la prospective (CGSP), habilement rebaptisé « France Stratégie » par Jean Pisany-Ferry lorsqu'il en était à la tête, est davantage producteur d'études statistiques et d'évaluation de politiques publiques que visionnaire⁷.

Embarquée dans une construction européenne laborieuse, la France peut-elle en réalité porter un destin autonome et justifier d'une réflexion globale pour construire « son futur » indépendamment de ses voisins, Allemagne en tête qui concentre l'essentiel de la puissance économique et commerciale européenne ? Notons cependant que les services de l'État français encore actifs sur des champs prospectifs thématiques demeurent ceux de la défense nationale, de l'énergie et de l'agriculture.

7 - À noter cependant la continuité d'un chantier, si ce n'est de prospective, du moins de projection à dix ans conduit par France Stratégie et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère des Affaires sociales « Prospective des métiers et des qualifications » (PMQ).

Après le Brexit qui a affaibli l'Union⁸, l'armée française demeure, au sein de l'UE, le seul instrument opérationnel, capable de projection sur les terrains extérieurs. La capacité d'agir induit la nécessité de réfléchir et de bâtir des scénarios⁹. Il en va de même pour l'énergie¹⁰ et l'agriculture¹¹, domaines dans lesquels la France reste, encore, un champion mondial, position qui induit une capacité de projection et d'action.

À l'Europe de reprendre le flambeau d'une prospective « souveraine » globale et d'éclairer l'avenir d'une communauté d'environ 450 millions d'habitants ? Pas si simple car nous évoluons dans un système de gouvernance déséquilibrée où les compétences de l'Union et des États sont dispersées, interdisant une vision de l'ensemble des politiques publiques, militaires,

8 - Robin Degron, « Les démocraties européennes à l'épreuve de la mondialisation à travers le cas du Brexit », *revue Politiques et management public*, n°2, 2019.

9 - On peut noter l'important travail réalisé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées.

10 - Cf. La prospective « Futurs Énergétiques 2050 » d'octobre 2021 conduite par Réseau de transport de l'électricité (RTE) dont la qualité atteste d'une volonté de sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays.

11 - Au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, niché au sein d'Agreste, le Centre d'études et de prospective (CEP) fait un travail de fond.

diplomatiques, sanitaires, socio-économiques, environnementales, fiscales et financières¹². Il n'est guère qu'en matière environnementale que l'Union se donne l'impression d'exister tentant de construire un avenir décarboné à toute force, négligeant cependant que l'essentiel s'agissant de la réduction des GES se joue ailleurs, en particulier en Chine et en Inde au péril des équilibres socio-territoriaux internes des États, notamment en France¹³. Sans doute est-ce davantage la faiblesse énergétique de l'UE qui justifie, au fond, son positionnement sur le climat nonobstant sa réticence à (re)développer l'énergie nucléaire qui est pourtant un facteur clef de notre indépendance vis-à-vis de la Russie, du Qatar et de l'Algérie.

L'ALLIANCE DES DÉMOCRATIES CONTRE LA LIGUE DES AUTORITAIRES : POUR UNE PROSPECTIVE DE CHOC

On pourrait se contenter de dénoncer l'absence d'une prospective française et européenne globale en invoquant notre passé glorieux où l'*Utopia* de Thomas Moore

le disputait à la Méthode cartésienne, les Lumières au Positivisme comtien. Nulle nostalgie mais le simple constat de l'urgence de protéger, si ce n'est de construire, un environnement géopolitique et économique qui nous soit favorable car l'avenir, à défaut d'être bâti par nous, peut laisser place à un présent déconstruit par d'autres que nous pourrions pleurer.

La prospective et la pensée stratégique qui l'accompagne pour la justifier sont d'autant plus importantes que les conflits pointent. Longtemps anesthésiées par la prétendue fin de l'Histoire, l'effondrement du bloc soviétique et le bouclier transatlantique, l'Europe et la France, qui garde une aspiration à peser sur le Monde, doivent se confronter à l'avenir. Encore faudrait-il le faire sans dispersion, voire atomisation de la puissance publique. Préalable à une projection dans le futur pour y défendre ses valeurs et intérêts, il convient de se penser comme une entité cohérente. La prospective ne se définit pas *in abstracto* mais par rapport à un point de vue, une identité à défendre. La Prospective est un acte de souveraineté.

Il est notable que la seule démocratie dont les analyses prospectives rayonnent à l'échelle internationale soit les États-Unis à travers le rapport sur « Le Monde en 2040 vu par la CIA » (2021). Il est aussi remarquable que ce soit l'Administration Biden qui prône une « Alliance des démocraties » pour contrecarrer l'essor de la

12 - Robin Degron, « L'Europe, la France et ses territoires face au développement durable : Quelle organisation sous contrainte financière ? », Habilitation à diriger des recherches, Université François Rabelais, 2020.

13 - Robin Degron, « La transition bas-carbone de l'Union européenne : un impact limité mais un risque systémique élevé », *Bulletin de l'association des géographes français*, n°97-4, 2021.

Chine, au-delà de la seule zone indo-pacifique tant les besoins en énergie et en matières premières sont grands.

C'est bien de la Chine et de la ligue des pays au régime autoritaire que vient le danger. Penser le Monde au XXI^e siècle, ses futurs possibles en incluant non seulement nos désirs de plus de liberté, de prospérité et d'environnement préservé mais également le dessein des « autres » à promouvoir leur civilisation, leur rapport vertical au pouvoir, leur rattrapage matériel et la préservation de leurs ressources, n'est plus une option mais une nécessité.

Penser l'avenir du Monde, c'est se l'approprier, faire sien un futur qui se construise, dans le présent, par une somme d'actions raisonnées, planifiées, réalistes et finalement réalisatrices d'un dessein voulu¹⁴. À trop laisser le soin à d'autres puissances de

structurer « leur futur », ne risquons-nous pas de nous y perdre pour se résoudre à vivre, en périphérie du Monde, dans le souvenir de notre passé ? En cette année tournant pour la France et l'UE, il n'est pas trop tard pour appeler à une ambition d'avenir, un avenir national ou communautaire mais, quel qu'il soit, à un avenir choisi plus que subi.

L'effacement des Occidentaux de la marche du Monde qui est à l'œuvre sous le coup d'une *cancel culture* et d'une hyper-division du corps social¹⁵, n'est-il pas le nom du refus de se battre, confronté à l'incapacité à agir collectivement, à la bonne échelle ? La résignation n'est-elle pas la meilleure explication à la crise d'une prospective européenne et nationale fondatrice, tendue vers l'action offensive ? La Prospective, ça sert d'abord à faire la guerre ! ■

14 - Nous faisons ici nôtre la réflexion de Jean-Paul Delevoye, « Crise et renouveau de la démocratie », in *Futuribles*. L'auteur soulignait que la crise démocratique était d'abord une crise d'absence de vision politique, 2017.

15 - Le numéro 1100 de la *Revue Politique et Parlementaire* « La guerre de tous contre tous ? » donne à voir une société occidentale parcourue par les divisions qui minent sa capacité de vision et d'action collectives avec notamment la montée du *wokisme* et le diktat des minorités.

MONDIALISATION ET IDENTITÉ

La rencontre de ces deux termes est passionnante et explosive. Il y a là, d'abord, une contradiction. L'identité est forcément exclusive. Elle sépare : elle met une entité à l'écart des autres en la désignant de façon particulière. Être identifié comme Français, femme, jeune, c'est ne pas être Anglais, homme, vieux. Désigner l'identité musulmane c'est écarter l'identité chrétienne, et inversement. En revanche, la mondialisation, ou globalisation, traduit un raccourcissement des espaces terrestres qui rapproche des continents, et donc des cultures, auparavant éloignés.

Chantal DELSOL

Philosophe, professeur émérite des Universités
Membre de l'Institut de France

Un mouvement contradictoire se manifeste : la mondialisation à la fois atténue les identités et les radicalise. Il est logique que le second mouvement provienne du premier.

taires, à terminer par celles religieuses ou spirituelles, en passant par celles linguistiques et culturelles ? Vont-elles s'effacer ? Doivent-elles s'effacer ? Et pour quel remplacement ?

La mondialisation crée des rencontres et des influences, mais peut-elle (et doit-elle) tout aplanir ? Depuis déjà plusieurs décennies, le voyageur mélancolique a remarqué que partout dans le monde il trouve des enseignes MacDo, et s'engouffre dans des taxis aux odeurs de vanille. Il entend le natif en sari ou en boubou utiliser l'Anglais, et il se rend bien compte qu'il n'y a plus de « bout du monde ». Que deviennent à ce train les identités particulières, à commencer par celles alimentaires ou vestimen-

AVEC LA MONDIALISATION, LA COMMUNAUTÉ IDENTIFICATOIRE S'ÉLARGIT ENCORE

L'histoire occidentale raconte une progressive séparation des communautés d'origine, pour accéder chaque fois à d'autres identités plus larges. La moder-

nité s'est établie comme un élargissement du commun. En France, les Bretons et les Basques adoptent l'identité française, la province s'efface pour laisser place à la nation. Dans un premier temps, les identités d'origine se rebellent devant ce processus. Des gouvernements français successifs ont dû user de moyens coercitifs pour effacer les langues provinciales originaires et les remplacer par le Français. À partir du XIX^e siècle, les identités se sont fixées sur les nations, ce qui a donné lieu plus tard aux nationalismes. Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le souci permanent des chercheurs de paix consiste à sortir des nationalismes, fauteurs de guerres. Le meilleur moyen d'éviter toute guerre à l'avenir, pensent certains, ce serait d'effacer les identités plurielles. D'où la quête d'une identité mondiale en termes de morale, de droit, et même de gouvernement.

Avec la mondialisation, la communauté identificatoire s'élargit encore, et l'on peut s'attendre, comme à chaque élargissement, à une révolte des identités qui s'estiment injustement diluées dans un ensemble plus vaste.

D'où la réaction identitaire de nombre de pays et cultures qui entendent bien résister à un aplanissement général : la Chine, la Russie, la Turquie, par exemple.

Cependant, la mondialisation ne représente-t-elle pas une sorte de rupture de charge, un passage de la quantité à la qua-

lité ? Le « monde » n'est-il pas, parce qu'il est le dernier échelon, un échelon tout autre ?

La mondialisation concerne, cette fois, le Tout. Le Tout du monde, sans exception aucune. Concrètement, elle ne devrait plus laisser place à aucune comparaison ni à aucune différence. On peut dire que l'aplanissement général constaté pour les MacDo ou pour les taxis, concernerait aussi tout le reste. La culture qui s'étendrait partout serait ainsi celle de l'acteur le plus puissant – jusqu'à présent, la culture occidentale. C'est pourquoi les réactions identitaires sont plus angoissées et plus agressives que jamais : d'autant plus violentes qu'il n'y a pas d'alternative, la voie est unique et monopolistique, et comprise, pour cette raison, comme despotique.

TOUT SE PASSE COMME SI LES ÉLITES OCCIDENTALES AVAIENT DÉCIDÉ DE REMPLACER L'UNIVERSEL PAR LE MONDIAL

Ici intervient la volonté agissante et le projet spécifique des élites occidentales les plus puissantes. Ce projet consiste dans la constitution d'une identité mondiale, qui aurait aboli les cultures particulières ou n'en conserverait que les formes exotiques

ou touristiques. L'obsession de l'époque contemporaine est l'inclusivité, qui a remplacé le bien. L'inclusivité signifie le refus de laisser à l'écart, de laisser de côté, de discriminer et de différencier. Le fondement, la racine de cette éthique, c'est l'éthique chrétienne, séparée de la transcendance et dès lors désireuse de s'appliquer ici-bas et maintenant. Plusieurs auteurs (Chesterton, Scheler, Kolnai) ont appelé cette éthique l'humanitarisme. Il s'agit de concrétiser le « citoyen du monde » non plus comme idéal lointain, mais comme réalité présente. C'est une éthique qui nie la finitude du monde humain, son besoin d'incarnation et d'attachement aux particularités et partant, sa diversité inhérente, toujours porteuse à l'extrême d'exclusions et de conflits. C'est une éthique abstraite, qui ressemble au mythe de Babel. Elle n'est défendue que par les élites, celles des pays occidentaux et de l'Europe institutionnelle. Les peuples généralement la récusent comme abstraite et dangereuse – les peuples ont du bon sens, et connaissent l'humanité mieux que les élites, ils savent que l'histoire de Babel se termine mal.

Tout se passe comme si ces élites occidentales, peu nombreuses mais dotées du pouvoir et des médias, avaient décidé pour ainsi dire de remplacer l'universel par le mondial. L'universel traduit une vérité, certitude, affirmation reconnue par tous : le premier exemple, le plus simple, est celui du théorème mathé-

matique, mais il y a aussi des universels culturels, comme l'interdit de l'inceste (Lévi-Strauss) ou le don (Mauss). Le mondial traduit seulement la généralité des comportements, sans justification spécifique. C'est un aplanissement spatial, rien de plus. Or cet aplanissement est devenu l'idéal de l'Occident qui gouverne et qui pense. La mondialisation permettrait l'acquisition d'une identité mondiale, à défaut de pouvoir acquérir une identité universelle, qui réclamerait d'impossibles croyances communes. Cette identité mondiale serait fondée non sur des valeurs positives, qui sont excluantes, mais sur la volonté d'inclure tout ce qui se présente, sauf ceux qui refusent d'inclure. Une sorte d'acceptation de tout ce qui accepte. Cette inclusion totale requiert l'exclusion de ce qui exclue, donc l'exclusion des identités passées. C'est pourquoi l'Europe institutionnelle se veut une communauté sans passé, reniant ses origines religieuses et culturelles en général, et enracinée (si l'on peut parler ainsi) dans le seul futur, un futur inclusif et privé d'identités particulières, de frontières et de toute séparation. Elle se veut dans la « post-histoire », sans origine et partant de rien sinon du désir d'innover radicalement avec l'anthropologie précédente – il y a là une volonté, marxiste encore, de « changer l'homme ». Pour Ulrich Beck, l'inclusion à tous les étages est la loi du cosmopolitisme : ouverture à tous les pays, acceptation de toutes les diversités, refus du choix par la

théorie du gagnant-gagnant, refus des alternatives et en général, refus du tragique de la vie.

Ce projet européen, porté par les élites institutionnelles de la Communauté, n'est pas un projet particulier mais une idéologie générale : le but ultime sera de généraliser ce déracinement au monde entier.

C'est un conte. On ne réécrit pas la condition humaine, celle qui permettrait définitivement de « transformer les ennemis en voisins »¹. On ne luttera pas contre les nationalismes agressifs en préparant une mondialisation cosmopolite ni en annonçant l'âge post-national, mais en prenant en compte au contraire les questions tragiques qui agitent la diversité mondiale.

Sans doute peut-on dire que le *wokisme*, dernière idéologie née dans notre chaudron de sorcières, représente l'expression la plus concrète d'un mondialisme allié à un refus de l'universalisme. Pour « refléter la diversité », et pour « une communication inclusive », la commissaire européenne à l'égalité avait projeté (avant de se voir obligée par l'indignation générale de revoir sa copie) de bannir dans les textes tous les mots indiquant des identités.

1 - Ulrich Beck, *Pour un empire européen*, Flammarion, 2007, p. 317.

L'INDÉTERMINATION REPRÉSENTE LA GRANDE TENTATION DE LA PÉRIODE POST-MODERNE

L'identité est une caractéristique, et à ce titre, elle ne s'applique qu'à une partie déterminée des étants. Autrement dit : si elle s'applique à tout, elle perd son sens et n'existe plus. Ce qui n'est pas nommé, identifié, est indéterminé.

L'indétermination représente la grande tentation de la période post-moderne. Peut-être par une grande fatigue des guerres de concepts et des guerres d'identités qui ont marqué la période précédente. Le vide du sens marque notre temps, à l'image d'Ulrich, le personnage de Robert Musil dans *L'homme sans qualités* : un homme passif devant la réalité, indifférent au monde, relativiste, un homme qui ne s'intéresse pas, ou plus, qui ne croit pas aux noms ni aux identités du monde.

Le récit de la Création décrit un Dieu qui nomme et identifie, autrement dit, non pas qui fait surgir les éléments du néant, mais plutôt, qui dégage du chaos des éléments auparavant tenus dans un magma informe, et dès lors constitués par leur identité et leur nom. La crainte actuelle de l'identité nommée, de l'enracinement dans le temps, représente un désir nocturne de retourner

au chaos, de se fondre dans l'indéterminé. L'homme post-moderne, par son indifférence, par son relativisme, est un homme sans qualité.

Cependant, et c'est clairement l'espoir des institutionnels européens : une identité mondiale pourrait exister si les humains pouvaient remplacer toutes leurs traditions, croyances, religions, par la seule matière. Des citoyens matérialistes peuvent avoir

une identité mondiale. Ils adoreraient ensemble Coca ou Pepsi, sans distinction de race ni de spiritualité. Tous les efforts européens sont donc faits dans ce sens. Parce que la croissance économique représente la seule finalité que tous peuvent espérer d'une même voix, elle devient la finalité unique dont il est permis de faire mention. C'est la seule possibilité pour une « identité mondiale ». La question est de savoir si elle est enviable ■

L'OCCIDENT ET LE RESTE

Pour désigner la montée en puissance sur la scène internationale d'un certain nombre d'États à fort poids démographique et à forte croissance en ces premières décennies du XXI^e siècle, le diplomate singapourien Kishore Mahbubani a lancé l'expression « l'Occident et le reste », qui se voulait une boutade ; pourtant, elle correspond bien à la réalité d'un système international euroéo-centré puis occidental-centré depuis ses origines – le système constitué d'entités étatiques souveraines, né avec les traités de Westphalie en 1648 – mais aussi à la réalité de l'assaut donné par les nouveaux États « émergents-émergés » qui ont en commun d'avoir une vision critique de cet ordre.

Charles ZORGBIBE

Professeur émérite de droit public à la Sorbonne, ancien recteur

Il y a bien un « Occident » et un « reste du monde » : Arnold Toynbee le soulignait, dès 1953, dans son essai sur « l'Occident et le monde » ; il dramatisait le choc premier, celui de l'irruption européenne : « C'est le monde, et non l'Occident, qui a connu l'expérience la plus significative. C'est le monde qui a subi les assauts de l'Occident. Les peuples non-occidentaux peuvent différer par la race, la langue, la civilisation, la religion ; ils seront tous d'accord sur un point : l'Occident a été le plus grand agresseur des temps modernes ». Mais ce choc était celui de la modernité – ce que reconnaît Toynbee lorsqu'il constate que l'État de type occidental a été le plus extraordinaire article d'exportation. Apprentissage de la modernité, à travers troubles intérieurs et guerres in-

terétatiques, pendant tout le XIX^e siècle. Fascination pour le modèle occidental. Tentation de l'Occident. Mais aussi un jeu, souvent instable, d'adhésion et de réaction à l'occidentalisation.

De cet européocentrisme, une grande partie de l'œuvre de Karl Marx porte témoignage – dans les analyses de la politique internationale auxquelles s'adonne Marx journaliste, dans les trois cents articles de la *Neue Rheinische Zeitung*, qu'il anime en 1848-1849, puis pendant ses dix années de collaboration à la *New-York Daily Tribune*. C'est un Marx peu marxiste qui apparaît ici. Marx, le « noir gaillard de Trèves » comme l'appelait Engels, le perturbateur à tête de prophète, aura, au long de sa vie, manifesté une totale indépendance

d'esprit et érigé une doctrine, née d'une passion révolutionnaire mais aussi d'une volonté de lucidité critique, d'une exigence de rigueur et d'incontournable liberté. La sensibilité est européo-centriste car Marx est profondément attaché aux valeurs européennes. Reprenant la démarche qu'il reprochait à Hegel, Marx distribue bons et mauvais points aux États-acteurs et aux nations-actrices qu'il voit s'agiter sur la scène internationale – avec une vigueur qui n'exclut pas la subjectivité, ni le chauvinisme. Parmi les « parias de l'histoire », qui ne constituent pas encore le « Tiers monde », coexistent les « peuples historiques » et les autres. La perspective est « darwiniste » : les peuples guerriers ont la vitalité et les vertus nécessaires pour se libérer de l'emprise occidentale ou pour survivre comme peuples indépendants – au contraire des autres, qui doivent être colonisés pour le bien de l'humanité. Les « peuples historiques » d'Orient sont peu nombreux ; leur liste varie dans le temps. Au premier plan : l'Afghanistan, cette « Pologne de l'Orient », a droit à l'admiration de Marx et d'Engels. Impliqué dans les rivalités anglo-russes, l'Afghanistan reste indomptable, même après l'occupation de Kaboul par l'armée britannique en 1839. La Perse est l'objet de la simple estime de nos auteurs : parviendra-t-elle à survivre, face à l'armée anglo-indienne ? Autre corps résistant, sacralisé sur le tard : l'Algérie, qu'Engels assimile encore, en 1848, à un univers marginal, promis à une conquête coloniale sans problème, en-

core une « nation de voleurs », mue par la convoitise... mais qui devient, dix ans plus tard, une nation irréductible – son contrôle par la France se révélera illusoire, pronostique Engels. Les autres peuples sont, décidément, les « Slaves de l'Asie » – y compris l'immense Chine, ce « fossile vivant », et évidemment l'Inde, dont la conquête doit s'insérer dans une « révolution sociale à l'échelle planétaire ».

Pourtant, c'est bien par le biais de la « Révolution » que Marx fait entrer la politique des puissances dans son système de pensée ; mais il s'agit d'une révolution qui n'est qu'un lent processus, une lente marche de l'histoire. À la lecture du *Manifeste communiste*, on aurait attendu une défense et illustration de la « lutte des classes » à l'échelle internationale. Au fil des chroniques de Marx journaliste, le moteur des relations entre États s'avère être la lutte à mort entre la « civilisation occidentale » et la « barbarie orientale ». Une vision marxienne européo-, voire occidental-centriste : le « sel de la terre » est le couple Europe occidentale-États-Unis. Marx salue avec fougue le caractère unique de la démocratie et du capitalisme nord-américains, le rôle « progressiste » et « libérateur » que les États-Unis sont appelés à jouer dans l'histoire. Dans un éclair prophétique, il prévoit que le centre nerveux des relations internationales basculera de l'Atlantique au Pacifique. L'expansion planétaire de la bourgeoisie occidentale, euro-américaine, prépare l'unification du monde par

le commerce, l'exploitation des richesses naturelles, l'implantation de la civilisation. Pour la première fois, va apparaître un « territoire de civilisation homogène » qui permettra la « revendication de l'égalité humaine », des droits de l'Homme. Il est donc vain de rechercher un « anticolonialisme » au sens strict chez Marx : le phénomène colonial est légitime en tant que processus historique ; le développement des forces productives opéré par la bourgeoisie est la mesure de la marche du monde ; le combat de l'Occident est le principal facteur de la révolution sociale à l'échelle mondiale. Marx partage la condescendance des impérialistes classiques pour les sociétés non-européennes ; il est profondément persuadé de la supériorité de l'Occident et de la nécessité d'imposer le modèle occidental à l'ensemble du monde. Marx – et Engels – semblent vivre le phénomène colonial du côté européen-occidental, alors que Lénine le vivra du côté de l'Orient.

L'expansion de l'Europe outre-mer s'intensifie dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'exploration du monde s'achève, au rythme trépidant des expéditions commanditées par les gouvernements ou les sociétés de géographie. Mais les découvreurs ne sont pas de purs pionniers : la question de souveraineté est implicitement posée lorsque Stanley rencontre le souverain du Buganda, ou explicitement dans les traités conclus par Brazza. Les grandes puissances s'ouvrent à une politique de colonisation active ; elles

exportent, à travers les continents, leurs hommes, leurs produits, leurs capitaux. Leur supériorité technique et militaire condamne les opposants à leur hégémonie. Jusqu'au grand tournant des années 1885-1890, le développement des ambitions coloniales n'influe guère sur l'échiquier diplomatique central, qui reste européen. Certaines grandes puissances ne participent pas à la compétition coloniale ; elles voient, parfois, avec faveur l'émergence d'un « nationalisme de substitution » chez leurs rivales – telle la position de Bismarck face aux entreprises de Jules Ferry. Après 1890, la politique européenne devient mondiale, les interactions se précisent entre l'échiquier européen et la conquête des ultimes territoires « sans maître ». En 1885, la Conférence de Berlin, dite « du partage de l'Afrique », fait transition entre les deux périodes : Bismarck est encore aux affaires, mais l'Allemagne s'essaye déjà à la « Weltpolitik », à la politique mondiale. Symbole de la toute-puissance du cercle des « nations civilisées » et du mutisme des nations du « Sud », objets mais non actrices de l'Histoire : la conférence, qui réunit dans la capitale allemande, du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, les représentants de quatorze États, est l'une des grandes rencontres périodiques du Concert européen. L'Afrique est inscrite à l'ordre du jour, mais elle n'est pas représentée à Berlin. Lors de la séance inaugurale, seul le plénipotentiaire britannique, Edward Malet, a relevé l'absence totale des Africains... Ignorance totale des structures politiques africaines,

conviction enracinée que la seule civilisation est celle de l'Occident. Même lorsque le roi des Belges, Léopold, s'est engagé, six ans plus tôt, dans son aventure africaine, l'État libre qu'il voulait créer était greffé de l'extérieur, comme une projection du « Comité d'études du Haut-Congo ».

La projection du système européen sur le monde ne signifie pas l'avènement d'un système mondial. Le cercle des puissances est, pour l'essentiel, européen. Il s'ouvrira aux États-Unis à l'extrême fin du siècle, après la guerre hispano-américaine, et en 1905 au Japon après sa victoire sur la Russie tsariste – deux épreuves d'initiation pour deux puissances extérieures à l'Europe... Les enjeux centraux restent européens. Ce n'est qu'après 1890 que les rivalités impériales s'exacerbent jusqu'à faire passer au second plan les problèmes du continent et que la compétition pour la conquête du monde en vient à modifier les équilibres et les rapports de force au sein-même du Concert européen. Le dynamisme des « nations civilisées » du XIX^e siècle – ces nations européennes conquérantes, dirigées par des bourgeois conquérants – suscite non seulement la course vers les ultimes « territoires sans maître », mais aussi la décomposition d'anciens empires, d'anciennes civilisations – non par prise de possession directe, par projection de souveraineté au sens strict, mais par un lent empiètement sur les souverainetés existantes. À l'extrême-fin du XIX^e siècle, les politiques

d'expansion coloniale s'affrontent, jusqu'à peser, de manière décisive, sur le jeu des « puissances » au sein du Concert européen. Toute l'Europe semble s'être mise en marche. La perspective est « darwiniste » : il s'agit d'engager le « struggle for life », la lutte pour la vie d'où émergera le peuple le plus fort, le plus entreprenant.

LE « RESTE » FACE À L'OCCIDENT : UNE PASSATION DU POUVOIR INTERNATIONAL ?

En ces premières décennies du XXI^e siècle, la relation entre l'Occident et « le reste » est diamétralement inversée. Les raisons de l'expansion européenne au tournant des XIX^e et XX^e siècles ont été au centre de longs débats sur l'impérialisme. Étaient-elles démographiques ? La population de l'Europe a presque doublé au XIX^e siècle, grâce aux progrès de la médecine et de l'hygiène. Plus d'un Européen sur dix va quitter le Vieux continent pour l'Amérique, l'Extrême-Asie, l'Océanie. Mais cette émigration croissante ne se dirige pas nécessairement vers les colonies des métropoles européennes : l'Afrique noire (à l'exception de l'Afrique australe) est relativement vide de colons ; l'Allemagne, qui connaît une forte émigration, n'entre que tard dans l'aventure coloniale. Les raisons étaient-elles économiques ?

L'Europe trouve sur son sol les minerais et les produits primaires essentiels ; pourtant, la recherche de matières premières est une préoccupation forte lors de l'occupation du Congo – « l'État libre » du roi des Belges –, du Tonkin, de l'Égypte. À l'extrême fin du siècle, l'ouverture de nouveaux débouchés devient la préoccupation dominante : la compétition pour le développement de nouvelles régions du monde suscite exportations de capitaux et investissements. Les raisons étaient-elles stratégiques, politiques ? Les considérations de prestige, l'exaltation du sentiment national, la conscience de la supériorité européenne sont manifestes. Un siècle plus tard, les flux sont inversés. Considérons les cinq principales puissances qui se qualifient « d'émergentes » et se concertent dans leur action sur le système international : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Elles rassemblent 40 % de la population mondiale. Selon le Fonds monétaire international, leur poids dans l'économie mondiale s'accroît très rapidement : de 16 % du produit intérieur brut mondial en 2001, il serait passé à 27 % en 2011 et pourrait représenter 40 % du PIB mondial en 2025 – la Chine et l'Inde s'inscrivant, selon la Banque mondiale, en première et deuxième position dans l'économie mondiale, entre 2020 et 2030 pour l'une, entre 2040 et 2045 pour l'autre.

L'acronyme Bric est né avec le nouveau siècle, en novembre 2001, sous la plume

d'un économiste de la banque Goldman Sachs, Jim O'Neil : selon lui, ces États ont adopté l'économie de marché et engagé des réformes, dans les domaines de la création d'entreprises et des investissements extérieurs, leur permettant de s'intégrer à l'économie mondiale. Leurs dirigeants ont pris conscience de leur poids dans le système international et se sont adonnés à une diplomatie de « clubs interétatiques » : le « Forum du dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud » naît le 6 mai 2003 avec la Déclaration de Brasilia – un faux air du mouvement « tricontinental » d'inspiration cubaine des temps de la guerre froide mais l'objectif est plus technique, la coopération entre pays du Sud dans la préparation des négociations économiques et commerciales internationales. Les deux premiers sommets des Bric – Brésil, Russie, Inde et Chine – se tiennent les 16 juin 2009 et 16 avril 2010, à Iekaterinbourg en Russie puis à Brasilia et permettent la cristallisation d'une nouvelle réalité géopolitique. Lors du troisième sommet, à Sanya, en Chine, dans la province insulaire de Hainan, le 14 avril 2011, les Bric deviennent Brics, avec l'adhésion de l'Afrique du Sud. Mais la reconnaissance d'États du Sud comme émergents était intervenue dès septembre 1999, avec la mise en place d'une instance de concertation avec les puissances « établies », le G20, en marge de la réunion du G7 à Washington – à laquelle participaient le Mexique, l'Argentine, la Corée du Sud, l'Indonésie, l'Arabie saoudite, la Turquie...

À considérer les Brics, le concept d'État émergent semble hétérogène : la Fédération de Russie et la Chine sont des membres permanents du Conseil de sécurité, donc des membres déjà dirigeants de l'actuel système international ; la Russie apparaît plutôt comme une puissance ré-émergente pour avoir été l'une des deux principales puissances mondiales avant d'être affaiblie lors de sa sortie du communisme. La Chine a un produit intérieur brut supérieur à celui de ses quatre partenaires réunis ; dans ses échanges avec les quatre, elle aurait tendance à se limiter à l'importation de leurs matières premières. La Russie reste la deuxième puissance militaire mondiale, derrière les États-Unis, et le plus développé des Brics, particulièrement en matière d'éducation, mais sa régression démographique et la faible diversification de ses productions la fragilisent. L'Inde est le moins développé des Brics et sur le point d'être l'État le plus peuplé de la planète, au détriment du « développement humain » de sa population, surtout rurale ; sa nouvelle classe moyenne propose des activités de service à l'ensemble du monde. Le Brésil, lui aussi un État-continent, a libéralisé son économie, développé ses productions agricole et énergétique et fait montre d'un grand volontarisme politique – malgré des écarts de revenus qui font de la société brésilienne l'une des plus inégalitaires du monde. L'Afrique du Sud n'est que la vingt-cinquième économie mondiale – alors que la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil occupent les deuxième, qua-

trième, sixième et neuvième places – mais sa présence au sein des Brics symbolise les espoirs africains.

Aux tenants de la nouveauté radicale des États émergents, on opposera que la re-composition de l'espace politique international est permanente, animée par la « volonté d'être » des États-acteurs et la montée ou le déclin de leurs éléments de puissance. Même le système bipolaire figé de la « guerre froide » a connu ses contestations avec la conférence de Bandoung et le mouvement des Non-alignés. Il est vrai qu'il s'agissait d'une contestation, non d'une nouvelle répartition des tâches internationales, encore moins d'une passation du pouvoir international, d'une succession aux puissances « établies » : la contestation de l'ordre bipolaire par un mouvement de masse rassemblant les « États prolétaires » de toutes dimensions, voire l'ambition de diffuser une nouvelle morale internationale, non de constituer un troisième bloc face à ceux de l'Ouest et de l'Est.

Les ambitions des puissances émergentes sont plus fortes : elles ont pour objet un partage du pouvoir économique, voire politique, international – ou une succession à ce même pouvoir, dans la mesure où le système international de l'avenir ne serait plus à dominante européenne ou nord-atlantique. Il est vrai que l'Occident, submergé par une immigration massive et en proie à une guerre culturelle à l'intérieur, peut apparaître comme une citadelle assié-

gée, en voie d'être démantelée. La dérive idéologique et bureaucratique de l'Union européenne en est le symbole. Comme en 1793, la révolution culturelle dévore ses enfants : telle philosophe dont Philippe Muray raillait le discours lorsqu'elle fustigeait la « monoculture hétérosexuelle » et les « forteresses du patriarcat » est maintenant interdite de parole dans tel cénacle étudiant pour ses compromissions supposées avec le « camp du mal ». Pourtant, l'Occident « n'a (peut-être) pas dit son dernier mot » : sa créativité scientifique et technologique subsiste, comme la qualité de vie de ses sociétés ; après tout, il reste la terre promise des populations du Sud lorsqu'elles se mettent en mouvement.

Par ailleurs, la posture d'État émergent peut susciter des craintes dans le concert des nations, et la conversion de son poids économique en influence politique n'est pas assurée. Il n'est même pas assuré que les principales puissances émergentes apparaissent comme le chef de file ou le « gendarme » de leur région du monde. L'Extrême-Asie n'a jamais connu une pacification des relations entre États comparable à celle instaurée en Europe : les principales puissances restent séparées par les cicatrices de l'histoire, même lorsque leurs régimes politiques sont semblables, comme le montrent les relations entre la Corée du Sud et le Japon. Plus généralement, chaque région se comporte comme un « concert des puissances » en réduction, avec le jeu d'alliances et de contre-alliances

cher au XIX^e siècle : l'influence du Brésil est limitée par celle de l'Argentine ; le rayonnement diplomatique de l'Afrique du Sud est réduit par les réticences d'autres États africains, à commencer par ceux d'Afrique australe. Une nouvelle structuration du monde par grands ensembles régionaux n'apparaît pas encore, même si la Turquie s'affirme à travers les sous-régions de l'Asie centrale et du Caucase et si la Chine a constitué une alliance eurasiatique à travers l'Organisation de Shanghai.

Accéder au pouvoir politique international, comme pourraient le faire, dans l'avenir, les puissances émergentes, c'est aussi donner forme au système international, élaborer un ensemble de normes internationales.

Au XIX^e siècle, le cercle des « nations civilisées » a, d'abord, conforté les notions de souveraineté et de non-ingérence, qui apparaissaient comme le meilleur rempart de l'indépendance des États, après les turbulences de la Révolution française et du Premier empire. Puis, face au reste du monde, la tentation d'une action impériale commune est apparue, au-delà des rivalités permanentes du Concert européen. Pourquoi, plutôt que de se ruiner en luttes fratricides, les nations européennes ne choisiraient-elles pas de régner ensemble sur les autres continents ? Non sur l'Amérique latine, qui leur est interdite depuis le fameux message au Congrès du président James Monroe, par lequel les

États-Unis s'engagent à prohiber toute tentative coloniale (européenne) dans le Nouveau monde – mais sur l'Afrique et sur l'Asie...

Au demeurant, ce sont les juristes européens du XIX^e siècle qui ont inventé « l'ingérence humanitaire ». Selon leurs préceptes, la « protection d'humanité » est la seule intervention armée licite : elle se fonde sur une « lésion de la société humaine », l'une des parties à un conflit enfreignant les principes élémentaires du droit international, les droits humains fondamentaux. Un État peut ainsi intervenir à l'étranger pour protéger la vie de ses nationaux : l'expédition collective des puissances en Chine, en 1901, a pour but et pour résultat de contraindre le gouvernement impérial de Pékin à réprimer l'action des « Boxers », déterminés à éliminer de Chine tout élément européen. Un État tiers peut même intervenir, selon la doctrine classique, pour protéger les propres ressortissants de l'État accusé de violation des droits fondamentaux. Encore importe-t-il que la situation soit assez tranchée pour ne pas laisser place au doute : ainsi de la répression par la Turquie, en 1826, de l'insurrection hellénique, les Grecs étant alors sujets de l'Empire ottoman.

Depuis la fin de la guerre froide, les puissances « établies » occidentales s'adonnent à l'apologie de l'« ingérence » et au dynamitage du concept de souveraineté – on l'a vu avec la « souveraineté conditionnelle » chère à l'administration de George Walter Bush. Quelles sont les normes des puissances émergentes qui pourraient donner forme à un futur système international ? Du refus de l'intervention en Libye à celui de toute pression sur le régime syrien ou à l'initiative turco-brésilienne du printemps 2010 sur la question nucléaire iranienne, ces normes sont, paradoxalement, celles d'un retour au système international classique, autour des concepts pivots de souveraineté et de non-ingérence. On appréciera le paradoxe de l'actuel système international : pendant toute la guerre froide, les États-Unis et leurs alliés atlantiques se comportaient en gardiens de l'ordre international, face à ces puissances « déstabilisatrices » qu'étaient l'Union soviétique et ses alliés, voire la Chine jusqu'à son alliance implicite avec l'Occident. Aujourd'hui, les puissances « établies » seraient naturellement déstabilisatrices, alors que leurs concurrents, les États émergents, se comporteraient en garants du statu quo, en gardiens d'un ordre international qu'ils souhaitent investir ■

RÉPARER ET RENFORCER L'UNION EUROPÉENNE

Après la glorieuse décennie 1985-1995, incarnée par le trio Delors, Mitterrand, Kohl, qui avait réussi le marché unique, développé la cohésion économique et sociale grâce aux fonds structurels, décidé la création de l'euro, élargi les compétences communes à la justice et à la politique étrangère, tout en renforçant, parallèlement à l'unification allemande, chacune des institutions de l'Union européenne, celle-ci s'est essoufflée à courir après l'accélération de l'histoire.

Élisabeth GUIGOU

Présidente de la Commission des Affaires étrangères
de l'Assemblée nationale (2012-2017)
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité (2000-2002)
Garde des Sceaux, ministre de la Justice (1997-2000)
Députée européenne (1994-1997)
Ministre des Affaires européennes (1990-1993)

A lors que l'Union soviétique se disloquait, et que se précisait la perspective d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union, celle-ci faisait de l'élargissement vers l'Est sa nouvelle raison d'être. Conscients de l'absolue nécessité d'améliorer au préalable les institutions et les politiques communes, mais tiraillés par les divisions entre États, les dirigeants de l'UE se lancèrent dans une cavalcade institutionnelle, d'Amsterdam (1997) à Nice (2000), pour aboutir au rejet du projet de traité constitutionnel en 2005. Cet échec retentissant, suivi de la négociation du traité de Lis-

bonne et d'une période d'effacement de la Commission sous la présidence Barroso, laissait l'UE affaiblie, avant que la crise financière, partie des États-Unis, ne se propage en Europe et n'atteigne la zone euro.

Entre 2008 et 2013, les énergies furent absorbées par la crise de la zone euro, menacée d'éclatement par le gonflement des déficits et des dettes des États. Des mécanismes de solidarité financière furent, laborieusement, mis en place, la Grèce bénéficia de plusieurs plans de sauvetage assortis d'une sévère conditionnalité. En août 2012, Mario Draghi, alors gouver-

neur de la Banque centrale européenne (BCE), signifia aux marchés que l'euro se-rait défendu « quoi qu'il en coûte », ce qui fit cesser les attaques contre l'euro.

En 2015, la crise migratoire provoqua entre tous les États-membres des tensions qui ne cessèrent de s'amplifier.

Cette succession de crises a jeté une lumière crue sur les faiblesses de l'UE : insuffisante union économique ; croissance molle ; chômage élevé, notamment des jeunes ; inégalités en hausse à l'intérieur de chaque État et entre États-membres ; gouvernance complexe et lente, bureaucratie ; absence de politique commune de l'asile et de l'immigration ; montée des extrémismes ; désaffection des peuples.

Les années 2016-2019 ont amorcé un redressement, favorisé par la reprise économique, par l'arrivée de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission et par l'unité des États-membres face au Brexit, en 2016. La victoire d'Emmanuel Macron en 2017, obtenue sur un engagement européen résolu, a provoqué un immense soulagement et suscité une brise d'optimisme en Europe. Ensuite, en France, l'extrême droite et l'extrême gauche n'ont plus mentionné la sortie de l'euro ni de l'UE.

En 2019, pour la première fois, l'abstention aux élections européennes a dimi-

nué. Les partis populistes n'ont pas réussi à conquérir la majorité des élus au Parlement européen. Les mots et concepts d'autonomie stratégique, de politique industrielle et de souveraineté européenne, longtemps considérés comme des lubies françaises, n'étaient plus tabous.

L'élection de Donald Trump a fait prendre conscience que l'Europe devait prendre en charge ses intérêts économiques, politiques et de sécurité. La pandémie de Covid-19 a rendu l'UE plus lucide sur sa dépendance dans des secteurs stratégiques pour la sécurité des populations. L'UE parviendra-t-elle à ne pas réitérer les erreurs passées, à guérir durablement de ses faiblesses internes, à défendre, dans un monde dangereux et dérégulé, son modèle de développement, ses intérêts et ses valeurs ?

C'est l'enjeu des années qui viennent.

LES LEÇONS DES CRISES

La crise financière a provoqué un salutaire renforcement des règles prudentielles imposées au système financier, une amélioration des contrôles et la création, à partir de 2014, d'une Union bancaire européenne. Les deux premiers piliers de cette union bancaire sont en place, sous l'égide de la BCE : le mécanisme de surveillance unique qui concerne les grandes

banques considérées comme systémiques (les autres relèvent des systèmes nationaux) vise à prévenir les défaillances bancaires ; le système de résolution unique doit permettre de gérer au mieux les défaillances bancaires afin d'en limiter les conséquences négatives pour les déposants, les épargnants et l'économie réelle. Reste à conclure un accord sur le dernier pilier, un système européen d'assurance des dépôts, en discussion depuis 2015, mais dont l'entrée en vigueur est prévue en 2022.

Des décisions difficiles devront être prises lorsque la suspension du pacte de stabilité prendra fin, en principe en décembre 2022.

Il faudra ne pas renouveler les erreurs commises lors de la crise de la zone euro. En 2010, au lieu de décider très vite de la mutualisation des risques, indispensable dans toute zone à monnaie unique, sous la pression de l'Allemagne et des États du Nord, inquiets des risques de propagation de la crise de la Grèce et l'Espagne vers l'Italie et peut-être la France, l'UE a fait le choix de durcir les règles du pacte de stabilité et d'imposer des politiques d'austérité. La multiplication de textes obscurs et d'objectifs chiffrés irréalistes, l'inscription dans le nouveau traité budgétaire d'une « règle d'or » d'équilibre des budgets publics, à laquelle certains États-membres – mais pas la France – ont donné une valeur constitutionnelle, était certes, à ce

moment-là, le prix du sauvetage de la zone euro et la condition pour obtenir la solidarité des États les moins endettés notamment vis-à-vis de la Grèce, menacée de banqueroute. Celle-ci a été évitée grâce à plusieurs plans de sauvetage, assortis de conditions sévères qui ont provoqué une récession brutale pendant plusieurs années. La menace d'écclatement de la zone euro écartée, l'étau de l'austérité a été desserré.

Mais la récession économique a soulevé une vague de profonde contestation de la légitimité de l'UE, nourri la défiance des peuples et abouti à la montée des partis extrémistes.

À partir de la fin de 2012, la nouvelle politique de la BCE, initiée par Mario Draghi, a calmé les marchés. La Commission a assoupli l'application des règles du semestre européen, le Conseil a mis l'accent sur les besoins d'investissement ; la situation économique, sociale et financière s'est améliorée. Mais pas suffisamment pour restaurer la confiance des citoyens dans l'UE et empêcher la montée des partis populistes. Ni pour éviter que se creuse la division entre les États dits « frugaux » du Nord et les États du Sud.

Après les élections européennes de 2019, les dirigeants européens ont mis davantage l'accent sur les objectifs de rattrapage du retard européen dans l'économie

numérique et sur la transition vers une économie décarbonnée, objectifs appelant d'immenses efforts d'investissement, ainsi que d'accompagnement social, et exigeant des stratégies industrielles à l'échelle de l'Union.

Cette embellie a été percutée par la crise de la Covid-19. La pandémie a révélé l'extrême dépendance de l'UE en matière de sécurité sanitaire et donné lieu à des réactions désordonnées, chaque État fermant ses frontières sans concertation avec ses voisins. Après un Conseil européen désastreux où les invectives avaient fusé, le cri d'alarme de Jacques Delors a créé un choc salutaire. Le pacte de stabilité et les règles budgétaires ont été suspendus pour ne pas aggraver la récession. L'UE a mis en place des achats groupés de vaccins et une répartition équitable entre États-membres ; la France a réussi à rassembler neuf États, y compris l'Allemagne, pour demander un plan de relance européen. La Commission a proposé un plan de 750 milliards d'euros financé moitié par de nouvelles ressources propres, moitié par emprunt, ce qui n'avait jamais pu se faire en raison de l'opposition de l'Allemagne à toute forme de mutualisation de la dette. Couplé au budget pluriannuel c'est une masse financière de plus de 1 800 milliards d'euros qui permettra un soutien substantiel aux investissements nécessaires à la double transition écologique et numérique.

Gravement défaillante au début de la crise sanitaire, l'UE s'est ressaisie. Malgré l'absence de compétence communautaire en matière de santé, les pénuries initiales ont été surmontées, la coopération a prévalu sur le chacun pour soi du début, la couverture vaccinale, certes très inégale, est une des meilleures du monde et l'UE est le premier donateur et le premier exportateur de vaccins au monde.

La fermeture des frontières consécutive à la pandémie a ralenti les migrations, sans que les profondes divergences entre États-membres de l'UE s'atténuent et sans qu'une véritable solidarité existe à l'égard des États en première ligne. Les lacunes sont, hélas, anciennes et connues : la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'UE, décidée dès le milieu des années 1980, n'a pas été accompagnée d'un renforcement suffisant des contrôles aux frontières extérieures ni d'une politique commune de l'asile et des migrations. En Méditerranée et dans la Manche, à la frontière polonaise avec la Biélorussie, les tragédies se multiplient, les réseaux de passeurs prospèrent, les populistes font leur miel des craintes que suscitent les situations non maîtrisées.

Ces principaux défis, immédiats ou à moyen terme, exigent de nouvelles politiques. Quelles décisions espérer dans une UE à 27, traversée de multiples contradictions ?

ET MAINTENANT ? QUELLE UNION EUROPÉENNE ?

Depuis le Brexit, aucun État-membre n'envisage de sortir de l'UE. Depuis Donald Trump, les États européens les plus atlantistes ont compris que l'UE ne pouvait compter que sur elle-même pour sécuriser son voisinage Sud et Est. Depuis 2019, la nouvelle Commission présidée par Ursula von der Leyen veut « une Union géopolitique », autonome sur les enjeux stratégiques qu'ils soient économiques, écologiques ou de sécurité. La pandémie a fait franchir un bond qualitatif sans précédent à l'intégration, avec le premier emprunt émis au nom de l'UE pour financer le plan de relance. La présidence française est un rendez-vous décisif pour faire aboutir le projet de taxe carbone aux frontières ainsi que les deux textes visant à réguler les grandes plateformes de réseaux sociaux : « Digital Markets Act » pour lutter contre les monopoles et « Digital Services Act » pour contrôler les contenus.

Cependant, en dépit de tous ces progrès, les acquis restent fragiles, la tentation du chacun pour soi est vivace, et les adversaires de l'Union européenne n'ont pas désarmé. Ils ont seulement modifié leur discours. La sortie de l'euro ou, à plus forte raison, de l'UE ne faisant plus recette dans l'opinion, ils s'attaquent à l'État de droit européen, c'est-à-dire au

contrat formalisé par les traités ratifiés par les États-membres. Ils utilisent pour cela le sujet, très sensible dans l'opinion, de l'immigration.

Certes le système européen est, dans ce domaine, critiquable. Il est possible de le changer, et souhaitable de l'améliorer. Les traités sont modifiables et les directives et règlements aussi. On peut toujours faire évoluer l'état DU droit, selon les procédures démocratiques prévues à cet effet. Mais contester l'État DE droit, c'est-à-dire l'édifice de valeurs, de principes et d'institutions, agréés en commun lors de la ratification des traités, c'est s'attaquer aux fondations de l'Union européenne, à ce qui justifie son existence.

Il est vrai qu'en droit international, les constitutions nationales ont une valeur supérieure aux traités. Mais lorsqu'il y a contradiction entre une constitution et un traité signé par un gouvernement, celui-ci propose au Parlement, ou directement au peuple par référendum, de modifier la constitution. C'est ce qui a été fait, en France, par les huit présidents successifs de la V^e République. Aucun n'a désavoué la parole et la signature de la France. C'est pourtant, hélas, ce que proposent plusieurs candidats à la présidence de la République en France, en contestant la légitimité de la Cour de justice de l'UE, chargée de juger du respect des traités. C'est aussi ce qui est en cause lorsque les gouvernements polo-

nais et hongrois ne respectent pas l'indépendance de la justice, le pluralisme des médias ou les libertés individuelles.

Une telle remise en cause des principes fondamentaux de l'UE, inscrits dans les traités qui lient ses États-membres, est pour celle-ci une menace existentielle, qui justifie la fermeté des réponses de la Commission et de la majorité du Conseil européen.

En 2022, la priorité est de faire face de façon concertée et coordonnée à la nouvelle vague de Covid-19. En premier lieu d'assurer qu'une quantité suffisante des nouveaux vaccins contre le variant Omicron soit disponible, et que la répartition soit équitable. Une gestion efficace de la nouvelle vague améliorerait la confiance dans l'UE et dans ses dirigeants qui ont intérêt à éviter le chacun pour soi. Le bon sens prévaudra-t-il ? Les prochaines semaines le diront.

Si un contrôle plus strict des déplacements, voire de nouveaux confinements s'avèrent indispensables, il est impératif que les États-membres et la Commission, ensemble et en permanence, aient pour objectif principal d'en limiter les conséquences sur l'activité économique, et de préserver la solidarité envers les peuples les plus atteints.

Lorsque la suspension du pacte de stabilité prendra fin, en principe en dé-

cembre 2022, de nouvelles règles de gouvernance de l'Union économique et monétaire devront être définies. Il n'est ni souhaitable ni possible de rétablir le pacte de stabilité en vigueur avant la pandémie. Les critères de Maastricht sont inadaptés au contexte de faible inflation et de croissance ralentie qui prévaut dans la zone euro, notamment depuis la crise financière. La trajectoire de réduction de la dette, retenue par le traité budgétaire, était irréaliste et n'a d'ailleurs pas été mise en œuvre.

Ces règles sont obsolètes mais il faudra des règles. Celles-ci devraient atteindre deux objectifs : consolider la confiance entre membres de la zone euro, d'une part ; montrer aux marchés la cohésion de la zone euro d'autre part.

Ce débat sera difficile entre la France et l'Allemagne. Ce ne sera pas la première fois.

Mais aujourd'hui, il est possible que l'Allemagne se montre moins intransigente que par le passé. La nouvelle coalition sociale-démocrate-verte-libérale, place la transition écologique et son accompagnement social au premier plan, les besoins d'investissement dans les infrastructures et le rattrapage numérique sont colossaux. L'Allemagne a donc besoin d'une reprise durable de la croissance dans l'UE et de la dynamique du marché unique pour son industrie. Et dans ce débat, la France aura

un allié sûr avec l'Italie. Le compromis souhaitable serait une trajectoire de réduction de la dette adaptée à la situation économique et financière de chaque pays et aussi, sans doute, une prise en compte des besoins d'investissements dans les priorités écologiques et numériques. Ceci demandera un pilotage politique fin au plus haut niveau.

Et pour rembourser l'emprunt communautaire il faudra un accord sur de nouvelles ressources propres.

Sur la maîtrise des migrations, la fracture entre l'Ouest et l'Est de l'Union européenne est profonde. La solidarité à l'égard des pays de première entrée est défaillante. Les procédures d'octroi de l'asile et les conditions d'accueil restent trop hétérogènes pour permettre une répartition équilibrée des demandeurs d'asile sur le territoire de l'UE, un accueil décent des réfugiés et une meilleure efficacité des contrôles. L'UE doit réussir à trouver, enfin, un accord sur un régime harmonisé de l'asile, sur la solidarité à l'égard des pays de première entrée (les États qui refusent d'accueillir des réfugiés contribuant financièrement davantage), et sur une politique commune vis-à-vis des pays d'émigration et de transit.

La politique étrangère sera de plus en plus déterminante pour la stabilité et la cohésion de l'UE.

La priorité est de construire un nouveau partenariat avec l'Afrique. Ce continent jeune et émergent, doté d'un fort potentiel de développement, de richesses en matières premières et métaux rares, suscite la convoitise de la Chine et de puissances régionales du Sud. L'Europe n'est plus le seul partenaire de l'Afrique sur le plan économique et culturel. Mais elle a un intérêt essentiel à la stabilité de ce continent voisin et à un co-développement durable. Et elle conserve avec ce grand voisin des liens de proximité géographique, économiques, culturels et humains. Le nouveau partenariat réussira s'il construit, avec les forces vives africaines, dans la durée, des objectifs partagés, des méthodes et des instruments qui permettent de créer des emplois, notamment pour les jeunes femmes et hommes qui sont aujourd'hui la moitié de la population de ce continent. Le prochain Sommet Union européenne/Union africaine, qui doit se tenir sous la présidence française de l'UE, sera un rendez-vous essentiel.

Chacune des dernières crises aurait pu tuer l'Union européenne. Cependant celle-ci est parvenue, chaque fois, à trouver les compromis nécessaires. Des leçons ont été tirées des erreurs passées, un progrès substantiel vers l'intégration a été franchi avec la décision de réaliser un emprunt communautaire. Une Europe de la santé s'est construite, malgré l'absence de compétence de l'UE en ce domaine. Les peuples européens ont

compris que face à des défis mondiaux, c'est l'Union qui fait la force.

Mais le sentiment d'appartenance reste faible, et les tentations de repli, vivaces.

La future conférence sur l'avenir de l'Europe devra, une fois la pandémie surmontée, explorer des voies nouvelles, ne pas se contenter de réparer les erreurs passées,

mais retrouver l'esprit d'initiative et l'audace pragmatique des périodes de succès, celles de Monnet/Schuman, de Delors/Mitterrand/Kohl.

Impossible à 27 ? Non, si l'on explore davantage la voie de l'Europe différenciée qui a permis la monnaie unique, la suppression des frontières intérieures et, récemment, le plan de relance ■

LE TROISIÈME MOMENT DE L'EUROPE

Trump et pandémie aidant, tout a changé dans l'Union. En six ans, les anciens tabous pesant sur la Défense, les politiques industrielles et la recherche communes sont tombés. L'Union pense aujourd'hui à la française et entame la construction d'une Union politique, d'une Europe européenne, stratégiquement autonome dans les domaines économique et militaire. Parce que les enjeux sont plus fondamentaux qu'ils ne l'ont jamais été, tout va tanguer. Tout peut échouer mais s'il fallait parier...

Bernard GUETTA
Député européen

UN MOMENT INCERTAIN CAR DÉCISIF

Rien n'est encore joué. Tout peut toujours empêcher l'Union européenne de se muer en puissance politique mais elle est bel et bien entrée dans ce troisième moment de son histoire, le plus incertain car le plus décisif.

Le premier avait été l'agrégation dans un marché commun. Le deuxième avait été l'enracinement de l'Union dans une monnaie unique. Le troisième est donc celui de la construction d'une Europe européenne, stratégiquement autonome et bénéficiant de sa propre Défense. Vieux de six ans déjà, ce moment-là s'était ouvert en 2016 lorsque le candidat Trump n'hésite pas à

mettre en question les fondements mêmes de l'Alliance atlantique.

Si l'un des Pays baltes était attaqué, déclare-t-il alors, les États-Unis ne devraient pas voler à son secours avant d'avoir vérifié qu'il était bien à jour de ses cotisations à l'Alliance. Abasourdis, même les plus atlantistes des Européens réalisent d'un coup que le « parapluie » est au moins percé. En Pologne et dans les Pays baltes, le malaise est d'autant plus profond qu'une fois élu, Donald Trump enfonce le clou en expliquant que l'unité européenne n'avait été conçue que pour concurrencer l'industrie américaine et que cela n'aurait pas pu échapper à son intelligence des choses.

L'Union doit s'y faire. Aux yeux du nouveau président des États-Unis, de son

protecteur et allié, elle n'est qu'une autre Chine, qu'un autre rival économique qu'il convient aussi de combattre en relevant les droits de douane américains. Joignant le geste à la parole, le 45^e président des États-Unis passe aux actes et c'est ainsi qu'il devient l'homme auquel chaque commune de l'Union devrait un jour ériger une statue : « À Donald Trump, père fondateur de l'Europe ».

Oui, ce M. Trump le mériterait car lorsque le Parlement européen élu trois ans plus tard se réunit à Bruxelles, on sent que tout a changé dans l'Union. L'Europe de la Défense n'a soudain plus rien d'un tabou. Non seulement la France n'est plus seule à plaider en sa faveur mais on peut même en débattre, et sans passer pour obstinément anti-américain, avec des députés venant de pays sortis du bloc soviétique ou même de l'URSS. Mieux encore, on peut parler de politiques industrielles européennes ou de recherches et d'investissements communs sans se faire rappeler que Colbert est mort depuis quelques temps déjà et que la France devrait enfin admettre que « l'État n'est pas la solution mais le problème ».

Tout a changé parce que la protection américaine n'est plus une certitude et qu'une Défense commune exigerait la définition de priorités communes financées par des investissements communs. Tout change car si nous sommes devenus tout à la fois des concurrents de la Chine et des États-Unis, il est grand temps de ne pas rater les

prochaines révolutions industrielles et de resserrer nos rangs à cet effet.

Au Parlement puis à la Commission que sa nouvelle présidente définit comme « géopolitique » l'Union commence à penser et même parler à la française et vient la pandémie. Riches et scientifiquement avancées, toutes les grandes puissances sont armées pour y faire face sauf...

Sauf nous, l'Union européenne, dont les compétences communes n'incluent pas la santé, l'un des nombreux domaines que les États membres se sont réservés au nom de la subsidiarité et du refus du fédéralisme.

Ceux-là même, les souverainistes, qui voudraient cantonner l'Union au marché commun ou même la quitter, brocardent son impuissance devant la Covid en oubliant qu'ils en sont coupables. L'Union est dos au mur. Elle ne peut pas ne pas être à la hauteur de ce défi alors que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions imposer nos prix et nos conditions aux laboratoires et ne pas avoir à fermer nos frontières intérieures.

Si les 27 ne parviennent pas à faire front, ils auront tous à se battre contre tous pour être livrés en priorité en payant plus cher que les autres. Moins riches abandonnés à eux-mêmes et riches tirant leur épingle du jeu, ce serait le contraire de la solidarité européenne. L'Union connaît une heure de vérité mais c'est bien vite qu'elle décide, à la

guerre comme à la guerre, de contourner les traités et de charger la Commission de négocier avec les laboratoires au nom de ses 27 États.

L'Union improvise, innove et gagne si bien que, sur cette lancée, Emmanuel Macron convainc Mme Merkel d'accepter le lancement d'un emprunt européen pour financer le plan de relance commun qu'exigeront les dégâts économiques causés par la Covid-19. Au nord de l'Union, plus d'une capitale renâcle devant ce qui passe d'abord pour une mutualisation des dettes.

Ça grippe. Ça coince mais comme tout le monde a besoin d'emprunter, qu'un emprunt à 27 sera plus avantageux que 27 emprunts différents et que l'Allemagne s'est rangée aux côtés de la France contre les « radins » conduits par les Pays-Bas, cela passe finalement sans vrais drames et tout a dès lors basculé dans l'Union.

Avec l'appui du Parlement et du Conseil, la Commission a étendu ses pouvoirs en vertu de la seule urgence. Les tabous de la Défense et des politiques industrielles communes sont tombés. L'emprunt commun n'est plus l'interdit d'hier mais la réalité d'aujourd'hui et l'ombre de Keynes éclipse un Adam Smith déclinant.

Parce que l'Union européenne vient de réaliser tout à la fois que le parapluie américain se refermait, qu'une pandémie l'avait laissée seule face à ses responsabilités et

que seuls les plus riches et les plus grands, pas même la Russie, pouvaient combattre efficacement un virus inconnu, une autre Union est née. Cette Union-là, un voyageur revenu à Bruxelles après une longue mission à l'autre bout du monde ne la reconnaîtrait pas.

Elle aspire à exister sur la scène politique internationale. Elle est décidée à lutter contre le réchauffement climatique et prête à fonder sa relance économique sur des investissements verts et des déficits – provisoires, jure-t-elle bien sûr. À l'image de la nouvelle coalition allemande, elle est en même temps au centre-gauche, libérale et verte, « tricolore » dit-on, et cela ne doit rien au hasard.

C'est l'air du temps, fait du retour de l'État et de la renaissance d'un volontarisme politique, l'air qu'on respire au Parlement et dans les couloirs de la Commission, mais les journaux, les classes politiques et les citoyens européens continuent à mécaniquement parler des lourdeurs bureaucratiques de l'Union, de ses crises, de son incapacité à agir et jamais ou presque de la si profonde rupture épistémologique qui s'y est opérée depuis 2016.

Parce qu'ils ont peur de se le dire et d'avoir à en tirer les conséquences, les Européens ne veulent pas réaliser que M. Trump et la Covid les ont fait entrer dans ce troisième moment de l'histoire de l'Union, celui dont on ignore encore s'il scellera son

échec ou fera d'elle l'une des trois grandes puissances de ce siècle avec la Chine et les États-Unis.

ALORS ?

Alors, dans son élan même, l'utopie européenne demeure si fragile et menacée qu'il y a six raisons au moins de ne pas miser sur sa pérennité et, moins encore, son succès.

La première est que M. Poutine n'est pas aveugle. Il voit l'Union s'affirmer et même approfondir son unité face au Brexit comme à l'annexion de la Crimée et à toutes les bombes incendiaires qu'il jette aux frontières polonaise et ukrainienne ou dans ce magasin de poudre qu'est la Bosnie-Herzégovine. Il la voit adopter une « boussole stratégique » jetant les bases d'une politique étrangère et d'une Défense communes. Pire encore, il voit que dans tous les domaines essentiels, la France et l'Allemagne rapprochent leurs politiques étrangère et européenne.

En Europe, en Afrique, au Proche-Orient, en connivence parfois avec Recep Erdogan, Vladimir Poutine est bien décidé à multiplier ses pressions et manipulations politiques et militaires dans l'espoir de diviser l'Union avant qu'elle n'ait réellement formé l'union politique contre laquelle la Russie ne pourrait plus grand-chose. Tant

qu'il sera aux commandes, l'Union a tout à craindre, en un mot, de cette puissance pauvre qu'est la Russie et sa frontière méridionale n'est évidemment pas plus stable.

Source de guerre, de ruine et de flots migratoires, le chaos des mondes musulmans ne cessera pas de sitôt et, face à ces malheureux décidés à tout risquer pour gagner le Paradis qu'elle est, l'Union ne sait pas quoi faire parce que ce drame n'a pas de solution immédiate et que l'ampleur de ces migrations favorise la montée de nouvelles extrêmes-droites.

C'est le deuxième des plus grands problèmes de l'Union et le troisième est que ces nouvelles extrêmes-droites sont au pouvoir ou à ses portes dans nombre d'États membres et que l'indépendance de la Justice, la liberté de la presse, les Lumières, la démocratie en un mot, sont ouvertement contestées en son sein même.

Le quatrième problème de l'Union est qu'elle ne peut pas ouvrir ses portes aux trop nombreux pays qui espèrent en devenir membres car elle risquerait alors la paralysie. Elle ne le pourra pas avant d'avoir modifié son fonctionnement intérieur et défini ses ambitions pour le prochain quart de siècle. Cela prendra du temps et quand bien même ses dirigeants décideraient de ne plus décevoir les espoirs qu'ils ont si imprudemment semés, les électeurs européens s'y opposeraient car ils refusent aujourd'hui tout nouvel élargissement.

En Serbie, en Albanie, en Macédoine, au Kosovo, au Monténégro, en Ukraine, en Moldavie ou en Géorgie, les partis et mouvements pro-européens pâtissent de ce blocage aussi durement qu'hier en Turquie. Tout autour de l'Union, les plus conservatrices des forces nationalistes en profitent au contraire et cela fait naturellement le jeu, dans les Balkans au premier chef, de MM. Poutine, Xi et Erdogan qui peuvent ainsi se poser en alternatives à l'Union.

Le cinquième problème des 27 a pour nom l'Amérique car autant les États-Unis s'éloignent du théâtre européen et ne refusent plus l'idée d'une Défense européenne, autant ils n'ont pas fait leur deuil de leur influence politique dans le vieux monde où ils ne souhaitent pas voir apparaître d'autres Airbus susceptibles d'affaiblir d'autres Boeings. Les relations eura-méricaines seront toujours plus difficiles à gérer dans les années à venir et puis, sixième problème, il y a le temps.

Si demain, bien avant que l'Union ne se soit donnée les moyens d'une puissance autonome, la Chine décidait d'envahir Taïwan ou M. Poutine d'agrandir la Russie en y intégrant de nouveaux territoires d'anciennes Républiques soviétiques que pourraient faire les Européens ?

Ils ne pourraient qu'être spectateurs des grandes parties qui s'engageraient alors entre Washington, Moscou et Pékin. C'est si vrai que cette crainte était déjà vive dans

les derniers mois de 2021 et ces six raisons ajoutées à bien d'autres encore font que l'Union européenne peut à tout instant trébucher et se défaire.

L'ÉCHEC N'EST NULLEMENT EXCLU ET, POURTANT, TOUT PORTE L'UNION

Tout va certes y tanguer. Les portes vont claquer car, plus l'Union progressera vers son unité politique, plus ses conflits internes seront nombreux et grands. Il faudra définir les priorités industrielles, choisir les pays où de nouveaux emplois seront créés, trouver le bon équilibre entre investissements privés et publics et parvenir, surtout, à un consensus sur les rapports avec les États-Unis dans la nouvelle Alliance atlantique que la Défense européenne fera émerger.

ON FRÔLERA DONC DE GRANDES RUPTURES, MAIS ALORS QUOI ?

La petite Suisse est viable car elle ne gêne personne mais la grande Suisse, la neutralité d'un ensemble aussi riche, puissant et influent ? Non, c'est inenvisageable. Non,

nécessité fera loi car la Russie, la Chine, les États-Unis, la Turquie elle-même voudraient alors se partager à nouveau des zones d'influence dans ce qui ne serait plus qu'une zone de libre-échange sans aucune Défense, pas plus américaine qu'européenne.

Unis, nous sommes forts, nous le savons. Désunis, nous le savons aussi, nous perdons tout, non seulement nos indépendances et notre autonomie commune mais également les batailles industrielles et scientifiques de demain. Nous ne pouvons pas nous permettre l'échec. Les Pays baltes ne le peuvent pas face à la Russie. La Pologne non plus. La Grèce ne le pourrait pas face à la Turquie. Ni la France, ni l'Espagne ni l'Italie ne le pourraient face aux chaos des mondes musulmans. Aucun d'entre nous ne le pourrait face au défi climatique et face au danger que représenteraient aussi bien un affrontement militaire entre la Chine et les États-Unis que leur entente par-dessus la tête des Européens.

La deuxième raison de ne pas croire à l'échec de ce troisième moment est que nous partons de zéro dans les domaines essentiels. Il ne s'agit pas de fondre des industries d'hier dans des conglomerats communs mais de bâtir les industries du futur. Il ne s'agit pas de créer une armée commune à partir de 27 armées existantes mais de développer en commun les armes de demain, de nous préparer ensemble à

ces guerres du futur, informatique, spatiale, hybrides, qui s'amorcent aujourd'hui.

Rien ne sera aisé mais il est infiniment moins difficile d'innover en commun que de fusionner des forces existantes et il n'est, en troisième lieu, pas vrai qu'il n'y ait pas de peuple européen et qu'il ne puisse donc pas y avoir de démocratie européenne.

Prenez un avion à Helsinki et descendez-en à Palerme, vous serez toujours en Europe. De Lisbonne à Varsovie, vous ne changerez pas non plus de planète alors que parti de n'importe laquelle des villes européennes et atterrissant en Asie, en Afrique, aux États-Unis ou même à Rio, alors là, oui, tout change, rien n'est plus pareil, vous changerez de monde.

D'Amsterdam à Budapest, de Madrid à Stockholm, les Européens s'habillent et se comportent de la même façon, au-dessus de 50 ans au moins, communient dans les mêmes valeurs, participent des mêmes évolutions politiques et culturelles et parlent la même lingua franca qu'est l'anglais, ou plutôt ce globish devenu ce que fut le grec à la Méditerranée des temps anciens.

Cela ne signifie aucunement que les cultures et les langues nationales disparaissent. Plus l'Union sera forte, plus elles pourront au contraire résister au rouleau compresseur du soft power américain. Cela signifie en revanche que nous assis-

tons à la naissance d'un peuple européen dont les traits communs s'affirmeront toujours plus vite maintenant que des politiques, des industries et une Défense communes s'ajoutent à son Histoire et à sa culture communes.

Alors finalement, non, s'il fallait parier, ce serait sur le succès de ce troisième

moment parce que ce serait mieux et beaucoup plus rassurant, que les prophéties sont autoréalisatrices et qu'il n'y a qu'une seule question à poser aux sceptiques : « De quand date, au fait, l'unité allemande ? De quand date celle des Italiens ? Et où et quand la France s'est-elle définitivement unie si ce n'est dans les tranchées de la guerre de 14 ? » ■

RECONSTRUIRE L'EUROPE

L'épidémie de Covid-19, par sa dimension universelle, sa complexité et sa durée, constitue la matrice du XXI^e siècle. Elle soumet nations et continents à un test impitoyable sur leur capacité à gérer les risques planétaires. L'Union européenne affronte ainsi une heure de vérité.

Nicolas BAVEREZ

Économiste et historien

Touchée de plein fouet par la première vague de la pandémie dont elle fut l'épicentre et par une récession historique, l'Union est passée par une phase de sidération et de confusion avant de se reprendre. Après la gestion chaotique des approvisionnements de masques, de tests et de matériels médicaux ainsi que la mise en œuvre désordonnée des mesures sanitaires, la gestion mutualisée des vaccins, sous l'impulsion de Thierry Breton, a fait preuve d'une réelle efficacité. La mobilisation de la politique économique fut d'emblée bien meilleure qu'en 2008, du fait de la rapidité et de la puissance de la réponse monétaire ainsi que de sa coordination avec le soutien budgétaire de l'activité. Surtout, le plan de relance Next Generation EU, qui porte sur 750 milliards d'euros, a ouvert une nouvelle ère. Il a non seulement contribué à enclencher la reprise de l'activité, qui atteindra 5 % en

2021 et limité le chômage à 6,9 % de la population active, mais il a surtout jeté les fondements d'une Union économique en matérialisant la solidarité entre les Vingt-Sept.

Paralysée face au krach de 2008, à la crise de l'euro, aux attentats djihadistes, aux vagues migratoires, aux entreprises expansionnistes de la Russie de Vladimir Poutine en Ukraine ou de Recep Erdogan en Méditerranée, l'Union s'est positionnée pour la première fois en gestionnaire de crises et s'en est donnée les moyens. Simultanément, elle a résisté au Brexit et pris conscience de la nécessité de renforcer son autonomie.

Pour autant, l'Union reste très loin d'être armée pour affronter les défis du XXI^e siècle, qu'il s'agisse de son vieillissement démographique, de la gouvernance

de l'euro, de son adaptation à la révolution numérique et à la transition écologique, de la cohésion et de la stabilité politique des nations qui la composent, de sa sécurité enfin face aux menaces croisées des djihadistes, des démocraties russe et turque ou du totalitarisme chinois. Dans tous ces domaines, sa réponse reste embryonnaire du fait de l'absence de vision partagée et des profondes divisions entre ses membres. Elle ne lui permet pas de se comporter en puissance pour réassurer ses citoyens et les nations face aux crises et aux chocs, qui ne manqueront pas de se multiplier.

L'explication est connue. La construction européenne a été fondée, après l'échec de la communauté de défense en 1954, autour de la garantie de sécurité des États-Unis, de la résistance à l'Union soviétique, de la paix franco-allemande, du contournement de la politique et de la stratégie par le droit et le marché. Or ces principes ont été rendus caducs par la chute de l'empire soviétique, la fin de l'ordre de 1945 et de l'imperium américain, l'éclatement de la mondialisation et le retour en force des passions nationales et religieuses.

L'intégration de l'Europe est plus justifiée que jamais. Aucun des États qui la composent, pas même l'Allemagne, ne peut prétendre disposer de la taille nécessaire pour relever les défis du XXI^e siècle, qu'il s'agisse de traiter avec les États-contingents, de résister à la pression des démocraties ou de maîtriser les risques plané-

taires. Les États ont aujourd'hui besoin de l'Union autant que l'Union a besoin des États. C'est vrai de l'Allemagne, qui ne dispose plus d'alternative à l'intégration du continent, ce qui explique son ralliement au plan de relance de l'Union. C'est vrai de la France, de l'Italie et de l'Espagne, qui ne peuvent se redresser sans aide extérieure compte tenu de leur surendettement. C'est vrai des pays d'Europe du nord dont les exportations sont destinées aux consommateurs du sud. C'est vrai des pays d'Europe orientale dont le rattrapage est porté par le grand marché et les transferts financiers en provenance de Bruxelles.

Mais à nouveau monde, nouvelle donne et nouvelle règles. L'Union ne peut plus se contenter d'offrir à ses consommateurs un marché ouvert et régulé par la concurrence, à l'ombre de la garantie de sécurité des États-Unis. Elle doit garantir à ses citoyens, à ses entreprises et aux investisseurs un espace économique et stratégique conciliant développement durable, efficacité, sécurité et respect des libertés fondamentales. Elle doit pour cela se repenser comme puissance autour d'un projet politique.

De ce point de vue, l'épidémie de Covid-19 constitue une terrible épreuve mais aussi une chance. Elle a en effet provoqué un électrochoc en révélant les risques concrets que créaient pour les Européens le déficit d'investissement et d'innovation,

le recul de l'industrie, la polarisation des sociétés, la perte de foi dans les valeurs démocratiques. Elle a aussi recréé un lien de confiance entre les citoyens et l'Union autour du programme de vaccination contre le Covid et du plan de relance, qui doit devenir le socle de la reconstruction de l'Europe au XXI^e siècle.

CONSOLIDER LES PILIERS DE L'INTÉGRATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

L'épidémie de Covid-19 a permis de mesurer l'importance et la valeur des acquis de l'intégration européenne : le grand marché, l'euro et l'espace de libre-circulation de Schengen. Ces piliers de l'Union ont cependant été conçus dans les deux dernières décennies du XX^e siècle sur le principe d'une large autorégulation et sur le postulat d'une disparition des crises. Il ont été télescopés par les chocs du XXI^e siècle. Le grand marché a été heurté par le renouveau du protectionnisme et la grande confrontation entre les États-Unis et la Chine qui en font un enjeu de leur rivalité. La monnaie unique a failli être emportée par le krach de 2008 et la tempête qui a frappé la zone euro à partir de 2009. L'espace de Schengen a été suspendu par les vagues de migrants puis l'épidémie de Covid, qui a entraîné la reconstitution des frontières intérieures.

Fait remarquable, en dépit de la déstabilisation de l'Union par le Brexit, les réalisations majeures de l'Europe ont fait mieux que survivre. Elles se sont adaptées, quitte à contourner les traités comme le fait la BCE avec ses programmes d'achats de dettes ou de soutien des banques, quitte à inventer de nouveaux instruments comme le fonds de stabilité ou le plan de relance, quitte à suspendre le régime des aides d'État lors du krach de 2008 ou de la pandémie de Covid, quitte à instaurer un contrôle des investissements stratégiques ou des sanctions pour imposer le principe de réciprocité dans les échanges ou pour sanctionner la violation des droits de l'homme dans un système international qui retourne à l'état de jungle.

Surtout, les acquis de la construction européenne bénéficient d'un soutien de plus en plus net des citoyens qui, au fil des crises, ont pris conscience de leur valeur et de leur fonction protectrice. Déjà en 2015, la Grèce d'Alexis Tsipras s'était ralliée à un programme de réformes draconien pour se maintenir dans la zone euro. Après le krach et la pandémie, avec la montée en puissance de la campagne de vaccination et du plan de relance, les États ou les forces politiques qui plaident pour la sortie de l'Union ou de l'euro ont quasiment disparu. Et même les démocraties illibérales ont finalement approuvé le programme Next Generation EU après l'avoir critiqué.

Le soutien apporté par les citoyens aux trois piliers de l'intégration du continent ne doit cependant pas être mis au service du statu quo mais de leur renforcement.

Le grand marché demeure en attente de son achèvement dans le secteur des services, qui est clé dans une économie de plus en plus immatérielle. Les règles de la concurrence qui le gouvernement méritent d'être profondément révisées pour prendre en compte l'offre et non pas seulement les prix pour le consommateur – l'illusoire gratuité de leur service en échange de leur monopole et de l'appropriation des données personnelles étant le cœur du modèle des Gafam –. Par ailleurs, l'analyse de la concurrence ne peut se cantonner au seul marché européen en ignorant la structure monopolistique de l'économie mondiale, notamment aux États-Unis et en Asie. Enfin, il faut établir un cadre de régulation pour l'économie numérique.

L'Union est indissociable de la défense du multilatéralisme et de la libéralisation des échanges commerciaux qui se confondent avec son histoire. Il lui revient de faire émerger les nouveaux accords du XXI^e siècle, dont le cœur porte sur les services, la régulation et les normes, tout en prenant en compte la montée du protectionnisme, la généralisation du recours aux sanctions commerciales et la transition écologique. L'Europe doit protéger non seulement ses consommateurs, mais aussi les entreprises, les actifs, les technologies,

les données et plus encore les talents et les cerveaux qui constituent la richesse des nations dans l'âge numérique. Simultanément, il convient d'instaurer un mécanisme d'ajustement aux frontières, condition préalable à la généralisation d'un prix du carbone au sein du grand marché.

Si la monnaie unique a surmonté la terrible crise du début des années 2010, sa pérennité demeure menacée par la divergence des pays du nord et du sud, et notamment la trajectoire opposée des dettes publiques et privées. La zone euro ne remplit toujours pas les conditions qui assureraient sa soutenabilité en toutes circonstances, notamment la réassurance par une autorité politique, une responsabilité budgétaire effective et une solidarité financière entre ses membres. Ceci milite pour substituer au pacte de stabilité un pacte de soutenabilité. Par ailleurs, l'union bancaire et l'union des marchés de capitaux, essentielles pour résister à la secousse financière qui vient, restent dans les limbes. La raison commanderait de les mettre en place le plus rapidement possible, au lieu d'attendre l'inévitable éclatement des nouvelles bulles spéculatives créées sur les marchés par l'afflux des liquidités.

La BCE, sous l'autorité de Mario Draghi puis de Christine Lagarde, a activé tous les leviers possibles pour soutenir l'activité et les États de la zone euro, de l'assouplissement quantitatif aux taux négatifs. Contrairement à l'erreur commise après

le krach de 2008 avec la priorité donnée à l'austérité budgétaire, la politique économique européenne a été beaucoup plus cohérente et coordonnée face à la pandémie. La relance des dépenses publiques au niveau national et européen a accompagné l'expansion monétaire. Celle-ci se met par ailleurs au service du développement durable en introduisant des critères sociaux et environnementaux dans les stratégies de rachat de dettes. Il reste que la BCE est sans doute allée au-delà des limites de son mandat, ce qui se traduit par la multiplication des recours devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Le déversement des liquidités a encouragé l'inflation des actifs puis celle des biens de consommation qui atteint 4,9 %, en même temps que le creusement des inégalités.

Durant une décennie, l'Union et les États qui la composent ont délégué à tort la politique économique européenne à la seule BCE. Celle-ci doit se recentrer sur la gestion de la monnaie en luttant sérieusement contre l'inflation et en explorant deux voies neuves : l'élargissement du rôle de l'euro comme une monnaie internationale à part entière pour échapper au monopole du dollar ; la création d'une monnaie digitale européenne, pour faire pièce aux projets de devise virtuelle portés par la Chine ou par Mark Zuckerberg.

De même que le traité de Maastricht a créé la monnaie unique avec des institutions insoutenables qui postulaient l'ab-

sence de choc économique ou financier, l'espace de Schengen a été fondé sur l'hypothèse irréaliste de la paix perpétuelle et de la disparition de tout risque stratégique. La suppression des frontières intérieures est allée de pair avec la disparition irresponsable de tout contrôle des frontières extérieures. Là encore, il faut tirer toutes les leçons de la crise en associant le retour de la liberté de circulation dans l'espace de Schengen avec un contrôle strict des frontières extérieures. Il ne fait pas de doute en effet que la remontée des risques géopolitiques et le renouveau des grandes vagues migratoires sont durables car ils trouvent leur origine dans des évolutions de long terme : la libération de la violence et la multiplication des zones de conflits ; les effets du réchauffement climatique ; l'explosion démographique de l'Afrique qui gagnera près de 3 milliards d'habitants d'ici à la fin du siècle.

La capacité de l'Europe à gérer les mouvements migratoires déterminera largement sa crédibilité vis-à-vis des citoyens et sa résilience face à la pression populiste. Il est donc urgent de mettre en place une politique européenne cohérente associant la maîtrise des frontières extérieures de l'Union, notamment en Méditerranée, l'unification du droit de l'immigration et de l'asile – sous le contrôle d'un office européen des réfugiés –, l'intégration effective des immigrés et réfugiés en situation régulière, l'instauration d'un partenariat pour le co-développement de l'Afrique.

DU PLAN DE RELANCE À L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Le plan de relance européen Next Generation EU constitue un tournant historique. Par son ampleur tout d'abord qui porte sur 5 % du PIB de l'Union étalé sur 4 ans. Par sa composition qui associe 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards de prêts. Par son financement via des emprunts souscrits par l'Union. Par ses critères d'attribution enfin qui ciblent la transition écologique pour obtenir la neutralité carbone à l'horizon de 2050, la digitalisation de l'économie, la résilience et la cohésion des nations. Il acte ainsi la solidarité financière entre les États-membres via des transferts sans contrepartie. Il définit par ailleurs une stratégie pour la conversion climatique et numérique du continent, tout en fixant un agenda ambitieux de réformes.

L'Union monétaire s'adosse donc à un début d'Union économique, ce qui marque une révolution. Le plan de relance a donc vocation à s'inscrire dans la définition d'un nouveau pacte économique et social européen, qui assume la communauté de destin et la solidarité entre ses citoyens – notamment les jeunes – comme entre les États-membres. La clé d'un modèle de croissance inclusive réside dans l'accent placé sur le capital humain et dans la lutte contre les inégalités, qui sont des éléments

essentiels à un écosystème favorable à l'innovation. Elle passe par l'encadrement de la concurrence sociale et fiscale entre les États-membres, dans la continuité des nouvelles règles qu'élabore l'OCDE. Elle implique assurément un effort particulier dans le domaine de l'éducation, décisive pour la compétitivité économique et la réorganisation du travail rendue nécessaire par l'automatisation comme pour la justice sociale et de l'intégration.

Qu'il s'agisse de commerce, d'industrie numérique, d'écologie, de monnaie ou de fiscalité, l'Europe se trouve confrontée au même défi : se repenser comme un acteur souverain au lieu de se trouver réduit à l'objet de la rivalité des empires du XXI^e siècle, comme elle fut l'enjeu de l'affrontement des superpuissances durant la guerre froide. Cette transformation a pour condition la conquête progressive d'une autonomie stratégique face aux géants qui rivalisent pour le leadership du monde du XXI^e siècle.

L'épidémie de Covid a mis en lumière l'importance de la résilience des nations. L'Europe qui se veut pacifique se trouve par ailleurs cernée par les zones de conflits, de la Baltique à Gibraltar. Au même moment, le système international du XXI^e siècle est privé de leadership et l'ordre de 1945 dont l'Union est l'héritière se désintègre avec la remise en cause des institutions et des règles mises en place pour endiguer ou limiter la violence.

La guerre froide qui oppose les États-Unis et la Chine comporte une dimension globale. Elle se déploie sur le plan militaire, mais aussi dans les domaines de la régulation du capitalisme, du commerce, de la technologie, de l'idéologie. Elle touche tous les continents et les espaces, des mers aux étoiles en passant par les pôles ou par le cybermonde. Elle entraîne une partition du système international et de l'économie mondialisée, qui est en passe de contraindre nations et entreprises à choisir leur camp pour échapper aux sanctions croisées des deux géants. Simultanément, un nouveau rideau de fer s'abat sur l'Europe, avec la guerre hybride engagée par Moscou contre les démocraties, qui cherche à créer le désordre et à entretenir la peur en Europe. Elle mêle la réintégration de la Biélorussie dans l'empire russe, les pressions militaires sur l'Ukraine, la modernisation des forces nucléaires et spatiales, l'envolée des prix du gaz par la limitation des volumes, la multiplication des cyberattaques et des opérations de désinformation sur les réseaux sociaux. La Turquie de Recep Erdogan n'est pas en reste qui enchaîne les coups de force et provocations en Méditerranée, réislamise les Balkans, dresse les communautés émigrées contre leurs pays d'accueil et instrumentalise les réfugiés pour effectuer un chantage sur l'Union.

Nous sommes à un moment de bascule très semblable aux années 1930, où le monde s'ensauvage, où l'ordre international s'effondre devant la loi du plus fort,

où la politique de puissance ne reconnaît plus aucune limite. Soit l'Europe reste enfermée dans l'impuissance et la désunion, et elle sera inévitablement rattrapée par le déchaînement de la violence. Soit elle sort du déni et se mobilise pour l'endiguer.

Il convient dès lors de capitaliser sur la volonté nouvelle des Européens, et notamment de l'Allemagne, d'assumer et affirmer l'autonomie stratégique de l'Union dans les domaines de l'industrie, du commerce, de la technologie, de la fiscalité ou du droit. Cela implique en effet l'organisation d'un capitalisme européen avec sa gouvernance, ses règles et son éthique. Cela suppose aussi une forte coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises, notamment pour rattraper le retard accumulé en matière d'infrastructures, de recherche et d'innovation. Les États-Unis et le Royaume-Uni y excellent ; l'Europe doit combler d'urgence son retard.

Pour autant, l'autonomie stratégique demeure virtuelle si elle écarte le domaine de la sécurité. Seule une Union pour la sécurité peut garantir les nations et les citoyens du continent contre certains risques que l'OTAN ne couvrira jamais, à commencer par le terrorisme djihadiste ou les vagues migratoires. Seule une Union pour la sécurité peut éviter à l'Europe de devenir l'objet de la rivalité entre les États-Unis et la Chine aux XXI^e siècle comme elle le fut entre les États-Unis et l'Union soviétique au temps de la guerre froide.

D'où la transformation de Frontex en une police des frontières à part entière. D'où la mise en place d'un dispositif intégré de surveillance et d'intervention en Méditerranée afin de prévenir l'explosion des trafics de toute nature. D'où l'élaboration et le déploiement d'une stratégie globale de stabilisation de la périphérie du continent – notamment de l'Afrique, Libye et Sahel en tête, et du Moyen-Orient –, coordonnant étroitement renseignement, interventions militaires, initiatives diplomatiques et aide au développement. D'où la construction progressive d'une stratégie européenne de sécurité autour de piliers concrets : le rapprochement et le partage des priorités à travers la Boussole stratégique ; la génération de capacités militaires ; les opérations communes ; la formation ; les grands programmes d'équipement concernant les avions de combat, les drones et les chars du futur ; la coopération dans le domaine de l'espace et de la cyber-guerre ; l'innovation et la recherche – notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle – qui devraient être l'objet principal des financements du fonds européen de défense.

L'Europe doit enfin prendre toute sa part dans la redéfinition d'une alliance des démocraties qui ne dépendent plus des seuls États-Unis mais qui repose sur trois piliers : nord-américain, européen et asiatique. Son premier objectif devrait être l'élaboration et l'application d'une stratégie de cantonnement du total-capitalisme chinois et des démocraties, le désarme-

ment et la non-prolifération des armes de destruction massive, la remise en route et la modernisation du système multilatéral qui a été abandonné à la Chine.

LES RISQUES DE DIVERGENCE

L'émergence d'une Europe politique apte à faire face aux chocs du XXI^e siècle est loin d'être acquise. Elle devra surmonter deux grands risques liés à l'écart qui se creuse entre la France et l'Allemagne ainsi que la contestation tant des valeurs démocratiques que du primat du droit européen qui gagne le continent.

Après le départ du Royaume-Uni, le cœur de l'intégration du continent réside plus que jamais dans la relation franco-allemande. En apparence, la coalition conduite par Olaf Scholz et placée sous le signe du progrès et du mouvement, paraît s'accorder avec les vues françaises. Le nouveau gouvernement souhaite s'engager dans une politique volontaire et active en Europe. Il ouvre la voie à une révision du pacte de stabilité. Il prévoit de consacrer 3 % du PIB à l'action internationale ce qui est compatible avec la hausse de l'effort de défense. Il assume le renforcement de la souveraineté stratégique de l'Union. Autant d'orientations qui s'accordent avec les objectifs français

et le programme de la future présidence de l'Union par Paris.

Pour autant, dès lors que l'on quitte les grands principes pour en venir à leur déclinaison concrète, les divergences se multiplient. Au-delà de la renégociation des critères de Maastricht, la trajectoire opposée des dettes publiques et privées (116 % et 156 % pour la France, contre 70 % et 108 % pour l'Allemagne) constitue un risque majeur pour la pérennité de l'euro. L'inflation qui atteint 5,2 % en Allemagne est dénoncée comme une arme de destruction des revenus et des patrimoines de la classe moyenne alors qu'elle est considérée comme un levier de désendettement en France. D'où les tensions qui vont aller croissant au sein de la BCE, alors que la FED accélère le resserrement de sa politique monétaire, tensions mises en lumière par la démission de Jens Weidmann de ses fonctions de président de la Bundesbank.

La coalition affiche sa volonté de maintenir l'Allemagne parmi les grandes puissances économiques mondiales, à travers la modernisation de son industrie et la poursuite de l'ouverture des échanges, ce qui heurte le protectionnisme français, désormais adossé à l'écologie. Le nucléaire civil reste banni et le militaire n'est toléré que sous la forme d'une « participation » à l'OTAN. Loin de la peur du grand remplacement, l'immigration est considérée à Berlin comme

un apport indispensable pour enrayer la chute de la démographie et augmenter la population active, ce qui se traduit par l'ouverture de la naturalisation après 5 années de séjour. La menace terroriste est identifiée comme provenant de l'extrême-droite plus que du djihadisme. Un « dialogue constructif » est prôné avec Moscou qui peine à concilier la dépendance au gaz russe – indispensable à la transition énergétique allemande – et la résistance à la guerre hybride que mène Vladimir Poutine contre l'Europe. Enfin, l'alliance avec les États-Unis est réaffirmée comme le « pilier central de l'action internationale », ce qui relativise la portée de l'engagement en faveur d'une souveraineté européenne.

Cette spectaculaire divergence n'est que le reflet du grand écart entre les deux pays. L'Allemagne conjugue la puissance de son industrie et de sa recherche, le plein emploi, la maîtrise de ses finances publiques, la vitalité de sa société civile, la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans leurs dirigeants qui se traduit par la mise en échec de la polarisation et l'échec des partis populistes. La France est devenue un pays démergent, cumulant faiblesse de la croissance potentielle, chômage structurel de masse, surendettement public et privé, montée de la violence, poussée des partis et des candidats extrémistes.

Par ailleurs, le péril que représente pour l'Union la démocratie illibérale inventée

par Viktor Orban et adoptée par la Pologne du PIS a longtemps été sous-estimé. Or le danger que représente pour la construction européenne sa corruption intérieure par les régimes illibéraux et les mouvements populistes qui s'en réclament est plus dangereux encore que celui du Brexit, qui tourne à la déroute. Le statu quo n'est dès lors plus tenable, au moment où se renforcent les menaces émanant du totalitarisme chinois comme des démocraties russe et turque.

Le défi lancé par la démocratie illibérale à l'Union n'est pas juridique mais politique. La revendication du primat des Constitutions sur le droit européen n'est qu'un leurre. Sous l'apparent conflit autour de la hiérarchie des normes et des juridictions pointe le véritable contentieux qui ne porte pas sur la souveraineté des États-membres mais sur la démocratie. Or celle-ci ne se limite pas au suffrage universel mais implique le respect de l'État de droit, la protection des libertés individuelles, la reconnaissance de l'existence d'une opposition.

La construction communautaire n'a jamais été réduite à un marché ou à un guichet. Son objectif, dès l'origine, fut politique : la reconstruction du continent sur la paix et la liberté. En la rejoignant, l'Espagne et le Portugal en 1986, puis les anciennes démocraties populaires en 2004 n'ont pas fait seulement le choix d'une économie sociale de marché et d'une aide puissante à leur

redéveloppement mais d'abord d'un ancrage démocratique. Par ailleurs, le grand marché, l'euro ou l'espace de libre-circulation ne peuvent fonctionner que pour autant qu'il sont adossés à un droit européen qui s'impose aux États-membres. Le refus de la primauté du droit européen est donc incompatible avec l'appartenance à l'Union.

L'Union est unie dans la diversité ; elle ne peut être divisée sur ses principes. Il est important qu'elle tire les leçons de ses erreurs passées. Il l'est encore plus qu'elle réaffirme les valeurs qui fondent sa civilisation face aux démocraties illibérales, en se rappelant que le premier signe de la mort d'une démocratie consiste toujours dans la désintégration de l'État de droit, comme l'ont montré Mussolini en Italie et Hitler en Allemagne. Il ne saurait exister dans l'Union d'exception en matière de démocratie et de respect de l'État de droit.

*
* *

La décennie 2020 sera décisive pour l'Union et décidera de sa transformation en pôle de puissance ou de son éclatement. Depuis 1945, l'Europe s'est reposée sur les États-Unis pour sa reconstruction, son développement et sa sécurité. Ce moment est révolu et ne reviendra pas, du fait de la crise de la démocratie américaine et du pivot des États-Unis vers l'Asie. Les Eu-

ropéens doivent donc reprendre la maîtrise de leur destin. Non dans l'ambition de dominer le monde mais pour faire vivre une conception modérée, solidaire et humaniste de la liberté.

Face à un monde livré au chaos, confronté à la montée de la violence et privé de leadership, les États européens n'ont pas de stratégie alternative au renforcement de leur unité. L'Union ne peut plus se contenter de subir les chocs pour finir par s'adapter ; elle doit les anticiper et les gérer. À l'âge de l'histoire universelle, l'Europe sera donc politique ou ne sera pas. Mais le temps est désormais compté.

À Vienne, en 1935, Edmund Husserl concluait en ces termes la conférence qu'il consacra, face à la montée des totalitarismes et des régimes autoritaires, à la crise de l'humanité européenne : « La crise de l'existence européenne n'a que deux issues : soit la décadence de l'Europe devenant étrangère à son propre sens vital et rationnel, la chute dans l'hostilité à l'esprit et la barbarie ; soit la renaissance de l'Europe à partir de l'esprit de la philosophie grâce à un héroïsme de la raison ». L'Europe doit de nouveau conjurer le risque de sa décadence en renouant avec l'héroïsme de la raison, tant au niveau des nations qui la composent que de l'Union ■

« NOTRE CROISSANCE POTENTIELLE EST INSUFFISANTE PARCE QUE NOTRE SYSTÈME D'INNOVATION EST FAIBLE »

Dans son dernier ouvrage Le pouvoir de la destruction créatrice (Odile Jacob, 2020) co-écrit avec Céline Antonin et Simon Bunel, Philippe Aghion invite le lecteur à repenser l'histoire et les énigmes de la croissance à travers le prisme de la destruction créatrice et à remettre en cause nombre d'idées reçues. La Revue Politique et Parlementaire a rencontré l'économiste et professeur au Collège de France

Philippe AGHION

Économiste

Professeur au Collège de France

(Propos recueillis par Jean-Yves Archer)

Revue Politique et Parlementaire - Quel serait selon vous le ou les moteurs de l'économie de demain ?

Philippe Aghion - La croissance ce n'est pas uniquement un PIB, c'est également une qualité de vie qui peut s'améliorer de manière compatible avec l'environnement

et qui soit inclusive. Tout en rendant hommage à l'élégance du modèle de Robert Solow, il fallait un autre paradigme pour penser les ressorts de la prospérité, et c'est pourquoi avec Peter Howitt nous avons développé le paradigme schumpetérien : un modèle de croissance avec innovation cumulative telle que chaque innovateur

bâtit sur les épaules des géants qui l'ont précédé, où l'innovation est le fait d'entrepreneurs qui cherchent à obtenir des rentes d'innovation, et où chaque nouvelle innovation rend les innovations et technologies précédentes obsolètes. Je pense que l'innovation est un bon moteur car sans elle, il n'y a pas de prospérité, ni de croissance verte possible.

L'innovation est une condition nécessaire mais elle n'est pas suffisante et il faut la diriger car, livrés à eux-mêmes, les innovateurs d'hier sont toujours tentés d'utiliser leurs rentes pour empêcher l'arrivée sur le marché de nouvelles innovations afin de préserver leurs intérêts acquis. Nous voyons aujourd'hui les GAFAM racheter de petites startups et en décourager d'autres. C'est le même effet négatif que le rôle joué par les conglomérats en Corée ou au Japon. Réguler le capitalisme, c'est d'abord gérer cette contradiction : il faut des rentes d'innovation pour motiver l'innovation, mais en même temps s'assurer qu'elles ne seront pas utilisées pour empêcher de nouvelles innovations.

RPP - Croyez-vous vraiment à la stagnation séculaire ?

Philippe Aghion - Je crois au fait qu'elle n'est pas une fatalité. Il y a effectivement une baisse de la croissance aux États-Unis liée à l'inadaptation des politiques de concurrence à l'ère du digital. Les entreprises, en particulier les GAFAM, qui ont

pu se développer à la faveur de la révolution des TIC, sont devenues tentaculaires grâce à des fusions et acquisitions sans limite, et cela a fini par inhiber l'innovation des autres entreprises. En réformant la politique de concurrence, il est possible d'inverser la tendance et de faire repartir la croissance. C'est ce que tente de faire Joe Biden aux États-Unis. Sans omettre qu'il existe un débat relatif à la qualité de la mesure de la croissance de la productivité.

RPP - Qualifieriez-vous certaines entreprises de prédatrices ?

Philippe Aghion - Sans les entreprises, il n'y a pas de croissance, de prospérité et d'innovation verte. Mais deux problèmes peuvent se poser si elles sont livrées à elles-mêmes. Le premier, je l'ai évoqué plus haut, c'est qu'elles peuvent décourager les nouvelles innovations. L'intervention de l'État et de la société civile (consommateurs, associations) est alors importante car elle permet d'inciter à l'innovation tout en empêchant les acteurs d'hier d'utiliser leurs rentes de situation pour barrer la route à de nouveaux venus. Le second problème c'est qu'elles ont le pouvoir d'empêcher les gouvernements de faire voter certaines réformes. Nous en avons un exemple avec les conglomérats en Corée qui font barrage à des réformes qui rendraient l'économie coréenne plus compétitive. En période de croissance de rattrapage, de

grosses entreprises (comme les *chaebols* en Corée) se développent mais essayent ensuite de bloquer non seulement l'entrée de nouvelles entreprises mais également des législations qui rendraient l'économie plus compétitive et donc plus innovante « à la frontière technologique ». Et alors se produit un ralentissement de la croissance, c'est le syndrome de la *middle income trap*. Le Japon, qui est une économie avancée, est sujet au même syndrome.

RPP - Mais le Japon face à cette situation de marchés contestables n'a-t-il pas plus de forces d'innovation à l'interne que l'Europe ?

Philippe Aghion - Oui, mais depuis la fin des années 80, début des années 90 il y a un ralentissement et ils sont donc confrontés à ce défi.

RPP - Est-ce durable ?

Philippe Aghion - La population japonaise est très vieillissante. Or, ce sont les jeunes qui innoveront. Mais ce n'est pas une fatalité car le Japon pourrait décider d'ouvrir son économie et de mettre en œuvre une politique d'immigration plus audacieuse.

Un autre grand problème se pose : les entreprises lorsqu'elles ont innové par le passé dans des technologies polluantes tendent spontanément à continuer d'innover dans ces mêmes technologies. C'est

ce que nous appelons la dépendance au sentier. Cette notion implique que livrées à elles-mêmes, les entreprises qui ont acquis une expertise en matière de moteurs à combustion ne vont pas spontanément choisir de se réorienter vers les véhicules électriques. La destruction créatrice aide dans ce cas-là puisque les nouvelles entreprises ne sont pas confrontées à cette dépendance. Par ailleurs, l'État et la société civile ont un rôle important à jouer pour rediriger le changement technique des entreprises vers des technologies vertes grâce à la taxation carbone et en mettant également en œuvre une politique industrielle verte intelligente. Le consommateur peut aussi encourager les entreprises à produire et innover « propre » grâce au « name and shame », et cela surtout dans une économie plus concurrentielle où l'entreprise non vertueuse risque de se faire détrôner par une entreprise concurrente plus vertueuse.

RPP - Comme l'indique l'une de mes récentes tribunes dans *Les Échos*, nous allons vers un retournement conjoncturel assez sévère. De 6,75 % en 2021, la croissance du PIB est évaluée à 3,6 % par la Banque de France en 2022 et surtout elle chute à 1,9 % (source Bdf) voire 0,7 % pour Rexecode en 2023. Qu'en pensez-vous ?

Philippe Aghion - C'est parce que nous avons un problème de croissance potentielle.

RPP - Pouvez-vous développer cela ?

Philippe Aghion - Notre croissance potentielle est insuffisante parce que notre écosystème d'innovation est inadéquat, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation plus appliquée, et que par ailleurs notre système éducatif devient de moins en moins performant. Les Allemands sont meilleurs que nous dans toutes ces dimensions.

RPP - Pensez-vous que la recherche est ankylosée en France par des grands organismes ? Et si oui pourquoi ?

Philippe Aghion - Cela vient du fait qu'en France les décideurs politiques ne sont jamais allés à l'Université, ils ont fait des grandes écoles de type X ou ENA. Donc ils ne comprennent pas qu'une vraie politique d'innovation commence par une université bien financée et bien gouvernée.

Par ailleurs, comme je viens de le souligner (et je renvoie au chapitre 12 de notre livre¹) le capital-risque demeure très en dessous de ce que nous pourrions avoir. Concernant les investissements institutionnels, nous avons la BPI, mais nous ne sommes pas très bons. Un peu de capitalisation dans le système de retraite aiderait, certainement, à développer l'investissement institutionnel.

Enfin, nous n'avons pas l'équivalent des BARDA (*Biomedical Advanced Research*

and Development Authority) et des DARPA (*Defense Advanced Research Projects*) mises en place par les États-Unis. Ce sont des organismes qui ont pour objet de coordonner des acteurs et des moyens pour passer de la recherche fondamentale aux applications industrielles. C'est une manière moderne de faire de la politique industrielle pro-concurrence. La BARDA et la DARPA, financées par les ministères de la Santé et de la Défense, mettent en concurrence plusieurs laboratoires de recherche et s'efforcent de développer des partenariats public-privé. Le deuxième problème c'est l'éducation, l'étude PISA montre que la France baisse dans les classements et que les performances des élèves sont de plus en plus corrélées avec l'origine sociale.

Je pense qu'il est très important d'investir dans l'innovation et l'éducation. Il va donc falloir repenser l'approche à la dette publique et ne pas mettre sur le même plan les dépenses de croissance et celles qui ne génèrent pas de croissance. C'est pourquoi, en même temps qu'il faut investir plus et mieux dans l'innovation, l'éducation, et la politique industrielle, il faudra allonger la durée des cotisations retraites et engager une véritable réforme de l'État. Il conviendra également de soumettre nos investissements dans la croissance à des critères stricts de bonne gouvernance et de performance, sinon cela devient de la dépense inutile. C'est un peu ce qu'a fait Nicolas Sarkozy avec le Grand Emprunt et les

1 - *Le pouvoir de la destruction créatrice*, op. cit.

Idex². Pour obtenir des fonds, les universités devraient remplir une lettre de mission sur la gouvernance. L'investissement public doit être transformant !

RPP - Étiez-vous pour les PIA³ ?

Philippe Aghion - Je trouve que cela allait dans la bonne direction.

RPP - Que pensez-vous du plan « France 2030 »⁴ ?

Philippe Aghion - Le choix des secteurs est bon mais la gouvernance des investissements publics n'est jusqu'ici pas évoquée. La politique industrielle en France c'est pour l'essentiel des dirigeants d'entreprise issus des grandes écoles qui rencontrent des dirigeants politiques diplômés des mêmes écoles. Ce fonctionnement incestueux est d'un autre âge, il faut véritablement que cela change.

RPP - À une époque, beaucoup de grands patrons étaient convaincus que nous n'étions qu'un pays d'assemblage. Ne pen-

sez-vous pas, comme moi, qu'il faut redevenir un pays producteur ?

Philippe Aghion - Il faut effectivement redevenir un pays producteur et nous ré-industrialiser en poussant les petites entreprises. Je suis pour le maintien du crédit impôt recherche, mais la façon dont il a été pensé est curieuse. Jusqu'à 100 millions d'euros d'investissement en R&D, l'entreprise est subventionnée à 30 %, au-dessus à 5 %. Mais beaucoup de PME sont très en dessous de ces 100 millions. Si le seuil passait à 50 ou 40 millions d'euros en conservant l'enveloppe totale constante, les petites entreprises pourraient davantage en bénéficier. Et nous savons qu'elles sont plus innovantes que les grosses entreprises, mais il convient de garder à l'esprit que ces dernières font systématiquement du chantage à la délocalisation.

RPP - Il y a longtemps, concernant la fonction de production, j'ai appris qu'il y avait deux modèles le *putty-putty* ou le *putty-clay*. Autrement dit, une fois l'investissement décidé peut-on encore modifier la combinaison des facteurs de production (capital, travail et facteur résiduel) ? Quelle serait, selon vous, la dominante dans le monde de demain ?

Philippe Aghion - Je pense que nous allons aller vers plus de souplesse, nous allons pouvoir transformer les coûts fixes en coûts variables.

2 - Les initiatives d'excellence sont des projets nationaux destinés à faire émerger des pôles d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

3 - Les programmes d'investissements d'avenir financent des investissements innovants et prometteurs afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

4 - Doté de 30 milliards d'€ déployés sur 5 ans, le plan « France 2030 » vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir.

RPP - Ce qui devrait induire des changements d'inscription comptable ?

Philippe Aghion - Je crois en effet que la différenciation entre coûts variables et charges fixes va connaître une réelle transformation. De surcroît, cette dynamique comptable permettra de revisiter certains apports fructueux comme la « maladie des coûts croissants » (*Baumol cost disease*) formulée par William Baumol en 1965.

RPP - Que pouvez-vous nous dire sur les énigmes de la croissance ?

Philippe Aghion - Dans notre livre nous évoquons différentes énigmes : notamment celle du décollage industriel – pourquoi en Europe et pourquoi en 1820 et pas avant –, celle de la *middle income trap* évoquée plus haut, celle de la stagnation séculaire, celle des inégalités. Et nous cherchons également à comprendre pourquoi les grandes révolutions technologiques n'ont jamais véritablement fait augmenter le chômage. Notre explication est que certes d'un côté certaines firmes remplacent des hommes par des machines, ce qui devrait détruire l'emploi, mais d'un autre côté elles deviennent plus productives, elles peuvent donc baisser leurs prix, les demandes pour leurs produits vont augmenter et elles vont devoir embaucher davantage. Les entreprises qui automatisent en France créent des emplois. Taxer les robots serait donc pour nous une mauvaise idée.

L'énigme du décollage : pourquoi cela s'est-il passé en 1820 en Europe et pas en Chine au Moyen Âge alors que les inventeurs y étaient nombreux ? Trois raisons expliquent ce phénomène. La première c'est parce qu'en Europe il y avait des institutions permettant l'innovation cumulative, en particulier *L'Encyclopédie* de Diderot en France et *L'Encyclopaedia Britannica* en Angleterre. La seconde raison c'est la protection des droits de propriété, rendue possible en Angleterre grâce à la Révolution Glorieuse et en France grâce à la Révolution française et à Napoléon. La troisième, c'est parce qu'en Europe on n'empêchait pas la destruction créatrice. En Chine, un inventeur dont l'Empereur craignait qu'il menace son pouvoir était systématiquement muselé. En revanche en Europe, si un scientifique était bridé dans son pays, il pouvait se réfugier dans un pays voisin pour y développer son innovation.

Lorsque j'étudiais l'économie, Schumpeter était une curiosité dans l'histoire de la pensée économique. Aujourd'hui, le modèle de croissance schumpétérien est devenu le paradigme dominant.

RPP - La pertinence de la taille du marché chez Smith reste-t-elle valable même si les entreprises sont multinationalisées ?

Philippe Aghion - Oui et d'ailleurs cela réconcilie Keynes avec la théorie de la croissance : s'il n'y a pas de demande pour

vos produits il n'y a pas d'innovation car pas de rentes à en attendre.

RPP - Quelles sont vos explications sur l'ampleur et la dynamique de notre déficit commercial ?

Philippe Aghion - Je crois qu'il faut revenir aux années 90, nous sommes plutôt bons à ce moment-là. Mais lors du passage à l'euro nous n'avons plus d'outil pour dévaluer monétairement, nous ne pouvons faire que de la dévaluation réelle. Or, nous faisons le contraire avec la mise en place d'une série de mesures : impôts de production, réglementations, 35 heures de manière indiscriminée. Les entreprises françaises réagissent à ces contraintes supplémentaires à travers une délocalisation de la production et une désindustrialisation massives. On a perçu l'ampleur du drame de notre désindustrialisation avec la Covid ; une pénurie de tests, de masques, de respirateurs que l'Allemagne n'a pas connue. Dans les années 1995 nous étions au même niveau que l'Allemagne, aujourd'hui ils sont exportateurs nets de ces produits pour 20 milliards d'euros par an alors que la France ne réalise aucun surplus commercial sur ces mêmes produits. Et le même diagnostic s'applique à tous les secteurs excepté l'aéronautique et le nucléaire. Il faut réindustrialiser par l'innovation.

RPP - Sommes-nous également en train de perdre notre leadership dans le secteur de l'automobile ?

Philippe Aghion - Oui effectivement. Le plan « France 2030 » se veut une réponse mais il faut que la gouvernance aille avec.

RPP - La gouvernance pourrait-elle être comme un partenariat public/privé ?

Philippe Aghion - Les BARDA et les DARPA sollicitent les partenariats public/privé, c'est ce qu'il faut faire. Le PIA peut en être l'un des vecteurs.

RPP - Que pensez-vous des entreprises zombies qui survivent mais qui parfois bloquent l'innovation ?

Philippe Aghion - Il faut aider les entreprises parce qu'il y a du capital humain accumulé qu'on ne veut pas laisser partir, un peu ce qu'a fait Obama avec General Motors. Mais en même temps si l'on maintient artificiellement des entreprises non viables, cela inhibe l'entrée de nouvelles plus performantes. C'est pourquoi lorsque l'on fait de la politique industrielle il convient de faire très attention que cela ne décourage pas l'entrée de nouveaux acteurs.

RPP - Pourquoi est-ce qu'à l'époque de Bernard Esambert, conseiller industriel de Georges Pompidou, l'État avait une lucidité industrielle ?

Philippe Aghion - Je ne sais pas si nous étions capables de savoir quelles entre-

prises étaient viables ou non. Mais à l'époque nous étions en économie beaucoup plus fermée avec moins de problèmes de perte de compétitivité. Aujourd'hui l'économie est mondialisée et donc nous devons devenir plus productifs pour être plus compétitifs.

RPP - Pensez-vous que nous allons assister à de grands changements dans la répartition du PIB par secteur ?

Philippe Aghion - Toutes les économies développées tendent à se tourner davantage vers les services, c'est ce qu'on appelle le changement structurel. Mais nous sommes allés trop loin, nous avons trop désindustrialisé. Alors même que l'industrie se situe, davantage que les autres secteurs, au cœur de la chaîne de valeur. Plus concrètement, l'industrialisation dans un secteur particulier stimule la croissance d'autres secteurs en amont ou en aval. De plus, l'industrialisation permet l'apprentissage par la pratique, le fameux *learning by doing*. Ces externalités technologiques sont essentielles. En France, le secteur industriel représente 10 % de notre PIB, il faudrait le remonter à 12-13 %, mais je ne sais pas si nous allons y arriver.

RPP - D'après vous dans quelle temporalité ?

Philippe Aghion - Sur dix ans, mais dans cinq ans nous devrions déjà voir une différence positive par diffusion du savoir et de l'expertise inhérente au secteur industriel.

RPP - Pensez-vous que le futur chef de l'État (élu ou réélu) aura des leviers qu'Emmanuel Macron n'a pas encore utilisés ?

Philippe Aghion - Si je peux convaincre l'Europe que je fais des investissements avec une bonne gouvernance et que je me sou mets à des critères de performance, j'ai peut-être un peu de marge pour faire ces investissements. La marge je me la donne aussi en réformant les autres dépenses, d'où l'importance d'allonger la durée de cotisations des retraites de deux ans et de réformer l'État parce qu'il y a des endroits où les gens ne travaillent pas dans une perspective d'efficacité.

Personnellement, je souhaiterais également la mise en place d'un revenu universel d'insertion pour les jeunes sur le modèle danois. Chaque jeune quittant le foyer familial percevrait un salaire s'il est en insertion, en apprentissage ou étudiant car beaucoup d'entre eux ne peuvent pas se nourrir faute de moyens. Je couplerais cette mesure à la réforme des retraites, ce qui reviendrait à proposer au pays une sorte de contrat transgénérationnel ■

LE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Au cours de sa carrière, Jacques de Larosière a vu passer de nombreuses crises, d'abord à la tête du FMI, puis comme gouverneur de la Banque de France, ensuite comme président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, il continue à alimenter le débat public. Il a d'ailleurs récemment publié 40 ans d'égarements économiques - Quelques idées pour en sortir aux Éditions Odile Jacob.

Jacques de LAROSIÈRE

Ancien Directeur général du Fonds monétaire international et Gouverneur de la Banque de France

Le sujet de cet article porte en lui-même un défi. En effet, le « moteur » de l'économie mondiale semble s'être grippé depuis au moins deux décennies.

Deux constatations corroborent cette assertion.

UN FORT RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE

Le taux de croissance domestique du PIB (*final domestic demand*), en moyenne de 1,7 % par an pour les pays avancés de-

puis 2001, est en forte décélération sur la longue période (2,8 % de croissance moyenne au cours de la décennie 1993-2002).

L'investissement productif (non résidentiel) global a diminué de 3 points du PIB mondial de 2000 à 2018.

Ce ralentissement de la croissance est expliqué en grande partie par le vieillissement de la population mondiale.

Pour le monde entier, le pourcentage des plus de 60 ans augmente fortement. Dans les pays développés, il est en train de passer de 19 % en 1996 à 31 % en 2030.

La Commission européenne estime qu'entre 2010 et 2050 la population active de l'Union diminuera de 48 millions alors que la population âgée augmentera de 58 millions.

Or une population vieillissante :

- épargne plus, mais consomme et investit moins ;
- accroît la charge publique (notamment en ce qui concerne le poids des retraites et des dépenses de santé et de dépendance) ;
- l'effet global contribuant à la faible croissance économique.

Quel peut donc être le « moteur » de l'économie de demain sur ce fond de ralentissement séculaire ?

La réponse à cette question est loin d'être évidente.

Certains économistes avancent le spectre d'une économie globale en ralentissement continu avec la menace d'une évolution vers le modèle japonais, caractérisé par une croissance très faible, une épargne surabondante et un déficit budgétaire astronomique.

D'autres pensent que le défi et la transition écologique offrent un nouveau moteur à la croissance de demain.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : MOTEUR DE LA CROISSANCE DE DEMAIN ?

Les ordres de grandeur de la seule révolution énergétique nécessaire pour réduire les émissions de CO₂ en conformité avec l'objectif de ramener à moins de 2 % le réchauffement de la planète, sont d'un ordre de grandeur difficile à imaginer (neutralité carbone en 2050).

« La demande en énergie ne va cesser de croître sous l'effet conjugué de la croissance de la population – 2 milliards d'habitants supplémentaires en 2050 – et du développement du niveau de vie : songeons que 800 millions d'individus n'ont toujours pas accès à l'électricité ! »¹.

L'Union européenne a évalué le coût de la transition à 11.200 milliards d'euros entre 2021 et 2030, ce qui correspondrait, pour la France, à un coût annuel de 6 % du PIB !

Il est évident que ces chiffres ne sont pas réalistes, mais ils donnent une idée de l'importance des enjeux.

Ce que l'on peut dire sur « la nouvelle donne écologique », c'est que l'on va, lo-

1 - Voir « Politique de l'énergie » : rapport du Cercle de Réflexion et de propositions « État, Entreprises, Nation » de novembre 2021.

giquement, vers un nouveau modèle de société :

- les dépenses énergétiques ne pourront pas être financées par la monnaie, sous peine d'une inflation hors contrôle ;
- l'énergie sera donc plus chère pour ceux qui l'utilisent ;
- la taxe carbone minimum devra se situer entre 50-100 €/habitant.

Pour que cet effort – qui ne pourra que diminuer notre niveau de vie – puisse s'accompagner d'éléments positifs et donner naissance à un nouveau « moteur » de croissance il faudra veiller, dans un pays comme la France, à faire de ce changement de modèle énergétique une source nouvelle de **réindustrialisation**.

Dans cet esprit, il est absolument vital pour notre pays d'arrêter la délocalisation de nos activités industrielles, fussent-elles polluantes.

Quelques exemples de projets d'avenir – et d'emploi pour les jeunes à former – :

- augmentation de la part d'électricité dans le mix énergétique pour passer de 25 % à 50 % des besoins en 2050.

Ceci suppose des investissements considérables notamment dans les

transports, les batteries et la production d'hydrogène renouvelable.

- développement des filières renouvelables (grands parcs solaires) ;
- lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires ;
- économies d'énergie : agir sur la consommation et accroître l'efficacité énergétique...

UNE RÉORIENTATION DE L'ÉPARGNE

Les investissements – porteurs de croissance et d'emplois – devront être financés par l'épargne, abondante, dont nous sommes pourvus.

Mais cette épargne ne s'orientera vers les projets à long terme évoqués ci-dessus que si elle est **rémunérée** normalement. Il faudra donc abandonner la pratique des taux d'intérêt négatifs qui – comme il a été montré – détournent les épargnants des placements à long terme et favorisent la détention de liquidités à court terme.

Cette ré-orientation de l'épargne vers les emplois à long terme devra s'accompa-

gner aussi d'une réduction de nos dépenses publiques de redistribution au profit d'investissements publics d'infrastructure, de recherche et de formation.

C'est là un vaste programme. Il sera fait de sacrifices (énergie plus chère, taxe carbone, certains relèvements d'impôts sur les gains financiers des plus fortunés), mais aussi d'investissements productifs et de recherche générateurs d'emplois et

d'une autre forme (décarbonée) de croissance.

Avant tout, il faudra expliquer à nos concitoyens le pourquoi – vital – de cet effort et l'importance de réindustrialiser notre pays (et non de continuer à délocaliser nos industries) pour accomplir la révolution écologique, faire repartir l'emploi et mettre un terme à notre déclin observé depuis trente ans, évolution qui menace l'avenir même de notre pays ■

« NOUS ALLONS VIVRE UNE PÉRIODE DE FORTS CHANGEMENTS DANS NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE SOCIÉTÉ »

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Raymond Soubie détaille les profondes transformations en cours dans le monde de l'entreprise. Pour l'expert en politiques sociales, la Covid n'est qu'un révélateur et un accélérateur de ces mutations déjà à l'œuvre avant la crise sanitaire en raison du développement des nouvelles technologies et de la lutte contre le changement climatique.

Raymond SOUBIE

Président d'Alixio

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - La crise sanitaire que nous traversons depuis 18 mois va-t-elle changer en profondeur les relations sociales ?

Raymond Soubie - Aujourd'hui, on ne constate pas un changement très net. La concertation entre gouvernements et partenaires sociaux a eu lieu, comme à l'ordinaire, dans des réunions d'information et de consultation avec les syndicats et le patronat. Je dirais qu'il n'y a pas vraiment

eu de changement systémique dans les relations sociales au niveau national et interprofessionnel. En vérité, comme depuis le début du quinquennat, c'est l'État qui a la main. Il consulte puis décide. En revanche, au niveau des entreprises, les mesures d'application de la lutte contre la Covid, par exemple l'aménagement du télétravail, ont fait l'objet de débats avec les partenaires sociaux. Il s'est agi soit de discussions à l'intérieur des CSE (comité social et économique) – créés par les or-

donnances Macron, qui ont été constructives dans beaucoup de cas – soit d’accords, par exemple sur le télétravail.

Sur les problèmes pratiques que la Covid a posés aux entreprises, je peux dire qu’ils ont été traités dans la majorité d’entre elles grâce au dialogue social. Alors qu’au niveau national – et c’est compréhensible – c’est en fait l’État qui a eu la main.

RPP - Peut-on considérer que la désorganisation impliquée par la crise sanitaire dans l’organisation du travail a mis en place de nouveaux modes de fonctionnement dans un certain nombre d’entreprises – ce qui touche au télétravail notamment – ? Cette évolution vous semble-elle *in fine* circonstancielle ou risque-t-elle de s’inscrire dans la durée et de transformer en profondeur les relations et le mode d’organisation professionnels ?

Raymond Soubie - Les transformations du mode d’organisation des entreprises ont consisté principalement en une place accrue du télétravail, qui s’est beaucoup développé dans une première période.

Aujourd’hui, le nombre de salariés qui y sont soumis est en diminution forte. Peut-être le phénomène a-t-il été conjoncturel. Pourtant certaines entreprises y ont trouvé des avantages. D’abord, la souplesse : elles peuvent faire travailler et recruter les salariés dans toute la France et même au-delà, ce qui permet plus de souplesse et de

possibilité de recrutement. Naturellement, des entreprises y songent. Par ailleurs, le télétravail leur permet de réduire les locaux et de réaliser ainsi des économies de fonctionnement. À l’opposé, d’autres entreprises pensent aujourd’hui que, sur une longue période, le télétravail a des défauts réels : moins de cohésion sociale, absence d’unité entre les équipes, difficultés d’insertion des nouveaux entrants.

Je pense qu’il faut attendre quelques mois, voire un ou deux ans, avant de pouvoir dire si le télétravail va devenir un mode d’organisation normal et permanent des entreprises et à quel degré.

RPP - Il est donc trop tôt aujourd’hui pour en tirer un enseignement définitif.

Raymond Soubie - Exactement. La question est aussi de savoir si la Covid a entraîné des transformations d’entreprises autres que le télétravail. Nous constatons que des pans entiers de notre économie sont sur la voie d’une évolution profonde. Pourquoi ? Pour des raisons liées au développement de nouvelles technologies et à la lutte contre le changement climatique. Il y a le cas, souvent cité, de l’automobile. Rappelons qu’à la suite des règles de la Commission européenne il n’y aura plus, après 2030-2035, de voitures non-électriques vendues. Ces nouvelles voitures électriques auront d’abord besoin de batteries électriques et d’électronique embarquée. C’est-à-dire que le cœur de l’indus-

trie automobile d'aujourd'hui (fonderies etc.) est menacé. Des études sur la France montrent que dans les toutes prochaines années, cela pourrait entraîner la suppression d'environ 100 000 emplois.

Il y a toute une série d'autres changements dans les entreprises qui portent sur le numérique et sur l'intelligence artificielle ainsi que sur de nouveaux modes de distribution. On a tendance à dire naturellement que tout ceci est dû à la Covid. En réalité, celle-ci accélère des prises de décision qui auraient eu lieu même sans elle.

RPP - Concernant les transformations et leur lien ou non avec la Covid, vous considérez que cette transformation structurelle, du fait des développements techniques, se serait immanquablement opérée. Mais ces transformations vont-elles créer des tensions, notamment sur l'emploi ?

Raymond Soubie - Je crois qu'elles vont créer des tensions de deux ordres sur l'emploi. D'un côté, cette évolution entraînera des suppressions d'emplois et, de l'autre, des besoins nouveaux en compétence.

Le sujet qu'il va y avoir, et qui existe déjà aujourd'hui mais qui va être beaucoup plus fort dans les prochaines années, est un problème d'adéquation de la demande à l'offre de travail, et cela notamment en termes de formation et de compétences. On le voit déjà aujourd'hui.

Un autre sujet me paraît important : la Covid a eu sans doute des effets sur l'organisation des entreprises, mais aussi sur les réflexions des salariés. Nous avons des sondages, des enquêtes récentes qui montrent que 80 % des chômeurs et 60 % des salariés ayant un emploi disent vouloir changer de métier. Ceux-ci ont, en quelque sorte, réfléchi pendant les périodes de confinement. Ils ont fait un arrêt sur eux-mêmes et ont pris conscience qu'ils n'étaient pas satisfaits de leur sort. Il y a certes des mutations liées aux techniques, à l'offre d'emploi, mais il y a aussi de la part des salariés des changements dans leurs désirs et leurs ambitions. C'est un autre élément qui va modifier les caractéristiques du marché du travail et rendre encore plus compliquée et nécessaire l'adéquation entre les désirs et compétences d'un côté, et les besoins des entreprises et souhaits des salariés de l'autre.

RPP - Cette volonté de changement d'orientation professionnelle se retrouve-t-elle dans des secteurs particuliers ou est-ce quelque chose que l'on peut retrouver de manière assez équilibrée ?

Raymond Soubie - Elle n'est pas un phénomène général. On la retrouve particulièrement dans certains secteurs, qui sont notamment ceux qui rémunèrent le moins. Un exemple très concret que vivent tous les restaurateurs aujourd'hui avec le manque de personnel : celui dont ils disposaient avant la pandémie ne veut pas revenir.

Pour des questions salariales, de pénibilité du travail, et même pour des raisons de statut – j’allais presque dire d’ego. Ce sont des fonctions peu valorisées dans la société française. Cela signifie que tous les secteurs qui sont principalement touchés, vont devoir augmenter leurs rémunérations, modifier leurs conditions de travail.

RPP - C’est donc un impact clairement lié à la crise sanitaire ?

Raymond Soubie - Oui, d’ailleurs ce n’est pas une situation purement française. On connaît le phénomène américain de la « Great resignation » : c’est exactement la même chose.

RPP - La crise a aussi mis en avant les métiers finalement peu reconnus auparavant, ce que l’on a appelé les métiers de première ligne (infirmiers, aides aux personnes âgées, agents d’entretien, livreurs etc.). Peut-on envisager, après cette crise, une revalorisation de leurs rôles, un après plus social pour ces métiers ?

Raymond Soubie - Oui, je crois qu’on le peut et qu’on le doit, sur le plan moral mais aussi sur le plan économique. Car les secteurs dont nous parlons là sont ceux qui aujourd’hui ont les plus grandes difficultés à recruter. D’ailleurs le gouvernement a demandé aux branches de revaloriser – ce qui a été le cas par exemple pour les restaurateurs – les grilles salariales. J’ajoute un point : les personnels qui ont été obligés

de travailler, alors que leurs homologues qui avaient droit au télétravail étaient chez eux, ont ressenti une injustice. Ceci mérite aussi une revalorisation.

RPP - Au moment où nous avons publié notre numéro sur la crise sanitaire, nous nous sommes posé la question de savoir si, une fois cette crise surmontée, le risque d’explosion sociale et de conflits sociaux serait plus fort car il y aurait une forme de phénomène de décompression lié à la crise sanitaire aujourd’hui. Où en est-on de la réflexion sur cette question ?

Raymond Soubie - Chacun s’est trompé l’année dernière. En 2020, tout le monde disait que nous allions avoir la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce n’est pas du tout ce qui s’est passé puisqu’en 2021 on a eu un fort rebond de la croissance que personne, ni économiste, ni politique, n’avait prévu.

RPP - Est-ce que cela ne serait pas un rattrapage ?

Raymond Soubie - C’est un rebond qui a été rendu d’abord possible pour deux raisons principales. Il y avait beaucoup d’épargne en France, ce qui a permis, en 2021, un sursaut de consommation. En outre, les entreprises s’en sont sorties en bonne forme car il y a eu le « quoi qu’il en coûte ». En vérité, les contreparties négatives ont été les déficits des États et, liée à la surchauffe et la raréfaction de matières

premières, l'inflation. Ce risque de l'inflation bien connu – nous en avons des exemples en France dans les décennies passées – est d'entraîner des revendications salariales et, si elles ne sont pas satisfaites, des conflits. On peut donc dire que l'on va peut-être entrer dans un cycle : hausse des prix, demandes salariales/demandes salariales, accroissement des coûts des entreprises, hausse des prix.

RPP - C'est donc le cycle que l'on a connu dans les années 70.

Raymond Soubie - Exactement. On a eu en 2021 un effet rebond qui est parfait, et on n'a pas plus de chômage. Celui-ci baisse même : tout cela a des allures de miracle que l'on risque de payer par le retour de l'inflation des années 70, avec entraînement sur les salaires.

RPP - Y a-t-il un risque pour les taux ?

Raymond Soubie - Il y a naturellement un risque pour les taux. On le voit très bien avec l'annonce de l'amorce d'une hausse des taux aux États-Unis, les craintes sur l'inflation dont nous venons de parler et sur le taux de l'argent. La hausse de celui-ci aura des conséquences sur la croissance économique puisque les entreprises n'auront pas, comme aujourd'hui, de l'argent à très faible coût.

RPP - Emmanuel Macron a présenté à l'automne dernier le grand plan d'in-

vestissement d'avenir « France 2030 ». La multiplication de tous ces plans, auxquels on assiste depuis plusieurs mois, ne risque-t-elle pas de brouiller la compréhension par l'opinion publique ?

Raymond Soubie - Si, ils risquent de brouiller la compréhension par l'opinion publique qui se dit que tout est reparti – et peut repartir encore – parce que l'intervention de l'État est toujours possible. Sur les plans de relance, je dirais qu'il faut distinguer deux catégories : un plan à finalité d'abord conjoncturelle et le « plan 2030 », qui a pour objectif de préparer la nouvelle économie plus digitalisée, plus numérisée et plus décarbonée qu'aujourd'hui. La question qui vient toujours avec ces plans de relance est aussi de savoir si les fonds qu'ils prévoient sont correctement distribués. Verser les fonds publics pour des projets nouveaux et disruptifs, ce n'est pas simple. Il faut examiner les demandes projet par projet, que celles-ci aient des initiateurs, ce n'est pas si simple d'enclencher un tel processus.

RPP - Sur quels types de priorités devront reposer ces investissements ?

Raymond Soubie - Comme je l'ai indiqué, sur la voiture électrique, la digitalisation, l'intelligence artificielle et sur le développement durable. Nous allons vivre indépendamment de la Covid, et après elle, une période de forts changements dans notre économie et notre société ■

LA SCIENCE A-T-ELLE RÉPONSE À TOUT ?

Aussi loin qu'on puisse appréhender l'humain, on le voit muni de sa raison, en quête de connaissance. Dans le livre 1A de la métaphysique, Aristote le formule fort bien : « Tous les hommes désirent naturellement savoir ». Puis il ajoute : « C'est, en effet, l'étonnement qui pousse, comme aujourd'hui, les premiers penseurs aux spéculations philosophiques. Au début, leur étonnement porta sur les difficultés qui se présentaient les premières à l'esprit ; puis, s'avançant ainsi peu à peu, ils étendirent leur exploration à des problèmes plus importants, tels que les phénomènes de la Lune, ceux du Soleil et des Étoiles, enfin la genèse de l'Univers ». Pour Aristote, les connaissances empiriques, obtenues par l'observation du monde émanaient d'une science suprême, la métaphysique, philosophie « des premiers principes et des premières causes ». Il s'opposait à certains de ses prédécesseurs comme Démocrite, qui la phase d'étonnement passée, a cherché à expliquer la nature à l'aide d'une philosophie matérialiste. Ces deux grands courants de pensée philosophique, malgré leurs oppositions, sont intimement liés ayant pour graal de tenter de trouver une explication à tout. Ils le resteront jusqu'au début du XVII^e siècle.

Catherine BRÉCHIGNAC

Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences
Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation

DIVORCE ENTRE SCIENCE ET PHILOSOPHIE

C'est Galilée, qui avec la démarche scientifique et le développement de la science expérimentale, déclenche la désunion de la science et de la philosophie. Galilée s'étonne que

le temps mis par un corps pour tomber, ne dépende ni de sa masse ni de sa nature mais seulement de la hauteur d'où il tombe par rapport au sol. Cette expérience qui sera reprise sans relâche des siècles durant, avec des précisions allant croissantes pour atteindre aujourd'hui 10^{-15} , ne met pas en défaut l'hypothèse des deux grands maîtres de la gravitation que sont Newton

puis Einstein, qui supposent tous deux que la masse inertielle d'un corps, celle qui s'oppose au mouvement, est égale à la masse gravitationnelle de ce corps, celle qui induit la gravitation. C'est le principe d'équivalence, hypothèse fondamentale, car c'est sur elle que repose l'équilibre dynamique du monde. Cependant ni Newton, ni Einstein ne tentent de répondre à la question : d'où provient l'énergie qui met les corps en mouvement. Ils mettent en équation, grâce aux observations de leur époque respective, les lois qui régissent le monde. C'est ainsi que pour Newton la gravitation est représentée par une force engendrée par des masses qui s'attirent. Pour Einstein, qui voit de plus la lumière déviée par une étoile, elle exprime que les masses déforment l'espace-temps dans lequel elles se meuvent, c'est le mouvement qui crée la force. La science a pour objectif premier d'expliquer les découvertes. De fait, un certain nombre de questions philosophiques, métaphysiques, religieuses, et même comportementales se trouvent rejetées hors du domaine de la science.

Ce divorce entre science et philosophie engendra des querelles sans fin. Les philosophes se saisissent des résultats scientifiques. Ceux de Newton sur la force gravitationnelle en particulier ont engendré de nombreux débats : qu'est-ce que cette force qu'on ne voit pas ; la gravitation n'est-elle pas une illusion mathématique ? Où est la frontière entre la physique et la métaphysique ? Certains philosophes dont Leib-

nitz, contemporain de Newton qui malgré son affrontement avec lui sur le calcul infinitésimal, cherche à montrer dans *Monadologie* que tout peut s'expliquer. Kant, quant à lui, développe dans son livre, *Critique de la raison pure*, que les questions métaphysiques doivent être abandonnées parce qu'elles ne relèvent pas de nos capacités. D'autres philosophes sont plus virulents et taxent les savants d'étroitesse d'esprit, tel Hegel qui voit d'un mauvais œil la science s'éloigner de sa dialectique. En retour les savants accusent ces philosophes de divagation. Bon nombre de scientifiques expriment un mépris vis-à-vis des philosophes. Le siècle des lumières ne fait qu'accroître l'écart entre science et philosophie. Gabriel de Broglie dans un discours sur Guizot exprime : « C'est Condorcet, le premier sans doute, qui, dans son discours de réception à l'Académie française en 1782, faisant en tant que mathématicien l'éloge des sciences, pose, en pendant des sciences physiques, les sciences morales, "presque nées de nos jours, dont l'objet est l'homme même, qui doivent suivre les mêmes méthodes que les premières, acquérir une langue également exacte et précise, atteindre au même degré de certitude" ». Plus tard, Auguste Comte, à la fois héritier et critique du siècle des Lumières, crée le mouvement du *positivisme scientifique* qui repose sur « l'ensemble du savoir humain, disposé suivant un certain ordre qui permet d'en saisir les connexions et l'unité ». Il propose la loi des trois états : « l'état théologique ou fictif ; l'état métaphysique

ou abstrait ; enfin, l'état scientifique ou positif. » et déclare qu'à terme, toutes les connaissances doivent se hisser au niveau de la science. C'est alors qu'on verra fleurir les termes de sciences politiques, sciences économiques, sciences médicales, sciences humaines et sociales. Mais il ne suffit pas d'accrocher le mot science à une discipline pour qu'elle devienne scientifique. On entend même parfois le terme de sciences philosophiques comme si la philosophie devait s'incliner devant la science, ce qui est une grave erreur pour l'évolution de la pensée humaine.

La démarche scientifique est un outil basé sur la comparaison entre l'expérience et la théorie, écrite en langage mathématique. L'outil s'affine avec le temps, il se perfectionne. Le chercheur étonné par la découverte d'un effet, construit la science qui l'aide à progresser dans la compréhension de la cause qui entraîne l'effet. C'est ce qui est reproductible et corrobore ou infirme une théorie qui est déterminant. Cette reproductibilité s'exprime avec des nombres. Si le dialogue entre les robots satellitaires et le GPS doit impérativement tenir compte de la théorie de la relativité générale d'Einstein pour calculer précisément la position de celui qui tient son GPS en main, c'est que la théorie d'Einstein est bien adaptée pour comprendre qu'en 24 heures, une horloge, placée à bord d'un satellite, gravitant autour de la Terre à une vitesse d'environ 14 000 km/h, est en avance de 38 microsecondes par rap-

port à la même horloge située au sol. La dilatation du temps est due non seulement à la grande vitesse relative du satellite par rapport à la Terre, prise en compte par la relativité restreinte, mais aussi à la masse de la Terre que décrit la relativité générale.

L'ÊTRE HUMAIN : PIVOT ENTRE SCIENCE ET SOCIÉTÉ

La science se construit par tâtonnement entre essais et erreurs, comparant sans cesse la prévision théorique au résultat de l'expérimentation, elle avance d'une marche cumulative, repoussant sa frontière avec l'inconnu, tentant d'explorer l'infiniment grand, comme l'infiniment petit qu'elle n'atteindra peut-être pas, tant les expériences seront difficiles à mettre en œuvre. Bon nombre de phénomènes complexes ne sont pas encore explicables, le seront-ils un jour ? La question mérite d'être posée. La science a exclu de son territoire le mythe, construction imaginaire qui interprète les phénomènes mystérieux à partir de valeurs sociétales, elle a exclu aussi toutes les interrogations qui ne se soumettent pas à la démarche scientifique qui présente l'avantage de prévoir, y compris si cette prévision s'exprime en termes de probabilité. Le domaine des sciences humaines et sociales en est exclu, ce qui ne veut pas dire qu'il faut l'igno-

rer, au contraire il a une logique propre, une rigueur et son impact est crucial dans l'interaction entre science et société. L'être humain est le pivot entre ces deux domaines ; par ses fonctions biologiques il relève du domaine de la science mais par son imagination, ses émotions il est loin d'être reproductible. Cette double appartenance de l'homme s'est illustrée dans la course contre la montre que nous avons vécue avec la pandémie de Covid. La progression de la science par essai erreur, mise au grand jour devant la société, avec la réalisation d'un vaccin qui protège des formes graves de la maladie, relève de la biologie humaine. L'acceptabilité du vaccin par chaque individu, qui dépend de son émotion et de la confiance qu'il porte à la science, n'est pas du domaine scientifique. La réponse collective de la société, le choix de soigner cette maladie plutôt qu'une autre avec les moyens sanitaires du pays, la place accordée à la liberté de chacun, est éminemment un choix politique.

La société réclame de comprendre la science, mais celle-ci se complexifiant sans cesse est de moins en moins accessible à ceux qui n'en ont pas appris le langage. Elle s'en désintéresse donc pour se focaliser sur les usages de la science et sur la technologie. La ministre de la Recherche s'exprime après la loi de programmation de la recherche, promulguée le 24 décembre 2020 : « cette loi fait du développement des interactions entre sciences, recherche et société un objectif prioritaire.

La relation science-société doit désormais être reconnue comme une dimension à part entière de l'activité scientifique. Elle permet à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et d'y prendre part, de nourrir le débat démocratique et d'appuyer les décisions publiques. » À quel niveau de compréhension doit-on se positionner pour être en mesure de débattre ? Que recouvre le mot science qui est devenu polysémique, et regroupe le savoir acquis depuis la nuit des temps, comment appeler ce qui n'est ni science économique, politique, humaine, sociale, médicale...

Plus l'homme prend conscience de ce qui l'entoure plus forte est la peur du lendemain. La peur collective récurrente, celle de voir disparaître la terre, ou qu'elle devienne invivable, la peur des pandémies, du réchauffement climatique est prégnante. Autrefois ce qui arrivait à l'homme était rejeté sur des puissances occultes, mais aujourd'hui, avec les avancées des connaissances et leur utilisation par l'homme, ce dernier prend peur de ses actes, et en perd même le bon sens. Les maladies dues aux farines alimentaires à base de protéines animales qui transforment l'herbivore en carnivore sont néfastes, mais personne ne critique les végétaliens, qui préconisent l'inverse pour l'homme, en proposant de transformer un omnivore en mangeur de graines. La défiance à l'égard des recherches nouvelles et de leurs retombées s'est amplifiée ces dernières années avec l'apparition des organismes génétique-

ment modifiés. L'introduction de gènes dans un être vivant ou une cellule, afin de produire des médicaments ou des vaccins, entraîne un mouvement de rejet envers la science. Le retour à l'ancienne est à la mode. Curieusement, ce retour à l'ancienne fait régresser le raisonnement, et les savoirs acquis se perdent dans l'oubli. On entend « c'est bon parce que c'est naturel », occultant complètement les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire.

L'émotion a pris le pas sur la raison, le monde des humains s'emballe, tel un manège qui tourne de plus en plus vite, il faut trouver un frein pour le remettre au pas, lui donner le temps de respirer, le temps de penser, non pas uniquement à travers la science, qui certes est un outil extraordinaire, mais aussi de penser en philosophe, en sociologue, en politique, avec des outils rigoureux qui leur sont propres, car la science ne peut répondre à tout ■

LA SCIENCE PEUT-ELLE TOUT EXPLIQUER ?

En 1939, Albert Einstein, invité à prendre la parole au séminaire de théologie de l'université de Princeton, déclara : « Il est indéniable que des convictions ne peuvent trouver de confirmation plus sûre que l'expérience et une pensée consciente claire. On ne peut sur ce point que donner raison aux rationalistes extrêmes. Mais le point faible de cette conception est que les convictions indispensables pour agir et porter des jugements ne peuvent en aucun cas être obtenues par cette seule voie scientifique avérée. La méthode scientifique ne peut en effet rien nous apprendre d'autre qu'à saisir conceptuellement les faits dans leurs déterminations réciproques. Le désir d'atteindre à une connaissance objective fait partie des choses les plus sublimes dont l'homme est capable. Mais il est d'autre part évident qu'il n'existe aucun chemin qui conduise de la connaissance de ce qui est à celle de ce qui doit être¹. »

Étienne KLEIN

Physicien, philosophe des sciences

*La sauvegarde de la vérité dépend moins de son affirmation réitérée
que de la reconnaissance de ses limites.
Max Horkheimer*

Le père de la relativité a presque tout dit là : grâce à la démarche scientifique, nous sommes devenus capables d'acquérir des connaissances objectives sur le monde, ce qui est en soi une prouesse, mais pour autant, la science ne peut pas tout, contrairement à ce qu'avaient espéré les scientistes radicaux, les « rationalistes extrêmes » comme les appelle Einstein. Ceux-là pensaient que la

science pourrait répondre à l'ensemble des questions que nous nous posons, y compris à celles que nous qualifions de philosophiques ou de métaphysiques : au bout du compte, elle parviendrait à expliquer non seulement l'univers physique, mais aussi la vie et la conscience dans tous leurs

1 - Albert Einstein, *Œuvres choisies*, Paris, Le Seuil/Éditions du CNRS, 1991, vol. 5, p. 165.

aspects, nous prescrivant ainsi ce qui est bon ou mauvais. Philanthropes souvent zélés, fascinés par les succès de la science, ils avaient su trouver des accents lyriques pour annoncer que leur nouvelle déesse finirait par apporter une heureuse réponse à toutes les interrogations qui nous tourmentent, et éclairerait ainsi nos vies dans leur ensemble. Par leur entremise, l'esprit scientifique attira sur lui le préjugé d'une compétence universelle.

L'UNIVERSEL QUE LES SCIENCES METTENT AU JOUR EST PAR ESSENCE INCOMPLET

Plus de quatre-vingts ans après la conférence d'Einstein, un tel optimisme se fait plus rare, même si on continue d'entendre des propos exagérément enthousiastes : régulièrement, des physiciens théoriciens aux allures de cadre supérieur de chez Méphistophélès affirment qu'ils sont en passe d'encapsuler le monde dans leur grosse cervelle, de faire entendre sous la forme d'une équation unique le poème admirable qui sans cesse scande l'univers, bref de découvrir *la* « Théorie du Tout » qui permettra une description à la fois exacte et totalisante de ce qui est. Mais on ne peut pas honnêtement promettre que la science nous mènera aussi loin. Car, au fond, les sciences ne traitent vraiment bien que des

questions... scientifiques ! Or celles-ci ne recouvrent pas l'ensemble des questions qui se posent à nous. Du coup, l'universel que les sciences mettent au jour est, par essence, incomplet. Il n'aide guère à trancher les questions qui restent en dehors de leur champ. En particulier, il ne permet pas de mieux penser l'amour, la liberté, la justice, les valeurs en général, le sens qu'il convient d'accorder à nos vies. Par exemple, le fait de savoir de façon certaine qu'il y a dans chaque atome le même nombre de particules de charge positive que de particules de charge négative ne nous indique guère quel usage nous devrions faire de la parité en politique. L'universel que produisent les sciences ne définit pas davantage la vie telle que nous aimerions ou devrions la vivre, ni ne renseigne sur le sens d'une existence humaine : Comment vivre ensemble ? Comment se tenir droit et au nom de quoi le faire ? De telles questions sont certes éclairées par la science, et même modifiées par elle – un homme qui sait que son espèce n'a pas cessé d'évoluer et que l'univers est vieux de 13.7 milliards d'années ne se pense pas de la même façon qu'un autre qui croit dur comme fer qu'il a été créé tel quel en six jours dans un monde qui n'aurait que six mille ans –, mais leur résolution se fait au-delà de son horizon.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle qu'on a vraiment pris conscience qu'il existe une ligne de partage entre science et valeur, et ce constat a sournoi-

sement modifié notre rapport à la science. Chez ceux qui l'apprécient pour ce qu'elle est, il a engendré une sorte de dégrisement salutaire, libérateur même. Mais chez les autres, ce dégrisement a pris la forme d'un sentiment de déception, dû à un malentendu : on avait chargé la science de tâches morales ou politiques qu'elle est impuissante à remplir. Les questions relatives à nos valeurs, m'a-t-on souvent expliqué à la fin de mes conférences, sont celles qui nous importent le plus, car c'est autour d'elles que nous déterminons nos actes, construisons nos aspirations, nos projets. Dès lors, si la science se montre incapable de nous fournir les références dont nous avons besoin, si elle éclaire le vrai mais sans pouvoir lui conférer un sens, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous relativisons ses conquêtes, ou n'y prêtions que peu d'attention.

Il faut entendre l'argument, mais aussi s'en méfier, car il peut mener tout droit à la marginalisation des savoirs scientifiques. De plus, l'idée selon laquelle la science n'aurait pas de conséquences sur le plan moral n'est vraie que d'un point de vue strictement logique : on ne peut pas déduire une affirmation de type moral uniquement à partir d'assertions factuelles. Mais, d'un point de vue social, politique et psychologique, c'est plutôt le contraire qui s'est produit : au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, en Europe, puis un peu partout dans le monde, la science a joué un rôle d'acide, dissolvant progressivement certaines croyances enseignées par les au-

torités supposées naturelles, qu'il s'agisse du clergé, de la monarchie ou de l'aristocratie. Il suffit de repenser à Galilée, qui a souffert pour les droits de la raison et de l'expérience face aux dogmatismes de toutes sortes, et dont les idées ont fini par triompher. La science n'annonce certes pas ce que nous devons penser, mais à propos des choses ou des phénomènes qui relèvent de sa compétence, elle a d'autant plus d'autorité pour nous indiquer ce que nous ne pouvons plus croire, et *comment* agir sur certains phénomènes.

La connaissance scientifique a ceci de paradoxal qu'elle ouvre des options tout en produisant de l'incertitude, une incertitude d'un type très spécial : *nous ne pouvons pas savoir grâce à nos seules connaissances scientifiques ce que nous devons faire d'elles*. Par exemple, nos connaissances en biologie nous permettent de savoir comment produire des OGM mais elles ne nous disent pas si nous devons le faire ou non. C'est affaire de valeurs, et la science n'édicte pas de valeurs. Mais cela ne l'empêche pas d'en avoir une, et même plusieurs. La plus importante tient à ce qu'elle peut, dans certaines situations, faire des « découvertes philosophiques négatives » : certains de ses résultats modifient les termes en lesquels certaines questions philosophiques se posent, apportent des contraintes, et s'invitent ainsi dans des débats qui leur sont *a priori* extérieurs. Cela les rend éminemment précieux, et fait du même coup de la science un « tré-

sor d'incomplétude ». Qui oserait de nos jours disserter sur la matière en restant à Aristote, sans jamais évoquer la découverte de l'atome auquel le philosophe ne croyait pas ? de la nature du « réel » sans faire référence aux leçons révolutionnaires de la physique quantique ? de la structure de l'espace-temps sans tenir compte des équations de la théorie de la relativité ? Certaines avancées scientifiques obligent la réflexion philosophique à se remobiliser, à ouvrir de nouveaux chemins de pensée, parfois à carrément se corriger.

C'EST PARCE QU'ELLE N'EMBRASSE PAS TOUTES CHOSES QUE LA SCIENCE DEVIENT FÉCONDE

Une connaissance objective de la nature ne saurait suffire à résoudre les problèmes généraux de la cité, ni à étancher les aspirations de notre âme, ni à fournir de son propre élan une sagesse *qui nous parle*. La politique, l'éthique, la spiritualité et la philosophie nous demeurent absolument et définitivement indispensables. Dont acte. Mais cette incomplétude de la science ne signifie pas son échec ! Au contraire même, puisqu'elle est précisément la condition de sa fulgurante efficacité : *c'est parce qu'elle n'embrasse pas toutes choses que la science étreint bien et devient féconde*. Il lui faut circonscrire son objet, le délimiter, de

sorte que cet objet ne peut être d'emblée la totalité de ce qui est. Et cela ne saurait constituer un argument pour ne plus s'intéresser aux résultats, que nulle autre démarche de connaissance, ni aucune tradition philosophique ou religieuse n'ont pu obtenir avant elle ni ne peuvent aujourd'hui contester. Les connaissances que produit la science sont, en ce sens, extraordinaires. Certes, elles ne peuvent guère éclairer le sens de nos vies, mais ce qu'elles révèlent est singulier, unique. La science est souveraine dans son ordre, maîtresse des réponses aux questions délimitées qui sont les siennes. Nous devons en prendre acte. Car comment croire que le rejet de la connaissance scientifique deviendrait *ipso facto* pourvoyeur de sens, de vitalité existentielle, de ressourcement spirituel ? Porteur de croyances régénératrices ? Opérateur de salut pendant qu'on y est ?

Jeter hors du bain de la culture, par dépit ou par fanatisme, les savoirs scientifiques reviendrait implicitement à considérer l'ignorance comme le meilleur remède à nos tourments existentiels ou métaphysiques. Ce serait absurdement rejeter tous les résultats de la science au seul motif que les attentes du scientisme ne se sont pas réalisées. Or le scientisme est une idéologie que la science peut susciter mais n'implique nullement. Simplement, sous couvert de triomphe de la raison et en vue du bonheur de l'humanité, on a, à certaines époques, présenté la science comme la

nouvelle idole, porteuse d'un projet métaphysique, celui du dévoilement complet de l'Être. Mais ce projet n'est qu'une illusion, que Nietzsche avait fort bien dénoncée : « Il existe un fantasme profond, écrivait le bouillant philosophe, qui vient au monde, pour la première fois, dans la personne de Socrate : la croyance inébranlable que la pensée, en suivant le fil conducteur de la causalité, peut atteindre jusqu'aux abîmes les plus lointains de l'être et qu'elle est à même non seulement de connaître l'être, mais encore de le *corriger*. Cette sublime puissance d'illusion métaphysique est at-

tachée à la science comme un instinct². » C'est cet attachement instinctif qu'il faut défaire : la science n'est ni bonne ni mauvaise, et elle ne nous adresse pas la parole. Elle ne nous a donc rien promis, ni ne s'est engagée sur rien : seuls les humains, scientifiques ou non, parlent, parlent d'elle ou pour elle, et l'engagent dans des prophéties. Il faut donc raffoler des raccourcis rhétoriques pour oser prétendre qu'elle nous aurait personnellement trahis ■

2 - F. Nietzsche, *La Naissance de la tragédie* (1872), Coll. Folio, Gallimard, 1989, p. 234.

L' « HOMME AUGMENTÉ » DES TRANSHUMANISTES : AVENIR RADIEUX OU CAUCHEMAR DU XXI^E SIÈCLE ?

Cliquer sur le site de l'Association Française Transhumaniste – Technoprogramme à voir comme premiers mots : « HOMME AUGMENTÉ ». « L'être humain », y lit-on, « peut "devenir plus humain" grâce à la technologie : vie plus longue, davantage d'intelligence et de créativité... » La définition qui suit du transhumanisme lie indissolublement les deux termes : « Le transhumanisme exprime l'idée que l'humain peut être "augmenté" par la technologie¹. »

Olivier DARD

Professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne Université

Ces discours d'aujourd'hui doivent être remis en perspective. D'abord, pour souligner que le terme transhumanisme n'est pas récent. Sa première occurrence est communément attribuée au biologiste Julian Huxley, le frère d'Aldous, le romancier bien connu du *Meilleur des mondes*, qui l'a utilisé en 1951. Pourtant, douze ans avant le premier directeur général de l'UNESCO, le polytechnicien Jean Coutrot (1895-1941)

ingénieur économiste, cheville ouvrière du groupe X-Crise lancé en 1931 et surtout maître d'œuvre du Centre d'études des Problèmes humains (CEPH) et des Entretiens de Pontigny, chantait les louanges du transhumanisme sous les frondaisons de la célèbre abbaye. Coutrot fut un ami

1 - Site consulté le 29 octobre 2021. Les mots soulignés sont en italiques sur le site et les mots en gras figurent comme tels.

d'Aldous Huxley, qu'il a associé à Alexis Carrel au patronage de son CEPH, une structure dont le célèbre médecin, auteur de *L'homme cet inconnu*, reprit l'idée à son compte pour lancer sous l'égide de Vichy sa Fondation pour l'étude des problèmes humains. Cette « étude » est au cœur de l'entre-deux-guerres, où l'heure est à « l'homme » et d'abord à « l'homme nouveau », décliné sous bien des facettes dans des titres de revues, des ouvrages et des idéologies en vogue, du communisme aux fascismes ; sans oublier les régimes démocratiques, notamment la République de Weimar.

On pourrait gloser sur le caractère intemporel de la transformation rêvée de l'homme et rattacher à « l'homme augmenté » nombre d'utopies futuristes, depuis *L'Atlantide* de Francis Bacon jusqu'à la littérature d'anticipation. On soulignera cependant la nécessité d'articuler ces textes aux réalités scientifiques et technologiques de leur temps et aux possibilités alors offertes.

Avant 1914, l'évolutionnisme, entendu souvent comme un eugénisme, est en vogue. Avec la Première Guerre mondiale, la première « guerre totale », et ses suites, des visions qui n'étaient qu'imagination ou fantasme relèvent dorénavant d'une potentialité envisageable. « L'homme augmenté » existe et peut être considéré comme « un rêve » et un « cauchemar » de l'entre-deux-guerres.

DES ENSEIGNEMENTS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES...

Durant l'entre-deux-guerres, « l'homme augmenté » se décline de différentes manières². Il renvoie tout d'abord au débat sur le technofuturisme qui se développe en Grande-Bretagne. Les jalons sont posés dans une conférence intitulée « Dédale ou la science de l'avenir » prononcée à Cambridge en 1923 par John Burdon Sanderson Haldane, biologiste marxiste qui prophétise l'avènement, pour 2073, du « sélectionnisme », une procréation faite par ectogenèse, l'embryon puis le fœtus se développant dans un utérus artificiel ; une prédiction dont s'est inspiré Aldous Huxley dans *Le Meilleur des mondes*. En 1934, dans un texte intitulé *If I Were Dictator*, Julian Huxley campe un biologiste aux pouvoirs tout puissants dont le programme est l'« humanisme scientifique ». De tels discours rencontrent des soutiens chez John D. Bernal ou Herbert George Wells, tandis que d'autres, comme C. S. Lewis et J. R. R. Tolkien sont beaucoup plus critiques et dénoncent ce culte de la technologie.

Le technofuturisme des biologistes n'est pas seul à devoir être pris en compte pour saisir la diversité des discours prétendant élever l'homme au-delà de sa condition

2 - Nous nous appuyons ici sur le collectif dirigé par Franck Damour, Olivier Dard, David Doat, *L'homme augmenté en Europe. Rêve et cauchemar de l'entre-deux-guerres*, Paris, Hermann, 2021.

« naturelle ». À l'échelle du continent européen, d'autres courants mettent l'accent sur une élévation alliant science et spiritualité. Les cosmistes russes jouent en l'espèce un rôle important et d'autant plus notable que certains d'entre eux voyagent en Europe occidentale et y diffusent leurs idées. Ainsi, le minéraliste et promoteur de la géochimie, Vladimir Vernadski (1863-1945), futur « père de la science soviétique » et prix Staline (1943) séjourne-t-il à Paris entre 1922 et 1925. Il y rencontre le philosophe Édouard Le Roy, s'approprie le terme noosphère cher à ce dernier et publie en 1929 en français la seconde édition de son ouvrage intitulé *La biosphère*. Mais c'est avec Teilhard de Chardin que la noosphère trouve son promoteur le plus connu même si, à cette époque, le jésuite et paléontologue, en froid avec Rome, doit se faire discret et ne peut publier ses textes. À défaut, ils sont précautionneusement distribués, lus et commentés. Ainsi, Jean Coutrot fait de Teilhard une référence majeure de son projet transhumaniste. Vingt ans plus tard, en 1959, Julian Huxley préface la version anglaise du *Phénomène humain*, un ouvrage qui a marqué la France et l'Europe d'après 1945 au point de voir l'UNESCO, en 1965, célébrer en grandes pompes le dixième anniversaire de la mort de Teilhard et souligner toute l'importance de sa figure de « l'ultra-humain ».

L'homme augmenté dans l'Europe de l'entre-deux-guerres est encore celui de la chirurgie. Cette dernière donne à voir

un homme augmenté, réparé par des prothèses. Elles peuvent lui permettre de travailler et d'être adapté à la production de masse et aux chaînes de production tayloriennes qui se développent dans la grande industrie. Ainsi, à l'heure de l'Organisation scientifique du travail (OST), « l'homme augmenté » prend la forme d'un « homme machine » ou d'un « travailleur machine » qui inspire, notamment sous Weimar, des artistes très critiques devant cette transformation.

La chirurgie n'a pas seulement une vocation réparatrice. Elle peut, à travers la chirurgie sexuelle, viser à la régénération nécessaire pour enrayer la dégénérescence supposée de la civilisation occidentale au lendemain du cataclysme de 1914-1918. Les techniques sont variées, de la vasectomie mise au point par le médecin viennois Eugen Steinach, aux greffes testiculaires de singes, proposées par Serge Voronoff, (médecin russe installé à Paris) et pratiquées sur plusieurs milliers d'hommes jusqu'au milieu des années trente. Le « rajeunissement », la « revitalisation » sont ici recherchées et promues par leurs défenseurs qui opposent la force de l'animal à la faiblesse et à la décadence de l'homme européen anémié par le premier conflit mondial. Voronoff ne cache pas ses ambitions : « Un jour, je serai peut-être capable de produire le super homme. » Ce « super homme » annonce-t-il le transhumanisme et « l'homme augmenté » de notre XXI^e siècle ? La réponse est plus délicate

qu'il n'y paraît même si l'entre-deux-guerres est mise en avant pour pointer des filiations, souvent revendiquées par des transhumanistes actuels, notamment le philosophe Nick Bostrom, un de leurs principaux théoriciens.

AUX DÉFIS CONTEMPORAINS

Faire de l'entre-deux-guerres le creuset du discours contemporain sur « l'homme augmenté » est commode mais se heurte à différents écueils. Le premier est d'ordre analogique et téléologique : on ne saurait se contenter de repérer, par exemple, les occurrences du terme transhumanisme depuis les années trente, sans s'interroger sur sa polysémie ; ce qui conduit par conséquent à être attentif au contexte pour bien saisir la teneur des débats sur le transhumanisme lui-même comme sur des enjeux collatéraux mais non directement superposables, à savoir la machine, la technique ou la technologie qui nourrissent les projets d'homme augmenté. En parallèle, il s'agit de prendre la mesure de l'évolution des « progrès » techniques et technologiques enregistrés depuis l'entre-deux-guerres et plus encore à venir et de penser, à cette aune, une question fort classique en histoire, celle des continuités et des ruptures. Jacques Testart et Agnès Rousseau insistent ainsi sur « les rup-

tures technologiques sans précédent » et la « transformation radicale de l'humain » qui pourraient en découler. « L'homme du XXI^e siècle sera-t-il seulement "réparé" ou amélioré, connecté, hybridé ? » s'interrogent-ils en brossant un panorama des « grandes mutations » promises par les technosciences qui pourraient accompagner l'avènement de « "l'humain augmenté" » ? Au programme, figurent « implants cérébraux, organes de rechange et peau artificielle, prothèses bioélectroniques, bébés à la carte, nanomédecine, techniques d'amélioration cognitive ou de régénération des corps... » La question du corps est à l'évidence centrale quant au fait de savoir si « la fusion charnelle des corps et de la technologie » permettra à « l'homme augmenté » d'être encore humain³.

Les transhumanistes livrent sur cette question un argumentaire différencié. D'une part, ils mettent en avant la « continuité » d'une évolution vers le progrès dont le transhumanisme ne serait qu'une étape supplémentaire. Ses détracteurs sont ainsi ravalés à cette « part stupide de l'humanité qui, de tout temps, a été rétive au progrès⁴. » Les tenants du transhumanisme mobilisent également l'argument de son inéluctabilité en se qualifiant de « *bioprogressistes* » et en qualifiant leurs

3 - Jacques Testart, André Rousseaux, *Au péril de l'humain. Les promesses suicidaires des transhumanistes*, Paris, Éditions du Seuil, 2018, p. 7-8.

4 - Olivier Rey, *Leurre et malheur du transhumanisme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018, p. 24-25.

opposants de « *bioconservateurs*, voire de *bioluddites* », ce dernier terme faisant référence aux mouvements inspirés par Ned Ludd et apparus en Angleterre en 1811 contre la mécanisation de l'industrie textile. Il n'existerait donc pas d'alternative et les individus comme les États n'auraient pas d'autre choix que de s'y soumettre. Ce discours n'est pas si neuf et fait songer aux propos de Norbert Wiener (1894-1964), le fondateur de la cybernétique qui, non sans une pointe d'inquiétude, proclamait : « Nous avons modifié si radicalement notre milieu que nous devons nous modifier nous-mêmes pour vivre à l'échelle de ce nouvel environnement⁵. »

Remis en perspective, le transhumanisme s'inscrit bien dans la continuité des discours sur l'homme nouveau ou l'homme augmenté. Il marque cependant une double différence. D'une part, au fil du XX^e siècle et au début du XXI^e, les potentialités de la science n'ont cessé de se renforcer. Par ailleurs, à l'heure d'un individualisme croissant, le transhumanisme apporte des réponses qui seraient susceptibles de faire de chacun l'acteur de sa propre transformation, ce qui a permis d'interpréter le transhumanisme à l'aune d'une forme de libertarianisme. Le transhumanisme s'inscrirait ainsi, selon le politiste Nicolas Le Dévédec, dans l'« esprit néo-libéral du

capitalisme » en considérant que « l'humain augmenté se profile [...] comme un nouveau modèle de productivité qui interroge en bout de ligne l'orientation sociale et politique des sociétés occidentales »⁶. Les liens entre le transhumanisme actuel et le néolibéralisme, pour ne pas dire l'ultra-libéralisme, ont assurément marqué une étape du mouvement transhumaniste. Cette analyse du transhumanisme actuel n'est pas la seule à devoir être prise en compte car d'autres auteurs l'ont rattaché au progressisme. Le philosophe Gabriel Dorthé a ainsi pointé l'émergence d'un transhumanisme « technoprogessiste » en s'appuyant sur la conférence TransVision tenue, à Paris en 2014, et ses prolongements⁷. On en retiendra la « Technoprogessive Declaration » inspirée par le sociologue et bioéthicien américain James Hughes, auteur d'un ouvrage intitulé, *Citizen Cyborg* (2004) et fondateur la même année avec Nick Bostrom de l'Institut d'éthique pour les technologies émergentes. La « Déclaration technoprogres-

6 - Nicolas Le Dévédec, « Corps et âme. Le transhumanisme, nouvel horizon politique du biocapitalisme ? », in Florent Le Bot, Olivier Dard, Claude Didry, Camille Dupuy & Cédric Perrin (coord), *L'homme machine II. Du travailleur augmenté à l'homme augmenté*, L'Homme & La Société. Revue internationale de Recherches et de Synthèses en sciences sociales, n° 207/2, L'Harmattan, 2018, p. 119.

7 - Gabriel Dorthé, *Malédiction des objets absents : explorations épistémiques, politiques et écologiques du mouvement transhumaniste par un chercheur embarqué*, thèse de philosophie, université de Paris 1, université de Lausanne, 2019.

5 - Norbert Wiener, *Cybernétique et société. L'usage humain des êtres humains*, Paris, Seuil, points, 2014, p. 161 [1950 pour l'édition américaine et 1952 pour la première édition française].

siste » s'ouvre par la proclamation du caractère inégalitaire et dangereux du monde contemporain que les transhumanistes seraient en mesure de transformer dans un sens « démocratique » en promouvant des investissements publics dans la recherche médicale consacrée à la lutte contre le vieillissement et en garantissant un accès universel aux produits de cette recherche. Les rédacteurs et signataires réaffirment le droit à l'autodétermination individuelle et soulignent en même temps leur volonté d'articuler leur projet avec ceux de groupes sociaux explicitement cités avec lesquels une alliance serait possible : syndicats, mouvements pour l'extension des droits relatifs à la reproduction, groupes défendant une politique moins répressive sur l'usage des drogues, mouvements militant pour les droits des handicapés, ou encore les groupes représentant les minorités sexuelles ou de genre.

En 2002, paraphrasant un célèbre manifeste, James Hughes proclamait :

« Transhumans of all countries, unite! ». Deux décennies plus tard, si de nombreuses initiatives ont vu le jour, à commencer par la Déclaration de 2014 relayée en France par l'AFT qui, sur cette base, défend un « transhumanisme social, solidaire et progressiste », les résultats ne sont pas encore à la hauteur des ambitions affichées, notamment au plan politique, même si les transhumanistes ne cessent de dénoncer des systèmes politiques jugés obsolètes et de militer pour l'avènement de nouveaux clivages. On se gardera cependant de minorer les potentialités du transhumanisme et de son « homme augmenté » en songeant aux investissements entrepreneuriaux consentis et à la quantité de rapports d'instances de financement de la recherche, des États-Unis à l'Europe, promouvant les technologies émergentes, les NBIC ou l'Intelligence artificielle, autant d'éléments qui sont, pour les transhumanistes, le terreau d'un avenir qu'ils jugent radieux quand d'autres l'assimilent à un cauchemar technologique ■

ÉDUCATION, TRANSMISSION, FORMATION :

APPRENDRE À RÉSISTER OU L'INHIBITION CRÉATRICE

Il y a plus de 2 000 ans, Aristote inventait les syllogismes pour lutter contre les sophismes ou pseudo-raisonnements de ses contemporains. Mais à la Renaissance, face aux guerres de religion, Montaigne s'est rendu compte que ce raisonnement logique ne se suffisait pas à lui-même. Pour lutter contre les manipulations de l'esprit et l'éveil des fanatismes, via l'imprimerie naissante, ce philosophe déjà psychologue et pédagogue découvrait qu'il fallait, dès l'enfance, une meilleure éducation au contrôle de l'esprit, pour la tolérance ! Aujourd'hui, on refait appel à l'esprit critique et à la logique pour lutter contre les fake news (ou infox) dans le monde des écrans et d'Internet. Avec le terrorisme mondial, souvent religieux, les guerres du même nom sont réapparues, ainsi que les intolérances en tout genre.

Olivier HOUDÉ

Professeur de psychologie à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France

L'EXPLORATION INÉDITE DU CERVEAU HUMAIN PAR LES NEUROSCIENCES COGNITIVES

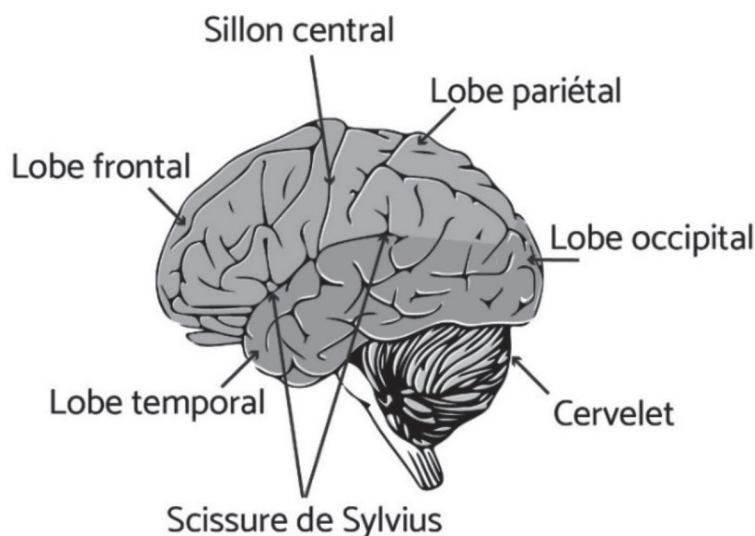
Nos Petits Poucets et Petites Poucettes, comme disait Michel Serres¹ – les jeunes d'aujourd'hui toujours

le pouce sur l'écran, très habiles pour le tactile – ont un peu oublié Aristote. Ils cliquent bien plus pour *liker* (aimer ou pas) que pour raisonner (valider logiquement ou non une information) ! C'est dangereux. Était-ce mieux hier ? Non, certainement pas. Et demain ? On peut l'espérer : grâce à l'exploration inédite du cerveau humain²,

1 - Michel Serres, *Petite Poucette*, Paris, Le Pomnier, 2012.

2 - Jean-Pierre Changeux, Apprendre avec ses neurones, in Olivier Houdé et Grégoire Borst (Eds.), *Le cerveau et les apprentissages*, Paris, Nathan, 2018, pp. 13-39.

Figure 1 - Les grands lobes et sillons du cerveau. Le lobe frontal est le siège de l'intelligence générale, en réseau avec le lobe pariétal.



on en sait plus sur ses biais cognitifs et sur sa capacité à les inhiber. C'est ce que j'appelle *apprendre à résister* ou l'inhibition créatrice.

Au début de la décennie 2020, on parle beaucoup d'intelligence, qu'il s'agisse des circuits biologiques du cerveau ou des circuits électroniques des ordinateurs – ceux de l'intelligence artificielle (IA). Mais qu'est-ce que l'intelligence³ ? Jadis, Alfred Binet en a proposé une mesure, à l'origine du Quotient Intellectuel (QI), souvent décrié. Puis Jean Piaget en a dé-

crit les stades chez l'enfant comme une succession d'algorithmes de plus en plus logiques⁴. Mais Daniel Kahneman, prix Nobel d'économie en 2002, a remis en cause cette vision trop rationnelle et logique de l'intelligence, en démontrant que nos jugements et décisions sont le plus souvent dominés par des heuristiques intuitives, très rapides, fondées sur des biais cognitifs erronés (le système 1 des heuristiques plutôt que le système 2 de la logique)⁵. D'où nos illogismes !

4 - Jean Piaget et Bärbel Inhelder, *La psychologie de l'enfant*, Paris, PUF, 1966.

5 - Daniel Kahneman, *Système 1, Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*, Paris, Flammarion, 2012.

3 - Olivier Houdé, *L'intelligence, Que sais-je ?*, Paris, PUF, 2021.

Pour lever ce paradoxe, je propose une nouvelle théorie de l'intelligence en trois systèmes :

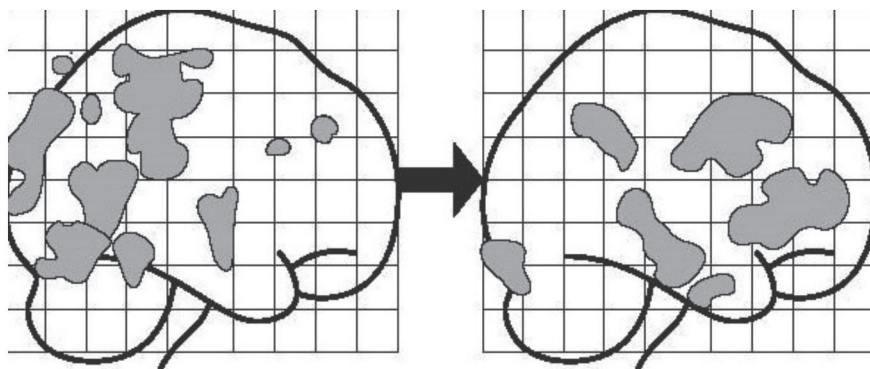
1. le circuit court des heuristiques approximatives,
2. le circuit long des algorithmes logiques exacts,
3. le système *inhibiteur* qui bloque les heuristiques, au cas par cas, selon le but et le contexte⁶.

6 - Olivier Houdé, *3-System Theory of the Cognitive Brain*, New York and London, Routledge,

C'est le rôle de ce dernier système inhibiteur que mon laboratoire de recherche du CNRS a récemment mis en évidence chez l'enfant et chez l'adulte grâce à l'imagerie cérébrale. Il dépend du cortex préfrontal, à l'avant du cerveau, et est guidé par des émotions tel le regret ou, plus exactement, son anticipation. C'est cette inhibition qui est la clé de l'intelligence et qu'il faut éduquer chez l'humain (*Figure 2*) ou coder en IA.

2019 ; Olivier Houdé, *Apprendre à résister : Pour combattre les biais cognitifs*, Paris, Flammarion, 2022.

Figure 2. Effet de l'entraînement du système inhibiteur sur le cerveau humain : de l'heuristique approximative ou biais cognitif (Système 1, à gauche) à l'algorithme logique exact (Système 2, à droite) lors d'un test de raisonnement. L'épicentre inhibiteur qui est sensible à l'entraînement est situé dans une région précise du cortex préfrontal (à l'avant du cerveau), le gyrus frontal inférieur (GFI).



Clichés d'Olivier Houdé, CNRS.

APPRENDRE À RÉSISTER AUX BIAIS COGNITIFS ET AUX FAKE NEWS

Voilà un défi pour les programmeurs et concepteurs de systèmes intelligents : *co-dez l'inhibition préfrontale dans le cerveau des ordinateurs !* Mais c'en est aussi un pour les professeurs des écoles et les parents : *éveillez, entraînez, renforcez les neurones du cortex préfrontal de votre enfant !* Ce sont eux qui implémentent finement, biologiquement, ce qu'on appelle en termes philosophiques généraux l'esprit critique et la tolérance.

L'esprit critique présuppose en effet, psychologiquement, d'inhiber (résister à) l'heuristique ou biais trop rapide de *crédibilité*, source d'adhésion aux *fake news* et à la radicalisation en cas extrêmes, pour activer l'algorithme plus lent – mais ô combien plus fiable – de *validité logique*. Quant à la tolérance, son déclencheur dans le cerveau humain est aussi la capacité d'inhibition d'un circuit court, l'heuristique égocentrée, certes nécessaire pour traverser la route sans se faire écraser, mais différente de l'algorithme dit de « théorie de l'esprit » qui, au contraire, consiste à calculer et à ressentir le point de vue et l'émotion de l'autre – jusqu'à l'aversion de faire souffrir autrui.

Cette aversion avait totalement disparu dans le cerveau du terroriste islamiste qui

décapita Samuel Paty le 16 octobre 2020 devant son collège, alors que ce professeur avait essayé précisément, à sa façon, d'éveiller, entraîner, renforcer les neurones du cortex préfrontal de ses élèves ! Dans notre monde contemporain fracturé où les idéologies radicalisées font de nouveaux ravages, virus cognitifs qui rivalisent d'intrusion avec les virus biologiques déferlants, apprendre à résister *via* le contrôle inhibiteur de notre cerveau est le mécanisme clé de l'adaptation⁷. C'est d'immunité cognitive qu'il s'agit dans ce cas. Elle s'éduque, se renforce et son ciment doit fonder notre intelligence.

DE NOUVEAUX JEUX ÉDUCATIFS POUR LA MAISON ET L'ÉCOLE

C'est dans cette perspective générale et sur cette base neuroscientifique précise que nous avons conçu, avec mon laboratoire, de nouveaux jeux éducatifs, pour l'école ou la maison, qui entraînent le contrôle inhibiteur : il s'agit d'une série intitulée *Flexigame* chez l'éditeur scolaire Nathan⁸, d'emblée traduite en de nombreuses langues et dif-

7 - Voir aussi la synthèse récente du neurophysiologiste Alain Berthoz, *L'inhibition créatrice*, Paris, Odile Jacob, 2020.

8 - Olivier Houdé et Grégoire Borst, *Guide pédagogique des Flexigames 1, 2 et 3, Du labo à la classe*, Paris, Nathan, 2020.

fusée dans le monde entier. Chez le même éditeur, sont aussi disponibles, depuis la dernière rentrée scolaire, deux coffrets pédagogiques que nous avons spécialement conçus pour la classe et les professeurs des écoles, directement articulés avec les programmes officiels, l'un en maternelle (Cycle 1), l'autre du CP au CM2 (Cycles 2 et 3) : *Entraîner le cerveau à résister*⁹.

Ces exemples très concrets de réalisations pédagogiques donnent la direction de ce qu'il faudrait éduquer, transmettre et former, tant chez les élèves que dans les pratiques des professeurs. C'est la réponse scientifique et éducative – dite « neuroéducative »¹⁰ – à la question de Kahneman¹¹ dans ses livres sur la découverte nobélisée des heuristiques erronées qui dominent notre cerveau : comment améliorer les jugements et les décisions, tant les nôtres que ceux des institutions que nous servons et qui nous servent ?

9 - Olivier Houdé, Grégoire Borst et Pascaline Citron, *Du labo à la classe*, préface à Jean Garbarg Chenon et Marie Létang, *Entraîner le cerveau à résister* (Non lecteurs, de PS au CP) (pp. 5-7) et Marie Létang et Julien Garbarg Chenon, *Entraîner le cerveau à résister* (du CP au CM2) (pp. 5-7), Paris, Nathan, 2020.

10 - Olivier Houdé, *L'école du cerveau*, Paris, Le livre de poche, 2021 ; Olivier Houdé et Grégoire Borst (Eds.), *Le cerveau et les apprentissages*, Paris, Nathan, 2018.

11 - Daniel Kahneman, *Système 1, Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*, Paris, Flammarion, 2012 ; Daniel Kahneman, Olivier Sibony et Cass R. Sunstein, *Noise*, Paris, Odile Jacob, 2021.

CORRIGER LES DÉCISIONS ABSURDES, CHEZ LES ADULTES AUSSI !

À cet égard, dans une étude de sociologie quotidienne très remarquée, *Les Décisions absurdes*¹², Christian Morel, ancien cadre dirigeant de groupes industriels français, a déjà suggéré d'appliquer au monde de l'entreprise (et des institutions en général) ma conception de l'inhibition cognitive, en remarquant que chez des pilotes, des équipages, des ingénieurs, des managers, disposant d'une compétence de type scientifique et la pratiquant, des processus de raisonnement quasi enfantins semblent parfois surgir ou ressurgir comme s'ils étaient restés en embuscade dans les esprits, prêts à bondir dès la suspension de l'inhibition qui les bride habituellement.

C'est, sous un autre angle, le résumé très exact du rôle que devrait jouer le processus de résistance cognitive, *via* le contrôle inhibiteur préfrontal, non seulement dans les laboratoires de psychologie et de neurosciences (où les yeux des chercheurs sont rivés sur les écrans d'imagerie cérébrale et la correction microexpérimentale des biais), mais aussi dans la société.

12 - Christian Morel, *Les Décisions absurdes*, Paris, Gallimard, 2002.

De façon voisine, le sociologue Gérard Bronner a publié *La Démocratie des crédules*¹³, un ouvrage où il analyse comment, d'une façon générale, des croyances, souvent erronées (les mythes du complot par exemple, ou encore des raisonnements statistiques incomplets, voire faux, des stéréotypes bien ancrés, etc.), arrivent à se diffuser, à emporter l'adhésion des publics, à infléchir les décisions politiques, etc., à façonner une partie du monde dans lequel nous vivons. Mais Gérard Bronner reste optimiste. Parmi ses arguments, il cite les résultats de notre laboratoire et indique que, par la pédagogie expérimentale, de redoutables biais cognitifs peuvent être inhibés de façon spectaculaire. Il fait référence à la bascule cérébrale, de l'arrière du cerveau vers la partie préfrontale (voir plus haut la *Figure 2*), que nous avons découverte, grâce à l'imagerie cérébrale, lors de la correction d'un biais de raisonnement dans une étude expérimentale princeps¹⁴. C'est à partir de ce résultat neuroscientifique très encourageant et d'autres ensuite, tant chez l'enfant que chez l'adulte, que

nous avons conçu les nouveaux outils pédagogiques cités plus haut.

Ces données sont encore ponctuelles, partielles, et les apprentissages *expérimentaux*. Il faut les développer à grande échelle pour installer, dès l'école, une pédagogie de la résistance cognitive qui permette à notre cerveau, face à la multitude croissante des informations, sur écrans (monde numérique) ou ailleurs, de parvenir à les trier, à les organiser et à les analyser... tout en déjouant les pièges. *La Petite Poucette* de Michel Serres doit apprendre à inhiber ! Tourner sept fois son pouce dans sa main avant de répondre. C'est aussi vrai de certains chefs d'État ! C'est de patience et de robustesse que les cerveaux post-révolution numérique doivent être armés.

L'ENJEU CLIMATIQUE ET LE CERVEAU

La puissance et la déraison du cerveau humain sont telles que l'enjeu dépasse largement celui de l'école, des entreprises et des démocraties, plus ou moins crédules, d'aujourd'hui. C'est aussi l'enjeu de la « moins belle histoire » de l'humanité dont parle Hubert Reeves¹⁵ à propos de la planète. *Nous*, seuls survivants de la grande famille

13 - Gérard Bronner, *La Démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013.

14 - Olivier Houdé, *3-System Theory of the Cognitive Brain*, New York and London, Routledge, 2019 ; Olivier Houdé et al., « Shifting from the perceptual brain to the logical brain: The neural impact of cognitive inhibition training », *Journal of Cognitive Neuroscience*, 12, 721-728, 2000 ; Olivier Houdé et Nathalie Tzourio-Mazoyer, « Neural foundations of logical and mathematical cognition », *Nature Reviews Neuroscience*, 4, 507-514, 2003.

15 - Hubert Reeves, *Là où croît le péril... croît aussi ce qui salue*, Paris, Seuil, 2013.

des humains, *a priori* seuls dépositaires de l'intelligence à son plus haut niveau..., risquons une autodestruction liée à la gravité de la crise écologique, pour avoir déjoué, par cette intelligence du cerveau (outils, progrès technologiques, autodéfense et massacres), notre initiale fragilité physique et biologique. C'est ce que le journaliste Sébastien Bohler a habilement désigné comme « Le bug humain »¹⁶.

Si le cœur de l'affaire est l'intelligence, la résistance aux erreurs cognitives et collectives, alors la prise de conscience actuelle des enjeux environnementaux par la jeunesse peut faire espérer avec Reeves que « là où croît le péril... croît aussi ce qui sauve » (titre de son livre). Il est aussi nécessaire ici que le cerveau humain déclenche un mécanisme de contrôle cognitif par lequel il s'inhibe partiellement. Au niveau collectif (les cerveaux du monde), il s'agit de réduire ou d'arrêter les politiques de pollution et de destruction à grande échelle, de préserver les ressources, etc. ; au niveau individuel (le cerveau de chacun), de fermer le robinet pendant qu'on

se lave les dents, de privilégier les douches aux bains, d'éteindre les lumières inutiles, de ne pas trop prendre l'avion, ... et même, Chers Petits Poucets et Petites Poucettes, de ne pas abuser des outils numériques qui, eux aussi, entraînent de la pollution ! Voilà cinq formes très concrètes d'inhibition.

LA RÉSISTANCE n'est donc pas seulement une question historique, légendaire, de guerre *contre les autres* (entre humains) et de héros exceptionnels, résistance politique incarnée par de Gaulle, Moulin, Gandhi, Mandela, etc., mais se décline à la fois en interne (cerveau, cognition) dès la vie psychologique de l'enfant et au niveau le plus englobant de l'humanité : la planète. Dans les deux cas, l'ennemi – et aussi potentiellement le héros – *c'est nous, notre cerveau !*

En conclusion simple et forte, telle une recommandation prioritaire et urgente : au-delà des programmes scolaires classiques sur *lire, écrire, compter et penser ou raisonner*, c'est cette *résistance cognitive* qu'il faut éduquer, transmettre et à laquelle il faut former tant les enfants que les adultes dans le monde à venir ■

16 - Sébastien Bolher, *Le bug humain*, Paris, Robert Laffont, 2019.

LA DOUBLE CRISE DE L'ÉCOLE

La massification scolaire dans les années 60 a longtemps été associée à l'espoir d'égalité des chances et au renforcement des valeurs démocratiques. Mais qu'en est-il vraiment ?

François DUBET¹
Sociologue

Pour imaginer ce que devrait être l'école de la prochaine décennie, il faut d'abord définir les épreuves auxquelles elle est aujourd'hui confrontée. En dépit de notre attachement à « l'âge d'or » de l'école républicaine, celle de Jules Ferry et des hussards de la République, notre système scolaire a été bousculé par une double révolution. La première, celle de la massification scolaire, a totalement bouleversé la manière de sélectionner et de trier les élèves. Conduite au nom de l'égalité des chances depuis les années 1960, la massification a élargi l'accès aux études secondaires et supérieures, ce qui est bien, sans réduire pour autant le poids des inégalités sociales et culturelles sur les parcours des élèves. La seconde révolution concerne la transmission elle-même. En France, comme dans tous les pays comparables, l'autorité et la légitimité de la culture et de l'institution scolaires sont mises à mal par les progrès de l'individua-

lisme démocratique et, depuis quelques décennies, par le rôle des écrans et des réseaux auxquels les élèves consacrent plus de temps qu'à la classe et aux leçons. Que nous le regrettons ou pas ne change rien à l'affaire : l'école n'est plus le sanctuaire républicain où l'on croyait que la discipline « émancipait » les individus et renforçait nécessairement l'attachement aux valeurs démocratiques.

Cette double mutation n'est pas une singularité française, mais les comparaisons internationales nous rappellent obstinément les faiblesses de notre école. D'une part, l'école française reste bien plus inégalitaire que ce que supposeraient les seules inégalités entre les classes sociales, les origines culturelles et les sexes ; plus ouverte que naguère, l'école française reste celle de

1 - Dernier ouvrage paru *L'école peut-elle sauver la démocratie ?* avec Marie Duru-Bellat, Éditions du Seuil, 2020, 240 p.

la reproduction. D'autre part, le niveau des acquisitions et des compétences des élèves français est très sensiblement inférieur à celui des élèves des pays comparables. En définitive, notre école n'est ni très juste, ni très efficace. Ce constat n'est pas seulement désagréable pour l'honneur national dans la mesure où ces difficultés trahissent la promesse démocratique, où nous observons une distance croissante entre les vainqueurs de la compétition scolaire qui adhèrent généralement aux valeurs de la démocratie, de la science et de la raison, pendant que les vaincus de la compétition se défient de ces mêmes valeurs et choisissent l'abstention et les votes que, faute de mieux, on qualifie de populistes. En ce sens, les problèmes scolaires ne sont pas seulement scolaires.

MASSIFICATION ET TRI SCOLAIRE

Jusqu'à la fin des années 1950, l'école française était une école de classes dans laquelle la naissance, la classe sociale et le sexe, déterminaient directement le parcours scolaire de la grande majorité des enfants. Si, grâce à « l'élitisme républicain », quelques enfants du peuple étaient poussés vers les études longues, ces parcours brillants ne concernaient pas beaucoup d'élèves quand, faut-il le rappeler, l'école comptait environ 10 % de bacheliers majoritairement issus

du petit lycée « bourgeois ». Tout change à partir des années 1960 : progressivement, tous les élèves entrent au collège qui sera « unique » en 1975, et le taux de bacheliers ne cesse de monter jusqu'à atteindre 80 % aujourd'hui.

Dès lors, le tri scolaire qui se jouait en amont de l'école se déploie au fil même des parcours. En se massifiant, le système scolaire se diversifie et se met en place tout un jeu d'inégalités plus ou moins fines entre les établissements, les filières, les diplômes, les disciplines, les mentions... Petites inégalités qui se révèlent décisives au terme des parcours scolaires durant lesquels les élèves sont triés en fonction de leurs performances. À chaque étape, les élèves sont classés et orientés vers des formations fortement hiérarchisées. Au cours de ces processus, l'impact des inégalités sociales, culturelles et sexuelles joue un rôle décisif, mais surtout un rôle qui se répète et se renforce au fil des parcours. Tout ceci est bien connu : tous les élèves ne vont pas dans les mêmes établissements, ils ne choisissent pas les mêmes options, leurs familles n'ont ni les mêmes ressources, ni les mêmes ambitions... L'issue est prévisible : les vainqueurs de la compétition sont toujours les mêmes ou presque, pendant que les vaincus sont toujours les mêmes eux aussi. Mais ce qui se jouait avant l'école, se joue désormais dans l'école, ce qui explique largement les déceptions engendrées par la massification : en cinquante ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par plus de six,

mais les inégalités finales n'ont guère évolué. Si l'égalité d'accès aux études longues a beaucoup progressé, nous sommes très loin de l'égalité des chances d'accéder aux élites.

Comment expliquer ce phénomène particulièrement marqué en France ? Il y a d'abord le poids des inégalités sociales et culturelles. Ceci va de soi mais n'explique pas la singularité inégalitaire de l'école française. On peut avancer deux hypothèses. La première tient à l'emprise élevée des diplômes sur l'accès à l'emploi et le niveau de l'emploi. Or, plus le diplôme joue un rôle décisif, plus les élèves et leurs familles ont intérêt à creuser les inégalités scolaires qui fixent la valeur et l'utilité des diplômes. Cette préférence pour l'inégalité pousse les parents à se conduire comme des « coaches » scolaires, à privilégier les « meilleures » formations et les « meilleurs établissements », à creuser les inégalités scolaires au nom de l'intérêt bien compris de leurs enfants. La seconde hypothèse concerne la nature de la tradition élitiste française. L'école française ne se caractérise évidemment pas par le fait qu'elle produit des élites, mais par le fait que la norme élitiste s'impose à tous au nom de l'égalité des chances. Qu'il le veuille ou non, le mérite de chacun est mesuré à l'aune des classes préparatoires et des grandes écoles, et nous ne mesurons l'inégalité des chances qu'en fonction du recrutement de ces formations alors que la concentration des enfants défavorisés

dans les mêmes formations nous scandalise nettement moins.

En définitive, tout s'est passé comme si la massification scolaire avait profondément transformé la nature-même de l'école, sans que nous renoncions à l'image idéalisée de l'école républicaine de naguère. Or, la massification scolaire a élargi et durci la compétition scolaire, elle a imposé l'idéal de l'égalité des chances en faisant semblant d'ignorer que les « vieilles » inégalités se sont déplacées à l'intérieur-même du fonctionnement scolaire où s'accroissent mécaniquement les tensions entre les vainqueurs et les vaincus de la compétition.

LA CRISE DE L'ÉDUCATION

Le modèle éducatif de l'école républicaine reposait sur la légitimité et l'autorité d'une institution incarnant les valeurs et les idéaux de la République. Chargée de combattre l'influence de l'école catholique et de former des citoyens, l'école de la République reposait sur quelques piliers essentiels. Parce que l'école était identifiée à des principes universels (la Raison, la science, la grande culture, l'émancipation, la nation...) les maîtres tiraient leur autorité de leur vocation, c'est-à-dire de leur identification à ces principes-mêmes : mal payés, ils bénéficiaient cependant du pres-

tige dû à l'institution elle-même. Ensuite, l'école était un sanctuaire préservé des désordres et des tensions sociales : les élèves n'y étaient guère tenus pour des enfants et pour des jeunes, les sexes étaient séparés, les cultures non scolaires n'avaient pas droit de cité... Enfin, la conception même de l'éducation reposait sur la croyance selon laquelle l'intériorisation de la discipline scolaire se transformait « miraculeusement » en autonomie et en liberté : le citoyen autonome et critique naissait de l'obéissance au maître et à la règle scolaire reposant sur des valeurs universelles.

Que nous le regrettions ou pas, ce dispositif symbolique n'est plus qu'une nostalgie. La culture scolaire n'est plus toute la culture ; elle est même de plus en plus « scolaire » quand les médias de masse et les écrans multiplient les accès à la culture. Le maître incarne moins la science, la raison et la culture qu'il n'est un professionnel transmettant des connaissances utiles pour réussir. Il tire plus son autorité de lui-même que de l'institution. Sa vocation est devenue un métier, et un métier difficile. Avec la massification scolaire, il va de soi que les murs du sanctuaire ne tiennent plus. Ne pouvant plus choisir les élèves, l'école est « envahie » par les problèmes sociaux qu'elle tenait plus ou moins à l'écart jusque-là : racisme, pauvreté, revendications culturelles, mais aussi demande obsédante de performance des classes moyennes... L'allongement de la scolarité et l'installation de la mixité ont ouvert

l'école à l'adolescence et à la jeunesse, à une vie juvénile jusque-là mise de côté. Le confinement nous a appris ce que nous savions déjà : les élèves ont souffert de la fermeture des établissements parce que c'est là qu'ils tissent des relations essentielles à leurs yeux, qu'ils s'affirment, découvrent l'amour, l'amitié et parfois la violence des relations ; c'est là qu'ils grandissent. Enfin, nous avons changé de modèle éducatif : dans la famille comme à l'école, nous pensons que chaque individu est un sujet singulier devant révéler et faire valoir sa personnalité. Aussi, nous valorisons le projet, l'engagement, l'expression, la personnalité des élèves et de chacun de nous. Les lycéens acceptent tous les styles et tous les looks et les sondages nous apprennent que les Français qui en appellent à un retour de l'autorité traditionnelle veulent généralement qu'elle s'exerce sur les autres plus que sur eux-mêmes et sur leurs enfants. Dès lors la construction de l'ordre scolaire devient une épreuve et un problème.

Alors que tous les enseignants sont convaincus de la valeur des connaissances et des savoirs, ils se heurtent progressivement à une crise des processus de la transmission. D'un côté, les savoirs scolaires sont de plus en plus réduits à leur utilité scolaire, c'est-à-dire sélective. D'un autre côté, quand les élèves sont mis en situation d'échec, il n'est pas rare qu'ils rejettent l'école et les valeurs qu'elle est censée transmettre. En France, comme dans bien des pays comparables, force est de

constater que les promesses de justice et de triomphe de l'esprit démocratique n'ont pas été tenues : l'école est perçue comme profondément injuste et les valeurs de tolérance, de confiance, de mesure et de rationalité ne se sont pas imposées alors même que l'emprise de l'école ne cessait de croître. Sans doute, l'école n'est pas seule en cause dans cette évolution, mais ce constat devrait nous conduire à revoir notre manière de penser l'éducation et de construire des politiques scolaires.

QUE FAIRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?

Avec la massification, l'égalité des chances s'est imposée comme notre conception cardinale de la justice. Idéal incontestable selon lequel chacun devrait pouvoir accéder à toutes les positions sociales et professionnelles en fonction de son seul mérite, notamment de son mérite scolaire. Il va donc de soi que tout doit être fait pour atteindre cet idéal en luttant contre les discriminations et en soutenant celles et ceux qui méritent de l'être et qui n'ont pas eu la chance d'avoir les bonnes origines culturelles, sociales et géographiques, le bon sexe, la bonne santé... Il y a donc beaucoup à faire. De la même manière, il faut réduire les inégalités entre les établissements scolaires, surtout dans un pays qui regroupe les futures élites dans quelques

lycées publics et privés des grandes villes et notamment de Paris. Les établissements privés sous contrat devraient se voir imposer des contraintes de recrutement des élèves afin de ne pas être des « niches » protégées pendant que les établissements publics voient leur situation se dégrader.

Ceci dit, ce serait une erreur profonde que de réduire la justice scolaire à la seule égalité des chances méritocratiques car la mise en œuvre de ce modèle, si juste en principe, a des conséquences injustes et très inégalitaires. Dans la mesure où l'égalité des chances méritocratiques repose sur l'idéal d'une compétition équitable, elle justifie la victoire et « l'orgueil » des vainqueurs, tout en ne disant pas grand chose du sort des vaincus. Or, s'il n'est pas difficile de faire réussir les meilleurs, il est nettement moins facile de donner aux vaincus, aux derniers de cordée, ce qui leur revient alors qu'ils sont aussi utiles à la vie sociale que les premiers de la classe. L'égalité des chances est acceptable dans la mesure où les vaincus s'en sortent le mieux possible ; dans le cas de l'école, si tout a été fait pour élever le niveau des plus faibles. Autrement, l'égalité des chances ne serait qu'une autre manière de promouvoir un darwinisme social. S'il est bon de « pousser » vers le haut les bons élèves des établissements défavorisés, il n'est pas possible d'abandonner les autres à leur sort sans creuser les inégalités et au risque de développer le ressentiment des « vaincus ». Il faut donc consacrer plus de

ressources que nous le faisons à l'école élémentaire, au collège et, de manière générale, aux formations peu valorisées.

Plus fondamentalement, nous devrions aussi nous interroger sur le monopole accordé au mérite scolaire en faisant comme si la valeur d'un individu était définie par ses seuls diplômes. Cette conviction, particulièrement forte en France, conduit à invalider d'autres formes de mérite, à sous-estimer le mérite professionnel acquis « sur le tas », à freiner les formations en cours d'emploi et les retours vers les études... Nous devrions renoncer à confier à l'école le monopole de la mesure du mérite des individus, bien que cette croyance soit robuste chez les élites scolaires qui deviennent les élites politiques, économiques et sociales.

L'ÉCOLE DU FAIRE

La transmission des valeurs et des principes des sociétés démocratiques passe de moins en moins par les leçons et par la forme scolaire elle-même. Les cours de littérature, les cours de sciences et les leçons d'instruction civique enseignant les beautés de la culture, la démarche scientifique et les vertus civiques sont sans doute nécessaires. Mais toutes les enquêtes démontrent qu'elles ne suffisent pas à faire que les élèves y adhèrent profondément, surtout ceux qui sont éloignés des forma-

tions les plus longues et les plus sélectives. Les leçons relatives à l'égalité entre les sexes, au racisme, à la laïcité et aux règles de la démarche scientifique ne suffisent pas à éradiquer le machisme des garçons, les tensions communautaires, le poids des *fake news* et bien souvent l'école se sent désarmée.

À l'heure où toutes les connaissances semblent accessibles, les apprentissages les plus « durables », ceux qui marquent profondément l'intelligence et la sensibilité, passent par l'expérience plus que par les leçons. Si on accepte cette observation relativement banale, l'école devrait devenir celle du *faire*, un lieu dans lequel on apprend les choses en les faisant : la littérature en écrivant et en faisant du théâtre, la science en faisant des expériences scientifiques et la vie démocratique en l'exerçant dans l'école au niveau qui est le sien. Après tout, on apprend les langues en les parlant et la musique en en faisant ; pourquoi serait-ce si différent pour les autres disciplines et pour l'éducation civique elle-même ? Si les nouvelles technologies peuvent libérer du temps pour transmettre les savoirs constitués, il faudrait que le temps disponible permette aux élèves de faire et de faire ensemble afin que la vie scolaire ne soit plus réduite à la succession des leçons et des contrôles. Ce qui compte, c'est moins ce que l'on a l'ambition d'enseigner que ce que les élèves savent vraiment. Et ceci n'a rien d'un renoncement quand on me-

sure l'abîme qui sépare l'ambition des programmes et les acquisitions réelles des élèves mesurées peu de temps après qu'ils ont quitté l'école.

La mutation d'une tradition pédagogique à laquelle nous sommes parfois très attachés parce qu'elle a construit notre propre mérite n'est pas chose facile. Au-delà des slogans et des mots d'ordre, elle suppose d'abord que les établissements scolaires fonctionnent comme des communautés éducatives, comme des collectifs prenant en charge l'éducation des élèves. Bien des pays parviennent à combiner l'autonomie des établissements et la régulation équitable du système, pourquoi pas la France quand nous voyons bien que la centralisa-

tion bureaucratique ne garantit ni l'équité ni l'efficacité du système ?

L'évolution des formes de transmission suppose que l'on tienne l'enseignement pour un véritable métier. Or un métier s'apprend au cours d'une longue formation professionnelle, comme c'est le cas des médecins, des infirmiers, des ingénieurs ou des travailleurs sociaux... Si les savoirs académiques s'apprennent à l'université, les métiers s'apprennent dans des écoles professionnelles et sur le tas. Malgré les multiples réformes des IUFM puis des INSPÉ, nous sommes loin du compte. La formation des enseignants et la redéfinition d'un métier sont sans doute les mères des réformes des années qui viennent ■

LA SANTÉ, UN PRÉTEXTE UN PEU (TROP) FACILE ?

Évoquer la sécurité ou la santé des personnes pour justifier un déluge de lois liberticides et l'entretien d'un arsenal répressif gigantesque alors que les principales causes de morbidité et mortalité évitables sont quasiment laissées-pour-compte pose un problème de fond. En faisant passer la santé après les intérêts économiques mais avant la liberté individuelle, le législateur prend la responsabilité de mettre en place une société à la fois pathogène et totalitaire à laquelle il n'échappera pas lui-même.

Pierre MENETON¹

Chercheur en santé publique à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

LES OBSESSIONS

Depuis plusieurs dizaines d'années, quatre problèmes qui ne sont pas apparus au même moment mais qui coexistent actuellement font l'objet d'une attention extraordinaire de la part de l'État. Il s'agit de la consommation de drogues, des accidents de la route, du terrorisme et dernièrement de l'épidémie de Covid. Le nombre de lois votées (plus d'une centaine, une tous les ans en moyenne dans le cas du terrorisme), de même que les moyens humains et techniques considérables qui sont engagés pour les faire respecter, témoignent du volontarisme parlementaire sur ces questions. Ainsi une part majeure de l'activité

des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire est consacrée à la constatation et à la sanction des infractions à la législation routière (la quasi-totalité des 20 millions de contraventions distribuées chaque année en France, 40 % des quelque 600 000 condamnations prononcées) et à la législation sur les stupéfiants (plus de la moitié de l'activité de la police sur le terrain, 12 % des condamnations prononcées). La

1 - Pierre Meneton est intervenu comme expert dans plusieurs institutions nationales et internationales ainsi que dans les médias. Il est à l'origine des révélations sur le scandale du sel caché dans l'alimentation et sur la surmortalité liée au chômage. Il vient de publier le livre *2084* chez humenSciences auquel le lecteur est invité à se référer pour obtenir les références et sources des citations, faits et chiffres rapportés dans cet article.

lutte anti-terroriste et les mesures contre l'épidémie de Covid ne sont pas en reste avec l'intervention constante ou ponctuelle de l'ensemble des forces de l'ordre (militaires, gendarmes, policiers nationaux et municipaux, vigiles privés). Le coût budgétaire de ce volontarisme est énorme aussi bien en termes de masse salariale que de moyens techniques engagés, les recettes provenant des contraventions et des amendes ne contrebalançant absolument pas les dépenses nécessaires pour entretenir l'énorme système répressif et judiciaire.

LE PRÉTEXTE

Il ne s'agit pas de discuter de la pertinence ou de l'efficacité de ce volontarisme car il est relativement facile de constater ses succès (dans le cas des accidents de la route), ses échecs (dans le cas de la consommation de drogues) ou ses effets incertains (dans le cas du terrorisme ou de l'épidémie de Covid). L'important est ailleurs. Il s'agit de la raison officiellement affichée : assurer la sécurité ou protéger la santé de la population. Évoquant l'épidémie de Covid, « la priorité, c'est la protection de la santé de nos concitoyens » (Jean Castex), le « seul objectif, c'est de protéger les Français » (Olivier Véran), « je ne répéterai pas, non plus, combien la prévention du terrorisme reste l'une de nos priorités nationales et quotidiennes » (Édouard

Philippe), « les victimes de la route sont des victimes parfaitement évitables, il n'y a pas de fatalité, si la politique a un sens, c'est bien celui-là : sauver des vies (Nicolas Sarkozy), « il faut briser ce tabou, lancer un grand débat national sur la consommation de drogue et ses effets délétères. Ceux qui prennent de la drogue – et cela concerne toutes les catégories sociales – doivent comprendre que non seulement ils mettent leur santé en danger, mais qu'ils alimentent aussi le plus grand des trafics » (Emmanuel Macron).

LE PROBLÈME

Cette justification pose un problème majeur. Avant de l'aborder, il faut préciser les termes et présenter quelques chiffres. La signification du mot sécurité, bien qu'il soit sur toutes les bouches, est assez floue ; si l'on parle de l'intégrité physique ou mentale des personnes, c'est alors une définition très proche de la santé et l'on ne voit pas très bien pourquoi utiliser parfois un terme, parfois l'autre. De fait, faire une overdose, avoir un accident de voiture, recevoir une balle ou un coup de couteau, être hospitalisé pour une infection de Covid sont des événements portant atteinte à la santé des personnes bien que le mot sécurité soit souvent employé. S'il s'agit de ce que les personnes ressentent, il faudrait alors parler de risque de perdre sa santé, un ressenti largement

déterminé par les médias et l'État comme on le verra avec les chiffres ci-dessous. S'il faut insister sur l'équivalence des mots sécurité et santé, c'est que les principales causes évitables de perdre la santé ne sont pas les overdoses, les accidents de la route, les attentats ou l'épidémie de Covid, ce sont les maladies cardiovasculaires et les cancers qui, comme les problèmes évoqués ci-dessus, ne font absolument pas partie du vieillissement naturel de l'organisme humain, ne faisant que refléter l'inadéquation fondamentale entre notre mode de vie actuel et notre patrimoine génétique qui a évolué dans un environnement très différent.

Les chiffres sont révélateurs : chaque jour en France, en moyenne, une personne meure d'overdose (7 000 décès au cours des 20 dernières années), une dizaine d'autres décèdent sur les routes (92 000 décès au cours des 20 dernières années), aucune n'est victime d'un attentat (310 décès au cours des 20 dernières années), une cinquantaine décèdent du Covid (jusqu'à un millier au pic de l'épidémie). À titre de comparaison, environ 800 personnes en moyenne meurent chaque jour d'une maladie cardiovasculaire ou d'un cancer avec une grande constance (6 millions de décès au cours des 20 dernières années), cela sans compter les quelque 2 000 qui sont victimes d'un accident cardiovasculaire non mortel ou chez qui un cancer est diagnostiqué, de même que le nombre encore plus

important de personnes qui sont atteintes par les prémisses de ces pathologies (obésité, hypertension, diabète, dyslipidémie, troubles du sommeil, dépression). Pour le dire autrement, l'essentiel de la différence existant en France entre l'espérance de vie à la naissance (environ 82 ans) et l'espérance de vie en bonne santé (environ 64 ans) est attribuable à ces pathologies, soit une vingtaine d'années de souffrances parfaitement évitables.

LES OUBLIÉS

Quels sont l'arsenal législatif et les moyens humains et techniques déployés pour lutter contre les maladies cardiovasculaires et les cancers ? On sait depuis longtemps que pour éviter l'apparition de ces pathologies, il faut agir sur les facteurs de risque majeurs que sont les conditions de travail dans les entreprises privées ou publiques et certains des produits qu'elles fabriquent : boissons alcoolisées, tabac sous ses diverses formes, matériaux amiantés ou plombés, véhicules émetteurs de particules fines, aliments déséquilibrés, pour ne citer que les plus connus. Sans s'attarder sur le rôle historiquement promoteur de l'État dans la consommation d'alcool et dans le tabagisme ou plus récemment dans la pollution atmosphérique liée aux particules fines émises par les moteurs diesel, plusieurs constatations peuvent être faites lorsqu'une volonté de

lutter contre ces problèmes s'est manifestée : un nombre de textes législatifs extrêmement faible (moins d'une vingtaine pour l'ensemble des facteurs de risque cités ci-dessus), leur adoption toujours très tardive souvent des dizaines d'années après l'identification des problèmes, leur contournement ou les dérogations accordées à la moindre occasion, le manque abyssal de moyens humains et techniques pour les faire respecter, les sanctions ridiculement faibles prévues en cas d'infraction. En se limitant à l'actualité récente, on peut constater : la réintroduction de la publicité pour les vins 25 ans après son interdiction et « tant que je serai président, il n'y aura pas d'amendement pour durcir la loi Evin » (Emmanuel Macron), les effectifs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en diminution constante alors qu'un buraliste a une probabilité d'être contrôlé une fois par siècle et que deux tiers d'entre eux vendent du tabac à des mineurs à un âge où l'accoutumance se développe, la publicité en particulier à destination des enfants pour des aliments totalement déséquilibrés dont la qualité nutritionnelle, qui ne fait l'objet d'aucune régulation, n'est pas systématiquement signalée sur les étiquettes (le Nutri-Score restant facultatif), le nombre d'inspecteurs et de médecins du travail en diminution constante et la disparition des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (même s'il n'y en avait que 22 000 pour les 1,2 million

d'entreprises qui auraient dû en avoir, ce qui donne une idée à quel point cette mesure obligatoire avait été imposée), les réformes sur l'indemnisation du chômage (un facteur de surmortalité majeur) et sur l'âge de départ à la retraite qui ne font pas la moindre allusion à la santé des chômeurs ou des retraités, la recherche publique sur les facteurs de risque sous-financée alors que les exonérations fiscales accordées aux entreprises privées au travers du Crédit d'impôt recherche ne font l'objet d'aucun contrôle sérieux.

LES RAISONS

Dans ces conditions, peut-on décemment déclarer que la santé de la population est une priorité pour l'État ? Il faudrait être plus précis : la santé est présentée comme une priorité lorsque les intérêts économiques ne sont pas en jeu mais elle cesse d'être une priorité lorsqu'ils le sont. On connaît les raisons de cette duplicité, les cris d'orfraie des entreprises à la moindre perspective de régulation et leurs fadaises habituelles sur la responsabilité sociétale ou environnementale, l'économie solidaire, le volontariat, l'autodiscipline et les chartes, les fondations, les partenariats public-privé, le crédit d'impôt recherche, la sauvegarde de l'emploi, l'image de la France, alors que le seul et unique curseur possible pour une entreprise dans un marché concurrentiel est le profit quelle

peut générer à partir des capitaux investis. « Cette logorrhée responsable » donnait la nausée à l'économiste Milton Friedman, un des chefs de file de l'ultra-libéralisme : « Peu de choses me soulèvent davantage l'estomac que de regarder ces spots télévisés, en particulier ceux de certaines compagnies pétrolières, qui voudraient nous faire croire que leur seule raison d'être est la préservation de l'environnement, ont-ils d'autres responsabilités que celle de faire le plus d'argent possible pour leurs actionnaires ? Ma réponse est que non, ils n'en ont pas d'autres ».

LES CONSÉQUENCES

Un corollaire manifeste de ce volontarisme sélectif est qu'il aboutit à une surveillance et à un contrôle de plus en plus étroit des individus qui se voient a priori suspectés d'être des drogués, des chauffards, des terroristes ou des contaminants. Parfois, il s'agit non seulement d'empêcher l'individu de nuire à autrui mais aussi à lui-même comme dans le cas du port imposé de la ceinture de sécurité dans les véhicules. Les contraintes imposées à la population sont de fait de plus en plus importantes, il suffit de considérer le nombre de fois où les jeunes des quartiers se font contrôler pour une éventuelle consommation de cannabis (le nombre annuel d'interpellations est passé de moins de 10 000 dans les années

1970 à plus de 200 000 aujourd'hui), la succession des panneaux de limitation de vitesse et des radars sur les routes secondaires, les contrôles d'alcoolémie et d'usage de drogues au volant en milieu rural, la vidéosurveillance, l'ouverture des sacs avant l'entrée dans des lieux recevant du public, le contrôle des chaussures dans les aéroports, les couvre-feux, les restrictions de circulation, les contrôles d'attestations ou de passeports sanitaires, le port du masque. Même les rares mesures pour prévenir les maladies cardiovasculaires et les cancers ciblent souvent le comportement des individus, il s'agit par exemple de leur interdire de fumer ou de boire dans telle ou telle circonstance ou les obliger à réduire leur vitesse ou à laisser leur voiture au garage lors des pics de pollution. Épaulé par des moyens technologiques de plus en plus performants (Internet, réseaux sociaux, ordinateurs, logiciels de reconnaissance faciale ou corporelle et d'analyse comportementale, capacités de stockage de l'information, téléphones portables, réseaux mobiles à haut débit, géolocalisation, radars, caméras et vidéosurveillance, drones, satellites, intelligence artificielle, interconnexion des fichiers), ce volontarisme participe directement à la mise en place d'une société totalitaire dans laquelle la possibilité de tracer de manière permanente les moindres paroles, écrits, faits et gestes de chacun d'entre nous, aussi bien dans la sphère publique que privée, risque de devenir bientôt une réalité.

L'IRONIE DE L'HISTOIRE

En résonance avec des médias prompts à mettre en avant certains problèmes et à en masquer d'autres, le législateur affirme faire de la santé de la population une priorité lorsque les intérêts économiques ne sont pas impliqués mais en fait une non-priorité lorsque ces intérêts sont en jeu. Les conséquences de cette duplicité sont de deux ordres : l'une anecdotique et ironique est que le législateur se concentre sur des problèmes dont il ne sera probablement pas victime tandis qu'il délaisse d'autres dont il sera probablement victime. L'autre beaucoup plus globale et sérieuse est l'accumulation de mesures

liberticides et répressives préfigurant la mise en place d'une société totalitaire parfaitement décrite par George Orwell dans son roman *1984* et à laquelle le législateur n'échappera pas comme tout à chacun. Certains diront que la mise en place de cette société est en fait l'objectif poursuivi dans des temps où l'instabilité sociale ne peut que grandir, alimentée par les exigences de plus en plus importantes du capitalisme et la détérioration de l'environnement. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que le cauchemar de l'État, ce ne sont pas les crises sanitaires, ce sont les mouvements sociaux de très grande ampleur avec grève générale et manifestations de rue massives, type mai 68, seuls susceptibles de changer l'ordre des choses ■

ÉPIDÉMIES, MALADIES ET SANTÉ !

En mars 2020, la France déclare la guerre à un virus, le SARS-Cov-2, apparu la première fois en décembre 2019 à Wuhan, dans la province de Hubei en Chine. Comme beaucoup d'autres pays développés, la France n'était pas préparée à cette guerre. Non pas parce qu'elle était inimaginable mais parce que notre pays vit sur ses acquis du XX^e siècle et n'a pas reconstruit son système de santé pour affronter les nouveaux enjeux du XXI^e siècle.

Frédéric BIZARD¹

Professeur d'économie, ESCP
Président fondateur de l'Institut Santé

Avant d'être un accélérateur de l'Histoire, la pandémie fut d'abord un révélateur des forces et faiblesses de notre système de santé avec lesquelles le gouvernement en place a dû compter. Impréparation de l'État à piloter la santé publique, faiblesse des structures hors du soin, absence des réserves stratégiques de produits de protection sanitaire, fonctionnement hyper centralisé et bureaucratique de l'administration, faiblesse de la démocratie sanitaire, déclin de notre recherche et de nos industries de santé... La liste est longue des failles structurelles qui nous font payer cette crise au prix fort.

Comme après la Deuxième Guerre mondiale, la France doit bâtir de nouvelles

fondations pour rester parmi les nations prospères et enviées dans le monde. Cette nécessité et ces urgences ne sont pas liées à la crise, qui n'a fait que révéler ce que l'on connaissait. C'est la marque de la fin d'un modèle social devenu inadapté à son environnement social, économique, technologique.

Le nouveau modèle proposé est issu d'un travail de trois ans de l'Institut Santé².

1 - Frédéric Bizard est l'auteur de *L'autonomie solidaire en santé*, Éditions Michalon, sortie le 21 octobre 2021.

2 - Centre de recherche indépendant dédié à la refonte du système de santé, créé en 2018, apolitique, indépendant et citoyen (www.institut-sante.org)

LA TRIPLE TRANSITION IMPOSE UN NOUVEAU MODÈLE

La dégradation de notre système de santé, qui a fait figure de référence mondiale au XX^e siècle, est donc principalement liée à son inadaptation aux nouveaux enjeux du monde contemporain. Le début du XXI^e siècle est marqué par une triple transition démographique, épidémiologique et technologique.

La **transition démographique** correspond au vieillissement de la population dont l'intensité est sans précédent de 2010 à 2030, notamment avec l'arrivée des baby-boomers à un âge supérieur à 80 ans en 2030. Ainsi, cette population des plus de 80 ans, qui représentait 1,5 % en 1960, 5 % en 2010, sera de 11 % en 2050. La part des plus de 65 ans passera de 17 % à 26 % de 2017 à 2050 et les plus de 60 ans pèseront un tiers de la population à cet horizon.

La **transition épidémiologique** résulte d'un allongement de la durée du risque en santé. C'est la chronicisation du risque maladie qui transforme la stratégie de gestion de ce risque. On observe un allongement de la durée du risque pour la plupart des risques sociaux (retraites, chômage, exclusion), qui induit une évolution du pilotage du risque. Dans le modèle actuel, le pilote principal est l'offreur de soins ; dans le nouveau mo-

dèle, ce sera le demandeur, le *citoyen-patient*. Cet engagement optimal du citoyen nécessite une motivation de sa part, mais aussi des capacités qui doivent être activées et renforcées par le nouveau système.

La santé est au cœur d'une **hyper-révolution technologique**, issue de la convergence de plusieurs révolutions (génomique, digitale, sciences cognitives, nanotechnologies), qui représente la **troisième transition**. Elle permet en réalité de réaliser avec succès les deux premières et comprend un arsenal d'outils qui sont des moyens incontournables de transformer notre système de santé. La technologie reste un outil, un moyen et non une fin. Enfin, cette transition technologique fait de la santé un secteur économique stratégique et un enjeu de souveraineté nationale.

Le modèle actuel n'étant pas en mesure de répondre à cette triple transition, il est ainsi nécessaire de construire un nouveau modèle.

LES TROIS PILIERS STRATÉGIQUES DU NOUVEAU MODÈLE DE SANTÉ

D'abord, c'est une nouvelle approche culturelle de la santé qui est à entreprendre. La santé est traditionnellement vue comme

une source de dépenses publiques de soins. Dans le nouveau modèle, elle est considérée comme une source de bien-être social, de réduction des inégalités sociales, de développement économique, d'autonomie et de dignité des personnes et de pouvoir géopolitique. En bref, la santé est vue comme un renforcement du capital humain et un potentiel d'innovation technologique à saisir. Ceci change radicalement la place de la santé dans la société et en politique.

Ensuite, trois évolutions stratégiques majeures dans la gestion du risque ont permis de construire ce nouveau modèle.

Du soin à la santé : la considération holistique de la santé (la santé globale) induit un modèle qui est au service de la santé des bien-portants tout autant que de celle des malades. La prise en compte des déterminants de santé non médicaux, en plus des déterminants médicaux, étend le champ d'actions du système de santé et impose une approche transversale aussi bien sur le plan politique que scientifique. Elle induit aussi l'utilisation plus exhaustive de certains acteurs comme les collectivités territoriales, à travers une politique de décentralisation de certaines missions de santé publique.

Ce premier pilier génère un avantage comparatif par rapport au modèle de 1945 à travers la capacité de réduire les inégalités sociales de santé et d'augmenter l'espérance

de vie en bonne santé grâce à la politique de santé. Nous passons du principe du **soins pour tous de 1945 à celui de la santé pour tous**. Une réorganisation du triptyque gouvernance-financement-organisation s'impose pour accompagner ce virage vers le capital humain en santé.

De l'offre à la demande : le système actuel est piloté à partir de l'offre de santé, le nouveau modèle le sera à partir de la demande, installant l'individu, l'utilisateur en son centre. Cette demande se traduit en termes de besoins de santé et induit un système fondé stratégiquement sur la santé publique (i.e. une approche populationnelle et préventive) et non plus sur le soin. Il induit une territorialisation aboutie de la santé (avec un territoire identique pour tous les soignants) pour répondre de façon personnalisée aux besoins de santé de chacun et adaptée aux territoires.

Cette approche par la demande répond à l'exigence de personnaliser la réponse aux besoins individuels de santé et de prendre en compte l'environnement social et familial des personnes. À titre d'exemple, un contrat thérapeutique est élaboré avec chaque patient souffrant d'une affection de longue durée afin de créer un écosystème personnalisé de ressources humaines, techniques et technologiques pour gérer le parcours du patient. Un budget personnalisé de santé est aussi mis en place pour ces patients. L'accès pour tous aux innovations technologiques est un des défis relevés par

cette évolution, ce qui nécessite de réarmer notre recherche médicale et de repenser la gouvernance des produits de santé.

De l'étatisme à la démocratie sanitaire et sociale : un système centré sur l'individu usager et sa santé globale exige un processus de démocratisation avancée. Cet individu capable, informé et responsable de sa santé devient un acteur à part entière du système de santé. À titre d'exemple, les usagers et les patients acquièrent un statut de professionnel de santé dans le nouveau modèle, en tant que représentant, formateur, pair-aidant ou médiateur de santé. La démocratisation des institutions de gouvernance, dont la Sécurité sociale et les établissements de santé, redonne une réelle capacité de décision et d'organisation des soins aux professionnels de santé, dans le cadre défini par la politique de santé nationale.

DES AVANCÉES MAJEURES AVEC LE NOUVEAU MODÈLE

Après avoir construit le meilleur système de soins au XX^e siècle, la France peut-elle construire le meilleur système de santé au XXI^e siècle ? L'enjeu est considérable si on aborde la santé dans tout son champ social, médical, économique, géopolitique et même civilisationnel.

Ce nouveau modèle est une formidable espérance, bien au-delà du monde de la santé. Il génère trois bénéfices stratégiques que le système actuel ne peut pas produire : du **bien-être social** pour tous, une **démocratisation de la santé** et une **source de prospérité économique**.

La première avancée sur le **bien-être social** résulte du basculement de la gestion du risque maladie de l'aval vers l'amont, du moment de la maladie vers le début de la vie des individus, du soin vers le maintien en bonne santé. Un plan d'investissement social en santé de 10 milliards d'euros sur cinq ans, complété par un plan de 5 milliards d'euros dans la prévention médicalisée, apporte les moyens nécessaires pour renforcer la santé publique. Une réallocation des ressources, qui passe par une diversification des modes de paiement, garantit une revalorisation durable et juste de la rémunération des soignants.

La deuxième avancée est la **démocratisation de la santé**, qui s'appuie aussi sur notre concept d'*autonomie solidaire*. Cette société solidaire de la responsabilité en santé est conçue à partir d'une institution qui structure la vie démocratique du système, l'assurance santé, et sur une approche contractuelle entre la plupart des composantes du modèle. Le nouveau modèle fait renaître un projet politique autour de la branche santé de la Sécurité sociale, qui devient le payeur assurantiel unique d'une grande partie des prestations. On définit

un contrat thérapeutique pour les patients souffrant de pathologies chroniques afin de leur garantir un écosystème humain et technologique optimisé.

Cette contractualisation est un levier essentiel pour rétablir la confiance entre les acteurs et les responsabiliser dans un esprit d'*autonomie solidaire*. Elle est accompagnée d'une démocratisation des institutions qui gouvernent le système, et celles qui gèrent la prise en charge opérationnelle. Les usagers et les patients acquièrent un réel statut pour professionnaliser, reconnaître et rétribuer à leur juste valeur les missions qu'ils remplissent que ce soit en tant que représentant, formateur, pair-aidant ou médiateur de santé. Ils seront reconnus comme des professionnels de santé à part entière et seront formés dans les départements de patients présents dans chaque université de médecine.

La troisième avancée est de faire de la santé en France une **source de prospérité économique** en relançant la recherche médicale et en considérant l'innovation technologique comme un objectif stratégique en santé. La France doit revenir proche de la frontière technologique en santé dans les cinq prochaines années. L'organisation de la recherche a été repensée entre l'ANR, l'INSERM et le CNRS ; le budget annuel est porté à 5 milliards d'euros dans les cinq ans. L'environnement réglementaire des études cliniques

est simplifié pour être compétitif avec les États européens les plus performants en la matière.

Le nouveau modèle s'inscrit dans une ré-industrialisation du pays à partir des innovations thérapeutiques telles que la génomique, à travers notamment la conception d'un Airbus de l'ARN messenger, visant à faire de la France un leader dans l'ingénierie du vivant. Il intègre une digitalisation massive des structures aussi bien pour les soignants que pour les usagers. Le génie français en médecine sera aussi de nouveau une source de rayonnement de la France dans le monde. Enfin, la souveraineté recouvrée par la France en matière sanitaire se complètera d'une Europe de la santé qui apportera des moyens financiers, humains et institutionnels supplémentaires aux États-membres.

UNE BASE PHILOSOPHIQUE NOUVELLE : L'AUTONOMIE SOLIDAIRE

Toute refonte du modèle social doit s'appuyer sur une philosophie, une conception de l'individu et de la société, comme ce fut le cas pour la Sécurité sociale en 1945. Pour répondre au changement de l'environnement, nous avons créé le concept d'*autonomie solidaire* en protection sociale

et l'avons décliné dans toutes les composantes du nouveau modèle de santé.

Ce concept prend en compte l'évolution de l'individu *anonyme* et *abstrait* vers un individu *singulier* et *unique*, à la recherche d'égalité réelle et d'autonomie, de reconnaissance et de dignité, même quand il est en situation de faiblesse et de vulnérabilité. **C'est un individu capable de développer ses potentialités tout au long de sa vie et c'est cette capacité qu'il faut protéger dans le nouveau modèle social.**

C'est une nouvelle forme de solidarité qui vient irriguer la protection sociale du XXI^e siècle, plus active que dans le modèle de 1945, assise sur le solidarisme et le concept de justice sociale. Elle garantit que le nouveau modèle renforcera la capacité d'actions de chacun, y compris les plus défavorisés, pour gérer de façon autonome leur risque santé. Ceci est rendu possible par la nouvelle stratégie qui part des besoins de santé, de la santé globale et respecte les choix et aspirations individuels.

Ce nouveau modèle est bien un modèle français car il renforce des fondamentaux existants comme le libre choix de son professionnel de santé, les droits et devoirs, l'égalité des chances, le financement solidaire et l'indépendance professionnelle des soignants. S'il est d'inspiration française, il a une vocation universelle car il relance la vision humaniste et autonome pour tous de la révolution. Cette auto-

nomie n'est pas un repli sur soi mais « *un respect pour l'humanité* » comme le disait Rousseau.

LA RÉALISATION POLITIQUE DE LA RÉFORME

La première condition de succès de toute grande réforme est d'abord d'être dans la bonne temporalité. La construction du modèle social de 1945 a été possible du fait de circonstances exceptionnelles après les deux grandes guerres qui avaient mis la France à terre, mais pleine de ressources à activer. Le Conseil national de la Résistance a réalisé le travail de réflexion pour reconstruire le pays dès la guerre finie. Nous sommes aujourd'hui dans une phase de reconstruction, dont l'histoire peut nous inspirer. La crise sanitaire va jouer un rôle d'accélérateur de l'histoire et servir la faisabilité de la refondation. Nous serons probablement en 2022 dans une logique soit de chaos, soit de sursaut en santé. Les pourfendeurs de toute réforme structurelle auront plus de mal à se faire entendre.

Outre la temporalité, il restera à diffuser largement, expliquer clairement et convaincre le plus grand nombre de la nécessité et de la pertinence de cette réforme. Une fois ce nouveau modèle rendu

public, il restera donc à réussir la dernière étape : promouvoir et expliquer la réforme le plus largement possible. Nous pourrions considérer alors que la société civile engagée aura fait sa part du travail dans cette quête de sursaut national que représente cette réforme.

Cette part ne suffira pas si le monde politique ne remplit pas la sienne, s'il ne s'empare pas du sujet à travers un grand débat démocratique pour mener à son terme cette refondation. En effet, le nouveau modèle devrait être instauré par ordonnances

dans les 100 premiers jours du prochain mandat présidentiel, après avoir fait l'objet d'un vaste débat pendant la campagne et avoir reçu le sceau démocratique par l'élection. C'est une réforme globale et non un plan à tiroirs. Sa réussite et sa cohérence imposent de réaliser l'ensemble des mesures proposées.

Si le prochain président élu est celui ou celle qui incarne le mieux cette refondation, alors l'espérance, qui est « *le songe de l'homme éveillé* » selon Aristote, deviendra réalité ! ■

L'IMMUNOLOGIE ET L'ÉPIDÉMIOLOGIE : UN MARIAGE HEUREUX

L'immunologie étudie les mécanismes de défense de l'organisme contre les agents étrangers et plus particulièrement les agents infectieux (bactéries, virus et parasites). Il s'agit à la fois d'analyser les réponses immunitaires normales assurant la protection des individus contre les infections et leur guérison lorsqu'ils ont contracté la maladie. Il peut aussi s'agir de l'analyse des réponses immunitaires anormales qui sont la source de diverses maladies en particulier les maladies allergiques, les maladies auto-immunes (comme le diabète insulino-dépendant ou la sclérose en plaques), les déficits immunitaires ou les cancers du système lymphoïde (syndromes immunoprolifératifs comme le myélome multiple ou les leucémies lymphocytaires).

Jean-François BACH

Professeur de médecine, biologiste et immunologiste
Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences

L'immunologie s'est révélée d'une efficacité remarquable dans le diagnostic de nombreuses infections et des maladies immunitaires qui viennent d'être citées. Surtout, elle a été à l'origine de thérapeutiques préventives ou curatives remarquables dont on présentera deux exemples particulièrement spectaculaires plus bas. Les progrès réalisés dans les vaccins sont connus de tous. Ils ont donné lieu, en particulier, à la mise à disposition de vaccins très

efficaces contre la Covid-19, nous y reviendrons ultérieurement. Des progrès restent cependant à faire non pas tellement en raison d'effets secondaires qui sont rarissimes mais surtout en raison de l'absence de vaccins pour de nombreuses maladies infectieuses, comme le Sida, et encore plus pour les maladies parasitaires. On peut raisonnablement espérer que les vaccins à ARN messager contribueront à résoudre les difficultés rencontrées aujourd'hui.

L'épidémiologie était initialement la discipline consacrée à l'étude des épidémies, comme son nom l'indique. Le champ de la discipline s'est étendu à d'autres domaines médicaux concernant différentes maladies, en se fondant sur la rationalité de l'analyse biostatistique. C'est ainsi que la discipline concerne aujourd'hui, outre l'étude des épidémies, l'analyse de la fréquence et de la distribution géographique des maladies, les facteurs de l'environnement qui peuvent les déclencher ou les essais thérapeutiques pour lesquels la biostatistique a apporté une rigueur indispensable. À ce sujet, il faut rappeler qu'avant la prise en charge des essais thérapeutiques par les épidémiologistes, il était très difficile de juger de l'efficacité d'un médicament sauf si celle-ci était majeure. Il n'a pas fallu beaucoup de cas pour affirmer que la streptomycine guérissait la méningite tuberculeuse du jeune enfant. En revanche, il n'aurait pas été possible de démontrer l'efficacité de certains médicaments et encore plus de l'association de plusieurs médicaments dans le traitement de nombreux cancers sans la mise en œuvre d'essais thérapeutiques contrôlés avec un groupe témoin (le meilleur traitement existant lors de l'évaluation d'un nouveau médicament) et leur analyse biostatistique. Cette pratique est maintenant de mise pour tous les essais thérapeutiques même si, malheureusement, quelques médecins croient encore pouvoir réaliser des essais concluants sans groupe témoin (recevant un placebo). L'annexe 1, qui présente quelques grands

noms de l'épidémiologie, illustre bien la diversité de la discipline.

La survenue de la pandémie de Covid-19 a attiré l'attention du grand public sur les liens existants entre l'immunologie et l'épidémiologie. De fait, on s'est aperçu que l'étude des réponses immunitaires qui assurent la guérison ou la protection contre le virus devait être analysée sur un plan épidémiologique rigoureux. Parallèlement, les progrès de l'immunologie ont conduit à de nouvelles approches thérapeutiques des cancers, l'immunothérapie, dont les bienfaits ont été démontrés par des essais thérapeutiques rigoureux. Enfin, troisième exemple, il a été montré que l'augmentation de la fréquence des maladies auto-immunes et allergiques, notée depuis quatre décennies dans les pays industrialisés, était corrélée avec la diminution de la fréquence des grandes maladies infectieuses, une corrélation dont on a pu prouver la relation de causalité, c'est la théorie hygiéniste. Nous traiterons de ces trois exemples avec quelques détails car ils illustrent parfaitement les liens étroits qui unissent l'immunologie et l'épidémiologie.

LA COVID-19

Le virus à l'origine de la Covid-19, SARS-CoV-2, provoque une réaction immunitaire intense et dans la très grande majorité des cas très efficace, assurant la guérison

du malade en quelques jours. Il se trouve, malheureusement, que dans quelques cas (de l'ordre de 1 %) alors que le virus a été éliminé grâce à la réponse immunitaire, cette dernière se dérègle donnant lieu à ce que l'on appelle un orage cytokinique qui peut entraîner le décès du patient. Les cytokines sont des molécules produites par les cellules de l'immunité, les lymphocytes, douées d'activité pharmacologique souvent favorables et participant à l'immunité mais parfois délétères.

La réponse immunitaire anti-SARS-CoV-2 fait d'abord intervenir l'immunité innée par l'intermédiaire de cytokines en particulier l'interféron alpha. L'importance de cette cytokine est indiquée par le fait que des formes graves de la maladie sont observées chez des sujets ayant un déficit génétique (mutation) de la production d'un interféron alpha biologiquement actif ou chez les sujets porteurs d'anticorps neutralisant l'interféron alpha. Dans un second temps, les lymphocytes sont sollicités, les lymphocytes T qui assurent l'immunité cellulaire et qui aident à la production des anticorps par les lymphocytes B. Les anticorps sont d'abord de la classe IgM puis IgG, sans oublier les IgA qui sont produites dans les muqueuses respiratoires. Ensuite s'installe une mémoire immunitaire qui permet à l'individu ayant déjà fait la maladie d'éliminer le virus en cas d'une nouvelle exposition en produisant de manière très rapide des anticorps contre le virus de haute affinité. La vaccination anti-

Covid-19 s'est révélée extraordinairement efficace, au-delà de toutes les prédictions les plus optimistes. La protection nécessite deux injections mais celle-ci est d'une durée relativement limitée (environ 6 mois) d'où l'importance d'une injection de rappel (troisième dose pour les sujets n'ayant pas fait la maladie et deuxième dose pour ceux l'ayant faite). Ces données immunologiques, qui ont été analysées sur des milliers de sujets, tirent toute leur valeur de leur corrélation avec les données issues de l'épidémiologie. On a, en effet, pu montrer que la présence d'anticorps ou de lymphocytes T spécifiques du virus est associée à la protection contre la maladie ou du moins de ses formes sévères. L'effet des vaccins sur la transmission du virus est moins net. La complémentarité des deux disciplines, immunologie et épidémiologie, apparaît donc clairement. Sans l'immunologie, l'épidémiologie manquerait des marqueurs nécessaires pour établir ses conclusions. Sans l'épidémiologie, les immunologistes ne pourraient pas valider les marqueurs associés à la protection. Chaque discipline a donc ses limites. Les prédictions épidémiologiques, fondées sur la seule modélisation, restent fragiles comme l'attestent les résultats contradictoires rapportés ici ou là. Le problème est lié au fait que les modèles mathématiques utilisés ne tiennent pas suffisamment compte des nombreuses variables de l'infection tant pour sa contagiosité que sa sévérité. On peut ainsi citer le rôle de la durée variable d'un individu à l'autre de la

protection, des différences de promiscuité selon les régions ou les conditions économiques, l'existence de « super-contaminateurs » ayant une forte charge virale ou, à l'inverse de sujets spontanément résistants à la maladie comme cela a été observé chez certaines familles où certains sujets ne développant pas la maladie même de façon asymptomatique (alors reconnue par les tests PCR).¹

L'IMMUNOTHÉRAPIE DES CANCERS

On savait depuis longtemps que le système immunitaire pouvait détruire certains tumeurs, notamment des tumeurs viro-induites. Néanmoins, dans la très grande majorité des cas, la réponse immunitaire antitumorale est insuffisante pour détruire le cancer. Une découverte fondamentale a été réalisée, il y a une quinzaine d'années, montrant que le blocage de certaines molécules assurant la régulation du système

1 - Cf. Jean-François Bach, Patrick Berche, Lucienne Chatenoud, Dominique Costagliola, Alain-Jacques Valleron, « Covid-19: individual and herd immunity », *Comptes Rendus Biologies*, Elsevier, 2021 et Miquel Oliu-Barton, Bary S R Pradelski, Yann Algan, Michael G Baker, Agnes Binagwaho, Gregory J Dore, Ayman El-Mohandes, Arnaud Fontanet, Andreas Peichl, Viola Priesemann, Guntram B Wolff, Gavin Yamey, Jeffrey V Lazarus, « Elimination versus mitigation of SARS-CoV-2 in the presence of effective vaccines », *The Lancet Global Health*, 2021.

immunitaire (dites *check-point*) augmentait l'immunité antitumorale. Dans la pratique, l'administration d'anticorps monoclonaux (copies multiples d'un anticorps de spécificité donnée produit *in vitro*) dirigés contre ces molécules augmente la survie de malades atteints de certains cancers. Cette observation d'abord réalisée dans les mélanomes métastatiques a été étendue à d'autres cancers, notamment les cancers du poumon. La preuve de l'efficacité de ces nouveaux traitements a été apportée ici encore par des essais thérapeutiques fondés sur une analyse biostatistique rigoureuse.²

LA THÉORIE HYGIÉNISTE

Comme cela a été dit plus haut, la fréquence des maladies auto-immunes et allergiques augmente régulièrement depuis 40 ans. La fréquence du diabète insulino-dépendant, qui est une maladie due à la destruction des cellules bêta du pancréas qui produisent l'insuline par des lymphocytes T autoréactifs, est plus élevée dans les pays développés et commence à augmenter dans les pays émergents parallèlement à l'augmentation du produit intérieur brut. Il faut noter que les mi-

2 - Cf. Jose Luis Perez-Gracia, Sara Labiano, Maria E Rodriguez-Ruiz, Miguel F Sanmamed, Ignacio Melero « Orchestrating immune check-point blockade for cancer immunotherapy in combinations », *Curr Opin Immunol.*, 2014.

grants venant de ces pays émergents vers les pays industrialisés voient augmenter la fréquence des maladies auto-immunes dès la première génération. Il en est de même pour les maladies allergiques qu'il s'agisse de l'eczéma du nourrisson, de l'asthme, du rhume des foins ou des allergies alimentaires. Parallèlement, pendant la même période de temps, on a assisté à une décroissance de la fréquence des maladies infectieuses ou du moins des plus sévères d'entre elles telles la tuberculose, les hépatites ou les gastroentérites du nourrisson. Nous avons proposé au début des années 2000 que les deux phénomènes pouvaient être reliés par une relation de causalité. Le système immunitaire qui n'est plus sollicité par les infections se retourne contre les antigènes plus faibles que sont les antigènes du « soi » (maladies auto-immunes) ou des allergènes (maladies allergiques). Le rôle des infections est également suggéré par le fait que les enfants fréquentant une crèche ou appartenant à une famille nombreuse, qui sont particulièrement touchés par les infections, présentent moins de maladies allergiques. La relation de causalité entre ces deux observations a été démontrée par l'étude de modèles expérimentaux. C'est ainsi que la souris Non Obèse Diabétique, qui développe spontanément un diabète auto-immun, est protégée de la maladie lorsqu'elle est élevée dans une animalerie aux conditions sanitaires médiocres, c'est-à-dire présentant différents agents infectieux (bactéries, virus ou parasites). Il suffit de décontaminer les souris par césarienne

suivie de la mise en isolateur des nouveau-nés pour voir réapparaître la maladie dès la première génération. Les études immunologiques réalisées dans les modèles expérimentaux ont permis d'identifier les mécanismes sous-jacents à ces observations. Des arguments du même ordre commencent à être rapportés chez l'homme. C'est ainsi que le traitement de femmes enceintes ayant une forte hérédité pour les maladies allergiques par des probiotiques (bactéries intestinales non pathogènes) puis de leur nouveau-né réduit de plus de 30 % la fréquence des eczémas du nourrisson. De même, l'administration de médicaments antiparasitaires chez des enfants présentant des infections par un parasite, le schistosome, réduit l'infestation parasitaire mais parallèlement augmente la fréquence des réactions allergiques. Encore une fois, c'est la complémentarité de l'immunologie et de l'épidémiologie qui a permis d'établir cette théorie qui éclaire la compréhension des maladies auto-immunes et allergiques et qui pourrait déboucher à terme sur de nouvelles stratégies thérapeutiques. Il s'agirait de prévenir ces pathologies en administrant chez les sujets ayant une prédisposition génétique ou environnementale à ces maladies des produits simulant l'effet des bactéries, virus ou parasites sans pour autant causer les maladies infectieuses.³

3 - Cf. Jean-François Bach, « The effect of infections on susceptibility to autoimmune and allergic diseases », *N Engl J Med*, 2002 et « The hygiene hypothesis in autoimmunity: the role of pathogens and commensals », *Epub*, 2017.

LES LEÇONS POUR L'AVENIR

La pandémie de Covid-19 a attiré l'attention du grand public sur l'épidémiologie et a conduit la communauté scientifique à en cerner les bienfaits mais aussi les limites. De grandes incertitudes persistaient au moment où ce texte a été rédigé sur le devenir de l'épidémie et plus particulièrement sur ce qui concerne la dissémination et l'effet pathogène du variant Omicron. Il est néanmoins déjà possible de faire un bilan relativement objectif des insuffisances auxquelles le monde scientifique et politique a été confronté, y compris les erreurs commises dont certaines peuvent déjà être identifiées. Il faudra améliorer la réactivité si une nouvelle épidémie survenait en lançant des programmes de test et d'isolement. La production de vaccins devra être très rapide, comme elle le fut pour la Covid-19, en sachant qu'il n'est pas toujours facile de savoir quel sera l'avenir d'une épidémie. Dans un premier temps, il faudra avoir recours aux gestes barrières notamment le port de masques s'il s'agit d'infections respiratoires ou d'autres mesures si la transmission n'est pas aérienne. Ces mesures d'hygiène seront d'autant plus facilement acceptées qu'elles seront déjà appliquées en dehors d'une épidémie, comme c'est le cas en Asie où nombre de sujets atteints d'infections respiratoires relativement banales protègent leurs compatriotes en portant des masques.

Un effort majeur devra être fourni au niveau global pour mettre au point les tests moléculaires, virologiques et immunologiques, et mettre en œuvre un programme vaccinal ambitieux qui ne soit pas restreint à un petit nombre de pays et, en tout cas, qui puisse répondre aux besoins des différents pays de la planète. Le suivi de l'épidémie et les mesures de santé publique devront prendre en compte, de façon équilibrée, les risques de débordement hospitalier ainsi que les conséquences économiques et sociétales. Ici encore, l'approche devra être globale, par exemple sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé dans la mesure où celle-ci aura la capacité et les moyens de se faire entendre de façon utile. On retrouve dans cet objectif la complémentarité développée dans cet article entre l'épidémiologie et l'immunologie. Les épidémiologistes auront pour rôle d'affirmer l'émergence de l'épidémie. Les immunologistes devront mettre rapidement au point des tests permettant de faciliter le diagnostic de l'infection et, surtout, d'évaluer le niveau de l'immunité contre le virus. Lorsque l'épidémie se développera, probablement par vague comme ce fut le cas pour la Covid-19, les épidémiologistes identifieront la progression de chaque vague et les immunologistes pourront suivre le niveau et la durée de l'immunité (à la fois humorale et cellulaire) que celle-ci soit naturelle après l'infection ou induite par un vaccin. L'analyse fine de cette réponse immunitaire se révélera particulièrement importante pour la mise au

point des différents vaccins qui devront être produits. L'étude de l'immunité permettra probablement de faire la part de ce

qui revient à l'immunité collective et à la sélection des variants dans l'arrêt de l'épidémie ■

Annexe 1 - Les grands noms de l'épidémiologie

John Snow

John Snow est considéré comme le père fondateur de l'épidémiologie. Il s'est, en particulier, illustré, au 19^e siècle, par la démonstration que certaines pompes à eau étaient responsables d'épidémie de choléra. Il fournit une démonstration simple et convaincante de cette observation en montrant que le traitement des pompes par le chlore limitait les épidémies de choléra.

Austin Bradford Hill

Austin Bradford Hill a apporté une contribution fondamentale en déterminant les critères permettant d'établir une relation de causalité entre un facteur de l'environnement et une maladie. C'est également lui qui introduisit les essais thérapeutiques contrôlés dans lesquels le groupe traité par un nouveau médicament est comparé à un placebo.

Richard Doll

Richard Doll fut le premier à démontrer, en collaboration avec son mentor Bradford Hill, que le tabagisme était responsable de la très grande majorité des cancers broncho-pulmonaires. Dans une première phase, il interrogea de façon approfondie plusieurs centaines de sujets ayant ou n'ayant pas un cancer du poumon et montra que la principale différence entre les deux groupes était la consommation de tabac. Dans un deuxième temps, il apporta la preuve de la relation de causalité entre le tabagisme et le cancer des poumons en étudiant une cohorte de 40 000 médecins. Il s'avéra que les fumeurs développèrent un cancer du poumon

avec une fréquence très supérieure aux non-fumeurs. Ces études furent poursuivies pendant plusieurs dizaines d'années en collaboration avec Richard Peto et aboutirent à la mise en place d'un important programme de santé publique visant à diminuer la consommation de tabac et en conséquence la fréquence du cancer du poumon.

Daniel Schwartz et Alain-Jacques Valleron

Daniel Schwartz est le père de l'épidémiologie moderne française. Biostatisticien de grand talent, il appliqua de façon remarquable les méthodes de la biostatistique à l'épidémiologie, en particulier la recherche des facteurs de l'environnement à l'origine des cancers et des maladies cardiovasculaires et à la mise en place des essais thérapeutiques. C'est lui qui réussit à convaincre les médecins de l'importance des essais randomisés en France. Son élève, Alain Jacques Valleron, se fit connaître par la détermination de la durée d'incubation du Sida et par la prédiction que la maladie de Creutzfeld Jacob (équivalent chez l'homme de la maladie de la vache folle) ne devait pas prendre des proportions inquiétantes, ce qui fut ultérieurement confirmé par les faits.

L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Nous vivons aujourd'hui une époque paradoxale. Jamais la question de « comment habiter la Terre ? » ne s'est posée avec autant d'acuité, les urgences environnementales frappent à nos portes, les constats alarmants s'accumulent et jamais la méfiance envers la science ne s'est manifestée avec une telle vigueur. Alors que faire pour endiguer cette machine infernale qui risque de s'emballer et, à terme, de menacer le futur de la planète ?

Bruno DAVID

Président du Muséum national d'histoire naturelle

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La première menace aujourd'hui bien identifiée est le changement climatique qui modifie l'équilibre thermique de la Terre provoquant de nombreuses conséquences sur l'Homme et les environnements : hausse des températures, accroissement des sécheresses, montée des océans, fonte des glaciers, pénurie alimentaire, pauvreté et déplacement de populations... Le climat mondial étant un vaste système influencé par un grand nombre de facteurs, les effets d'un dérèglement sont désormais tangibles. Par ailleurs, les

scientifiques sont en mesure de dessiner des tendances globales avec leurs points de bascule et même d'affiner des scénarios pour des entités spatiales plus restreintes. Comme nous le rappelle le GIEC, organisme intergouvernemental dédié à l'évolution du climat créé en 1988, plus la température mondiale augmentera, plus le système climatique va changer. À un certain point, il sera impossible de revenir en arrière et ce, malgré tous les efforts fournis.

S'ajoutent à ces enjeux climatiques d'autres enjeux qui concernent les atteintes à la biodiversité. Une biodiversité qui peut s'appréhender selon plusieurs critères : la richesse (le nombre d'espèces), l'abondance (le nombre d'individus), la biomasse (le poids de chaque espèce), la diversité

génétique ou encore les relations qu'entretiennent les espèces au sein des écosystèmes. On voit donc que la biodiversité est un sujet complexe que l'on peut éclairer sous différents angles, chacun offrant des constats singuliers.

En 2019, l'IPBES (créée en 2012, cette plateforme intergouvernementale est l'équivalent pour la biodiversité de ce que le GIEC est pour le climat) a publié un rapport anticipant que 500 000 à un million d'espèces seraient menacées d'extinction. Ce chiffre est marquant car il souligne l'ampleur des déclin d'abondance, c'est-à-dire que de nombreuses espèces comptent de moins en moins d'individus, sans pour autant avoir totalement disparu. Mais il gagne à être affiné car les situations peuvent être contrastées. Prenons les oiseaux. En France, depuis trente ans, les espèces généralistes sont en légère progression, une progression due au fait que quelques-unes se portent bien. Il en va de même pour des espèces emblématiques protégées, comme le héron ou le vautour fauve. Mais cela ne doit pas faire oublier le fort déclin d'une foule d'autres espèces, notamment des espèces spécialistes qui, certes, sont restées stables en milieu forestier, mais ont décliné de près de 40 % en milieu agricole en raison de l'usage des pesticides qui finissent par déstabiliser des écosystèmes entiers. La richesse en oiseaux, c'est-à-dire les espèces présentes, peut rester la même, mais pour combien de temps si les abondances s'effondrent ?

Moins un écosystème contiendra d'espèces, plus il sera fragile jusqu'à risquer l'effondrement.

Autre exemple, l'élevage et l'agriculture qui sont nos principaux vecteurs d'alimentation. Historiquement, ces derniers s'appuyaient sur une grande diversité d'espèces et de variétés mais, à l'avènement du monde industriel, on a réduit cette diversité dans des logiques de rendements, favorisant ainsi les monocultures. Problème. Si un pathogène s'introduit dans une monoculture, il va toucher l'ensemble des individus et les mettre en péril. Le cas du maïs est à ce titre éloquent : aujourd'hui, la production mondiale de maïs repose presque exclusivement sur deux variétés. Si ces variétés devenaient la cible de pathogènes, ce serait la production mondiale de maïs qui serait menacée, ce qui augmenterait le risque de pénuries, voire de famines à l'échelle planétaire. L'épisode des grandes famines irlandaises au XIX^e siècle, imputables pour une large part à une monoculture de subsistance centrée sur la pomme de terre, devrait nous inspirer.

En résumé, là où le climat est jalonné par des événements extrêmes qui marquent les esprits en profondeur – qu'il s'agisse d'inondations, de vagues de chaleur ou de tempêtes – la crise de la biodiversité est beaucoup moins perceptible, plus souterraine et donc plus pernicieuse. C'est sur ce constat que s'est appuyé le psychologue américain Peter Kahn en développant son

concept « d'amnésie environnementale » qui désigne un mécanisme d'oubli de l'état de la biodiversité telle qu'on l'a connue par le passé. On constate, au fil des générations, un processus d'accoutumance et d'accommodement des êtres humains à la dégradation de leur environnement. Au fur et à mesure que nos relations avec le vivant se distendent, nous sommes de moins en moins en capacité de l'intégrer dans notre cadre de référence et nous finissons par considérer comme normale son altération que nous ne percevons plus. Qui se souvient, il y a un siècle, que la Loire était pleine de saumons ? Que la Seine accueillait des esturgeons ? La crise de la biodiversité est donc aussi une crise de la mémoire.

LE CHOC DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

En dépit de ces chiffres inquiétants, il est très difficile de saisir complètement les enjeux, les conséquences et les impacts de la crise environnementale. La pandémie de la Covid-19 a rappelé à chacun à quel point l'intensification des activités humaines pouvait s'avérer dramatique au niveau planétaire. Avant même d'être terminée, elle doit nous fournir l'occasion de prendre du recul et nous amener à réfléchir aux principes qui guident nos actions collectives. C'est dans cette démarche qu'a

été forgée la notion de « *One Health* » (une seule santé) fondée sur l'idée que santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes sont étroitement liées, que l'une ne va pas sans les autres.

Ce dont il s'agit ici est beaucoup plus qu'une simple réconciliation avec le reste de la nature, mais bien de comprendre à quel point les systèmes sont interdépendants, qu'*Homo sapiens* n'est qu'une espèce parmi d'autres, qu'elle est soumise aux mêmes principes biologiques que les autres espèces dans ses relations avec le reste de la planète.

Un premier paramètre qu'il convient de considérer est celui de nos comportements aussi bien individuels que collectifs. Il semble évident que dans nos sociétés, rares sont ceux qui sont enclins à perdre les avantages du confort moderne. Ce confort est le fruit d'une longue histoire jalonnée de découvertes et d'innovations à la fois techniques et technologiques. Des progrès accumulés qui exercent des pressions de plus en plus fortes sur les environnements et qui fragilisent le tissu vivant de la planète.

À ces enjeux s'ajoute un autre paramètre qu'il ne faut pas sous-estimer : celui de la complexité inhérente au vivant. Une tentation serait de se laisser griser par le miroir aux alouettes technologique qui nous fait considérer l'environnement comme une pâte à modeler que nous pourrions ré-

guler selon notre volonté. Face à ce mythe prométhéen, le constat est sans appel : la biodiversité est complexe et le vivant imprédictible. Il est toujours aléatoire, dans un domaine aussi mouvant, de se projeter vers l'avenir et de prétendre détenir ou maîtriser des « recettes » qui permettraient une gestion répondant à l'ensemble des contraintes existantes. Une fois encore, l'Homme doit faire preuve d'humilité pour faire face à ces défis.

FAIRE VIVRE LE DIALOGUE SCIENCE-SOCIÉTÉ

Agir pour l'environnement, c'est également s'interroger sur la place qu'occupe la science dans le débat public. Comment expliquer une réalité complexe dans un monde qui ne permet plus de poser le savoir scientifique comme un constat sans courir le risque de lui voir opposer opinions ou croyances et donc, sans le voir noyé dans un mélange d'alternatives non fondées ? Que faire face à cette fragilisation du discours scientifique ? D'abord, ne pas sacrifier cette complexité sur l'autel de la pédagogie. On peut rester pédagogue, transmettre des connaissances fiables sans les dénaturer. Conserver un certain niveau de complexité, c'est faire le pari de la transparence et c'est donc aussi créer de la confiance. Ensuite, les débats,

les explications et la diffusion argumentée des connaissances sont plus que jamais nécessaires car on ne peut comprendre sans connaître. Contre les inclinations relativistes, on doit défendre avec vigueur l'universalisme de la démarche scientifique.

Notre société fait aujourd'hui face à un curieux paradoxe. D'un côté, le poids de la science dans le domaine des politiques publiques est de plus en plus important, de l'autre, les scientifiques n'échappent pas à un sentiment de défiance qui s'étend à l'ensemble de la société : non seulement ces derniers sont soupçonnés de défendre des intérêts particuliers mais également le doute inhérent à toute démarche scientifique est souvent utilisé pour justifier une sorte de scepticisme généralisé, remettant en cause les résultats établis par le consensus scientifique.

Lorsqu'on évoque ces points de tension, c'est de démocratie dont il est question et particulièrement de la capacité de responsables politiques comme des citoyens à se positionner à l'issue d'une délibération éclairée. Une délibération de plus en plus assaillie par la prolifération de discours anti-scientifiques et relativistes, très critiques vis-à-vis de toute parole dite « légitime ».

On voit là se dessiner un enjeu démocratique qui doit reposer sur un socle de connaissances fiables et partageables par tous. Aujourd'hui, c'est ce principe d'universalité de la connaissance que je veux

défendre. Un principe qui est au fondement même de la méthode scientifique. La science n'est pas un archipel fait d'une multitude de points de vue d'égale légitimité, c'est un continent massif dont les contours peuvent évoluer, mais qui reste unique. Un continent que nous continuons de découvrir jour après jour et qui rappelle à chacun ce que nous avons de commun.

LE TEMPS DE L'ACTION

Alors que faire pour protéger la planète ? Est-il déjà trop tard ? Sommes-nous en mesure d'éviter le mur vers lequel nous nous précipitons à grande vitesse ? Face à ces interrogations, j'ai l'habitude d'adopter une attitude optimiste. L'homme est capable, sur la base des constats posés, de concevoir des solutions qui soient appréhendées collectivement. Mais il faudra d'abord admettre que la complexité du vivant est porteuse d'incertitudes et n'obéit à aucun déterminisme. Autrement dit que les solutions exclusivement technologiques ne seront pas suffisantes et même porteuses de risques.

Pour avancer, il convient de continuer à forger un corpus de connaissances partagées. Nous avons besoin d'Histoire naturelle pour comprendre le monde qui nous entoure. Nous ne vivons pas hors sol mais sommes ancrés en nature et il convient de cultiver cet ancrage. Discipline d'obser-

vation, l'Histoire naturelle ne nous aide pas seulement à comprendre le monde, elle apprend à respecter les faits tout en rejetant les dogmatismes. Fondée sur la rationalité, elle contribue à réinstaller la confiance du public envers les messages scientifiques, confiance indispensable pour que la démocratie puisse penser le long terme. Elle participe aussi, comme nous l'avons vu, à forger des principes éthiques qui fournissent des orientations pour la conduite humaine qu'elle soit individuelle et collective.

Dans cette perspective, nous ne pouvons que nous réjouir de la montée en puissance du droit environnemental porté par les grandes conférences internationales parmi lesquelles la Conférence de Stockholm en 1972, le sommet de la Terre de Rio en 1992 ou la Convention de Paris pour le Climat en 2015. Une diplomatie environnementale qui contribue à éveiller les consciences et à infuser dans l'opinion à grande échelle. Plus récemment, la tenue du Congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Marseille ou la future COP15 de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) en 2022 procèdent de cette même démarche de mettre sur le devant de la scène la protection de la biodiversité en rappelant sa dimension patrimoniale. Même si nous sommes au milieu du gué, la prise en considération de la biodiversité comme un enjeu majeur pour l'avenir de la planète est un signal fort qu'il serait vain

d'ignorer. Et s'il reste encore un long chemin à parcourir en la matière, je ne peux que constater que nous sommes entrés dans une dynamique plus vertueuse qui devra être suivie d'actes forts pour dépasser le stade de paroles incantatoires.

UN TRAVAIL D'INTROSPECTION NÉCESSAIRE

La véritable originalité de la crise actuelle est sa principale cause : les activités d'une espèce, *Homo sapiens*. Comme je le rappelle dans l'ouvrage *À l'aube de la sixième extinction*, nous faisons partie d'une espèce qui a dépassé les 7,8 milliards d'individus et qui se déplace beaucoup : « observés avec le regard d'un animal ordinaire, nous sommes nombreux, gros et nous bougeons ». Notre impact n'en est que plus fort et soulève alors une question existentielle qui s'adresse à chacun d'entre nous : où allons-nous ?

Tout en étant responsable de ce qui est en train d'arriver, l'Homme risque, à terme, d'en être une des victimes les plus emblématiques. Tout simplement parce que nous sommes une espèce fragile. Prendre conscience de notre vulnérabilité, c'est sur-

tout prendre conscience que si nous agissons comme des bourreaux vis-à-vis de la planète, nous serons dans un futur proche les victimes de nous-mêmes.

Tenter de redresser le tir est plus que jamais nécessaire. Pour cela, il convient de s'interroger sur les relations que nous entretenons avec le reste de la planète. Le dualisme « nature versus humanité » est aujourd'hui éculé. En tant qu'espèce, l'Homme vit en symbiose avec le reste du monde. On a besoin du vivant pour manger, boire et exister... Quand on porte atteinte à la biodiversité, c'est à nous, êtres humains, que l'on porte préjudice.

Et c'est contre cette idée d'un Homme supérieur à la nature, contre nos relents anthropocentristes, que j'inscris mon raisonnement. La réalité est que si chaque espèce a ses propres caractéristiques, toutes jouent leur partition en interaction avec le reste du vivant. Pour conclure, j'aimerais citer le cri d'alarme de Jean Dorst, ancien directeur du Muséum national d'Histoire naturelle : « Le passé ne sera jamais une espérance : on ne regarde pas devant soi dans un rétroviseur ». Une phrase qui en dit long sur le défi collectif qui nous attend pour construire une société viable pour les générations futures et éviter la sixième extinction des espèces qui se dessine dans l'ombre de notre inaction ■

ÉNERGIE : POURQUOI LES PRIX SONT-ILS DEVENUS FOUS ?

Depuis mi-2021, les prix de l'énergie s'affolent. Le baril de pétrole a augmenté de 50 % et la tonne de charbon de 75 %. Quant au gaz, son prix sur les marchés européens a été multiplié par 5, dépassant en décembre 2021 la barre symbolique des 100 €/MWh. Il est aujourd'hui deux fois plus cher que le pétrole. Une situation inédite quand on sait qu'historiquement, l'or noir a toujours été beaucoup plus onéreux que le gaz naturel.

Philippe CHARLEZ

Expert en questions énergétiques à l'Institut Sapiens

Le prix des énergies fossiles s'est répercuté sur celui du carbone, la tonne de CO₂ « flirtant » en décembre avec les 100 € prévus dans le Plan Pluriannuel pour l'Énergie à l'horizon... 2030.

Quant à l'électricité, la logique européenne consistant à estimer le prix sur la dernière source (et généralement la plus chère) mise en œuvre a provoqué une flambée des cours sans précédent : fin décembre, le MWh se négociait autour de 350 €.

Pourquoi les prix de l'énergie sont-ils subitement devenus fous ? Bien que partiellement conjoncturelle (reprise, baisse des stocks, limitation des volumes de gaz tran-

sités par l'Ukraine) cette crise est surtout structurelle. Pour la comprendre, une mise en perspective historique est indispensable.

UNE DOUBLE RÉVOLUTION

Depuis le début du XXI^e siècle, la planète énergie a vécu une double révolution.

La première concerne **les pétroles et les gaz de schistes**. Elle a permis aux États-Unis de devenir énergétiquement indépendants. La seconde concerne la tran-

sition énergétique visant à faire évoluer notre civilisation vers une **société neutre en carbone**. Elle se traduira par un déplacement massif des énergies fossiles (83 % du mix primaire en 2020) vers l'électricité.

Ces deux révolutions portent en elles les germes de la situation actuelle.

DÉCLIN STRUCTUREL DE L'OFFRE GAZIÈRE

Fin 2014, l'afflux de gaz et de pétrole de schiste a inondé les marchés faisant perdre aux hydrocarbures la moitié de leur valeur. Cette baisse vertigineuse s'est répercutée sur les investissements dédiés à l'exploration et au développement de nouveaux champs. De nombreux projets ont été différés voire arrêtés laissant la planète puiser ses ressources de plus en plus à partir du socle existant et de moins en moins à partir de champs récemment développés. Cette tendance a été amplifiée par la pression des lobbies écologistes réclamant l'arrêt complet des développements. Quant aux banques elles ont été sommées de réduire les investissements dans les hydrocarbures sous peine de voir leur image dégradée. L'argument principal repose sur un simple calcul d'épuisement des réserves actuelles qui seraient largement suffisantes pour couvrir la queue de demande dont le terme est attendu entre 2050 et 2070. Les

nouveaux développements seraient non seulement inutiles mais surtout contre-productifs car privant les énergies vertes de centaines de milliards de dollars par an.

En raisonnant de la sorte, on confond naïvement réserves et production ignorant que le socle existant décline naturellement de 2 à 4 % par an ; un déclin régulièrement compensé par la découverte, le développement puis la mise en production de nouveaux champs. Aussi, même en cas de forte réduction de la demande, la stratégie consistant à arrêter exploration et développement génèrerait à court terme une rupture offre-demande suivie d'une flambée des cours impossible à enrayer, le développement de nouveaux champs demandant plusieurs années.

Bien que les nouveaux développements gaziers n'aient pas été arrêtés à ce jour, la baisse structurelle de l'offre se lit en filigrane des indicateurs technico-économiques. Au cours des cinq dernières années, les investissements dans l'amont pétrolier et gazier sont passés de 779 milliards de dollars à 336 milliards de dollars. En conséquence, la durée de vie des réserves gazières (calculée à partir de la production courante) s'est réduite de dix ans depuis 2010. Cela démontre que la production actuelle provient davantage du socle déclinant que de nouveaux champs mis en production. Sauf à relancer rapidement les investissements, la réduction de l'offre devrait donc se poursuivre.

ACCROISSEMENT STRUCTUREL DE LA DEMANDE GAZIÈRE

La décarbonation de la société passe par le « *grand remplacement* » des équipements thermiques par des équipements électriques. Elle induira un accroissement significatif de la demande électrique ; en France, elle devrait presque doubler au cours des trente prochaines années.

Pour produire cette électricité décarbonée, le « *green deal* » européen envisage de sortir progressivement des fossiles et du nucléaire, d'accélérer la montée en puissance des énergies renouvelables et de miser de façon hypothétique sur le stockage de l'électricité. Et c'est là que le bât blesse !

Depuis 2006, le monde a investi 5 000 milliards de dollars dans les renouvelables. Pourtant, malgré la mise en œuvre de 1 300 térawatts de soleil et de vent, la réduction de la demande fossile... n'est jamais venue. La part des fossiles dans le mix mondial primaire reste figée à 83 % et, depuis 2015, les émissions de GES se sont accrues de 5 %. Mais, c'est surtout l'évolution du mix électrique qui pose question.

Entre 2015 et 2019, la consommation électrique de la planète s'est accrue de 11 %. Dans les pays de l'OCDE, cet accroissement a été porté moitié par les renouve-

lables et moitié par le gaz. En revanche, dans les pays émergents la croissance a été principalement portée par le charbon (44 %) et les renouvelables (25 %) alors que le gaz n'a contribué que pour 11 %. En d'autres termes, l'accroissement de la demande électrique nécessaire à la sortie des fossiles est aujourd'hui en majorité porté... par les fossiles. Un presque « *Vaudeville* » ayant fortement accru les demandes de charbon en Chine et de gaz en Europe. Quant au nucléaire, il n'intervient que pour 2 % de la croissance dans les pays de l'OCDE et pour 8 % dans les pays émergents.

Malgré la pandémie de Covid-19, cette tendance s'est poursuivie au cours des deux dernières années. Entre 2019 et 2021, la consommation gazière s'est à nouveau accrue de 5,4 % avec une progression significative de 2,2 % en Europe mais surtout une explosion (+17,4 %) de la consommation chinoise.

La demande gazière devrait donc continuer de s'accroître à un rythme soutenu au cours de la prochaine décennie.

CONSÉQUENCES ET RISQUES GÉOPOLITIQUES

L'accroissement de la demande gazière couplé à la réduction structurelle de l'offre ne pouvait conduire qu'à une flambée des

cours dans une Europe dépendant à 90 % de ses importations gazières. Une situation dont les États-Unis sont protégés grâce à leur gaz de schistes leur conférant une totale indépendance.

Pour les raisons évoquées plus haut, la demande européenne devrait continuer de croître et les prix rester structurellement élevés. L'Europe peut-elle craindre pour autant un possible défaut d'approvisionnement ?

Si le principal fournisseur gazier de l'Europe est aujourd'hui la Russie, l'Europe est pour la Russie un marché captif. À court terme, Vladimir Poutine n'a donc aucun intérêt à couper un « robinet à cash ». Mais, à plus long terme, pour appuyer sa montée en puissance dans les renouvelables tout en sortant progressivement du charbon, la Chine aura besoin de beaucoup de gaz. Si aujourd'hui, il provient surtout du Qatar, d'Australie et de Malaisie sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL), les gazoducs « Altaï » (entrée ouest – projet signé en 2015 mais retardé) puis « Force de Sibérie » (entrée est – en projet) ouvriront aux Chinois un marché russe aujourd'hui réservé aux Européens.

Aussi, l'échec programmé d'un utopique « green deal » propulsant la consommation gazière pourrait amener à moyen terme les pays européens dans une impasse économique et sociale.

QUELLES SOLUTIONS À MOYEN TERME ?

À court terme, l'Europe doit sécuriser son approvisionnement gazier via « une main tendue » à la Russie avec un premier signal dès début 2022 : la mise en production du nouveau gazoduc Nord Stream 2 permettant de compenser la sous-utilisation du gazoduc ukrainien Brotherhood. Les Européens ont aussi intérêt à diversifier leur approvisionnement en mutualisant leurs achats notamment sous forme de GNL. Si, comme il faut s'y attendre, les cours du gaz restent élevés, le dossier européen de gaz de schistes pourrait être réévalué. Une production domestique aurait un effet détenté sur les prix.

À plus long terme, le « green deal » doit être revu en profondeur. Son agenda inversé, visant à réduire les émissions de 55 % à l'horizon 2030 en encourageant la sortie du nucléaire et la promotion du tout renouvelable, conduira inexorablement à accroître de façon incontrôlée la consommation gazière. Les renouvelables pouvant difficilement excéder 50 % (35 % de renouvelables intermittents + 15 % d'hydroélectricité) du mix électrique, une sortie hypothétique du nucléaire en France conduirait mécaniquement en 2050 à une facture gazière annuelle stratosphérique de 80 milliards d'euros¹.

1 - 100 € le MWh de gaz avec 60 % de rendement et un prix du carbone à 100 € conduit à un MWh électrique à 200 €.

Rappelons que, si le prix du combustible (uranium) représente moins de 2 % du MWh nucléaire, pour le MWh gazier il compte pour 95 %. La France doit donc définitivement lever le verrou idéologique du nucléaire. Pour ce faire, plus aucune centrale existante ne doit être fermée, le grand carénage prolongeant la durée de vie des centrales actuelles de vingt ans (+10 €/MWh) ainsi que la construction de nouvelles EPRs doivent être lancés sans tarder. La construction de mini-centrales nucléaires SMR doit aussi être encouragée en support de la

mise en œuvre décentralisée du solaire et de l'éolien. La levée du verrou nucléaire passe aussi par une communication élargie sur la sécurité du stockage des déchets.

La neutralité carbone ne sera toutefois pas atteinte sans augmentation substantielle des prix de l'énergie. Une hausse qui ne doit pas être occultée à l'opinion publique. Renouvelables, gaz ou nucléaire, pour financer la transition énergétique le citoyen français devra mettre la main au portefeuille ! ■

L'OCÉAN, VITAL ET VULNÉRABLE : ENJEU DE CONNAISSANCE

L'océan est à la fois une frontière de la connaissance, un bien commun essentiel au fonctionnement de notre planète et à la régulation de son climat, le support d'une économie bleue en plein développement et un espace géostratégique au cœur de tensions croissantes. Les enjeux sont clairs : connaître l'océan pour le protéger et assurer la durabilité des services qu'il rend aux sociétés humaines ; partager largement cette connaissance, car le rôle de la mer va bien au-delà des côtes jusqu'à l'intérieur des terres. Avec le deuxième domaine maritime mondial, la France se doit de jouer un rôle majeur dans cette évolution.

François HOULLIER

Président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)

Denis LACROIX

Délégué à la prospective à la direction générale de l'Ifremer

Pour les Grecs, l'océan n'avait pas de « caractère » (*charassein* en grec, qui veut dire graver) car si l'activité humaine sur terre laissait déjà des traces durables, il ne restait rien du sillage des navires. Le définir demeure une gageure : en 2021, un cinquième océan, Austral, est venu s'ajouter aux quatre autres reconnus par la *National Geographic Society*, Atlantique, Pacifique, Indien et Arctique ; pour autant, il n'existe physiquement et écologiquement qu'un seul océan entièrement

connecté, comme en témoignent les courses autour du monde.

Au fil des millénaires, la mer s'est révélée comme un environnement vital, d'abord pour les populations riveraines, mais aussi comme une des clefs majeures du commerce puis comme un élément essentiel des grands équilibres de notre planète. Parcouru et exploré, en surface, dès l'expansion de l'espèce humaine, l'océan a commencé d'être perçu comme un volume avec les premières cam-

pagnes océanographiques, au XIX^e siècle, puis avec les instruments de mesure et d'observation, depuis les grands fonds jusqu'aux satellites.

Les grands pays maritimes contribuent à cette connaissance dans un mélange de coopération et de compétition. En effet, les enjeux économiques et géostratégiques n'ont cessé de prendre de l'ampleur, surtout depuis que l'extraction du pétrole et du gaz est devenue rentable sur des gisements au large. Sur trois siècles, la Grande-Bretagne, puis les États-Unis, maintenant la Russie et la Chine, ont pris le relais des empires maritimes initiaux (l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la France). Les enjeux économiques maritimes se sont accrus avec la mondialisation des échanges, la généralisation du transport par container, les politiques industrielles de sous-traitance internationale, la dépendance de nos communications aux câbles sous-marins, le tourisme de croisière de masse...

Véritable archipel, la France dispose du second espace maritime du monde sous sa juridiction, plus de 11 millions de km², participe activement à de nombreuses instances de gouvernance maritime *via*, par exemple, les commissions spécialisées des Nations Unies. Qu'il s'agisse de la connaissance de l'océan, de sa biodiversité, de son rôle dans la régulation du climat, ou de sa protection contre les dégradations qui l'affectent

et de sa restauration, ou des usages de l'espace maritime et des ressources – vivantes, énergétiques et minérales – qu'il abrite, la France a donc une responsabilité importante.

UNE FRONTIÈRE DE LA CONNAISSANCE : UN VASTE ESPACE À PEINE EXPLORÉ

Dans la plupart des cultures, l'océan a d'abord été perçu comme un milieu hostile et dangereux. Espace sacré, porteur de menaces multiformes – monstres, tempêtes, écueils... –, il a souvent été personnifié par un dieu puissant au caractère facile. Avec l'apparition des premiers bateaux, l'océan s'est avéré utile pour la pêche, le commerce, l'accès à de nouveaux territoires et la guerre. Les connaissances scientifiques ont d'abord progressé grâce aux expéditions maritimes surtout à partir du XVIII^e siècle, avec d'évidents objectifs d'influences politiques et commerciales. Cook, Humboldt, La Pérouse et bien d'autres ont remplacé les dessins de monstres marins sur les zones de « *mare incognita* » des cartes marines par des terres et des îles bien réelles.

La connaissance de l'océan est ainsi devenue l'objet d'une science à part entière

avec ses flottes de navires spécialisés et tout ce qui construit une communauté scientifique : laboratoires, engins d'exploration, instruments de mesure et d'analyse, publications, formations, musées, diffusion aux décideurs et au grand public. *Le monde du silence*, de Jacques-Yves Cousteau (Palme d'or à Cannes en 1956), a popularisé la plongée sportive autonome et fait « mettre la tête sous l'eau » au grand public. De nouveaux outils, comme les sous-marins habités de grande profondeur, les satellites ou les bouées dérivantes, ont ouvert des nouveaux pans de recherche, sur les dorsales océaniques, la vie dans les grands fonds...

Il est vite apparu que l'océan était plus vulnérable qu'on ne l'avait pensé (marées noires et pollutions, surpêche...) et que, pour le protéger, il fallait le connaître et le comprendre. C'est un lieu commun : la surface de la lune est mieux cartographiée que le fond de la mer. La dynamique de la « colonne d'eau » entre le fond et la surface commence à être explorée depuis à peine 15 ans : sur une hauteur moyenne de 3,5 km, avec une plaine abyssale à 6 km de profondeur sur plus de 300 millions de km², s'entrecroisent des courants de masses d'eau de température et de salinité différentes ; des amas énormes de phyto et de zooplancton « font l'ascenseur » entre la surface et la profondeur selon des cycles complexes ; les bancs de poissons suivent leurs parcours de migration, souvent côtiers, parfois océa-

niques... Et un immense courant océanique de 40 000 km de long, la « boucle thermohaline », redistribue la chaleur des eaux tropicales vers les eaux tempérées et profondes selon un cycle de portée millénaire : les perturbations anthropiques risquent donc d'avoir des conséquences de long terme.

Aujourd'hui, grâce au croisement de multiples technologies, il devient possible de mieux décrire et comprendre les mécanismes qui gouvernent les évolutions de l'océan. Grâce aux drones amphibies ou sous-marins, à la robotique, à l'observation spatiale, à l'internet des objets, à l'intelligence artificielle, il devient possible d'envisager un « jumeau numérique » de l'océan pour en étudier les évolutions possibles, non seulement les risques et les seuils de rupture irréversible, mais aussi les conditions de résilience de certains écosystèmes à protéger comme les récifs coralliens, les mangroves tropicales (puits de carbone très efficaces) ou des pêcheries, vitales pour de nombreux pays.

Ces connaissances contribuent à l'émergence d'une vision planétaire de l'océan, de ses fonctions pour l'équilibre de la planète. La France, avec ses organismes de recherche, ses universités marines, et sa flotte océanographique unifiée au sein de l'Ifremer, doit accroître sa contribution à cet effort, aussi bien dans l'hexagone que dans les outre-mer.

CONNAÎTRE POUR PROTÉGER UN GRAND BIEN COMMUN

La connaissance de l'océan reste difficile parce que c'est un espace à trois dimensions, qu'il est par nature en mouvement et que son accès reste coûteux, notamment quand il s'agit des environnements profonds qui nécessitent des équipements particuliers.

Paradoxalement, cet espace évoque souvent l'infini et l'intemporel. La mer primitive date de 3,8 milliards d'années. Elle est devenue un milieu stable depuis au moins 100 millions d'années avec une richesse en minéraux qui a déterminé l'évolution de l'ensemble du vivant. Aujourd'hui, dans l'arbre de l'évolution des espèces, 12 branches (*Phylums*) d'espèces animales sur 31 connues n'ont jamais quitté l'océan. Mais ce qui est nouveau depuis le XVIII^e siècle, c'est que la mer change comme le confirment régulièrement les rapports successifs du GIEC¹ !

L'océan est au cœur du système Terre et de la régulation du climat : depuis l'apparition de la vie, il a produit environ la moitié de l'oxygène que nous respirons au-

jourd'hui ; couvrant 70 % de la surface de la terre, il absorbe plus de 90 % de l'excès de chaleur dû à l'effet de serre et près de 30 % du dioxyde de carbone émis chaque année. Ceci se traduit par une accumulation de chaleur, principalement dans les couches superficielles de la mer, mais aussi en profondeur. On a ainsi mesuré une élévation d'environ 1 degré de la température moyenne de la couche superficielle de la Méditerranée en un siècle. Si le réchauffement climatique devait se poursuivre avec une hausse plus marquée encore de la température atmosphérique moyenne (3 à 5 degrés par exemple), l'océan continuerait lui aussi à se réchauffer, avec des conséquences multiples et potentiellement lourdes et irréversibles : modifications de courants océaniques, perturbations d'écosystèmes, tempêtes plus fortes...

Plus de CO₂ dans l'air implique plus d'acide carbonique dans l'eau. Or l'acidité de l'eau régule les échanges biochimiques, notamment pour les larves et alevins de nombreuses espèces. Même les mollusques peuvent être perturbés dans le processus de construction de leur coquille. C'est donc tout l'écosystème marin qui pourrait être affecté avec des cascades d'effets sur les ressources exploitées et sur l'efficacité même de la « pompe à carbone » qu'est le phytoplancton.

Autre conséquence, le niveau de la mer monte, pour trois raisons : la dilatation thermique de l'eau, la fonte des glaciers

1 - GIEC, 2019. Rapport spécial du groupe international pour l'étude du climat sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (sous la dir. de H.-O. Pörtner et al).

terrestres et celle des calottes polaires. Les conséquences sont considérables car le trait de côte recule dans tous les pays qui ont des côtes basses, des estuaires ou des deltas. Comme les régions côtières sont de plus en plus anthropisées, les pressions d'occupation de l'espace s'accroissent alors même que les risques de submersion, d'inondation et de tempêtes sur le littoral augmentent.

Comme en atteste le rapport de 2019 de l'IPBES², la biodiversité marine connaît une forte érosion. Celle-ci est d'abord due aux effets des excès de la pêche, surtout industrielle, ainsi qu'aux changements d'utilisation des terres et des mers, notamment aux pollutions qui leur sont associées. Le changement climatique devient aussi une cause de déclin de certaines pêcheries (par exemple, des anchois du golfe du Lion). Et les modélisations récentes sur les écosystèmes productifs montrent que la biomasse marine devrait diminuer d'environ 5 % à chaque élévation de 1 degré³.

La science permet ainsi d'affirmer que l'océan change sous pression anthro-

pique, depuis environ 150 ans, ce qui est rapide au regard des constantes de temps caractéristiques du fonctionnement de l'océan. Nombre de ces changements risquent d'avoir des conséquences graves sur les grands équilibres de la biosphère.

CONNAÎTRE POUR GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES MARINES

Les ressources marines, vivantes, énergétiques ou minérales, sont immenses et ont longtemps été perçues comme infinies, mais leur exploitation par l'homme a commencé de rencontrer des limites.

Les ressources énergétiques fossiles (pétrole et gaz) restent considérables et des gisements importants sont encore en mise en exploitation dans des zones sensibles pour le changement climatique comme en Russie, à l'intérieur du cercle arctique. De fait, l'économie mondiale repose encore sur l'usage de carburants d'origine fossile. Mais de nombreux acteurs, entreprises, investisseurs institutionnels, banques, villes ou communes, commencent à préparer la transition de la décarbonation de l'économie. On peut cependant craindre que cette transition soit trop lente au regard des urgences de la réduction des gaz à effet de serre.

2 - IPBES, 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Diaz et al. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 p.

3 - Lotze H. et al, 2019. Global ensemble projections reveal trophic amplification of ocean biomass declines with climate change. PNAS, June 25, 2019, vol. 116, no. 26, 12907-12912.

L'océan offre une palette de ressources énergétiques renouvelables, dont l'éolien qui est la plus mature au plan technologique, ce qui explique son développement. La caractérisation des impacts, environnementaux, sociaux et économiques, du déploiement de ces énergies demeure un enjeu sociétal et motive la demande d'études et d'un observatoire. Les synergies avec d'autres activités, comme la pêche ou l'aquaculture, ont été encore peu explorées alors qu'elles présentent des opportunités de meilleure acceptabilité sociale des projets et de valorisation de ces installations.

Certaines ressources minérales marines, comme les sables et les graviers, sont exploitées depuis longtemps : les impacts immédiats en sont assez bien connus ; les effets différés et la restauration des milieux après arrêt de l'exploitation restent un objet d'étude. Trois formes de minerais métallifères concentrés que l'on trouve dans les grands fonds (nodules, sulfures et encroûtements cobaltifères) éveillent des intérêts industriels et géostratégiques croissants, liés notamment aux besoins de la transition énergétique. Au-delà des questions technologiques et économiques,

La mer nourricière

En 2020, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la pêche et l'aquaculture (continentale et marine) contribuent à part égale à nourrir l'humanité en fournissant 17 % de la consommation mondiale en protéines animales. Si la pêche connaît un plafond en raison du fait qu'environ un tiers des pêcheries sont surexploitées, l'aquaculture continue de progresser, même si sa croissance, remarquable sur 50 ans (de 7 à 80 millions de tonnes entre 1970 et 2020) s'est ralentie pour passer à environ 2 % par an. Une aquaculture durable doit tenir compte de plus de contraintes surtout en matière d'impact sur l'environnement. Les marges de progrès restent importantes *via* les techniques d'aquaculture multi-trophique intégrée, de nouveaux ingrédients pour les aliments, et le gain de nouveaux territoires en raison de la submersion marine dans les zones agricoles côtières. Ainsi, l'Égypte, en transformant des rizières salinisées de zone côtière en bassins d'aquaculture, est passée de 0,1 à 1,5 million de tonnes de production aquacole de 1995 à 2020, ce qui a permis aux 100 millions d'Égyptiens de rejoindre la moyenne mondiale de consommation de produits aquatiques, soit 21 kg/pers./an, alors qu'elle n'est que de 9 kg/pers./an au Moyen-Orient.

le premier frein au démarrage d'une telle industrie concerne la connaissance de ses impacts sur les écosystèmes profonds qui sont, eux-mêmes, encore très mal connus, faute d'avoir été suffisamment explorés et étudiés.

L'océan offre aussi un grand champ d'investigation en matière de biotechnologies, de nouvelles molécules et de procédés. Les exemples abondent dans des domaines variés, depuis l'hémoglobine d'un vers marin qui fixe 30 fois plus d'oxygène que celle de l'homme, au modèle anti-cancéreux de l'huître ou la toxine d'un cône marin, 50 fois plus puissante que la morphine. En pharmacologie et en cosmétique, on compte déjà des milliers de produits utilisant des molécules d'origine marine.

Enfin, pour gérer durablement des ressources marines, il faut fixer de manière rationnelle et argumentée les normes et les limites. La France se doit donc d'être active sur ces fronts de science, en valorisant ses avancées sous toutes les formes : intellectuelle, économique et industrielle⁴. Cette dynamique facilite la coopération scientifique comme le travail diplomatique dans les commissions des Nations Unies en charge de ces questions.

4 - Sénat, 2012. Rapport d'information sur la maritimisation : quelle géopolitique marine pour la France ? N° 674. Groupe de travail - commission ad hoc. Dir : J. Lorgeoux et A. Trillard ; 226 p.

UN ENJEU COLLECTIF MAJEUR QUI NÉCESSITE UNE CONNAISSANCE PARTAGÉE

Dès l'Antiquité, les stratèges ont raisonné en termes de flotte de guerre car ils ont compris que « qui tient la mer tient la terre ». De grandes batailles navales ont ainsi marqué des tournants de l'histoire : Salamine (-480), Actium (-31), Lépante (1571), et plus tard Trafalgar, Midway... Dès le XVIII^e siècle, la mondialisation des échanges commerciaux par la mer et l'avantage stratégique du contrôle des routes maritimes, ont conduit les grandes puissances occidentales à se doter de puissantes flottes. Les empires se sont succédé dans la recherche de cette hégémonie. Cette logique perdure : la Chine veut devenir une puissance navale majeure, ce qui implique aussi un vaste programme de recherches océaniques⁵.

Que l'océan soit un bien commun de l'humanité est une évidence dès lors que l'on regarde une carte du monde ou que l'on observe la provenance des biens que nous achetons. Une particularité de l'océan, par comparaison aux continents, est qu'il est fluide et intégralement connecté : il n'est donc pas possible de circonscrire

5 - Tel que cela a été exposé dans un rapport de l'Académie chinoise des sciences en 2009.

des événements à une zone particulière ; qu'il s'agisse de biodiversité, d'invasions biologiques, de pollutions ou de climat, l'océan est global et les effets se propagent à longue distance, même si c'est parfois lentement. Cela renforce la responsabilité humaine vis-à-vis de l'océan.

Il a cependant fallu attendre 2015 pour que l'océan voie son importance reconnue dans la conférence des parties de la Convention Climat et qu'il soit inscrit dans les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD 14). Cependant, une étude récente sur plus de 300 grands scénarios d'environnement dans le monde jusqu'en 2100 montre que l'océan n'est jamais pris en compte comme facteur important d'évolution de notre environnement⁶.

L'océan ne peut plus être considéré comme une mine inépuisable de ressources dans laquelle l'homme pourrait puiser sans mesure, car ses ressources ne sont pas infinies et les impacts de cette exploitation peuvent être néfastes. La prise de conscience que l'océan est un « bien commun » est liée à la mise en évidence du rôle essentiel qu'il joue dans les grands équilibres naturels de la planète. En effet, son rôle dans la régulation du climat ou son apport de biens et services utiles à l'humanité (pêche, éner-

gies, matériaux, bien-être, culture...) sont aujourd'hui mieux reconnus, et quantifiés. La condition de la durabilité de ces fonctions essentielles est une gestion collective raisonnable prenant en compte le long terme et adossée à une meilleure connaissance de l'océan, de son fonctionnement et de sa biodiversité. C'est l'objectif de nombre d'acteurs, à tous les niveaux, depuis des associations locales jusqu'aux Nations Unies, en passant par tous les échelons de la gouvernance des territoires.

Au niveau international, la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pilotée par la commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco, témoigne de cette reconnaissance. Autres signes : en Europe, l'une des cinq missions du programme-cadre Horizon Europe 2021-2027, est dédiée à la santé des océans, des mers, des eaux côtières et intérieures ; en France, le lancement en 2019 d'un programme prioritaire de recherche Océan-Climat a aussi marqué une évolution significative.

*
* *

La France est riche de potentiel en matière de valorisation de l'espace océanique et de ses ressources, à commencer par ce qui est accessible dans son immense zone économique exclusive. Si elle dispose de compétences scientifiques, technologiques

6 - Menthère de N. et al, 2016. Visions du futur et environnement : familles de scénarios issues d'une analyse de prospectives internationales relatives à l'environnement. MESRI/AllEnv/Prospective ; Synthèse 73 p.

et industrielles de niveau mondial dans la plupart des secteurs d'activité maritime, on peut regretter un certain déficit de réactivité face à des enjeux importants dans certains secteurs. Ainsi, on ne compte qu'une seule éolienne française à la mer alors que plus de 5 400 turbines sont fonctionnelles en Europe pour un total de 25 gigawatts installés et ce secteur est en forte croissance⁷. Le premier appel mondial d'offre d'éolien flottant vient d'être lancé en France. On peut aussi s'interroger sur le degré d'anticipation des impacts de la montée du niveau de la mer, et des tempêtes associées, sur les côtes basses françaises dont une bonne partie présente des vulnérabilités en termes d'habitat ou d'infrastructures.

En revanche, la France est bien placée dans un certain nombre de secteurs-clefs du futur, tel qu'analysé par l'OCDE⁸. Ainsi le réseau européen d'observations et de

données marines, Emodnet, constitue un outil précieux pour le suivi et la sécurité des activités marines. De même, le succès de Mercator Ocean International dans le domaine de l'océanographie opérationnelle : fondée par des organismes français (CNRS, Ifremer, IRD, MétéoFrance, SHOM), aujourd'hui ouverte à des partenaires italiens, espagnols, norvégiens et britanniques, cette société opère le service marin de Copernicus pour le compte de la Commission européenne. Autre exemple, la France est l'un des pays majeurs dans la contribution à la connaissance de l'océan et des mers au moyen de nombreuses campagnes océanographiques à finalités multiples et aussi grâce à la présence de centres de recherche permanents dans les trois océans majeurs.

La prochaine tenue, en février 2022, du premier *One Ocean Summit* est un indicateur de la volonté de la France de jouer pleinement son rôle de grande puissance maritime d'équilibre, en s'appuyant sur l'Europe. La place qui y sera donnée à la connaissance souligne aussi que celle-ci a vocation à être centrale dans la gouvernance de ce grand bien commun ■

7 - WindEurope, 2021: Offshore wind in Europe: keys trends and statistics. WindEurope report Aug. 2021. 38 p.

8 - OCDE, 2016. L'économie de l'océan en 2030. Publications de l'OCDE, Paris. 256 p.

L'ESPACE, NOUVELLE FRONTIÈRE

L'identification de l'espace à la nouvelle frontière est toujours d'actualité alors même que la mise en orbite des satellites s'effectue depuis bientôt 65 ans. Cette vision, fortement marquée par l'imaginaire américain, a trouvé un regain de pertinence avec l'apparition de nouveaux entrepreneurs signant l'arrivée du New Space. Dans ce contexte, la question se pose des effets de cette approche propre aux États-Unis, leader incontesté de l'activité spatiale, sur le devenir de l'occupation du milieu spatial et sur le rôle des États et des acteurs privés dans sa future mise en valeur, la protection des satellites et l'exploitation in situ des ressources célestes.

Isabelle SOURBÈS VERGER

Géographe, directrice de recherche au CNRS

UN NARRATIF AMÉRICAIN

L'espace devient officiellement partie prenante de la « Nouvelle Frontière » en 1960¹ lors du discours de John Fitzgerald Kennedy à la Convention démocrate de Los Angeles. Deux ans plus tard, le 12 septembre 1962, il défendait, pour la première fois, devant un large public à l'Université de Rice, les motivations essentielles du programme Apollo qu'il venait de faire voter par le Congrès.

1 - « The New Frontier », acceptance speech of Senator John F. Kennedy, Democratic National Convention, 15 July 1960, <https://www.jfklibrary.org/asset-viewer/archives/JFKSEN/0910/JFKSEN-0910-015>, p. 6-7.

Il décrivait alors le devenir de Houston qui, avant-poste de la frontière terrestre de l'Ouest américain, allait devenir l'avant-poste de la frontière de la science et de l'espace. La Lune incarnait désormais cet objectif de dépassement des capacités nationales et de représentation de l'humanité².

Cette image de l'espace comme nouvelle frontière s'inscrit donc dans un narratif profondément américain. Les puissances asiatiques privilégient plutôt le fait que leurs réalisations dans l'espace sont la preuve de leur nouveau statut sur la scène

2 - La phrase « un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité » est prononcée en parallèle de l'installation du drapeau américain sur la Lune.

internationale au XXI^e siècle, celui d'une puissance technologique accomplie.

L'usage de la formule, bien présente dans de multiples documents officiels européens par exemple, renvoie aussi à une vision de l'espace comme un milieu à explorer, porteur de promesses futures de toutes sortes dont une base lunaire et des projets martiens allant pour certains, aux États-Unis en particulier, jusqu'à une ouverture à la transformation de l'homme en espèce multiplanétaire. Les réussites des projets des entrepreneurs américains affichant des ambitions quasi illimitées ont encore renforcé ce grand récit alliant audace des pionniers et soutien de la puissance publique pour l'accession à de nouvelles richesses.

Concrètement, après deux générations d'activités spatiales, les satellites sont devenus partie intégrante de notre vie quotidienne qu'il s'agisse des télécommunications ou de la météorologie comme du positionnement avec toutes leurs applications dérivées. L'idée que le monde du XXI^e siècle ne saurait vivre sans satellites est désormais actée comme une évidence. Il est de même certain que de nouveaux services en orbite vont venir compléter la gamme des missions.

En parallèle, les progrès des technologies spatiales ont considérablement diminué le coût d'accès à l'espace et donc la présence en orbite. La volonté américaine de promotion d'une dimension véritablement

commerciale des activités spatiales commence aussi à se traduire dans les faits. Pierre d'angle de l'activité des États dans l'espace, le traité sur l'espace de 1967 se trouve dès lors mis à l'épreuve au travers des interprétations divergentes des principes de libre circulation, libre utilisation et non-appropriation. En effet, même si l'on note une nette augmentation du nombre des États propriétaires de satellites nationaux, dont certains entreprennent d'élaborer leur propre politique spatiale, la mise en valeur de l'espace reste le fait d'un oligopole dominé par les États-Unis. L'augmentation du nombre de satellites en orbite, le développement d'initiatives émanant d'acteurs privés essentiellement américains renforcent encore la perception de l'espace comme lieu de projection de l'activité terrestre et de ses rivalités. D'où les inquiétudes de plus en plus partagées quant aux conditions de sécurité de l'exercice des activités dans l'espace, au point que certains se posent même la question de leur durabilité.

DES CAPACITÉS SPATIALES TRÈS INÉGALES

En décembre 2021, 95 États sont propriétaires d'au moins un satellite³ et 40 d'entre eux ont créé leur agence spatiale. Cette di-

3 - Cf. la base de données en ligne <https://www.unoosa.org/oosa/en/spaceobjectregister/index.html>

versification de la nationalité des satellites témoigne de l'intérêt croissant des États pour des activités spatiales nationales.

Cette présence est cependant très inégale puisqu'une dizaine d'États possèdent à eux seuls 90 % des satellites. De fait, sur un total de 12 000 satellites lancés depuis 1957, les États-Unis et la Russie en possèdent respectivement 5 500 et 3 600, soit les 3/4. L'Europe dans son ensemble dépasse les 1 000 satellites, la Chine 700, le Japon 300 et l'Inde 120. Même si ce dénombrement est faussé par la part importante des satellites soviétiques et surtout le développement récent des constellations privées, il est sans appel quant à la sur-représentation de quelques pays.

L'analyse des budgets consacrés à l'activité spatiale rend compte, sans surprise, des mêmes réalités. Avec près de 50 milliards de dollars, les États-Unis se distinguent très nettement, leurs investissements atteignant 1,5 fois le total cumulé de tous les autres budgets spatiaux. L'Europe (toutes sources de financement public confondues : nationales, ESA et UE) réunit environ 13 milliards de dollars. Ce budget est comparable à celui de la Chine⁴. La Russie et le Japon sont aussi comparables avec des montants de l'ordre de 4 milliards de dollars. Enfin l'Inde dispose d'un budget de moins de 2 milliards de dollars.

4 - La Chine ne communique pas de données officielles sur ses dépenses spatiales annuelles. Les estimations vont de 10 à 15 milliards de dollars.

De loin les plus actifs, ces États ne représentent pas tous les membres du club très fermé des puissances spatiales, c'est-à-dire des États possédant une capacité autonome d'accès à l'espace. Ainsi les derniers-venus, Israël (1988), l'Iran (2009), la Corée du nord (2012) et la Corée du Sud (2013) ont tous des budgets inférieurs à 400 millions de dollars. L'Iran et la Corée du Nord illustrent la permanence des liens entre l'espace et le nucléaire dans une affirmation de souveraineté rappelant la guerre froide alors que les performances de leurs satellites sont encore très réduites. Israël est soucieux de disposer de capacités autonomes même limitées et la Corée du Sud cherche à affirmer ses capacités technologiques à l'échelle régionale déjà occupée par la Chine et le Japon.

Qu'il s'agisse des capacités technologiques et scientifiques ou des moyens financiers, les écarts sont extrêmes entre les États. Une typologie de ces États, même sommaire, montre la diversité des motivations et logiques internes ayant présidé au développement de leurs compétences spatiales⁵.

Les États-Unis possèdent indéniablement le statut d'hyper-puissance dans la mise en valeur de leur Nouvelle frontière spatiale. Ils sont présents sur tous les fronts civil et militaire, applicatif comme scientifique et

5 - « L'occupation de l'espace extra-atmosphérique, éléments de recherche », Isabelle Sourbès Verger, *Revue politique et parlementaire* - 80 ans du CNRS, 2019.

disposent de capacités inégales dans tous les domaines. Un statut qu'ils ne veulent perdre à aucun prix, au point de considérer le développement des activités chinoises dans l'espace comme une menace en soi.

Si l'on considère la maîtrise de l'ensemble des missions, dont celles de nature militaire et celles mettant des hommes en orbite, la Chine vient en second. L'augmentation rapide des capacités technologiques chinoises illustrées par les missions lunaires Chang'E de 2019-2020 et martienne Tianwen de 2020-2021, le développement de systèmes militaires et le soutien garanti du marché intérieur aux programmes d'application (télécommunications, observation de la terre, et navigation), assortis des projets internationaux comme les Routes de la soie garantissent une courbe de progression significative. L'horizon affiché de 2049 comme date de réalisation du Rêve chinois, porté par Xi Jinping, qui doit marquer le renouveau de la nation chinoise, témoigne de la poursuite affirmée de ces ambitions.

Quant à elle, l'Europe n'a pas de dynamique de fierté nationale pour s'impliquer dans des missions de prestige tels les vols habités. Si ses réalisations scientifiques et technologiques, ses programmes d'applications Galileo ou Copernicus avec les satellites d'observation Sentinel, sont reconnus comme de tout premier plan, elle reste handicapée par la multiplicité des acteurs : États européens, Agence spatiale

européenne, Union européenne. Enfin, elle doit faire avec son incapacité à structurer des programmes militaires au-delà de l'échelon national se privant ainsi d'une contribution budgétaire complémentaire au volet civil.

Quant à la Russie, elle s'inscrit désormais en 4^e position, grâce à la survivance de ses compétences dans le domaine des lanceurs, des vols habités et des capacités militaires, mais ne peut espérer meilleur rang tant la modernisation de son outil industriel et l'élaboration d'une véritable politique spatiale peinent à s'établir.

Cette hiérarchie est appelée à se maintenir si l'on considère les récents développements de ce qu'il est convenu d'appeler le *New Space*.

LE NEW SPACE OUVRE-T-IL UNE NOUVELLE ÈRE DE L'ACTIVITÉ SPATIALE ?

Il serait certainement utile de tracer finement la généalogie de l'expression de *New Space*, largement utilisée mais rarement définie avec précision. Dans son acception commune, le *New Space* se veut une nouvelle approche des activités spatiales à l'initiative d'entrepreneurs, et non plus des agences, avec de nouvelles approches

technologiques et industrielles marquant en quelque sorte la banalisation de la mise en valeur du milieu spatial par rapport au milieu terrestre.

Débutant dans les années 2010 aux États-Unis, il est animé par des acteurs privés n'appartenant pas au monde de l'industrie spatiale classique mais issus de la culture du numérique et férus d'innovation. Il s'agit à l'origine de startups utilisant des fonds privés dont ceux de leurs fondateurs, certains d'entre eux étant milliardaires. Ces sociétés connaissent des destins divers. La plus célèbre d'entre elles, Space-X créée par Elon Musk, ex-proprétaire de PayPal, en est devenue un acteur majeur. Ses fusées assurent en particulier la desserte du frère et des hommes pour la Station spatiale internationale avant de fournir bientôt ses services en orbite lunaire. Le projet de constellation de plus de 40 000 satellites en orbite basse pour assurer un service internet mondial représente le deuxième volet d'une société dont le but ultime est selon Elon Musk d'implanter sur Mars une colonie humaine. L'ampleur de ses ambitions et sa forte implantation dans le secteur spatial américain en font désormais un cas particulier de ce *New Space* qui se présente comme une alternative au modèle ancien des activités spatiales.

Pour autant, SpaceX comme Blue Origin la société de Jeff Bezos, créateur d'Amazon, sont tributaires des contrats passés avec l'argent public américain de la NASA

ou du Pentagone. Les recours déposés par l'un et l'autre à l'occasion de l'attribution des appels d'offre en témoignent.

Ce modèle d'entreprise autonome et innovante se décline à toutes les échelles. Il se retrouve dans le domaine des satellites avec la création de sociétés comme Planet dans le secteur de l'observation de la Terre qui dispose de sa propre flotte. Il est présent aussi dans le secteur aval des services. De nouvelles chaînes de valeur se construisent avec le développement de la commercialisation des activités spatiales. Ce mécanisme, qui concerne surtout jusqu'ici les industries terrestres produisant des systèmes spatiaux ou les usages des satellites au service des activités terrestres, est amené à trouver un nouvel essor directement dans l'espace avec les projets de services tels que la maintenance des satellites, leur réapprovisionnement et l'assemblage en orbite.

En fait, l'intervention d'acteurs privés au sein des activités spatiales est un phénomène ancien, encouragé d'une façon générale par les États qui peuvent ainsi consacrer leurs investissements à des missions régaliennes et de recherche et développement en incitant le secteur privé à investir de son côté. Cette démarche répond à un objectif classique de la politique américaine, l'argent public devant servir à l'enrichissement national et aux acteurs économiques privés. Dans le spatial, elle est affichée dès les années 1980 avec la pré-

sidence Reagan puis réaffirmée en 2014 par le président Obama dans le domaine du transport spatial afin d'ouvrir la voie à la participation croissante du secteur privé. La présidence Trump renforce encore cette tendance en l'ouvrant en 2015 à l'exploration et l'exploitation des ressources célestes.

Le phénomène se retrouve en Europe où il est cependant beaucoup plus récent. Dernière venue de la politique spatiale européenne, la Commission a toujours porté un intérêt particulier à la dimension économique de l'activité spatiale, mais cette démarche est aujourd'hui de plus en plus soutenue au niveau national. La transformation de la société Arianespace, initialement filiale du Cnes, en est un exemple récent. De même que la place croissante prise par le ministère de l'Économie dans les orientations de la politique spatiale française. Le cas du Royaume-Uni est certainement le plus emblématique y compris lorsqu'il était membre de l'Union européenne.

Il demeure cependant une différence fondamentale entre l'Europe et les États-Unis, à savoir l'ampleur relative des fonds publics initialement investis et les capacités du marché intérieur. Les difficultés initiales du programme Galileo, directement liées au partenariat public-privé qui avait été mis en place au début des années 1990, l'ont bien montré. En effet, *a contrario* de la nouvelle frontière de l'Ouest américain,

ce ne sont pas les pionniers qui ouvrent la voie à titre privé, le chemin de fer s'installant ensuite pour pérenniser et renforcer leur implantation. Vu le coût de leur réalisation, les infrastructures spatiales doivent être financées par la puissance publique pour permettre aux acteurs privés de s'engager à leur tour. De plus, l'écosystème européen ne dispose pas des facilités du système américain pour la création de startups⁶, ni de la richesse des GAFAs qui représentent aussi, de par leurs besoins en data, un client tout trouvé pour les systèmes spatiaux. La volonté européenne de soutien du numérique et du spatial que la Commission affiche doit trouver les moyens de dépasser ces obstacles.

Le cas le plus original dans la diffusion du concept de *New Space* est sans doute celui de la Chine. Si elle encourage aussi de son côté l'implication de nouveaux acteurs, c'est la notion de commercialisation qui est mise en avant, avec la mobilisation de capitaux sociaux (*minying*) et non privés selon un mécanisme particulier de l'économie chinoise⁷. Dans un sec-

6 - Par exemple, les SPAC (Special Purpose Acquisition Company), société privée destinée à lever des capitaux en Bourse pour financer l'acquisition d'une société non cotée. Il s'agit de rechercher une cible et de réaliser son acquisition, ce qui se limite à une approche purement financière.

7 - « A Chinese New Space? Commercial launch enterprises within National Economic Reform », Lucie Sénéchal Perrouault, *L'industrie spatiale, Entreprises et histoire*, n°102, avril 2021.

teur stratégique où les entreprises d'État gardent leur statut d'acteur privilégié, ce type d'initiative a également vocation à créer une dynamique que l'on constate au travers de leur participation et de celle des fonds des Provinces. Le développement de ces nouvelles sociétés commerciales bénéficie aussi du leitmotiv politique de soutien à l'innovation, facteur de nouvelles richesses en général.

Le *New Space* dessiné par les initiatives des entrepreneurs privés est donc un phénomène typiquement américain. Il convient alors de s'en inspirer, en l'intégrant à un projet global, plutôt que de jouer l'effet miroir.

En se tournant vers le futur, le sujet de l'exploitation des ressources célestes illustre bien les données du problème. La décision de 2015 du Président Trump d'autoriser leur commercialisation par des sociétés privées a suscité un vaste débat sur l'interprétation des traités spatiaux et le respect du principe de non-appropriation. Cependant alors que le discours officiel justifie cette nécessité d'une loi nationale pour fournir des garanties aux sociétés prêtes à s'engager dans ce nouveau secteur, toutes les études réalisées insistent sur la nécessité d'un investissement public important et dans la durée, seul à même de permettre une implication future des industriels. Et, de fait, c'est bien ce que garantit le programme Artemis de retour sur la Lune

avec un budget global de 6 milliards de dollars pour 2021.

L'intérêt manifesté par le Luxembourg ou par les Émirats arabes unis, qui ont aussi édicté une loi nationale pour encourager des acteurs privés, s'inscrit dans un tout autre contexte. Il s'agit d'abord d'une volonté de reconnaissance nationale et de capacité à démontrer sa faculté d'innovation en se projetant dans l'économie du futur. La transposition du passé minier du Luxembourg ou du statut d'État pétrolier des EAU, devenus bientôt pourvoyeurs de ressources célestes, fait d'ailleurs partie de leurs discours respectifs. Mais si des facilités sont accordées à l'enregistrement de sociétés, il n'y a pas pour autant de budget significatif pour soutenir une infrastructure sur la Lune ou sur des astéroïdes⁸. Il demeure que ces ambitions, au-delà du volet commercial, veulent porter la vision de l'exploration comme soutien d'une vision d'avenir.

C'est dans un esprit proche que l'Agence spatiale européenne propose un volet « Inspiration » dans le Manifeste de Matosinhos de novembre 2021 qui doit

8 - La plateforme européenne Euro2Moon basée au Luxembourg, créée en novembre 2021, a pour ambition d'accélérer le développement de l'activité cislunaire en réunissant les expertises complémentaires de partenaires publics et privés <https://www.gifas.fr/press-summary/airbus-defence-and-space-air-liquide-et-espace-europee-euro2moon>

préparer la conférence interministérielle de 2022 où seront décidés les nouveaux programmes.

GUERRE OU PAIX DANS L'ESPACE ?

La densification de l'occupation de l'espace, les nouveaux enjeux commerciaux des activités spatiales, l'implication d'acteurs privés tendent à transformer la nouvelle frontière en une banlieue de la Terre dont il convient d'assurer le bon usage. Dans la vision de l'administration Trump, le rôle de l'espace dans la prospérité des États-Unis doit ainsi être comparé à celui que la mer a pu jouer dans les siècles passés⁹. Cette analyse s'inscrit dans le droit-fil de la décision, en février 2019, de création de la Space Force par le Président Trump pour répondre à des menaces chinoises et russes considérées comme grandissantes.

La gestion du trafic spatial est une préoccupation partagée par tous, supposant de disposer d'outils de connaissance de la situation spatiale (SSA, Space Situation Awareness). C'est dans cet esprit que la Commission soutient l'acquisition d'une

compétence européenne financée par le Fonds européen de défense. Les enjeux concernent, en effet, aussi bien la gestion des risques involontaires issus de l'activité spatiale (satellites non opérationnels, débris, météorites) que ceux provoqués par des actions agressives contre les satellites, et en particulier, les tirs anti-satellites.

Le sujet est d'autant plus sensible que le nombre croissant des satellites militaires et les avantages qu'ils procurent aux forces armées font de la sécurité dans l'espace un enjeu stratégique majeur. En France, la transformation en 2019 de l'Armée de l'Air en Armée de l'Air et de l'Espace, en parallèle de la publication d'une Stratégie spatiale de défense, illustre les préoccupations du gouvernement alors que de nouveaux satellites militaires vont être lancés en 2021. Le discours de la ministre des Armées est explicite : « Si l'espace a été une nouvelle frontière à franchir, c'est désormais un nouveau front à défendre ».

Certes, l'emploi des systèmes spatiaux à des fins de renseignement et opérationnelles n'est pas nouveau mais les perceptions ont évolué. Les activités militaires ont été longtemps pratiquées par seulement les deux Grands de la guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique. En 1983, avec l'Initiative de Défense Stratégique (IDS), popularisée sous le nom de guerre des étoiles, le Président Reagan

9 - Discours du Secrétaire d'État à la Défense Patrick Shanahan lors de la présentation par l'Air Force en août 2020 du document officiel « Space Power ».

renonce à la vision alors privilégiée d'un espace sanctuarisé, un choix justifié par le rôle des satellites comme facteurs de stabilisation internationale en tant que garants des accords de contrôle des armements (SALT/ABM signés en 1972 et 1978) et moyens de surveillance des tirs de missile (alerte précoce). En étudiant, dans le cadre de l'IDS, le placement en orbite de systèmes d'interception de missiles, le Pentagone ouvre la boîte de Pandore. Le but du programme est en effet de mettre fin à la menace soviétique sur le territoire américain, ce qui revient à mettre à mal le principe de la dissuasion nucléaire reposant sur une vulnérabilité réciproque en cas d'attaque. La maîtrise d'armes dans l'espace assure donc une nouvelle garantie de sécurité à celui qui la possède.

La disparition de l'Union soviétique acte la supériorité incontestée des États-Unis pour près de dix ans. Avec la guerre du Golfe, la gestion des flux d'information dans cette guerre d'un nouveau type a démontré l'effet démultiplicateur des satellites dans la supériorité incontestée de l'outil militaire américain. Dans le même temps, les capacités spatiales américaines deviennent un potentiel talon d'Achille. La doctrine du *Space control* s'impose et prend une nouvelle ampleur avec la réapparition progressive de moyens russes anti-satellites et l'apparition de moyens chinois à partir de la fin des années 2000.

La doctrine du *Spacepower*, publiée par l'Air Force en août 2020, explicite cette perception de plus en plus affirmée de l'espace comme lieu possible de conflit armé. Le thème de l'arsenalisation correspondant à l'installation de systèmes directement offensifs dans l'espace est dénoncé aussi bien par les États-Unis et les Occidentaux que par la Russie et la Chine. Les solutions proposées diffèrent cependant fondamentalement. Alors que la Russie et la Chine militent depuis 2008 pour l'élaboration d'un traité interdisant l'usage d'armes dans l'espace, et donc limitant l'avance que les États-Unis ont acquise dans ce domaine, les Européens et les Américains proposent plutôt de discuter de comportements responsables. Dans ce contexte, l'essai ASAT russe de novembre 2021 par destruction cinétique avec un missile d'un satellite non opérationnel peut donner lieu à des interprétations multiples. Rappel par la Russie de son existence souvent oubliée dans la mise en scène de la nouvelle concurrence que se livreraient États-Unis et Chine ? Démonstration de nouvelles capacités antimissiles ? Insistance sur l'urgence de négociations internationales ?

Au final, alors que les discours évoquent de plus en plus ouvertement la possible transformation, inéluctable même pour certains, de l'espace en champ de bataille, les conditions particulières de l'occupation du milieu spatial renvoient à une inter-

dépendance profonde de tous les acteurs. Ainsi la multiplication de débris gêne tout autant celui qui les a créés que les autres utilisateurs. Au final, la sécurité nationale passe par la sécurité collective et c'est un facteur encourageant qui n'est sans doute pas assez souligné.

Quel peut être le rôle de l'Europe dans un tel contexte ? Si l'on a déjà souligné ses faiblesses, elle possède aussi, parmi ses points forts, une compétence réelle dans le registre de la coopération que ce soit entre

pays européens ou dans un cadre multilatéral. Dès lors qu'elle possède des capacités suffisantes pour être crédible, ce qui passe par l'acquisition de compétences incontournables comme dans le domaine de la surveillance de l'espace, on peut imaginer qu'elle contribue à une base de discussion acceptable par tous. Indépendamment de cet aspect diplomatique, il lui faut encore mettre en place sa propre dynamique afin de continuer à exister comme acteur significatif dans les domaines scientifique, économique et militaire ■

LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA LIBERTÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Les nouvelles technologies ouvrent des possibilités vertigineuses qui sont évidentes. Mais elles sont aussi porteuses d'évolutions préoccupantes pour la liberté. Trois des libertés essentielles sont ainsi particulièrement menacées : le libre-arbitre, la liberté d'expression et enfin la liberté politique.

Olivier BABEAU

Professeur d'université
Président-fondateur de l'Institut Sapiens

LE LIBRE-ARBITRE EST LE LUXE DE DEMAIN

Le luxe d'hier est souvent devenu le standard d'aujourd'hui. Manger à sa faim, vivre en sécurité étaient des privilèges il y a des siècles, avant de devenir heureusement banals. Un mouvement inverse pourrait bien faire que le standard d'autrefois devienne l'exception demain. Dans les années qui viennent, le libre-arbitre risque de devenir un trésor précieux car rare.

L'autonomie a été la grande conquête de l'humanité. À force d'ingéniosités et d'efforts, les humains ont réussi à dépasser leurs contraintes immédiates. Ils ont

pu coloniser la planète. Ils ont vaincu les rigueurs de la nature en développant les technologies médicales faisant reculer la mortalité infantile. Puis la modernité a été l'épiphanie de l'autonomie, apportant aux individus la liberté politique. La vie se présente aujourd'hui comme un paradis de choix s'offrant à nous : notre profession, nos relations affectives, nos croyances, et plus généralement tous nos comportements sont ouverts.

Mais l'histoire du libre-arbitre pourrait bien s'arrêter là. L'effet des technologies jusqu'à présent était un accroissement de l'éventail de nos possibilités ; elles peuvent devenir maintenant des vecteurs d'aliénation.

Tout d'abord, les versions gratuites des services sur internet passeront de plus en plus par l'acceptation d'une traçabilité totale. Conserver ses données et éviter le ciblage ultra-précis qu'elles permettent sera un privilège de nantis. Partout, la préservation de ses propres données deviendra une coûteuse lubie.

Seuls les plus riches d'entre nous, ensuite, auront les moyens d'échapper aux technologies addictives. Le marketing était un art pratique. Il devient une science. Les progrès des neurosciences permettent de comprendre en profondeur les mécanismes de nos désirs et de nos décisions. Le *Persuasive Technology Lab* de Stanford a créé une discipline, la captologie, dont le but est de mobiliser tous les leviers de confiscation de notre attention, en utilisant par exemple notre réflexe ancestral de chasseur à rester en alerte et attentif à tous les nouveaux signes. Les notifications ont remplacé les bêtes sauvages. S'abstraire du flux sera un effort que peu feront. Une éducation exigeante reposant sur une discipline de fer sera nécessaire. Une culture élitiste, développant l'art d'échapper aux machines, en sera capable. Les plus aisés pourront aussi avoir recours à des accompagnements spéciaux de « coaches en humanité ».

À mesure que le marché de notre attention deviendra saturé et mieux réglementé, la seule possibilité pour les plateformes sera de recueillir notre consentement aux

publicités. Elles y parviendront en proposant des contenus gratuits ou moins chers à ceux qui auront subi les messages. Vidéos gratuites, services en tous genres seront accessibles à condition d'accepter d'ouvrir son cerveau aux annonceurs. Il faudra payer pour y échapper. L'application PreShow propose par exemple d'échanger des places de cinéma contre 20 minutes de publicité. Innovation de taille : la caméra de votre ordinateur vérifie que vous ne détournez pas les yeux et que vous regardez entièrement. Dans le cas contraire elle stoppe la vidéo. Aucun moyen d'y échapper. Le lavage de cerveau sera impitoyable. Maintenir une bonne hygiène mentale deviendra un privilège des classes dominantes.

IL FAUT SAUVER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

J'avais appris dans mon enfance à considérer la liberté d'expression comme une évidence. Les cours d'histoire nous faisaient découvrir avec stupeur, et non sans quelques frissons, les bûchers du Moyen Âge, le procès de Galilée, les purges totalitaires. Des milliers d'années où avaient dominé, sous une forme ou une autre, des systèmes par lesquels les propositions déviantes étaient interdites, souvent éliminées en même temps que ceux qui

avaient osé les formuler. On nous apprenait combien il était formidable de vivre à une époque où plus personne ne pouvait imposer le silence au nom de ses croyances et imposer par la violence son interprétation de la vérité. Une époque où l'on respectait toutes les opinions, pourvu qu'elles acceptent de respecter les autres, et où il n'était pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour daigner se parler.

Nos enfants n'auront pas la même chance. La liberté d'expression, comme la démocratie qui en dépend, risque de n'avoir été qu'une parenthèse bien courte. Le mécanisme est le même depuis des millénaires. Un groupe minoritaire développe une idéologie qu'il parvient à imposer au reste de la société. Cette idéologie définit précisément ce qui peut être dit et ce qui doit être tu. Dans un premier temps elle profite de la tolérance générale pour s'exprimer, dans un second elle disqualifie tout discours déviant, affirmant peu à peu une prétention à détenir le monopole de la vérité. Elle a son clergé, son vocabulaire, ses tabous, ses tribunaux et ses potences.

Dans *Coming apart*, le politologue Charles Murray décrit la nouvelle forme de ségrégation sociale qui isole les élites politiques, économiques et intellectuelles aux États-Unis et leur permet de développer une bulle sociale où l'idéologie du puritanisme progressiste est hégémonique. Tous issus des mêmes universités et lieux de formation, ce groupe de milliardaires

a les moyens d'étendre son emprise grâce aux entreprises qu'ils contrôlent. Il s'agit aujourd'hui de la plus puissante force de diffusion de la bien-pensance contemporaine. Outre-Atlantique, ce courant fait d'incroyables progrès. Il faut visionner les vidéos sur les dérives de l'*Evergreen State College* pour comprendre comment le progressisme, dans sa version la plus extrême, impose physiquement le silence à tous ceux qui osent questionner l'orthodoxie ou même ne professent pas le catéchisme du moment avec assez de zèle. Tout est fait pour réduire la moindre interaction sociale au schéma obsessionnel du rapport entre oppresseurs et victimes, chacun appartenant à l'un ou l'autre camp en fonction de sa race, de ses préférences sexuelles ou de son sexe. Les universités devraient être ce lieu surplombant de la société où sont montrées avec courage les ambiguïtés du réel, elles se transforment en camps de rééducation idéologique. Elles devraient être les temples de la rationalité et de la confrontation scientifique, elles deviennent les gardiennes d'un projet politique.

Les bulles cognitives créées par les réseaux sociaux aidant, toute la société est contaminée. Nous devenons hyper-sensibles aux divergences d'opinion désormais perçues comme des violences. Elles sont ainsi de moins en moins supportables. John Cleese, le mémorable acteur du groupe des *Monty Python*, témoignait en 2016 de son exaspération face

à la chape du politiquement correct qui étouffe l'humour. Tout se passe, souligne-t-il, comme si la société voulait nous protéger de toute émotion inconfortable. Il rapporte la phrase d'un psychiatre londonien qui lui a livré une explication éclairante de ce besoin nouveau : « si les gens ne peuvent pas contrôler leurs propres émotions, alors ils doivent essayer de commencer à contrôler le comportement des autres ».

Nous rions hier des « enfers » des bibliothèques, ces lieux où l'on cachait les ouvrages interdits. Ils ont été rouverts. Tous les livres ne sont plus bons à lire. Plusieurs écoles de Barcelone ont supprimé 200 livres de leur collection, soit un tiers de leur catalogue, dont *La Belle au bois dormant* et *Le Petit Chaperon Rouge*, jugés « stéréotypants et sexistes ».

La machine à purger les discours tourne à plein. Au nom du respect des opinions, on veut en interdire l'expression. Le puritanisme progressiste ne gagne pas parce qu'il est fort, mais parce qu'il a pour lui la foule immense des gens lâches qui croient éviter la guerre au prix de la honte. Comme pour Munich autrefois, ils auront l'une et l'autre.

L'universitaire James Flynn, auteur de l'effet qui porte son nom concernant la hausse du QI dans les sociétés développées, a annoncé en 2019 que son éditeur, Emerald Publishing, venait de lui refuser

le manuscrit attendu. Le sujet ? La liberté d'expression... L'éditeur expliquait en substance que le texte traite des sujets sensibles de race, de religion ou de genre, et qu'ainsi « les risques de complications judiciaires sont trop grands ». Steven Pinker, le grand penseur contemporain qui insiste sur l'urgence de célébrer et retrouver les Lumières, s'est indigné du refus de publication. Pour ne heurter personne, on tait et on fait taire.

Si le recul de la liberté d'expression est si dramatique, c'est parce qu'il affaiblit directement le débat politique. L'éthique de la discussion a cédé la place à une éthique de l'anathème, consistant à décerner aux uns des brevets de vertu, aux autres des stigmates d'indignité. On ne doit plus discuter avec Untel ou parler de tel sujet. Les groupes politiques se juxtaposent, passant plus de temps à attribuer des étiquettes qu'à parler réellement des faits et des idées.

Notre démocratie ne souffre pas d'un trop-plein de débats, mais de leur rareté. Comment peut-on espérer se comprendre si l'on refuse même de se parler ? Comment dissiper l'erreur, si l'on se prive du seul moyen de la contredire ? Au lieu de suivre le mouvement général des pays qui font progresser la censure, aussi généreuses en apparence que soient les justifications, nous devrions réaffirmer la liberté d'expression comme l'une de nos valeurs non négociables.

« LES GENS HONNÊTES N'ONT RIEN À SE REPROCHER »

La troisième grande menace contre la liberté est peut-être la plus terrible : le déploiement de technologies de surveillance de plus en plus performantes.

La Chine a mis en place, en l'espace de quelques années, le système de contrôle des comportements le plus élaboré et le plus implacable de l'histoire humaine. Il aurait ravi Staline et Mao. Toutes les actions sur les réseaux sociaux, les échanges sur WeChat, les déplacements, les achats, toute la vie des Chinois en un mot fait l'objet d'un contrôle centralisé. Le télécran de 1984 existe, en version XXL : l'objectif affiché est de pouvoir identifier n'importe qui, n'importe quand et n'importe où en Chine en 3 secondes, grâce aux caméras à reconnaissance faciale. Le résultat est une note de « crédit social » sanctionnant les récalcitrants. Une note dégradée signe votre bannissement social, et celle de votre famille, en interdisant par exemple à vos enfants de s'inscrire à l'université. Le régime a empêché 17,5 millions de citoyens « discrédités » d'acheter des billets d'avion et 5,5 millions d'acheter des billets de train : en tout 23 millions donc empêchés de voyager. La progression du système de surveillance est extrêmement rapide. Il y a aujourd'hui en Chine 600 millions de ca-

méras, soit le double de 2019. Mois après mois, tous les gestes indésirables du quotidien sont encadrés. Le fait d'utiliser des sièges supplémentaires ou de manger dans le métro de Pékin est devenu un motif de dégradation du crédit social.

Le grand problème du mécanisme de notation sociale que la Chine est en train de mettre en place, c'est qu'il est au fond assez séduisant. Quiconque a déjà fait, pour quelques jours, l'expérience de la vie dans un régime sécuritaire peut témoigner du confort appréciable qu'il procure au touriste. Rendez-vous compte : quelle que soit l'heure, se promener en toute insouciance, laisser ses affaires sans surveillance et sa porte ouverte ! Qui n'a pas rêvé, en voyant nos honteux « territoires perdus de la République » dont parlait Emmanuel Brenner ou après s'être fait voler son vélo, d'un système de surveillance si efficace qu'il découragerait le malfrat désormais certain d'être pris et puni ? À l'heure où nos policiers font face à des guet-apens criminels, l'ordre semble avoir des séductions que l'idée de liberté ne peut concurrencer.

Pourquoi résister alors, disent déjà tant de concitoyens ? Ces nouvelles technologies prennent rapidement place dans nos vies. Les villes installent sans cesse plus de caméras. Dans l'aéroport d'Orly, deux compagnies aériennes, dont Air France, testent la reconnaissance faciale pour l'embarquement des passagers depuis 2020. Au Japon, des taxis utilisent même la reconnaissance

faciale pour deviner l'âge et le sexe du client afin de leur proposer des publicités ciblées.

Au fond, la préférence supposée pour la liberté semble de moins en moins vérifiée. La tentation de la servitude volontaire décrite par La Boétie est plus forte que jamais. Les très faibles protestations face au développement de la vidéosurveillance et l'indifférence face à la captation massive des données en ligne font penser que les gens valorisent les mille services rendus par la transparence beaucoup plus que la liberté permise par les zones d'ombre. Beaucoup de nos concitoyens jugeront que la liberté politique peut être sacrifiée en faveur de celles de consommer et d'entreprendre, ne voyant pas que perdre la première, c'est condamner à terme les deux autres.

L'argument avancé par les fatalistes de la surveillance est toujours le même : « les gens honnêtes n'ont rien à se reprocher ». Comme le soulignait Edward Snowden, dans une interview donnée à la télévision américaine, dire « la surveillance n'est pas utilisée contre la liberté des citoyens normaux » est exactement aussi rassurant que de dire « je te mets un revolver sur la tempe, mais je te jure que je ne tirerai pas ». Dans le monde de l'hypersurveillance, un tyran aura à sa disposition tous les outils pour se saisir du pouvoir absolu sur nos existences. Mais cela n'est peut-être même pas le plus grave.

Une société sans vie privée est semblable à ces prisons sans fenêtre où la lumière ne s'éteint jamais et où le prisonnier finit par perdre le sens de l'écoulement des jours, enfermé dans une sorte de présent éternel. Tout y sera propre. Au cordeau. Chaque détenu sera rangé comme il faut dans sa case. Chaque action contrôlée, tout déplacement suivi. La vraie privation de liberté n'est pas tant de devoir rester entre les murs de la centrale pénitentiaire que d'être entièrement à la merci du contrôle permanent, contraint de tout montrer. La vraie peine, c'est la transparence. L'intimité inexistante. Exposée en permanence, la vie sera nécessairement soumise à la prévenance continuelle d'une puissance publique voulant s'assurer de la conformité de nos actions et de nos pensées. Il n'y aura au fond pas de différence entre les régimes organisant la surveillance au nom du contrôle politique et ceux qui la développent au nom du Bien. Dans les deux cas, il s'agira, sur fond de bonheur matériel et de sécurité absolue, d'imposer une existence industrielle aux loisirs encadrés. Dans les deux cas, l'existence ressemblera plus à un tour de manège standardisé qu'à l'aventure qu'elle était encore malgré tout jusqu'à présent. Si la vie de Sisyphe est infernale, ce n'est pas parce qu'il pousse chaque jour une pierre. Ce n'est même pas parce qu'il pousse chaque jour la *même* pierre. C'est parce qu'il sait que rien d'autre ne se passera, que les événements sont parfaitement déterminés par les dieux qui le punissent

ainsi. La vraie punition de Sisyphe est d'être privé de l'imprévu et du nouveau. C'est exactement ce qui nous attend. Citant l'historien de l'art américain Bernard Berenson, Röpke déplore cet appauvrissement intérieur, ce spleen comme le vrai danger qui menace notre société : « Je ne crains pas la bombe atomique. Si notre

civilisation est menacée, elle l'est bien davantage par l'ennui que suscite dans un État-providence totalitaire la disparition de l'initiative personnelle et le goût du risque. » L'avenir verra des populations entières de gens honnêtes qui n'auront sans doute rien à se reprocher, mais qui crèveront d'ennui ■

MÉTAVERS : LE VIRTUEL EST-IL L'AVENIR DE L'HOMME ?

Dystopie, prochaine grande révolution, nouvel eldorado, futur de l'Internet... Quelle est la réalité qui se cache derrière le métavers ?

Laurent CHRÉTIEN

Directeur Général de Laval Virtual

Isabelle DJIAN

Économiste spécialiste du numérique
Présidente de Noësis Innovation

Le terme, issu de la contraction de *meta* et *universe*, désigne un méta-univers virtuel et immersif où il ne sera *plus question de regarder le Web mais de le vivre*. Depuis le virage annoncé en grande pompe par le créateur de Facebook – rebaptisé Meta –, le métavers est le nouveau terme à la mode qui attise toutes les convoitises depuis les acteurs de la Silicon Valley jusqu'aux grandes entreprises et marques de luxe. L'allocution de Mark Zuckerberg marque le départ d'un grand marathon technologique et la course au gigantisme est relancée. Telle une énorme bulle spéculative qui menacerait d'éclater à tout moment, les prix de vente des terres, des maisons, des œuvres d'art et des objets virtuels explosent. La valeur de certaines cryptomonnaies, portées par la technologie de la blockchain, enregistre une croissance qui défie les lois de la rationalité écono-

mique. Simple effet de mode ou prochaine grande disruption ? Le métavers sera-t-il notre avenir virtuel ?

ENTRE DYSTOPIE, ANACHRONISME ET PROCHAINE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Le terme de métavers n'est pas nouveau. Il apparaît pour la première fois dans un roman dystopique publié en 1992, *Le Samouraï virtuel*. L'auteur américain, Neal Stephenson, y décrit un univers virtuel parallèle à un monde devenu apocalyptique et où les Hommes s'incarneraient dans des avatars pour y évoluer au sein d'un méta-

vers créé par un riche homme d'affaires mû par la volonté de contrôler les cerveaux humains. À la lueur de ces écrits dystopiques, il ne saurait être question de céder à la facilité en le réduisant à une simple vision anticipatrice. Il n'en demeure pas moins que ce qui semblait relever du pur phantasme se transfigure dans la matérialité en grande révolution numérique et anthropologique. Sous l'impulsion de la pandémie, le virtuel s'invite de plus en plus dans notre réalité et imprègne tous les pans de la société.

Ce qui revêt les habits de la nouveauté appartient en réalité au passé. Si l'on s'attarde sur l'historiographie du métavers, il semblerait relever d'un anachronisme. Qualifié de futur de Web 3.0, la construction d'un *meta-univers* n'en est pourtant pas à son premier coup d'essai. Des éditeurs comme VirBELA ou Virtway en ont été les pionniers aux côtés du monde virtuel à la gloire éphémère, Second Life. L'idée originelle et fantasmagorique d'une seconde vie virtuelle a pris substance dans l'univers des jeux vidéo où chacun simule au travers d'un clone numérique, son avatar, des expériences proches de la réalité. Émotions feintes ou réelles, rencontres, visites, achats. Second Life a connu une ascension aussi rapide que sa chute. Le monde de Second Life, qualifié de nouvel eldorado pour de grandes marques et même des partis politiques en quête de renouvellement de leur communication, s'est vidé progressivement de ses habitants virtuels. Il ne faudrait pas oublier qu'une innovation en chasse une

autre en la condamnant inexorablement à l'obsolescence. L'arrivée du réseau social Facebook a marqué un tournant décisif. Ses milliards d'utilisateurs lui permettent d'asseoir sa suprématie sur le Web et les médias sociaux. Son explosion a engendré l'avènement de nouveaux usages numériques au sein d'un vaste espace public et lieu de sociabilisation virtuel. Depuis peu, le géant de la Tech ne cache plus ses ambitions de devenir le maître et créateur du prochain métavers, ce qui a fortement contribué à lui ôter tout anachronisme au profit du qualificatif de grande révolution et avenir de l'Internet. De nombreux experts s'alignent sur cette vision. Le métavers serait la prochaine itération du Web. Un vrai saut technologique, celui du passage vers le Web 3.0, semble s'opérer sous nos yeux sans que nous n'en prenions la mesure des enjeux.

Des enjeux économiques d'abord, à tel point que certains qualifient le métavers de nouvel eldorado ou de Far West du XXI^e siècle. Les plateformes à la rentabilité florissante, telles que Roblox, Fortnite, Decentraland ou the Sandbox, voient les marques affluer vers ces nouveaux lieux virtuels. Autant de galaxies au sein du métavers que d'éditeurs. Cette juxtaposition de galaxies se déclinerait en unités thématiques porteuses de sens au sein de communautés virtuelles que ce soit l'éducation, la culture, les jeux ou encore une entreprise. Chaque monde virtuel en serait une planète, redécomposée en parcelles de ter-

ritoires dont certaines se vendent jusqu'à plusieurs millions de dollars.

À ce stade, le *meta-univers* annoncé ne repose sur aucune réalité technologique en raison notamment de l'absence d'interopérabilité entre les plateformes. Plusieurs modèles centralisés et fermés coexistent avec ceux ouverts et décentralisés. Cette pluralité reflète une vision antagoniste de ce que sera le futur métavers s'il venait à s'unifier. L'arrivée des GAFAM toute puissantes est déterminante et devrait bousculer les schémas préexistants. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on ne saurait oublier les conséquences de l'émergence de ces meta-plateformes digitales tant en matière d'impacts des positions dominantes que d'impacts sociétaux voire démocratiques. Une compétition féroce s'annonce avec la farouche volonté des acteurs dominants de figer les positions actuelles afin de les transposer dans l'Internet du futur. La tendance naturelle semblerait donc pousser pour un cloisonnement des univers de chaque grande plateforme. La bataille rangée que l'on a vécue sur les smartphones et les systèmes d'exploitation risque d'affaiblir l'hypothèse d'un métavers unifié. Si toutefois, l'émergence d'acteurs au poids considérable venait à redistribuer les cartes, affirmer qu'il devienne mono-propriétaire, à l'image de l'Oasis décrite dans *Ready Player One* de Steven Spielberg, qu'il soit la pure retranscription de l'oligopole technologique actuel polarisé entre les GAFAM et les BATX, ou qu'il

conserve sa pluralité actuelle, relève de la pure divination. Il n'en demeure pas moins que l'hégémonie de certaines plateformes et des enjeux de souveraineté qui en sont le sous-jacent ne peuvent que nous inviter à une prise de conscience des enjeux qui s'y réfèrent. Il ne s'agirait pas ici d'envisager le métavers comme une disruption au sens du philosophe Bernard Stiegler mais d'un saut dans l'avenir dont il est indispensable d'en comprendre le sens, les opportunités, les risques et les conséquences.

L'Europe, et en particulier la France, dispose de nombreux atouts face à une impérieuse nécessité de renouer avec une souveraineté numérique. L'écosystème des technologies immersives est dynamique et bien structuré sur le territoire français et européen autour d'acteurs tels que Laval Virtual, Komodal, 3dverse – Vizua, Manzalab en France, Virtway en Espagne ou encore Glue en Suède. Face au big-bang annoncé du prochain métavers, gageons que nous saurons capitaliser sur nos atouts nationaux voire européens et que la puissance publique en aura saisi les enjeux majeurs et structurants pour l'avenir. D'autant que ce qui n'était jusque-là qu'un mythe pourrait devenir notre proche réalité. Le fait est que nous assistons à une convergence de multiples facteurs qui accélèrent le passage au métavers. Le premier fait générateur est indéniablement celui de la pandémie. L'accélération, à marche forcée, des usages numériques portée par les vagues épidémiques est venue briser le mur des ré-

ticences au bénéfice d'une large démocratisation du télétravail, des visioconférences et d'une sociabilisation virtuelle. Le numérique a investi tous les champs de notre vie. Les dernières statistiques donnent la mesure d'une humanité connectée par la technologie qui a comblé le vide créé par le manque d'interactions sociales.

Deuxième fait générateur, la donne technologique a considérablement évolué depuis Second Life. Les capacités graphiques et la puissance de calculs des ordinateurs, le déploiement des réseaux 5G, les technologies de réalité virtuelle (VR) et augmentée (AR), qui va jusqu'à superposer des éléments virtuels au réel, sont autant de nouveaux paramètres qui nous permettent d'envisager de passer de la fiction à la réalité, cette fois-ci virtuelle. Un web 3.0, immersif, persistant et à la fluidité telle que le réel et le virtuel en arriveraient à se confondre.

Le virtuel s'inviterait dans le réel. Tel un jeu de miroirs, les univers virtuels iraient jusqu'à donner l'illusion d'une présence dans un environnement réel. Le spectre de cette fusion est large et octroie de nombreuses perspectives que l'on peut deviner à travers le spectre du continuum Réalité-Virtualité développé par Paul Milgram, professeur en génie industriel à l'Université de Toronto. Les notions de réalité augmentée, réalité virtuelle et réalité mixte ne sont pas des termes isolés. Ils appartiennent au même continuum.

De la fusion annoncée entre la réalité et la virtualité, pourrait naître une grande révolution cognitive. La vision et l'ouïe ne seraient pas les seuls sens qui se verraient révolutionnés. Toucher et ressentir ce monde virtuel qui s'offre à nous par l'intrication de l'Homme et de la technologie (en particulier par les innovations haptiques) est possible bien que cela reste perfectible. Cette nouvelle étape déterminante pourrait illustrer ce que le philosophe Michel Serres qualifie d'externalisation de nos fonctions corporelles et cognitives. Selon lui, il ne faudrait pas oublier que si *l'homme est un animal dont le corps perd*, il se voit attribué de nouvelles fonctions ou capacités. Dans un contexte sanitaire propice à la défiance et au repli sur soi, il pourrait paradoxalement être incité à entrer dans un monde virtuel, ouvert et sans limites. Il l'inviterait au partage, à la transmission et à la rencontre et ferait naître en chacun une envie nouvelle d'altérité en le rapprochant des hommes et des cultures.

La notion de territoires n'y trouverait plus sa place. L'être « avatarisé » serait bouleversé par une nouvelle perception de l'espace. Un espace où la distance n'existerait pas.

Notre changement de rapport à l'espace pourrait s'accompagner d'un nouveau rapport au temps. D'abord le nôtre, au quotidien, avec des économies de déplacements pour tous ceux pour qui le télétravail en réalité virtuelle deviendrait la nouvelle norme. Et au-delà de toute

attente, certains mondes virtuels, parfaits clones de notre monde physique, pourraient nous permettre de naviguer entre le passé, le présent et l'avenir. Le temps ne serait plus.

Cet effacement des schémas temporels traditionnels se fonderait sur une capacité nouvelle. Celle de pouvoir simuler notre avenir, l'expérimenter et valider les choix à réaliser dans le présent. Le passé que l'on croyait mort pourrait être ranimé dans le métavers. Et nous pourrions le revivre inlassablement à la faveur d'un sentiment de présence réelle d'êtres chers perdus et condamnés à l'immortalité virtuelle.

Au-delà de la révolution cognitive, le métavers n'est pas sans susciter des questions existentielles sur la place de l'Homme et de son avenir au sein d'un Monde où le virtuel et la réalité iraient jusqu'à se confondre. La révolution technologique du numérique nous projette vers une transformation anthropologique qui a pour propriété première d'impacter les fonctions d'intégration et de cohésion. Le sens donné aux liens qui unissent les hommes est au cœur de l'épicentre d'un futur séisme annoncé en matière de normes et d'interactions

sociales. Demain, le virtuel augmentera notre réalité mais la remplacera-t-il ? L'avatar est-il le futur de l'Homme ?

Meta en grec signifie au-delà. Revenir à la genèse des mots est essentiel pour sortir de l'abstraction et saisir le sens de cette profonde transformation. L'avènement des mondes virtuels puis du métavers représente une révolution anthropologique majeure, peut-être même sans précédent dans notre longue histoire humaine. Les notions d'identité, d'ubiquité et de temporalité vont être transformées. L'anthropologie permet de cerner les enjeux qui se réfèrent à un futur où le réel et le virtuel se confondraient en repoussant les limites de l'intrication entre l'Homme et la machine jusqu'à atteindre un stade paroxystique, celui de la fusion complète de nos identités, de notre corps avec la technologie par l'union de l'Homme et de son avatar. De cette union naîtrait une nouvelle entité qui viendrait redéfinir la distinction essentielle entre l'être et l'étant. Une différence ontologique selon le philosophe Heidegger. Rompre avec ce principe n'est pas neutre. Cela nous précipite vers la question kantienne de ce qu'est l'Homme et *in fine* de ce qu'est la vie ■

VIVRE LIBRE, QUEL PROJET DANS LA SOCIÉTÉ ALGORITHMIQUE ?

Dans cette contribution, nous entendons réfléchir à l'idée de liberté au sein de la « société algorithmique », expression qui renvoie à la fois aux échanges sur les réseaux numériques et à l'activité sociale assistée par les technologies de calcul. Pour ce faire, nous caractérisons les dispositifs qui, au sein de ce type de société, sont susceptibles d'affaiblir la liberté, entendue du point de vue philosophique, notamment à l'aide du concept de servitude volontaire formulé par Étienne de La Boétie. En regard de cette situation, en quoi peut consister une existence libre ?¹

Thierry MÉNISSIER²

Professeur de philosophie politique
Membre de l'Institut de Philosophie de Grenoble (IPhIG)
Responsable de la chaire de recherche « éthique & IA »
de l'Université Grenoble Alpes

Le projet de mener une existence libre constitue, au sein du programme que se sont donné les modernes, le plus grand défi qu'il est possible d'imaginer. En philosophie, les auteurs proches de la tradition existentialiste l'ont ample-

ment montré³. Néanmoins, des esprits sages ont souligné la difficulté de cette notion en tant que concept utile qui se-

1 - Ce texte est le fruit du travail scientifique qui est mené dans le cadre de la chaire « éthique & IA » soutenue par l'institut pluridisciplinaire en intelligence artificielle MIAI@Grenoble Alpes (ANR-19-P3IA-0003).

2 - Dernier ouvrage paru : *Innovations. Une enquête philosophique*, Hermann, 2021.

3 - Voir par exemple Paul-Louis Landsberg, *Réflexions sur l'engagement personnel* [1937], Paris, Éditions Allia, 2018 ; Jean-Paul Sartre, *L'Être et le néant*, Paris, Gallimard, 1944 ; Jean Grenier, *Entretiens sur le bon usage de la liberté*, Paris, Gallimard, 1948.

rait doté d'une valeur descriptive ou suffisamment efficiente : « je ne vois [...] point de "Problème de la liberté" ; mais je vois un problème de l'action humaine, lequel ne me semble point avoir été scrupuleusement et rigoureusement énoncé et étudié jusqu'ici, même dans les cas les plus simples » estimait Paul Valéry⁴. Or, le bien nommé « problème de l'action humaine » se pose plus que jamais dans le contexte de la société algorithmique.

LA SOCIÉTÉ ALGORITHMIQUE DANS LA DYNAMIQUE DE L'INNOVATION

L'expression « société algorithmique » fait référence à l'émergence conjuguée, au sein des sociétés développées, des outils de l'informatique et du numérique, de l'intelligence artificielle, des réseaux et du *Big data*. Elle renvoie à la mise en forme des informations et de la communication par le biais des informations captées et sous l'effet du « pouvoir social » des algorithmes⁵. Aussi, cette expression désigne

plusieurs dimensions reliées les unes aux autres bien que fort différentes : d'une part, l'activité numérique des usagers, des firmes et des institutions sur les plateformes et, de l'autre, l'action humaine telle qu'elle se trouve aujourd'hui ordinairement assistée par les algorithmes, soit de manière de plus en plus explicite (comme dans le cas du pilotage assisté d'un véhicule quel qu'il soit), soit de manière largement invisible, par exemple *via* les objets « intelligents » et connectés, reliés entre eux sur le mode de l'*Internet of Things* (« Internet des objets » ou *IoT*)⁶.

Ce type de pratiques invite à inscrire les organisations contemporaines assistées par l'informatique et le numérique dans le contexte de l'économie capitaliste globalisée. Que les technologies de calcul se trouvent désormais inscrites dans le quotidien des individus, cela correspond à l'héritage du projet scientifique moderne, compte tenu aussi de l'émergence des formes avancées d'administration et de gestion⁷. De telles transformations gagnent à être entendues dans le cadre

4 - Paul Valéry, « Fluctuations sur la liberté » in *Regards sur le monde actuel* [1945], Paris, Gallimard, 1983, p. 55.

5 - Voir David Beer, « The social power of algorithms », *Information, Communication & Society*, 2017, 20/1, p. 1-13.

6 - Sur la nature de ce dispositif technique et sur ses enjeux en termes ontologiques, sociaux, éthiques et politiques, voir par exemple Philip N. Howard, *Pax Technica : How the Internet of Things May Set Us Free or Lock Us Up*, Londres, Yale University Press, 2015.

7 - Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres : Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993 ; Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015.

de l'innovation, terme qui, tel que nous l'entendons, traduit le paradigme dans lequel l'existence humaine se déploie aujourd'hui. Ce modèle a succédé à celui du progrès ; par certains aspects, il s'emboîte dans ce dernier (notamment eu égard au rôle ici et là dévolu à la science et à la technique dans le projet de société), mais, par d'autres, il apparaît irrémédiablement post-progressiste. Issu de la vision du monde développée au siècle dernier par Joseph Aloïs Schumpeter, il repose en effet sur l'économie capitaliste de la haute technologie (ou, plus généralement, de l'économie telle qu'elle se trouve stimulée par cette dernière), adressée tant aux responsables des institutions qu'aux usagers-clients *via* une diffusion industrielle de masse des produits et des services informatiques et numériques. Systémique, l'innovation conçue comme paradigme articule les dimensions du social, de l'économie et de la finance, de la technique et de la gouvernance des organisations privées et publiques : elle éclaire la condition éco-socio-technique des individus dans les pays soumis à l'économie globalisée, et résume la situation que connaissent aussi bien les États que les citoyens, nés dans le type de société imaginé par les Lumières, mais insensiblement devenus clients des GAFAM⁸. En un sens, la no-

tion de société algorithmique, apparue au sein du paradigme de l'innovation, tend à en devenir synonyme, puisque, au sein d'un tel système, le rôle des algorithmes apparaît désormais prépondérant.

La puissance de calcul de ceux-ci en fait à la fois des accélérateurs de l'information et des perturbateurs des clivages sociaux et mentaux traditionnels. En tant que tels, ils contribuent à « l'économie de la connaissance », elle-même forme éminente du capitalisme contemporain. Une société innovante, du point de vue économique, l'est en effet à partir du moment où le capital n'est plus simplement lié à l'activité physique et à la production industrielle ancienne manière, et où le design ne connaît plus de limite pour transformer toute activité en « projet » programmable, chiffrable et potentiellement rentable. D'où la forme structurelle d'ambiguïtés qui traverse ce genre de société, entre émancipation et domination. D'un côté, dans une société qui se conçoit comme innovante, les organisations sont poussées à se renouveler sous l'effet des émergences techno-économico-financières, les start-up, créées par des individus distingués par leur créativité, « nouveaux princes nouveaux » eux-mêmes animés par leur *virtù* et aidés par les faveurs de la *fortuna*⁹. De l'autre, la valeur économique et financière effective-

8 - Pour cette interprétation de l'innovation comme paradigme contemporain, voir Thierry Ménissier, *Innovations. Une enquête philosophique*, Paris, Hermann, 2021.

9 - Cf. Machiavel, *Le Prince/De Principatibus*, chapitres VI-VIII.

ment produite dans un tel contexte l'est au prix de phénomènes d'exploitation et de domination qui régissent ces rapports de production nouvelle manière. André Gorz¹⁰ et Yann Moulier-Boutang¹¹ ont pour rendre compte de ces phénomènes proposé la notion de « capitalisme cognitif ».

DE NOUVELLES FORMES D'AFFAIBLISSEMENT DES LIBERTÉS

La société algorithmique fournit aux usagers des technologies des moyens d'action renouvelés ainsi qu'un confort matériel et mental peut-être sans équivalent dans l'histoire des civilisations. Toutefois, elle vit également sous la menace d'un potentiel affaiblissement des libertés publiques et privées. Aussi, plusieurs commentateurs s'approchent tendanciellement de l'idée d'une servitude numérique¹², d'autres – en se rappro-

chant du concept inventé au XVI^e siècle par Étienne de La Boétie – ont explicitement formulé l'expression d'une servitude volontaire liée au mode de vie numérique, dans le contexte de « l'âge du capitalisme de surveillance »¹³. Toutefois, l'idée n'en est pas entièrement stabilisée, puisque, d'une part, la phénoménologie des nouvelles formes du pouvoir numérique est seulement en train de se constituer et que, de l'autre, le concept de liberté apparaît lui-même en transformation.

Concernant le premier aspect, plusieurs points méritent l'attention qui concernent aussi bien le système technique qui sous-tend la société algorithmique que les conditions sociales de son déploiement. D'abord, les algorithmes sont susceptibles d'introduire, dans une société pourtant davantage « ouverte » du fait du régime contemporain de l'information et de la communication, de nouvelles formes de contrôle¹⁴. Celles-ci, de par leur originalité, conduisent à concevoir des conceptualités elles-mêmes

10 - André Gorz, *L'Immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Éditions Galilée, 2003.

11 - Yann Moulier-Boutang, *Le Capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007.

12 - Voir Olivier Ertzscheid, « Usages de l'information numérique : comprendre les nouvelles enclosures algorithmiques pour mieux s'en libérer », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6/2015, consulté le 10 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1425> ; Bruno Lavillate « La servitude algorithmique », *Médium*, 2018/2 (n°55), p. 173-186.

13 - Philippe Vion-Dury, *La Nouvelle servitude volontaire. Enquête sur le projet politique de la Silicon Valley*, Limoges, FYP Éditions, 2016 ; Shoshana Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism*, New York, PublicAffairs, 2019.

14 - Voir Dominique Cardon, « Dans l'esprit du PageRank. Une enquête sur l'algorithme de Google », *Réseaux*, 2013/1, n°177, p. 63-95.

nouvelles, qui déplacent les lignes de la phénoménologie du pouvoir¹⁵.

Ensuite, une des conditions fondamentales de la possibilité de nouvelles formes d'asservissement est l'effet « boîte noire », résultant du caractère non transparent, voire franchement opaque des nouvelles conditions technologiques, concernant tant la conception que l'usage des outils numériques¹⁶. De plus, en ce qui regarde plus particulièrement la condition des usagers du numérique, se déployant dans le cadre de l'« économie de l'attention »¹⁷, les programmes promus par les acteurs d'internet tendent à enfermer à leur insu les personnes dans des « bulles attentionnelles » (*Filter Bubble*)¹⁸. Les réseaux sont basés sur la recherche systématique et

conjuguée d'un double maximum chez l'utilisateur-consommateur : le maximum d'attention et le maximum de confort possibles. Concernant ce second aspect, les réseaux veillent en effet à ne pas exposer leurs usagers à ce qui choquerait leurs opinions ou démentirait leurs valeurs. De tels dispositifs, parce qu'ils tendent à standardiser et à normaliser de manière invisible les contenus, répandent une sorte d'opium numérique et, sous des formes originales, font courir à la démocratie le danger mortel du conformisme qui fut autrefois analysé par Tocqueville. Les analyses critiques des « coups de pouce » (*Nudge*) et des systèmes implicites de recommandations vont dans le même sens pour révéler une mise sous influence à la fois discrète et générale des usagers¹⁹.

15 - Voir par exemple la notion de « gouvernamentalité algorithmique » in Thomas Berns et Antoinette Rouvroy, « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? », *Réseaux*, 2013/1, n° 177, p. 163-196 ; et celles, très éclairantes du point de vue heuristique, de « catopticon » et de « sous-veillance » in Jean-Gabriel Ganascia, *Voir et pouvoir : qui nous surveille ?*, Paris, Éditions Le Pommier, 2009.

16 - Franck Pasquale, *The black box society: The secret algorithms that control money and information*, Harvard, Harvard University Press, 2015.

17 - Yves Citton, (dir.), *L'Économie de l'attention, nouvel horizon du capitalisme ?*, Paris, Éditions La Découverte, 2014.

18 - Eli Pariser, *The Filter Bubble: How the New Personalized Web is Changing What We Read and How We Think*, New York, Penguin Press, 2011.

Parallèlement, il convient de prendre en compte la seconde dimension évoquée plus haut, à savoir, le développement massif des algorithmes dans l'activité humaine ordinaire *via* les objets « intelligents » connectés. L'activité assistée ou augmentée pose des problèmes considérables en matière de respect de la vie privée et d'autonomie des personnes. On pourrait dire que la société algorithmique inaugure également une nouvelle forme potentielle de despotisme, la « datacratie », le danger venant du fait que l'expertise des algorithmes producteurs des données confine à la gestion

19 - Voir Richard H. Thaler et Cass R. Sunstein, *Nudge. La méthode douce pour inspirer la bonne décision* (2008), Paris, Vuibert, 2010.

automatique des humains. Nous avons souligné ailleurs le risque encouru par une société qui, du fait de la confiance accordée à l'IA sous l'effet de son incontestable efficacité, non seulement reconnaît l'expertise des machines calculatrices mais leur confère également, *via* l'insertion réussie de cette expertise dans le fonctionnement de ses institutions, une forme d'autorité. En effet, dans la société algorithmique, une confusion s'installe subrepticement du fait que l'IA a valeur d'experte en matière de calcul des risques et de conseil à la juste décision (concernant les recrutements professionnels, les dilemmes de mobilité, ou encore la « justice décentralisée »)²⁰. Ce type de société peut à certains égards être considéré comme une société « totalisée » par l'IA. Est-elle pour autant totalitaire, étant donné qu'elle repose largement sur le consentement des usagers des technologies informatiques et numériques ?

HYPOTHÈSES SUR LA SERVITUDE VOLONTAIRE DANS LA SOCIÉTÉ ALGORITHMIQUE

La société algorithmique recèle, relativement à la liberté des individus, une ambiguïté majeure. Elle repose d'une part sur

des conditions économiques qui offrent à nombre d'entre eux l'accès aux technologies informatiques et numériques ainsi que sur des conditions juridiques qui leur garantissent un certain nombre de droits. Mais, de l'autre, elle repose également sur des conditions techniques et sociales qui, dans les faits, ne permettent l'effectivité de cette liberté que de manière formelle ou minimale. D'abord, ainsi qu'on l'a dit plus haut, la société algorithmique s'inscrit dans le paradigme de l'innovation caractérisé par de nouvelles formes d'exploitation capitaliste et par la transformation permanente rendant caduques les formes sociales traditionnelles (notamment l'emploi salarié et les cultures stabilisées des « métiers »). Ensuite, le système technique des plateformes et de l'IA est couramment employé dans des formules opaques au lieu d'en permettre pour les usagers une utilisation transparente et critique.

Selon le diagnostic autrefois établi par La Boétie²¹, les causes de la perte de liberté et de l'entrée dans la servitude volontaire sont au nombre de cinq : l'habitude ou accoutumance à la domination ; le manque d'habitude du sens critique, renforcé par le fait qu'il n'existe pas d'espace commun de discussion pour « s'entendre », et que chacun se trouvant isolé perd une partie de son humanité ; le goût pour le divertissement et les plaisirs qui provoque un

20 - Voir Thierry Ménissier, « Confiance en l'intelligence artificielle et autorité des machines », *Storia e politica*, tome XIII-2, 2021, p. 264-287.

21 - Étienne de La Boétie, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, 1993.

amollissement contribuant à faire oublier la primauté de la liberté comme bien ; la crédulité des hommes qui, amplifiée par le travail du tyran qui œuvre à sa propre réputation, les conduit à cultiver la dévotion envers lui ; enfin l'asservissement à la chaîne sociale qui, partant du tyran, s'étend vers la société par l'intermédiaire de l'action d'abord des « tyranneaux », ensuite de tout individu adoptant une attitude concupiscente et désireux d'être reconnu comme un proche du pouvoir.

Rapporté à la société algorithmique, le diagnostic la boétien peut s'avérer judicieux de plusieurs manières. Le type de socialité développée en régime numérique et sous assistance calculatoire est en effet susceptible de connaître, pour les particuliers usagers des technologies, des phénomènes socialement perturbants basés sur la puissance de très fortes rumeurs et sur de fausses informations (*fake news*), sur de la « e-réputation » illusoire et sur de la violence verbale engendrant des effets bien physiques ; ou bien l'émergence d'un conformisme nouvelle manière car conjugué au consumérisme désinhibé. Le conformisme est lui-même favorisé par la société des réseaux, qui repose sur des phénomènes qui ont été qualifiés de « surveillance librement consentie »²² et de

« surveillance participative » (*Participatory Surveillance*)²³, tout en promouvant, *via* l'anonymat toujours possible et permis, une « culture de l'irresponsabilité »²⁴.

En d'autres termes, la pensée La Boétie, relue à la lumière des réalités qui sont les nôtres, fournit un programme d'étude sur les troubles du comportement, les pathologies de l'obéissance et les métamorphoses du désir dans la société algorithmique. Le terme de « mal rencontre » désignait pour le penseur humaniste le type d'événement qui fait pivoter la tendance naturelle des humains à vouloir la liberté en un asservissement consenti²⁵. Cette idée invite à développer l'hypothèse que les dispositifs de la société algorithmique sont susceptibles de favoriser

CNRS Éditions, 2011, p. 105-125.

23 - Anders Albrechtslund, « Online Social Networking as Participatory Surveillance », *First Monday*, Volume 13, n°3, mars 2008, accessible à l'URL <https://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/view/2142/1949>, consulté le 11 décembre 2021.

24 - Paul Nemitz, « Constitutional democracy and technology in the age of artificial intelligence », *Phil. Trans. R. Soc. A*, 2018, 376: 20180089, accessible à l'URL <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsta.2018.0089>, consulté le 13 décembre 2021, p. 4 : « The Internet and its failures have thrived on a culture of lawlessness and irresponsibility ».

25 - Étienne de La Boétie, *Discours sur la servitude volontaire*, *op. cit.*, p. 122 : « [...] quel mal rencontre a esté cela, qui peu tant dénaturer l'homme, seul né de vrai pour vivre franchement... ».

22 - Fabienne Martin-Juchat et Julien Pierre, « Facebook et les sites de socialisation : une surveillance librement consentie », in Béatrice Galinon-Mélénec (dir.), *L'Homme trace. Perspectives anthropologiques des traces contemporaines*, Paris,

un tel renversement. Or, la malencontre d'aujourd'hui peut effectivement être socio-technique : l'émergence de conduites à la fois pulsionnelles et machinisées se trouve en effet potentiellement amplifiée dans ce type de société, qui connaît donc un double asservissement, à la machine et au désir régressif. La société algorithmique est fondamentalement hédoniste, ce qui implique qu'il convient, pour comprendre les dispositions particulières dans lesquels elle place ses membres, de penser le rapport entre information, plaisir et désir, c'est-à-dire de réunir la gestion du niveau cognitif et celle des affects collectifs²⁶.

ÉCHAPPER AU PIÈGE DE L'HÉDONISME

Au final, la société algorithmique reconduit l'idée de servitude volontaire à un de ses mystères structurants : les moyens de s'émanciper ne garantissent jamais une autonomie effective, mais peuvent au contraire favoriser des formes d'émancipation illusoire, qui recouvrent en réalité un asservissement fondé sur des formes

obscurcs de complicité de la part de ceux qui se soumettent. Pourtant héritière du projet des Lumières, ce type de société est susceptible de constituer le cadre d'une nouvelle version de la servitude volontaire.

Troublante ambiguïté, le désir exprimé en faveur de la liberté peut muter en servitude consentie. Une telle confusion habite de fait la société algorithmique, société d'innovation et de consommation d'outils et de services technologiques, où les usagers sont disposés à utiliser ces derniers sans avoir nulle connaissance scientifique de leur fonctionnement ni d'information quant à leurs coûts (social, environnemental) de production. La « culture du narcissisme »²⁷ se trouve rendue possible par l'assistance informatique et numérique, qui engendre une véritable illusion d'augmentation des subjectivités pourtant impuissantes faute d'une réelle maîtrise effective des outils et des services. Cette assistance, lorsqu'elle tend à devenir générale, favorise les formes de désir non ou mal construites ainsi qu'un fantasme de jouissance. Elle stimule des affects dans lesquels l'objet du désir est le moi non autonome, et où le désir n'est pas adressé à un autre, extérieur et distant, toujours si diffi-

26 - Voir Eva Illouz, *Les Sentiments du capitalisme*, trad. J.-P. Ricard, Paris, Éditions du Seuil, 2006 ; Fabienne Martin-Juchat et Adrian Stăni (dir.), *L'industrialisation des émotions. Vers une radicalisation de la modernité ?*, Paris, L'Harmattan, 2016.

27 - Voir Christopher Lasch, *La Culture du narcissisme : la vie américaine à un âge de déclin des espérances* (1979), trad. M. Landa, Paris, Flammarion, 2008 ; Anselm Jappe, *La Société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, Éditions La Découverte, 2017.

cile à approcher qu'il implique de négocier avec ses propres pulsions. Pour le dire en termes machiavéliens, pour les individus de la société algorithmique, ceux qui n'ont pas assez de *virtù*, cette force conquérante adressée au monde et par suite capable d'entrer en dialogue avec lui, se trouvent infiniment soumis au « mécontentement »

(*mala contentezza*), cette autre disposition certes activement désirante, mais également souffrante, qui, en l'humain, réunit en un seul affect l'ambition, la frustration et le ressentiment²⁸ ■

28 - Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, livre I, chap. 37, et II, avant-propos.

IL N'Y A PAS QUE LE VIRUS QUI CIRCULE, IL Y A LES IDÉES !

*Une foule dense de 8 000 personnes, en majorité de moins de 30 ans, s'est pressée au Palais de l'Institut de France, ouvert exceptionnellement pour les débats des Rencontres Capitales, les 19, 20 et 21 novembre dernier. Ces 6^e Rencontres Capitales avaient pour thème : **Réinventer !***

Sous la Coupole, dans la Grande salle des séances, dans la Halle d'honneur et dans la majestueuse Bibliothèque Mazarine, le public enthousiaste a dialogué au cours de 30 débats avec 160 personnalités qui changent le monde, académiciens, personnalités publiques, philosophes et acteurs scientifiques, économiques et culturels, venus penser, avec eux, notre avenir.

Ces échanges ont permis de réinventer le monde et ont provoqué un dialogue ouvert et inspirant où, pendant trois jours, des idées, des opinions, des utopies, des visions de notre futur ont circulé librement et en toute tolérance, dans un esprit d'échange sans polémique.

Intervenants et public ont ainsi pu confronter leurs opinions sur la laïcité, la mise en œuvre des priorités environnementales, la démocratie, l'action politique, la réforme de l'hôpital, la place de la création dans la société, les nouveaux rapports de force géopolitiques, le rôle des entreprises...

Prochaines étapes, des publications comme ce numéro de la *Revue Politique et Parlementaire* mais, aussi, la création de groupes de travail réunissant certains jeunes spectateurs de l'événement qui seront reçus par les 8 académies et les 5 organismes de recherche associés à l'événement afin de prolonger la réflexion et de rédiger un livre blanc sur nos futurs souhaitables.

Le public se retrouvera ensuite, pour la prochaine édition des Rencontres Capitales, en avril 2023.



L'APATHIE CROISSANTE DES FRANÇAIS À L'ÉGARD DU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Le 1^{er} mai 2002, dans l'entre-deux-tours de la présidentielle et à la suite du désormais célèbre 21 avril, plus de 1 300 000 personnes défilaient dans la rue selon les pouvoirs publics. Quinze ans plus tard, dans une configuration électorale proche, la mobilisation fut nulle. Nous n'avons pas vu de cortèges pour « faire barrage par leur vote à Marine Le Pen » comme ce fut le cas à l'égard de son père. Que s'est-il passé au cours de cette décennie et demie ? Le FN a-t-il conquis les esprits ou le rapport à cette formation politique ainsi qu'à ses représentants a-t-il évolué vers une forme d'indifférence ?

Jean-Daniel LÉVY

Directeur délégué Harris Interactive France
Stratégies politiques et d'opinion

À quelques mois de l'élection présidentielle de 2022, revenons sur le rapport des Français au Rassemblement national. Aborder ce sujet revient souvent à emprunter un terrain traversé d'émotions. Tentons, ici, d'objectiver la situation du RN d'un point de vue d'opinion et de comportements électoraux. La thèse que nous développerons ici sera la

suivante : certes nous observons une montée tendancielle du RN mais également, et surtout, une forme d'apathie de la part d'électeurs à son endroit.

Si l'on effectue un regard rétrospectif, apparaissent quelques évolutions. Au risque d'adopter une approche quelque peu scolaire, suivons la chronologie.

LE CONGRÈS DE TOURS, EN 2011, UNE PASSATION DE POUVOIR ENTRE JEAN-MARIE ET MARINE QUI DÉPASSE LE STRICT CADRE DU CHANGEMENT DE PRÉNOM

Certaines villes sont porteuses d'histoire. Celle de Tours en fait partie. Et s'il ne s'est pas agi, lors de ce congrès, de scission du FN cette formation politique a opéré un changement net de *doxa*. Au diptyque immigration/sécurité structurant son discours, sont venus s'ajouter des thèmes économiques, sociaux, laïcs. Ces approches, s'inspirant plus de la protection que du libéralisme, ont recueilli un accueil positif de la part de franges de populations adeptes d'une ligne d'interventionnisme en matière économique.

À ce titre, dès les élections cantonales de mars 2011, on observait :

- Que le FN pouvait réaliser de bons scores quand bien même leurs candidats n'étaient pas identifiés (15,1 % en moyenne sur le territoire, 19,2 % en moyenne là où ils présentaient des candidats soit dans 1 441 cantons sur 2 027¹). Déjà, on constatait que certaines *règles* de sociologie électorale étaient amendées. Le conseiller gé-

néral, vu comme une sorte de notable politique présent dans son canton et agrégeant des voix plus sur son nom que sur son étiquette, se voyait concurrencé par un candidat inconnu qui, parfois, n'avait pas même pris le temps de faire campagne. À tout le moins, le candidat soutenu par le FN avait-il pris soin de faire barrer son affiche de campagne d'un « avec Marine Le Pen » et/ou « Front national ». Rien de plus. La proximité affichée avec cette formation suffisait à créer une dynamique électorale².

- Que le FN attirait, déjà, 20 % des personnes issues des catégories populaires, 26 % de celles disposant d'un diplôme inférieur au bac (ou non diplômées) et 12 % des électeurs ayant voté UMP lors de la dernière consultation électorale³.

2 - On a pu, d'ailleurs, le voir en février 2015 lors de la législative partielle dans la quatrième circonscription du Doubs (d'où était issu Pierre Moscovici). Les électeurs ont porté au second tour la candidate inconnue Sophie Montel. Avec plus de 32 % des suffrages, la représentante du FN recueillait, en majorité relative, le plus de voix. Dans un contexte de croissance de la mobilisation (10 points de plus au deuxième tour avec 49 % de participation) la candidate a vu le nombre de voix en sa faveur progresser et passer de 8 382 à 14 641 (soit 6 259 de plus alors que l'on a comptabilisé une croissance de « seulement » 4 435 voix au second tour par rapport au premier). Au final son score atteignait 48,6 %. L'inconnue frôlait la victoire, le sursaut de mobilisation lui était favorable.

3 - http://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2015/10/Results_HIFR_cantonales_15032011.pdf

1 - Soit 1 379 902 voix.

- Certes le contexte était porteur (mais s'agit-il d'une exception ?) et les Français plus inquiets que ne pouvait refléter la couverture médiatique des *printemps arabes*⁴, mais ces seuls faits conjoncturels ne peuvent valoir explication comme une forme d'exception. La formation d'extrême droite entamait une relation aux Français les appelant à moins considérer qu'il fallait impérativement « faire barrage ».
- En 2011, le FN est présent au deuxième tour dans 403 cantons. Si l'absentéisme, dans les cantons en question, baisse (passant de 59,4 % à 56,1 %) la part des non exprimés augmente (passant de 2,6 % à 8,8 % des votants ou 1 % à 3,3 % des inscrits). Donc déjà, à cette époque-là, le refus de choisir entre un vote FN et le vote pour une autre formation politique se faisait jour.
- Important car le FN est arrivé en tête. Pour la première fois, ce scrutin semblait sourire à cette formation politique. Quand bien même Jean-Marie Le Pen obtint sa première percée électorale nationale (11 % des suffrages exprimés), la force politique qu'il incarnait n'était jamais parvenue à obtenir des résultats nettement plus importants (11,7 % en 1989, 10,5 % en 1994, 5,7 % en 1999, 9,8 % en 2004 et, enfin, 6,3 % en 2009) souffrant la plupart du temps de la présence d'une liste souverainiste.
- Important car les intentions de vote montraient depuis quelques semaines en amont que la probabilité que le FN arrive en tête était élevée. Et que cette hypothèse n'a entraîné ni sursaut de mobilisation électorale de la gauche, ni hésitation manifeste de la part des électeurs se positionnant à droite sur l'échiquier politique (et notamment proches de l'UMP) et accordant leur suffrage à la formation lepéniste. Quand bien même ils savaient qu'avec ce comportement électoral ils pouvaient participer à faire que la plus grande délégation française au Parlement européen soit issue du FN, leur attitude n'a pas évolué.
- Important, enfin, car après le scrutin il ne s'est rien passé. Par rien, entendons aucune réaction politique majeure. François Hollande n'a pas pris la parole pour indiquer qu'il ferait en sorte que la voix de la France à l'Europe s'inscrive dans le sillage de ce qu'il a toujours por-

2014, CONFIRMATION DE LA MARQUE D'APATHIE À L'ÉGARD DE LA MONTÉE DU FN

Les élections européennes de 2014 ont constitué un moment triplement important.

4 - 69 % des Français se déclaraient inquiets, dont 70 % des proches du FN, 71 % des catégories populaires.

té : une volonté de participer au renforcement de l'UE. Le Président, d'ailleurs, n'a pas été appelé à se positionner de la sorte. Nous n'avons pas assisté à des mobilisations sociales, pétitions ou autres tribunes appelant à une vigilance, à un suivi de ce que seraient les actions des députés européens FN. Cette force politique, première force électorale dans un scrutin national, n'a pas généré de tensions nettes d'opinion.

PREMIERS ÉLÉMENTS MONTRANT LA PÉNÉTRATION DU FN AU SEIN DU MONDE « REPRÉSENTATIF » : LES SÉNATORIALES DE 2014

La grille de lecture que nous avons proposée concernant les cantonales de 2011 peut être appliquée ici. Le sénateur est souvent une personnalité identifiée dépassant le strict cadre des formations politiques, implanté sur « son » territoire et apprécié pour sa personnalité. Ces traits de caractéristiques étant plus marqués dans les zones rurales qu'urbaines. Sur le papier le mode de scrutin ne devrait pas favoriser le FN : un vote obligatoire, un collège électoral composé d'élus. Pour autant, cela n'a pas empêché le Front national de voir élire deux sénateurs portant son étiquette. Stéphane Ravier (dans les Bouches-du-

Rhône) et David Rachline (dans le Var) deviennent les deux premiers élus d'extrême droite de la haute assemblée depuis la création de la Cinquième République.

L'analyse du *Monde* étant pertinente, nous la reproduisons ici⁵ : « En tout, le parti d'extrême droite réunit 3 972 suffrages de la part des grands électeurs, alors même qu'il ne disposait que d'un millier de voix acquises. Il quadruple donc son réservoir théorique de voix. Dans certains départements, les scores sont édifiants lorsque l'on met en regard le nombre de grands électeurs dont disposait le FN – selon le décompte du parti – et les voix obtenues. Ainsi, dans le Var, le parti lepéniste disposait de 215 grands électeurs. David Rachline a recueilli 401 voix. Dans les Bouches-du-Rhône, Stéphane Ravier pouvait compter sur 210 grands électeurs, selon le décompte du FN. Il devient sénateur avec 431 voix. La même chose s'est passée dans les départements où le FN n'a pas eu d'élus. Par exemple, dans l'Ain, le parti avait trois grands électeurs. Il recueille 68 voix. Dans l'Aisne, il y avait 37 grands électeurs FN, pour un résultat de 167 suffrages. Dans le Vaucluse, le Front national disposait de 90 grands électeurs. Il recueille 127 voix. De tels scores signifient que le Front national a su séduire au-delà de son camp. Il a su convaincre des "grands électeurs" qui

5 - https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/09/29/senatoriales-le-fn-a-ratise-bien-au-delà-de-ses-grands-electeurs_4495975_823448.html

sont souvent des "petits élus", pour beaucoup sans appartenance partisane. »

Au final, en 2014, le FN a recueilli 3 972 voix, contre 1 292 en 2011, 414 en 2008 et 392 trois ans plus tôt.

2015, LA FIN DU FRONT RÉPUBLICAIN

25 %. C'est le pourcentage recueilli par le FN au premier tour des cantonales⁶. Il passe, dans les cantons où il est présent au deuxième tour, de 3 648 873 voix à 4 896 750 voix (en 2011, le FN recueille 19,2 % des voix au 1^{er} tour dans les cantons où il se présente et ses candidats se retrouvent au second tour dans 394 cantons en dépit du relèvement du seuil de qualification). En trois ans, la progression du Front national est incontestable. Tout comme est incontestable que ce scrutin n'était pas sur le papier celui de prédilection pour cette formation politique, et pour autant elle parvient à inscrire les comportements électoraux dans de nouvelles logiques. Ou, plus précisément, ils arrivent à consolider des comportements électoraux nouveaux : d'un vote marqué par la personnalité à un vote sur étiquette. Là encore le vote massif

en faveur des candidats de cette formation politique ne suscite pas de mouvement électoral net au deuxième tour. Ni en termes de participation, ni de « vote contre » le FN (+0,2 point d'abstention au second tour).

Au premier tour des régionales de 2015, le FN recueille plus de 6 millions de voix, soit 27,73 % des suffrages exprimés. Il s'agit de la première force politique. Il progresse même de plus de 800 000 voix entre le premier et le second tour et stabilise son score moyen (27,1).

Dans le détail, on peut voir que les listes FN ont recueilli moins de suffrages au deuxième tour qu'au premier uniquement dans deux régions : l'Île-de-France (à ce titre la campagne d'entre-deux-tours a entraîné un déport de voix d'électeurs du FN vers la liste conduite par Valérie Pécresse) et la Corse. Partout ailleurs une progression en voix. La croissance de la mobilisation au deuxième tour (malgré tout 41,59 % d'abstention contre 49,91 % au premier) n'a pas entraîné une forte baisse du poids du Front national. Il progresse déjà dans deux régions où il avait obtenu de bons résultats au premier tour (Nord-Pas-de-Calais - Picardie progressant de 1,59 point alors même que cette liste avait réuni 40,64 % des exprimés. De même en PACA, la liste conduite par Marion Maréchal Le Pen passant de 40,55 % à 45,22 %) (*tableau 1*).

6 - Soit 5 142 177 voix.

Tableau 1

	Évolution de l'abstention	Évolution des exprimés	Évolution des voix en faveur du candidat FN	Évolution en points en faveur du candidat FN	Score de la liste
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	-11,09	0	149 055	0,02	36,08
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	-6,81	-0,07	27 168	-1,56	21,67
Auvergne - Rhône-Alpes	-8,77	0,03	27 194	-2,97	22,55
Bourgogne - Franche-Comté	-10,59	-0,21	73 774	0,96	32,44
Bretagne	-5,3	-1,52	27 702	0,7	18,87
Centre-Val de Loire	-9,68	-0,01	46 268	-0,49	30
Île-de-France	-8,57	-0,55	-59 002	-4,39	14,02
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	-9,77	0,13	172 517	2,04	33,87
Nord-Pas-de-Calais - Picardie	-6,43	-3,64	106 628	1,59	42,23
Normandie	-9,13	0,51	57 012	-0,21	27,5
Pays de la Loire	-7,28	-0,07	15 839	-1,61	19,74
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-8,37	-4,76	166 441	4,67	45,22

LES PARTIELLES SOUS LE QUINQUENNAT DE FRANÇOIS HOLLANDE OU LA CONFIRMATION DU PHÉNOMÈNE

En général, les élections partielles sont, du fait de la faible mobilisation électorale, souvent considérées comme moins instructives que les grandes consultations nationales. À raison, on a pu observer au cours du mandat de François Hollande la difficulté des candidats du PS à se qualifier pour le second tour, voire à gagner. Comme fréquemment depuis 1981, les soutiens de la majorité en place font face à des difficultés électorales lors des partielles.

Ce qui nous frappe au cours de la séquence 2012/2017 c'est, ici aussi, le triple phénomène relatif à l'égard du FN : croissance du score par rapport à l'élection de référence, croissance de l'abstention au second tour, croissance des non exprimés dans le cadre de duels.

À titre d'illustration : dans la deuxième circonscription de l'Oise, Florence Italicani (FN) obtenait 23,23 % des suffrages au premier tour en juin 2012. En pourcentage comme en voix, une baisse a été constatée au second tour (22,18 % des exprimés). On pourra arguer que la peur de la gauche voire le positionne-

ment de Jean-François Mancel (LR) a joué. On remarquera toutefois qu'en mars 2013 non seulement la candidate voit son score de premier tour progresser de plus de trois points par rapport à celui obtenu neuf mois plus tôt, mais également qu'au deuxième tour elle tangente avec les 50 % (48,59 %), enfin que plus de 10 % des personnes s'étant déplacées ont déposé un bulletin blanc ou nul.

Dans la troisième circonscription du Lot-et-Garonne, le FN de juin à mars passe au premier tour de 15,71 % à 26,04 (et progresse même en voix). 14,25 % des personnes se déplaçant au second tour en 2013 déposent un bulletin non exprimé dans l'urne.

En Haute-Garonne (3^e), le FN passe de 7,81 % à 9,59 % dans une terre « hostile », dans le Nord (21^e) de 14,08 % à 18,09 %, se qualifie pour le second tour et – alors que s'affrontent un candidat UDI et un frontiste (qui gagne des voix), l'abstention progresse de deux points et plus de 6 % des votants déposent un bulletin blanc ou nul. Même schéma dans la 3^e circonscription de l'Aude : le FN progresse de 10 points entre 2012 et 2014 (passant de près de 18 % à plus de 27 %), se qualifie dans la partielle au second tour, progresse de près de 10 points alors même que blancs et nuls comme abstention évoluent nettement entre les deux tours.

2017, LA DOUBLE VICTOIRE DE MARINE LE PEN

La présidentielle de 2017 s'inscrit dans la logique des scrutins précédents. Commençons peut-être par le deuxième tour. 10 638 475 personnes ont voté pour la candidate du FN contre 7 678 491 au premier tour. Soit une progression de près de 3 millions de voix. Marine Le Pen voit ensuite son score passer de 21,3 à 33,9 % des suffrages exprimés. Près de 14 points de plus alors même que le débat d'entre-deux tours ne peut être considéré comme ayant été gagné par la candidate. Il a même tourné en faveur d'Emmanuel Macron si l'on en croit nos enquêtes⁷. L'essentiel n'est peut-être pas là. Il est probablement essentiel de se souvenir qu'en 2002 Jean-Marie Le Pen avait vu son score progresser de moins d'un point (passant de 16,9 % à 17,8 %) et qu'il n'avait gagné qu'un peu plus de 720 000 suffrages (pour atteindre 5 525 034 voix⁸). L'essentiel, en fait, se situe dans l'apathie. 20 % des électeurs se sont abstenus la première fois que

l'extrême droite était présente au deuxième tour, plus de 25 % quinze ans plus tard. L'abstention n'a jamais été à un tel niveau à une élection présidentielle. Hormis en 1969⁹, jamais elle n'a progressé entre le premier et le deuxième tour (*figure 1*).

Un peu plus de 1 769 000 personnes avaient voté blanc ou nul en 2002 au deuxième tour. Plus de 4 millions de Français ont adopté la même attitude en 2017. 12 personnes sur 100 se sont déplacées pour déposer un bulletin non exprimé. Ont refusé de choisir entre un candidat Emmanuel Macron dont les traits d'image étaient moins astringents que ceux de Jacques Chirac en 2002. Jamais autant de bulletins blancs et nuls n'ont été comptabilisés dans le cadre d'une élection présidentielle (*figure 2*).

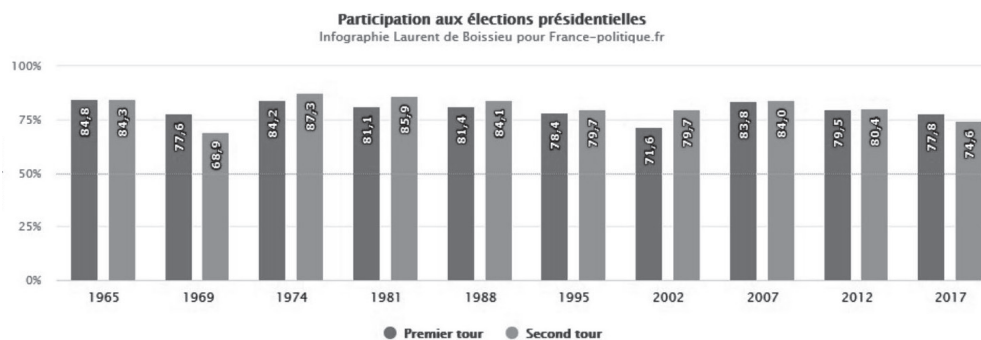
Dans ce contexte, le score du premier tour peut presque paraître anecdotique. Les 21,3 % de suffrages recueillis au premier tour dépassent largement les 17,9 % de 2012 ou encore les 16,9 % de 2002. Avec plus de 7 millions de voix, jamais l'extrême droite n'a vu autant de bulletins à son nom déposés dans les urnes.

7 - PowerPoint Presentation (harris-interactive.fr) 42 % des Français ayant vu le débat indiquaient qu'ils avaient été convaincus par Emmanuel Macron, 28 % par Marine Le Pen.

8 - Rappelons que, même si le transfert ne s'est pas effectué à 100 %, Bruno Mégret avait recueilli 667 043 voix.

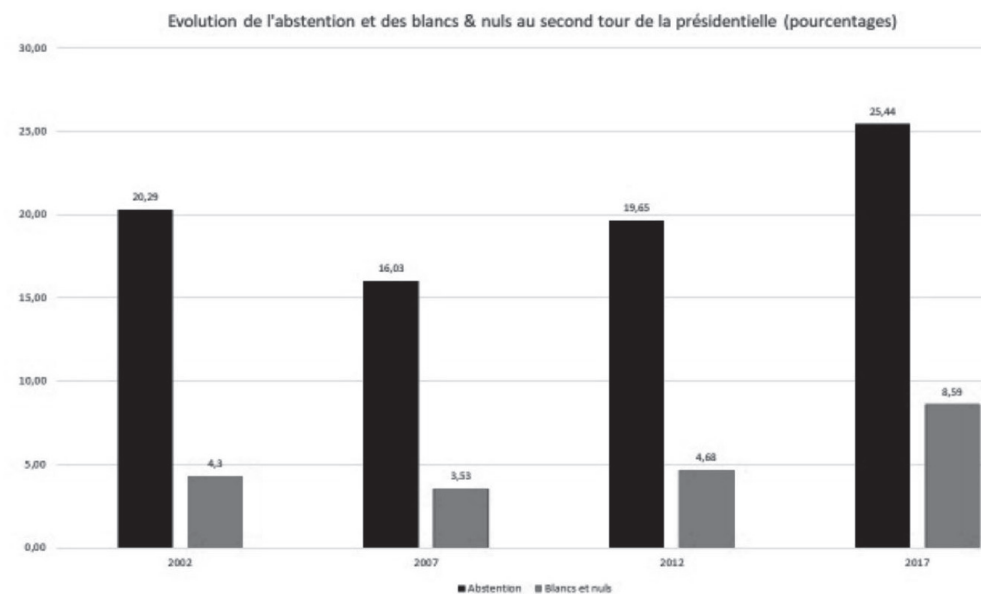
9 - Affrontement entre Georges Pompidou (44,5 % des voix au premier tour) et Alain Poher (23,3 %). Jacques Duclos (candidat communiste avec 21,3 % des voix) avait, avec le Parti communiste, édité une affiche « Bonnet blanc, blanc bonnet » et appelé – ce fut la première fois qu'un candidat adoptait cette position – à l'abstention au second tour.

Figure 1



<https://www.france-politique.fr/elections-presidentielles.htm>

Figure 2



2017 constituera donc pour le FN : la première élection à plus de 7 millions de voix sur son nom au premier tour, un record d'abstention et de blancs et nuls alors même que la formation politique est présente au second. Et ceci, sans mobilisation de masse telle que celle que nous avons pu voir le 1^{er} mai 2002 par exemple.

Même dans un contexte d'abstention massive (51,3 %), on ne peut occulter la singularité du vote FN en 2017 aux législatives. Certes – comme à chaque lé-

gislativ – le FN réalise un score bien inférieur à celui du scrutin précédent (13,2 %), cependant pour la première fois, ses députés ont été élus en duel. Pas un. Tous. Dans toutes les circonscriptions, on assiste (alors même que le duel n'opposait pas une personne de droite au FN mais bien du centre) : à une croissance de l'abstention (entre 0,5 point et plus de 7 points), à une baisse des exprimés, à une progression en voix du candidat ou de la candidate FN en dépit du recul du nombre d'électeurs (*tableau 2*).

Tableau 2

Circonscription	Élu(e)	Évolution de l'abstention	Évolution des exprimés	Évolution des voix en faveur du candidat FN	Évolution en points en faveur du candidat FN	Score du candidat
3002	Gilbert Collard	1,55	-5,73	5 843	17,89	50,16
6211	Marine Le Pen	3,91	-4,25	7 708	23,19	58,6
6602	Louis Aliot	0,47	-5,92	8 638	17,35	50,56
6212	Bruno Bilde	2,59	-5,63	8 350	23,39	55,08
5919	Sébastien Chenu	5,55	-7,09	3 337	24,05	55,35
3406	Emmanuelle Ménard	1,1	-5,29	643	7,47	53,49
6203	José Evrard	6,72	-5,74	1 183	17,41	52,94
6210	Ludovic Pajot	7,68	-6,58	3 617	21,78	52,58

SÉNATORIALES DE 2017 : PAS D'ÉLUS MAIS DES VOIX... QUI N'AURAIENT PAS « DÛ » ARRIVER AUX CANDIDATS DU RN

Il arrive que des électeurs se « ressaisissent ». Ou qu'une poussée observée chez les Français ne se manifeste pas auprès d'autres catégories de population. Si, à la différence de 2014, le FN n'a pas obtenu d'élu aux élections sénatoriales de 2017, observons qu'il a « surperformé » au regard de son potentiel de départ. On peut rappeler ici encore le mode de scrutin particulier (élections par des grands électeurs avec obligation de vote). Pour autant, *sur le papier*, le FN ne pouvait s'appuyer que sur environ 700 grands électeurs dans les départements où il présentait des candidats (en France métropolitaine 39 sur 42). Il a pourtant obtenu 2 026 voix, enregistrant une progression d'environ 60 % par rapport à 2011.

Dans son communiqué, le FN indique que « Parmi les hausses les plus significatives, on peut signaler l'Essonne (de 18 voix en 2011 à 87 voix en 2017), la Haute-Loire (de 7 à 24 voix), le Pas-de-Calais (de 101 à 260 voix) ou encore les Pyrénées-Orientales (de 27 à 56 voix). Enfin, deux listes de rassemblement, conduites par des élus de droite mais présentées par le Front national, ont permis respectivement de passer

de 45 à 122 voix (Isère) et de 64 à 107 voix (Seine-et-Marne). »

Le débat raté de Marine Le Pen dans l'entre-deux tours de la présidentielle n'a pas empêché la poursuite de la poussée du FN.

EUROPÉENNES DE 2019 : BIS REPETITA

Ce ne fut pas une surprise. Les différentes enquêtes d'opinion et d'intentions de vote menées en amont du scrutin ont pu montrer la forte probabilité du RN d'arriver en tête des élections européennes. Pour la deuxième fois, à un scrutin comparable, le RN était en tête du scrutin. Pour la deuxième fois, nous n'avons noté aucune réaction d'opinion. Alors même que la première délégation française au Parlement européen était constituée d'élus d'extrême droite, profondément critiques – pour ne pas dire plus – à l'égard de l'Europe *la classe politique* n'a pas fortement réagi. Pas plus que les Français.

Est passée sous silence également, une légère modification de la structuration de la composition des électeurs des listes FN/RN de 2014 et 2019. Et notamment un vieillissement de cette population. Jusqu'à présent, les personnes âgées de plus de 50 ans étaient doublement rétives à voter FN/RN aux élections euro-

péennes. D'une part structurellement, car les jeunes plus les personnes âgées étaient enclines à voter pour cette formation politique. D'autre part « conjoncturellement » car cette génération apportait un regard plus positif à l'égard de l'Europe que le reste de la population française.

LES MUNICIPALES DE 2020 UN VRAI ÉCHEC DU RN ?

Les élections municipales peuvent apparaître, au premier regard, comme une défaite du RN. Ou, à tout le moins, une absence de victoire. Il semble important de considérer quatre éléments : un effet de la Covid sur la participation des proches du Rassemblement national, une offre électorale plus réduite qu'en 2014, une victoire nette dans la plupart des villes gérées par un élu proche de cette formation politique, une apathie à la suite des reconductions voire la victoire de Louis Aliot.

42 % des Français estimaient le jour du premier tour que le risque était élevé d'être exposé au coronavirus en se rendant dans un bureau de vote (62 % des abstentionnistes mobilisaient cet argument comme principale explication). Ce furent les électeurs de Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle comme les proches du RN qui exprimaient le plus intensément

cette crainte (respectivement 56 % et 57 % d'entre eux). L'absence d'une part importante de cet électorat au niveau national est à considérer et ce d'autant plus que l'offre politique était plus faible qu'en 2014 (sensiblement 600 candidatures lors de la précédente consultation contre 400 cette fois-ci).

À Fréjus, avec 50,6 %, le maire David Rachline est reconduit dès le premier tour. Il avait, en 2014, été élu au deuxième tour avec 45,55 % des voix. Sont également réélus au premier tour Steeve Briois à Hémin-Beaumont (74,21 % des voix contre 50,25 % six ans auparavant), Joël Hébrard au Pontet (57,2 %, 42,62 % au cours du scrutin précédent. Il l'emportait au second tour avec 7 voix d'avance), Julien Sanchez à Beaucaire (passant de 30,81 % au second tour à 59,5 % au premier cette fois-ci), Franck Briffaut à Villers-Cotterêts (de 41,53 % à 53,46 %) ou encore Philippe de Beauregard à Camaret-sur-Aigues (doublant presque son score passant de 36,51 % au deuxième tour de 2014 à 70,22 % au premier de 2020). Nous pourrions ajouter la réélection, dès le premier tour, de Robert Ménard à Béziers avec près des deux tiers des suffrages en sa faveur. Arrêtons-nous sur le cas de Perpignan. Dans cette commune de plus de 100 000 habitants, les ambitions de Louis Aliot ne faisaient pas mystère. Recueillant près de 45 % des suffrages au deuxième tour en 2014 après être arrivé en tête au premier, l'élection de l'ancien dirigeant du

FN n'a constitué en rien une surprise. Les intentions de vote montraient cette hypothèse comme probable. Les reportages dans les médias tant nationaux que locaux également. Et pour autant, l'élection d'un candidat proche du RN se fit. Alors qu'elle était anticipable, elle n'a engendré aucune mobilisation particulière. Les plus de 53 % des suffrages accordés à la liste Aliot s'inscrivent dans un contexte certes marqué par la Covid mais où plus d'un électeur sur deux ne s'était pas déplacé. La dernière fois qu'une ville de 100 000 habitants avait élu un maire FN remonte à il y a plus de vingt ans. Jean-Marie Le Chevallier devient le premier représentant d'extrême droite à diriger une commune d'une telle envergure. Toulon, mais aussi Orange, Vitrolles ou Marignane comme des symboles. Les « comités de résistance » ou autres observatoires des villes gérées par le FN n'ont pas été réactivés à la suite de la victoire de Louis Aliot en 2020. Le nouveau maire de la préfecture des Pyrénées-Orientales a même pu s'offrir le luxe d'ouvrir les musées alors même que les dispositions prises dans le cadre de la situation sanitaire le lui interdisait. En d'autres temps, assurément, un doute fort aurait été émis quant à la sincérité de la démarche (un représentant du RN valorisant la culture pouvant être vu comme *a minima* un acte de communication orthogonal avec les valeurs qu'il défendrait). Tel n'a pas été le cas. Nous sommes bien loin des débats de 1995 où

les artistes se demandaient, par exemple, s'ils allaient participer aux festivals d'Orange ou de Toulon.

DERRIÈRE LES RÉGIONALES DE 2021 SE CACHENT LES DÉPARTEMENTALES

« Quoi ! Tu regardes la paille dans l'œil de ton frère ; et la poutre qui est dans ton œil, tu ne la remarques pas ? ». Telle est la phrase qui peut venir à l'esprit lorsque l'on écoute les commentaires au lendemain des élections de 2021. Car la lecture ayant été adoptée par nombre d'analystes se focalisait sur les élections régionales et non sur le résultat des élections départementales. Sur ce point, observons que les tendances identifiées préalablement persistent. Même si le score du RN a été en forte baisse par rapport aux scrutins de 2015 relevons malgré tout différents points. Le Rassemblement national progresse en nombre de voix dans la plupart des cantons où ses candidats sont qualifiés au second tour (dans 507 cantons sur 568). Dans l'ensemble du territoire, à périmètre comparable, le RN gagne plus de 219 000 voix et voit son score moyen passer de 28,2 % à 33 %. Dans les cantons concernés, la participation a évolué sensiblement à l'identique que dans le reste de la France (+1,3 contre +1,2) et le nombre

de blancs et nuls également (2,5 % des votants contre 2,9 % au niveau national). Aussi, là encore, le RN progresse globalement dans les cantons où il est présent. Et il n'y a pas de front républicain massif à relever¹⁰. On notera enfin que, même si leur nombre est faible¹¹, tous les élus RN l'ont été dans le cadre de duels et non de triangulaires.

Bien audacieux celui qui peut aujourd'hui s'avancer avec certitude et prédire ce que sera le score de Marine Le Pen à la prochaine présidentielle – voire de sa présence au second tour. La campagne, la sienne comme celles des autres, la capacité même d'Éric Zemmour à se présenter détermineront le résultat final de la candidate d'extrême droite. Pour autant... la présence d'Éric Zemmour rend plus faible encore l'éventuelle appréhension qui pourrait exister à l'évocation d'une Marine Le Pen élue Présidente de la République. Si la candidate du RN apparaît toujours d'extrême droite pour 69 % des Français (soit 5 points de plus que la manière dont le polémiste est qualifié), elle bénéficie de traits d'image nettement plus valorisants que son compétiteur direct : respectueuse (45 %, +14 points), courageuse (59 %, +13), comprend bien les préoccupations

des Français¹² (41 %, +11), sympathique (43 %, +11) ou encore : ferait une bonne Présidente de la République (39 %), rassurante (38 %), a de bonnes idées pour la France (45 % !)...¹³. Voir, comme cela, entre un tiers et la moitié des Français qualifier positivement Marine Le Pen constitue une illustration complémentaire d'une forme si ce n'est d'adhésion au moins d'apathie.

Électoralement, en se projetant vers le futur, cette apathie se caractérise par... une non-intention de vote. Ainsi, dans l'hypothèse d'une présence de Marine Le Pen face à Emmanuel Macron au second tour, 55 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon ne s'exprimeraient pas, 45 % de ceux d'Anne Hidalgo, 42 % de ceux de Yannick Jadot et même 29 % de ceux de Valérie Pécresse.

Dans la même veine, on observe que Marine Le Pen n'est pas l'épouvantail. Ainsi, lorsque l'on propose aux Français de se saisir d'un bulletin de vote virtuel pour disqualifier un candidat, 22 % ne choisissent personne. La candidate du RN n'est que le quatrième réceptacle d'un vote négatif (10 %), derrière Éric Zemmour, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélen-

10 - C'est dans le 21^e canton du Maine-et-Loire où la baisse est la plus nette. -3,5 points entre les deux tours. On ne peut parler d'une inversion de tendance.

11 - 13 binômes élus au total en France contre 31 en 2015.

12 - On ne soulignera jamais assez la prégnance de ce thème dans l'appréciation des responsables politiques.

13 - https://harris-interactive.fr/opinion_polls/barometre-dintentions-de-vote-pour-lelection-presidentielle-de-2022-vague-25/

chon. Et encore, dans le détail, ce sont essentiellement des électeurs potentiels d'Éric Zemmour qui tactiquement adopteraient ce comportement¹⁴.

Un sondage n'est pas un vote. La déclaration de décembre n'est pas la réalité d'avril. Mais le simple fait que des électeurs – de

gauche qui plus est – refusent pour près d'un sur deux de choisir entre un candidat (fusse-t-il posé au centre droit) et une candidate qu'ils qualifient d'extrême droite constitue un signal à considérer. Et une preuve supplémentaire, si besoin était, de l'affadissement d'un front républicain qui semble d'autant moins efficace que Marine Le Pen apparaît souvent comme... républicaine et qu'elle peut être qualifiée – dans les sondages – au second tour sans que cela ne génère de forts remous d'opinion ■

14 - https://harris-interactive.fr/opinion_polls/un-president-epatant-test-dune-methode-de-vote-alternative-a-lelection-presidentielle-vague-1/

TROIS RÉPUBLIQUES À L'ORDRE DU JOUR DES CHAMBRES

UNE HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Depuis les lois constitutionnelles de 1875, la critique de l'action politique porte régulièrement sur la fabrication de la loi. Beaucoup ne savent pas comment elle est élaborée, et il est sûr que la simple lecture du texte publié au Journal officiel ne suffit pas à en saisir véritablement l'esprit. En remontant le processus délibératif de la loi, on peut y parvenir. La fabrication de l'ordre du jour des Chambres, en France, constitue un indicateur performant du travail législatif et donc, du bon cheminement de la confection de la loi. Étudier comment ce mécanisme a été initialement conçu et comment il a évolué éclaire les relations entre l'exécutif et le législatif. On constate alors que le développement de ces relations, dans un face-à-face régulier, au gré de trois républiques, a nécessité la création d'une structure ad hoc – la Conférence des présidents, dans l'optique partagée d'un ordre du jour efficace.

Christophe BELLON

Maître de conférences en histoire contemporaine aux facultés de
l'Université catholique de Lille
Vice-Doyen de Faculté

Membre correspondant du Centre d'histoire de Sciences Po

RÉGULER LE PARLEMENTARISME ABSOLU

La prépondérance du Parlement dans les institutions politiques de la Troisième République a nécessité de

parfaire l'organisation de la délibération de la Chambre des députés et du Sénat. Ce parlementarisme « absolu » fut rapidement victime du succès de son postulat démocratique. La programmation des travaux législatifs connaît l'encombrement dès 1880, à partir de la réforme de la magistrature. Avec le développement des

forces politiques au Parlement, suivi de la constitution des partis politiques à partir de 1901, la diversité fragmentée de l'expression politique des républicains rend souhaitable une réforme des procédures parlementaires.

À la suite de la réforme des grandes commissions (1902), des conditions de leur nomination (1910) et de la naissance de groupes parlementaires structurés (1910)¹, la résolution du 8 novembre 1911 met en place la Conférence des présidents. L'article 94 du règlement de la Chambre, adopté le 4 février 1915, en fixe le statut. L'objectif est d'introduire plus d'ordre et de méthode dans la marche des travaux législatifs². Inspirée d'une proposition de résolution d'Abel Ferry, député des Vosges³, la Conférence des présidents organise l'ordre du jour des travaux sans remettre en cause le principe de sa maîtrise par la Chambre elle-même. Elle réunit les pré-

sidents des commissions et les présidents des groupes ou leurs représentants, sous la présidence du président de la Chambre⁴, qui peut se faire suppléer. Ce dernier la convoque chaque semaine si nécessaire. Le Gouvernement peut y prendre part, s'il le souhaite. Aucun des membres des quatre-vingts gouvernements de la Troisième n'a reçu explicitement les relations avec le Parlement parmi ses attributions. Elles ont été assumées parfois par le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, avant d'être reprises, dans les années 1930, par le secrétaire général de la présidence du Conseil⁵.

Pour lutter contre les demandes intempestives d'urgence sur des projets et propositions de loi de plus en plus nombreux, les articles 95 et 96 du règlement ont introduit deux règles de priorité obligatoires dans la fixation de l'ordre du jour : la suite de la délibération d'une proposition ou d'un projet de loi, interrompue par la levée de séance, doit être inscrite par priorité en tête de l'ordre du jour de la séance suivante (article 95). D'autre part, les propositions et projets de loi revenant à la Chambre après modification par le Sénat sont ins-

1 - Voir Jean-Félix de Bujadoux, « L'Institutionnalisation et l'affirmation des groupes parlementaires : un révélateur de la mutation du parlementarisme à l'œuvre sous la République parlementaire (1910-1958) », dans Elina Lemaire (dir.), *Les Groupes parlementaires*, Paris, Institut francophone pour la Justice et la Démocratie, 2019, p. 105-119.

2 - Eugène Pierre, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire. Suppléments* de 1910, [803], Paris, Libraires-Imprimeries réunies, disposition de l'article 94 du Règlement de la Chambre des députés, 4^e édition, 1919, p. 1156.

3 - Proposition de résolution du 23 février 1911. Voir Eugène Pierre, *op. cit.*, p. 1157.

4 - Les vice-présidents ne sont pas mentionnés en 1911 ; mais ils apparaissent dans le Règlement de 1915.

5 - Un exemple désormais connu : Théodore Tisier, Conseiller d'État. Voir Christophe Bellon, *Aristide Briand*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 221. Et Christophe Bellon, *La République apaisée*, Paris, Éditions du Cerf, 2016, tome 2, p. 343.

crits en tête de l'ordre du jour immédiatement après le débat en cours, sauf si la Chambre en décide autrement. L'ordre du jour d'une séance ne peut plus être modifié après son ouverture, sauf à la demande de cinquante députés au moins dont la présence effective est constatée par appel nominal. La Chambre garde cependant la faculté de tenir des séances supplémentaires ou de supprimer les séances prévues. La discussion immédiate d'un texte peut être demandée à tout moment par la commission ou le Gouvernement. Globalement, le législateur a obtenu la régulation du fonctionnement parlementaire qu'il souhaitait. Comme le rappelait Eugène Pierre, « la seule méthode pour travailler utilement, c'est de faire chaque chose à son heure. »⁶ Pour parvenir à une délibération mieux régulée, il aura fallu encadrer le temps parlementaire dans la procédure législative.

La contribution de la réforme à une meilleure fluidité de la délibération parlementaire se mesure dans les rapports avec le Sénat et le Gouvernement. Au Sénat, en l'absence de Conférence des présidents ou d'une autre instance dédiée à cette tâche, l'établissement de l'ordre du jour reste à la charge du Président. Le dialogue régulier entre les deux assemblées du Parlement est imposé par la nécessaire coordination de leurs travaux respectifs. À cette fin, le président du Sénat doit régulièrement avertir la Chambre des inconvénients que cer-

taines initiatives d'inscription à l'ordre du jour des travaux peuvent avoir sur le vote de projets urgents, tels que la loi de finances. Par ailleurs, il est autorisé, en matière de fixation d'interpellations, à demander à la Chambre le droit de s'entendre avec les interpellateurs et avec les ministres, afin de proposer en séance un ordre préalablement accepté⁷. Il peut informer la Chambre de tout retard dans la procédure parlementaire et des « efforts nécessaires » qu'il a faits auprès des commissions pour accélérer le dépôt des rapports⁸.

De manière générale, les relations entre les Assemblées et le Gouvernement se sont trouvées mieux structurées, grâce à la régulation apportée par la Conférence des présidents qui leur a fourni un lieu de délibération commune. Eugène Pierre faisait de l'effectivité de cette concertation un préalable à l'approfondissement du rôle de la Conférence, lorsqu'il affirmait : « Dans un régime républicain, il n'y a certainement pas de cloison étanche entre le législatif et l'exécutif, imprégnés du même esprit. Le Gouvernement et les Chambres peuvent se pénétrer à toute heure, et ce que l'on appelait confusion des pouvoirs sous le régime falot des doctrinaires, n'est plus qu'un fantôme bien terrible. Il serait détestable, au contraire, que des ministres

7 - On peut voir les précédents des 17, 20 et 26 mai 1904 à la Chambre des députés.

8 - *Journal Officiel*, Sénat, Débats, séance du 18 octobre 1904 : voir Eugène Pierre, *op. cit.*, p. 1160.

6 - Eugène Pierre, *op. cit.*, p. 1159.

eussent la tentation de conduire les affaires ou de choisir les agents sans se soucier des vœux de la majorité. »⁹ Si la Troisième République a réussi à réguler le parlementarisme absolu en faisant naître la Conférence des présidents, la Quatrième République va permettre, en stabilisant la République parlementaire, d'associer davantage le pouvoir exécutif aux décisions de la Conférence des présidents désormais établie dans les deux Chambres.

STABILISER LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE CONTINUÉE

Les constituants de 1946 confient, à nouveau, l'essentiel du pouvoir de décision aux assemblées. Le Règlement des Assemblées constituantes et le Règlement de l'Assemblée nationale en 1947 (article 34) confirment la fonction de la Conférence des présidents dans la préparation de l'ordre du jour. On élargit d'abord sa composition, notamment en y admettant les présidents de commissions spéciales¹⁰. À partir du 25 juin 1954, le rapporteur général de

la commission des Finances y a également accès. La présidence de la Conférence demeure confiée au président de l'Assemblée nationale ou à un vice-président désigné par lui.

Si la nouvelle République s'inscrit dans la même tradition de « bon vouloir des assemblées »¹¹ que la précédente, le Gouvernement se trouve associé de plus près à l'élaboration de l'ordre du jour. Un rééquilibrage des pouvoirs s'est effectué progressivement au sein de la Conférence. La représentation des groupes parlementaires est aménagée de deux manières : seuls peuvent siéger les présidents des groupes dont l'effectif est supérieur à 14 membres en début de législature, au moment de la constitution de la Conférence des présidents. De plus, le vote des présidents de groupes est pondéré en fonction de leur importance numérique. Par ailleurs, le Gouvernement est représenté en permanence à la Conférence.

Dans la discussion au fond ou dans les votes, la position du Gouvernement demeurerait fragile, sa capacité de peser sur les décisions du Parlement dépendant du « degré d'autorité » qu'il exerçait sur sa majorité¹². Mais les intérêts dont il avait

9 - Eugène Pierre, *Traité politique, électoral et parlementaire*, introduction aux *Supplément* de 1910, Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 3^{ème} édition entièrement refondue, 1914, p. XXXIII-XXXIV.

10 - Exemple de la commission de la Réforme administrative de 1947.

11 - André Hauriou et Jean Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 7^e édition, 1980, p. 1078.

12 - Georges Galichon, « Aspects de la procédure législative en France », *Revue française de science politique*, 4^e année, n° 4, 1954, p. 819.

la charge étaient progressivement protégés par un ensemble de règles permettant de déclarer irrecevables les propositions ou les amendements les plus importants. Tout en reprenant les principales règles en vigueur sous la Troisième République, le règlement adopté en 1947 par la première Assemblée nationale de la Quatrième met l'accent sur la nécessité de limiter strictement la possibilité de modifier l'ordre du jour des séances initialement établi. Par la suite, plusieurs modifications du Règlement donnent à la Conférence des présidents compétence pour fixer l'ordre du jour des deux semaines à venir ; les simples députés ne peuvent obtenir l'inscription de nouveaux textes au cours de la période. La stabilité du programme des travaux législatifs résultant de cette innovation réglementaire permet d'accroître l'influence du Gouvernement sur le déroulement de ces travaux, et rééquilibre ainsi l'exercice des pouvoirs sans remettre en cause la prépondérance du législatif.

Tenus à huis clos et impliquant un nombre limité de députés, les travaux de la Conférence des présidents bénéficient d'une efficacité plus grande qu'en séance publique, surtout depuis que la réforme adoptée le 25 mai 1954 en a modifié les conditions de délibération. Le Gouvernement avait la faculté d'expliquer largement les raisons de ses choix et les difficultés qu'il affrontait, et pouvait d'autant plus facilement emporter l'adhésion de la Conférence qu'elle était généralement composée de

parlementaires éprouvés ayant souvent exercé des fonctions gouvernementales. Seul à disposer, par définition, d'une vision d'ensemble de l'organisation de son action, le Gouvernement pouvait en développer de façon systématique, devant la Conférence des présidents, la traduction en termes de fixation de l'ordre du jour. Il lui était de toute manière plus facile, dans un régime parlementaire, de conduire le débat sur l'ordre du jour une fois par semaine que de résister à des remises en cause répétées chaque jour.

Les travaux de la Conférence des présidents étaient précédés par une phase administrative confiée conjointement au secrétaire général de l'Assemblée nationale et au secrétaire général du Gouvernement. L'article 6 de l'Instruction générale du Bureau¹³ leur confiait le soin d'établir un ordre du jour « prévisionnel », facilitant les choix opérés ultérieurement par l'instance politique qu'est la Conférence. À partir de 1952, la pratique de cette phase préparatoire contribua à établir une distinction entre les points prévisionnels d'ordre du jour relevant des débats politiques et ceux relevant des travaux législatifs. Il en résulta un progrès dans la sélectivité des points traités qui accroissait le poids du Gouvernement

13 - Jean Lyon, *Nouveaux suppléments au Traité politique, électoral et parlementaire d'Eugène Pierre*, Paris, publications de l'Assemblée nationale, 1990, tome deuxième, la IV^e République (1946-1958), p. 472-473.

dans l'organisation des travaux du Parlement. À partir de 1954, la sélection des points d'ordre du jour se fit encore plus drastique : de 45 au début de 1954, leur nombre passa, courant 1955, à 14. La résolution de 1954 donne au président du Conseil, personnellement, le pouvoir de proposer la tenue d'autres séances que celles arrêtées par la Conférence des présidents. Cette faculté a été successivement utilisée par Pierre Mendès France, les 17 et 27 décembre 1954, Edgar Faure, les 9 et 16 novembre 1955, et Maurice Bourgès-Maunoury, le 26 juin 1957.

Au Conseil de la République, la Conférence des présidents a été instituée de manière singulière par le Règlement de 1947. Celui-ci prévoyait en effet la convocation, pour une réunion hebdomadaire, de personnalités exerçant les mêmes fonctions qu'à l'Assemblée les membres de la Conférence des présidents, mais ne parlait que de « la conférence » au sens obvie de « réunion ». C'est seulement par la résolution du 20 mai 1986, qui a modifié de nombreux articles du Règlement du Sénat, que la dénomination de « Conférence des présidents » sera introduite, en même temps que lui est intégré le rapporteur général de la commission des Finances du Sénat, qui lui était jusqu'alors associé de fait.

En apportant sa contribution à la stabilisation de la République parlementaire, puisqu'elle organisait une meilleure prise de décision, la Conférence des présidents,

établie de fait dans les deux Chambres, a résisté au changement de République. Sous la Cinquième, son rôle de conciliation des pouvoirs législatif et exécutif sera renforcé par la présence dans le Gouvernement d'un nouvel interlocuteur permanent, le ministre des Relations avec le Parlement.

CONCILIER LES POUVOIRS

À la différence de la Constitution de 1946, qui ne contenait aucune disposition relative à la conduite des travaux parlementaires, la Constitution de 1958 s'est préoccupée de régir les pouvoirs et le mode de délibération des Assemblées de manière à garantir au pouvoir exécutif les moyens d'une action stable. C'est ainsi que la notion d'un ordre du jour prioritaire, fixé à la discrétion du Gouvernement, a été inscrite dans le texte initial de l'article 48 de la Constitution, la Conférence des présidents étant maintenue par les Règlements des assemblées.

Le texte même de la Constitution impliquait la définition d'une procédure institutionnelle permettant l'exercice de la compétence nouvelle ainsi conférée au Gouvernement à travers la communication de l'ordre du jour prioritaire à la Conférence des présidents (cet ordre du jour priori-

taire pouvant être modifié, à tout moment, par communication du Gouvernement au président de chaque Assemblée). À partir du premier gouvernement de Georges Pompidou, constitué en avril 1962, la gestion au jour le jour de cette procédure a été confiée au ministre des Relations avec le Parlement. Chaque semaine, le ministre transmettait l'ordre du jour prioritaire à la Conférence des présidents, tout en engageant, dans ce cadre, le dialogue nécessaire entre les deux pouvoirs dont la Constitution a profondément modifié le cadre des relations. L'importance de ce « ministère de l'ordre du jour »¹⁴, présent dans chaque gouvernement depuis avril 1962, est soulignée par la place attribuée à son titulaire, au banc du Gouvernement, à côté du Premier ministre.

Jusqu'à la réforme constitutionnelle de 2008, la Conférence des présidents ne joue, sur l'ordre du jour prioritaire, qu'un « rôle purement formel », car « elle se borne à prendre acte des propositions de l'exécutif sur lesquelles elle ne peut émettre aucun vote »¹⁵. Si cet ordre du jour prioritaire « ne constituait pas pour autant un « diktat » imposé à l'ensemble

des parlementaires »¹⁶, c'est dans la mesure où il n'emportait pas impossibilité rédhibitoire au Parlement d'examiner d'autres questions ou d'autres textes que ceux qui y étaient inscrits – la tenue de tels débats, inscrits à l'ordre du jour complémentaire, étant dans une large mesure une question de volonté politique¹⁷. L'exécutif trouvait ici une forme de revanche sur le rôle limité que la Troisième République et, dans une moindre mesure la Quatrième, lui avaient imposé en l'espèce. La révision constitutionnelle de 2008 définit un nouvel équilibre en organisant un partage de l'ordre du jour entre le Gouvernement et le Parlement¹⁸.

Inversant la perspective fixée jusqu'alors par la Constitution, l'article 48 dispose désormais que « l'ordre du jour est fixé par chaque Assemblée », avant de préciser que deux semaines de séance sur quatre sont réservées par priorité à l'examen des textes dont le Gouvernement a demandé l'inscription à l'ordre du jour. Il en résulte que les assemblées peuvent

14 - Guy Carcassonne, « Penser la loi », *Pouvoirs*, n°114, 2005, p. 51.

15 - Pierre Hontebeyrie, « La fixation de l'ordre du jour prioritaire : un pouvoir sans contre-pouvoirs », *Pouvoirs*, n°34, 1985, p. 14. Voir aussi Xavier Roques, « Le mythe de l'ordre du jour prioritaire », *Les Petites Affiches LPA*, n°54, 1992, p. 33.

16 - Basile Ridard, *L'Encadrement du temps parlementaire dans la procédure législative. Étude comparée : Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni*, Paris, Institut universitaire Varenne, 2018, 820 p.

17 - Ainsi que le fait remarquer Pierre Hontebeyrie, *op. cit.*, p. 16.

18 - Christophe Bellon, « Présider à l'épreuve de nouvelles règles constitutionnelles, de Jules Grévy à Bernard Accoyer », dans Jean Garrigues (dir.), *Les Présidents de l'Assemblée nationale de 1789 à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 81-97.

dès lors fixer librement la moitié de leur ordre du jour.

L'article 39 de la Constitution mentionne la Conférence des présidents, dont l'institution acquiert ainsi par ricochet valeur constitutionnelle, à propos des modalités d'inscription des projets de loi à l'ordre du jour. En revanche, l'article 48 n'en parle pas. La fonction précise de la Conférence dans la fixation de l'ordre du jour est définie par les règlements des assemblées. Aux membres précédemment présents, et, bien sûr, au ministre chargé des Relations avec le Parlement s'ajoutent désormais le rapporteur général de la commission des Affaires sociales et le président de la commission des Affaires européennes. Les présidents des commissions spéciales et le président de la commission dite des immunités (à l'Assemblée nationale) peuvent, à leur demande, participer à la Conférence.

L'article 48 établit « un cadre général obligatoire » dans lequel doivent s'exercer les pouvoirs de chaque Conférence des présidents. Réunie, en pratique, chaque semaine, celle-ci examine l'ordre du jour des travaux pour la semaine en cours et pour les trois semaines suivantes. Pour les deux semaines dont l'ordre du jour est consacré aux textes et aux débats choisis par le Gouvernement, seul un « aménagement » peut être envisagé à la suite d'un « échange de vues » avec celui-ci. Le Gouvernement peut parfaitement ne pas tenir compte des demandes d'aménagements exprimées par

les parlementaires en Conférence des présidents, « en raison de la priorité constitutionnelle qui (lui) est reconnue dans la fixation de l'ordre du jour ». Pour les deux semaines laissées à l'appréciation des Chambres, qui comportent notamment un jour de séance dont l'ordre du jour est fixé à l'initiative des groupes d'opposition et des groupes minoritaires (sur des sujets qualifiés par un usage maintenant établi de « niches parlementaires »), la Conférence des présidents élabore un programme soumis sans possibilité de modification au vote des députés en séance publique. Enfin, il revient à la Conférence d'organiser le troisième temps des travaux parlementaires prévu par l'article 48 de la Constitution, la semaine de contrôle de l'action du gouvernement. Celle-ci est régulièrement utilisée – réquisitionnée ? – par le Gouvernement pour la discussion de textes jugés prioritaires par rapport à l'activité de contrôle parlementaire.

Contrairement à la procédure d'urgence organisée par l'ancien article 45 de la Constitution, les Conférences des présidents des deux Assemblées peuvent s'opposer conjointement, en vertu de l'article 45 nouveau, à l'engagement par le Gouvernement de la procédure accélérée d'examen d'un texte. Elles peuvent invoquer notamment à cet effet la méconnaissance par le Gouvernement du délai de six semaines, imparti pour l'examen d'un texte en séance publique à compter de son dépôt. Par ailleurs, l'article 39 nou-

veau de la Constitution empêche l'inscription à l'ordre du jour de tout projet de loi pour lequel la Conférence des présidents « constate que les règles fixées par la loi organique [n°2009-403 du 15 avril 2009] sont méconnues ».

Le secrétariat des réunions des Conférences des présidents et leur préparation technique sont assurés par les secrétaires généraux de l'Assemblée nationale et du Sénat et les fonctionnaires placés sous leur autorité, en liaison avec le cabinet du ministre des Relations avec le Parlement avec lequel ils entretiennent des relations régulières. La tenue continue des « précédents » sur lesquels se sont appuyées jadis, à la Chambre des députés en particulier, la pratique et l'œuvre écrite d'un Eugène Pierre, alimente l'expertise de l'administration parlementaire, qui peut être précieuse au Gouvernement comme au président de chaque assemblée dans sa conduite des travaux de la Conférence des présidents.

L'équilibre des relations entre l'exécutif et le législatif permet à l'examen des textes de prendre le rythme de croisière de l'adoption d'une loi tous les trois mois. La réforme constitutionnelle de 2008 a réduit la possibilité d'une obstruction effective ; en revanche, il ne faut pas sous-estimer les risques de parasitage de l'ordre du jour provoqués par une utilisation volontairement faussée, quelles que soient les protestations contraires, du droit individuel d'amende-

ment. La Conférence des présidents a les pouvoirs nécessaires pour régler ce type d'incident, pourvu qu'elle ait la volonté politique de jouer son rôle de conciliation entre les parlementaires et l'exécutif. Il est vrai cependant que cette ambition peut être contrariée par le formalisme qui caractérise normalement le fonctionnement de la Conférence, consacrée dans une large mesure à prendre acte de décisions dont le contenu a été préparé en amont. Et même dans ce cadre préétabli, l'inscription d'un texte ne relève pas de l'arbitraire¹⁹ ; elle dépend de la prise en considération d'une trentaine de critères objectifs et de la bonne coordination de l'ensemble des parties prenantes à la procédure : les ministres, les présidents de commission et les fonctionnaires des assemblées œuvrant au bon déroulé de la Conférence. « Il ne faut oublier personne ! »²⁰

Assurer la séparation des pouvoirs dans leur complémentarité est la mission principale de la Conférence des présidents et les conditions du succès de leur conciliation. Même s'il ressort de la pratique qu'en raison de la pondération des votes des présidents de groupes, c'est bien le président

19 - Alain Vidalies, « Le ministre chargé des relations avec le Parlement », débat avec Roger Karoutchi, *Constitutions*, juillet-septembre 2013, p. 3.

20 - Entretien du 27 octobre 2021 avec François Charmont, haut-fonctionnaire et ancien directeur de cabinet de quatre ministres des Relations avec le Parlement.

du groupe majoritaire de chaque Chambre qui, sous la V^e République, a la capacité politique de prendre la décision ultime sur les questions posées à la Conférence des présidents.

*
* *

En insérant pour la première fois dans la Constitution un titre spécifiquement consacré aux « rapports entre le Parlement et le Gouvernement », les constituants de 1958 ont montré l'importance fondamentale, pour l'équilibre des pouvoirs, de la bonne définition des conditions de fonctionnement du travail parlementaire. À tel point qu'on ne peut parler d'un pouvoir sans évoquer l'autre, et inversement : ils sont les deux faces d'une même pièce et les modalités de leur interaction réciproque

permettent de saisir les ressorts de leur fonctionnement propre. Dans ce cadre, au fil de trois Républiques, les décisions politiques qui, au Parlement, président à la fabrique de la loi ont été fluidifiées par la Conférence des présidents. Aujourd'hui, ni le Gouvernement, ni le Parlement ne remettent en question son existence plus que centenaire, tant la fixation ordonnée des travaux des Chambres reste une ardente nécessité dans une République parlementaire, fût-elle à correctif présidentiel. Et le ministère des Relations avec le Parlement est, pour le Gouvernement, un poste de vigie. Winston Churchill, s'adressant jadis à son propre pays, avait déclaré : « Pour faire de grandes choses, il faut avoir un plan et manquer de temps. » Ces paroles lucides s'appliquent, plus modestement mais tout aussi exactement, à la Conférence des présidents ■

LE PROJET DE LOI DEVAQUET : RAISON ET SENS D'UN ÉCHEC

DEUXIÈME PARTIE

Dès la rentrée universitaire, les étudiants opposés au projet de loi tentent de s'organiser. Le 17 novembre 1986, l'université de Villetaneuse débraye, le 21, c'est le tour de Caen et de l'ensemble des universités parisiennes.

Olivier CROUILLEBOIS

Docteur en histoire contemporaine de Sorbonne université

Ce mouvement présente une spécificité : il échappe au contrôle de l'UNEF-ID, le syndicat majoritaire et les étudiants s'organisent en coordinations, conduites par des bureaux constitués de syndiqués et de non syndiqués. Le 22 novembre 1986, les États généraux des étudiants (prévus de longue date par l'UNEF-ID) se déroulent à la Sorbonne. Devant 2 000 étudiants, Philippe Darriulat, président de l'UNEF-ID, proclame la grève générale des étudiants en lutte. À l'issue des débats un appel est lancé pour une manifestation le 27 novembre prochain. Dès le lundi 24 novembre, la grève touche l'ensemble des universités de France. Le doute s'empare de certains membres du gouvernement. Pierre Mé-

haignerie, le premier, évoque l'opportunité de retirer le projet. Charles Pasqua, inquiet de la jeunesse des lycéens dans les rues, ne parvient à convaincre ni Jacques Chirac, ni René Monory. Le 27 novembre, la manifestation rassemble 92 000 étudiants à Paris et près de 300 000 en province.

L'opposition reste en retrait jusque-là. Répondant à une étudiante, Lionel Jospin se dit enthousiaste, « mais réservé quant aux prises de position que peut adopter publiquement le parti »¹, tant il est vrai que les socialistes ne sont pas hostiles à la réforme de l'université.

1 - Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 18.

La première réaction du gouvernement est de gagner du temps. Il tente de minimiser l'importance du mouvement, et René Monory quelque peu méprisant annonce que les étudiants sont venus « prendre le soleil », mais pragmatique il se rend à la Commission des Affaires culturelles voir s'il est possible de réécrire les articles sujets qui font débat. Mais la situation se tend à l'Assemblée où l'opposition, ravivée par le succès de la manifestation, s'apprête à déposer près de 1 000 amendements.

Le 28 novembre, le Premier ministre réunit Charles Pasqua, Robert Pandraud, Édouard Balladur, René Monory et Alain Devaquet en conseil restreint. Plusieurs *scenarii* sont évoqués : soit le retrait du projet et la démission d'Alain Devaquet, soit le retrait des articles problématiques. Balladur et Monory s'y opposent formellement. Chirac aussi mais il propose qu'à la suite de l'intervention d'Alain Devaquet devant la Chambre prévue dans la soirée, Jacques Barrot, président de la Commission des Affaires culturelles, demande le renvoi du texte devant la Commission, ce qu'accepte René Monory. De son côté Jacques Chirac a la possibilité de dégainer le 49.3 lors du prochain Conseil des ministres ou d'aborder le sujet dans l'émission de *TF1* « Questions à domicile ». Ce qu'il fait et devant les journalistes, il reconnaît devoir prendre « les 8 ou 15 jours nécessaires pour s'expliquer »², ce qui renvoie le

retour du projet devant l'Assemblée pendant les fêtes de Noël.

Forts du succès du 27 novembre, les étudiants déterminés appellent à une nouvelle manifestation nationale et parisienne pour le 4 décembre. Mais pour Philippe Darriulat, il s'avère urgent d'arrêter le mouvement avant qu'il ne soit incontrôlable, et sans l'accord de la Coordination nationale à laquelle il n'est pas associé, il rencontre secrètement René Monory³. Il propose au ministre de retirer les points litigieux et de rencontrer une délégation d'étudiants à l'issue de la manifestation. Philippe Darriulat, quant à lui, s'engage à organiser un référendum afin d'entériner les propositions de Monory.

Le 4 décembre, près de 100 000 jeunes⁴ défilent de la Bastille à l'Esplanade des Invalides. Des premiers incidents avec la police éclatent alors que la délégation est reçue par Monory et Devaquet. Mais rien ne se déroule comme l'avait envisagé le ministre. Ce n'est pas Philippe Darriulat mais David Assouline qui se présente et lui annonce que la délégation a pour mandat de la Coordination nationale d'exiger le retrait total du projet de loi. René Monory

vembre 1986, avec Anne Sinclair et Jean-Luc Serillon.

3 - Philippe Darriulat a toujours nié avoir rencontré le ministre.

4 - Chiffres avancés par la police. Assemblée nationale, *Rapport de la commission d'enquête n°850*, p. 535.

2 - *Antenne 2*, « Question à domicile », le 30 no-

se braque et alors qu'Alain Devaquet tente de présenter une nouvelle mouture de son texte, il lui coupe la parole et annonce qu'il ne retirera pas le projet. À 20h00, la délégation sort du ministère alors que des affrontements très violents opposent étudiants et forces de l'ordre.

À la même heure, la police charge de façon très brutale, des grenades lacrymogènes sont tirées en tir tendu. Un étudiant perd un œil, un autre a une main arrachée et une troisième a une épaule démise. Le mouvement se transforme dès lors en crise politique.

Dès le lendemain, des tensions apparaissent dans le gouvernement. Si les gaullistes restent fermes, les avis divergent chez les centristes. François Léotard plaide pour le retrait, rejoint par Dominique Busseureau et Pierre Méhaignerie. René Monory se fait menaçant : « Si je démissionne, je ne me tairais pas. Comme je suis le plus gros fusible, tout craque »⁵. Monory sait qu'il a ici l'opportunité de reprendre la main sur ce dossier. C'est ce que la presse nomme le « putsch Monory ». Jacques Chirac lui demande d'intervenir à la Chambre puis à la télévision le lendemain. Le RPR a fort peu apprécié le camouflet infligé à Alain Devaquet lors de l'entrevue avec les étudiants, mais René Monory n'y tient pas. Il réunit ses amis politiques et explique sa stratégie :

en prenant les cartes en main il ne contredit pas les choix du Gouvernement mais écarte le RPR et Alain Devaquet de son ministère. À 15h00, au lieu de se rendre dans l'Hémicycle, Monory préfère aller chez le coiffeur ! Toutefois il se rend plus tard à Matignon afin de lire à Édouard Balladur⁶ et aux membres de la majorité (mais en l'absence de Devaquet), le texte de son allocution télévisée.

« J'ai décidé de faire à ma manière » déclare-t-il et fait trois propositions : abandonner les articles relatifs aux droits d'inscription et aux diplômes nationaux et réécrire celui ayant trait à « l'orientation sélective ». Choqué par l'attitude du ministre, Alain Devaquet présente sa démission à Édouard Balladur qui la refuse : le geste serait mal interprété par l'UDF et par les étudiants, mais rentré chez lui, il rédige sa lettre de démission destinée à Jacques Chirac.

Dans les rues, les étudiants crient leur colère après les violences policières du 4. Dès 20h00 des voitures sont incendiées dans le Quartier latin et la Sorbonne est occupée. Vers 1h30, le peloton de voltigeurs motorisés (PVM) entre en action afin « d'arrêter tout ce qui met le feu et de tout ce qui traîne⁷ ». Rue Monsieur le Prince, le PVM

5 - *Libération*, numéro spécial : La nouvelle vague, p. 89.

6 - À cette heure Chirac accompagne le Président de la République à Londres.

7 - Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 314.

poursuit Malik Oussekiine qui se réfugie dans le hall d'un immeuble. Les policiers s'acharnent sur lui et le tuent.

Le 6 au matin les Français apprennent la mort du jeune étudiant. Entre le RPR et l'UDF les couteaux sont tirés, l'UDF considérant que la crise provoquée par les policiers de Charles Pasqua est une affaire de la famille RPR.

« Dès lors, ce fut le Gouvernement lui-même qui se mit à flotter dangereusement, les ministres se réunissant par petits groupes, se téléphonant les uns les autres. [...] À partir de là, le Gouvernement ne pouvait plus rien maîtriser s'il ne faisait pas au mouvement de contestation une concession spectaculaire »⁸.

Dans l'avion, de retour à Paris, François Mitterrand s'entretient avec ses collaborateurs : souffler sur les braises n'est pas la solution. Le souvenir des législatives de 1968 le fait réfléchir.

De son côté, Jacques Chirac rencontre René Monory qui l'informe qu'un texte considérablement allégé est en mesure d'être présenté. Jacques Chirac ne cède pas. Il a trop besoin de sa base militante et un recul face à la rue favoriserait le Front national. L'autre stratégie consiste

à mobiliser son électorat sur la théorisation du chaos. Une pratique qui avait été favorable aux gaullistes en 1968. D'autant que le danger existe. André Berge-ron (FO) est reçu à 19h15 par Jacques Chirac. Il sait qu'un conflit à la SNCF menace ; les syndicats pourraient rejoindre les étudiants. À 21h30, François Mitterrand reçoit le Premier ministre et lui explique :

« [...] Vous avez retiré les trois principaux points du projet de loi, mais le reste. [...] Vous devriez maintenant tout retirer. Chirac m'a répondu qu'il ne pouvait pas à cause des intégristes de sa majorité comme Jean Foyer ou Jean-Louis Debré qui n'accepteraient pas »⁹.

Ce à quoi François Mitterrand lui rappelle l'épisode de la loi Savary. À 23h00, le président reçoit Pierre Joxe. Dans le même esprit, il explique au président du groupe socialiste que le combat à l'Assemblée doit se pacifier : « Il ne faut pas donner le sentiment de jouer la politique du pire »¹⁰.

Ironie du sort, le 7 décembre, le RPR fête ses 10 ans. Lors de son discours, Charles Pasqua réactive le message du 30 mai 1968 :

8 - Édouard Balladur, entretien du 9 février 1989, Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 606.

9 - Témoignage de Jean Glavany, Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 607.

10 - Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Ramsay, 1987, p. 219.

« Il nous appartient de maintenir l'ordre. [...] Oui, nous tiendrons, mais en ce qui vous concerne, militants du Rassemblement, tenez-vous prêts, si les événements le nécessitent, à appeler les Français à défendre la démocratie et la République »¹¹.

Mais ces propos passent mal auprès de l'UDF. Pierre Méhaignerie téléphone à Jacques Chirac et lui dit qu'il les trouve « dangereux ». À 17h00 Alain Madelin et François Léotard pénètrent dans le bureau de Jacques Chirac et, très véhéments, déclarent qu'il faut absolument retirer le projet. Sûrs de leur position, ils appellent René Monory et le poussent à l'abandon, puis Alain Madelin annonce dans *Le Matin* : « Ce projet et le mouvement qui l'entoure ne valent pas la mort d'un homme »¹². Après une nuit de conciliabules, chacun de son côté essaye encore de convaincre l'autre. Dès 8 heures du matin, Alain Juppé se rend dans le bureau d'Édouard Balladur et le conjure de « retirer tout et tout de suite ». Ce dernier, embarrassé répond que Monory ne le veut pas. Alain Juppé suggère alors qu'Édouard Balladur rencontre René Monory afin de le convaincre définitivement¹³. À 9h30, lorsque le ministre de l'Éducation nationale franchit le seuil du bureau d'Édouard Balladur, sa religion

est à moitié faite. L'appel de François Léotard a été efficace et ses rencontres avec ses administrés de Loudun l'ont conforté dans le sens du retrait. Ce lundi matin, Jacques Chirac consulte encore. Il reçoit Edmond Maire (CFDT) à Matignon à 9h30. Pour lui la mobilisation lors de la manifestation ouvrière du mercredi suivant sera forte et s'annonce mal pour le Premier ministre. À l'issue de ce rendez-vous, Jacques Chirac accueille René Monory, Édouard Balladur et Charles Pasqua. De guerre lasse René Monory accepte de retirer le projet. Le lundi 8 décembre 1986, à 13h00, Jacques Chirac annonce le retrait total du projet de loi.

Quelles ont été les raisons de ce retrait ? La temporalité n'est pas absente du choix de Jacques Chirac. Il ne pouvait pas l'opérer avant la fête du RPR le dimanche et l'intervention du président de la République prévue le lundi à la radio. Laisser le président de la République s'immiscer dans le débat ne ferait qu'alimenter les arguments anti-cohabitationnistes ; le risque institutionnel est réel. Or les libéraux de « la Bande à Léo », qui réclament à cor et à cris le retrait du projet, ont aussi très mal vécu les choix de certains ministres RPR tels que les expulsions des 101 Maliens ou les nominations des chaînes de télévision publique par la CNCL. Chirac sait ce qu'il doit aux libéraux, mais il considère leur attitude et l'article d'Alain Madelin comme un coup de canif dans le contrat gouvernemental.

11 - *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 7 décembre 1986. ina.fr.

12 - *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

13 - Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris Seuil, 1987, p. 502.

Mais deux autres éléments vont précipiter la décision de Chirac : l'attaque que subit le franc depuis quelques semaines et la mort brutale d'un jeune Français d'origine algérienne quelques heures avant celle de Malik Oussekiné dans un café de Pantin par un policier en civil hors de service et de plus ivre. Craignant une réaction de l'opinion, la police a reçu la consigne de ne pas ébruiter l'affaire, mais pour combien de temps ?

La réécriture d'un nouveau texte et le dépôt de celui-ci devant l'Assemblée serait une solution. Mais cela aurait impliqué un passage au Conseil d'État, puis un autre devant le Conseil des ministres, c'est-à-dire une procédure incompatible avec la date de la clôture de la session parlementaire du 20 décembre 1986. De plus, cette disposition aurait dû obtenir l'aval du président de la République qui le cas échéant peut s'opposer à l'inscription d'un texte à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Il y avait une autre solution : soit le dépôt d'une nouvelle proposition de loi au Parlement, soit la réécriture du texte par voie d'amendement, mais qui aurait supposé que le projet de loi Devaquet serve de base aux amendements, ce qui aurait été politiquement fort délicat.

Le Premier ministre voit les syndicats de salariés se mobiliser à leur tour à l'appel des étudiants. Une collusion active entre ces deux mondes revendicatifs est de mauvais augure pour Jacques Chirac qui a vécu mai et juin 1968 au cœur de la tourmente. Or, la CFDT et FO, préoccupées de sauvegarder leur représentativité¹⁴, alertent Jacques Chirac : s'il ne retire pas le projet, ces deux centrales ne pourront pas empêcher leurs bases de s'associer à l'appel de la CGT le mercredi suivant. Cette éventualité a très largement contribué à sa prise de décision.

L'émergence d'une crise dans le monde du travail et la rupture totale entre le pouvoir et la jeunesse ne peuvent être envisagées dans la perspective d'une élection majeure en mai 1988.

En choisissant le retrait, Jacques Chirac évite une crise sociale et sociétale en faisant le pari de la cohésion de la majorité au-delà des événements. S'il y parvient en partie, la crise Devaquet pèsera lourd dans le vote de la jeunesse en mai 1988 ■

14 - *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

UN RATAGE DANS LE PACIFIQUE ?

La photo du Carbis Bay Hotel le 12 juin 2021 en Cornouaille lors du G7 est plus parlante que n'importe quelle analyse : trois potaches liés par les sourires complices de copains qui viennent de savonner l'escalier et la poignée de la porte qui mène au bureau d'un des leurs ; leur but ? Ils ne sont pas vraiment capables de l'expliquer mais ils savent qu'au moins pendant quelques minutes, fiers de leur coup, ils vont bien rigoler. Trahison du siècle ? Sans doute pas mais imbécillité diplomatique de l'année, à coup sûr. Dans le dos du président français, Scott Morrison, Premier ministre australien, Joe Biden, président des États-Unis et Boris Johnson Premier ministre de Sa Gracieuse Majesté ont torpillé le 15 septembre dernier un contrat de vente, de plusieurs dizaines de milliards d'euros, portant sur douze sous-marins français destinés à l'Australie, initié en 2016, dans le cadre d'un partenariat euro-pacifique.

Alain MEININGER

Membre du Comité éditorial

EN LA FORME : UNE DIPLOMATIE INAPPROPRIÉE

Trois thalassocraties occidentales, anglophones – particularités significatives dans le contexte – se sont trouvées afin de créer une nouvelle alliance : l'AUKUS¹. Deux sont légitime-

ment inquiètes des appétits de puissance chinois dans la zone et dans le monde ; la troisième, soucieuse d'exister après un Brexit difficile, est, selon l'expression de notre ministre des Affaires étrangères, plus opportuniste. Elle se venge de quelques irritants avec Paris : migrants, pêche, frontière irlandaise etc. sous réserve qu'elle n'ait pas elle-même des intérêts industriels et financiers² dans l'affaire. Le but est aussi de prouver qu'une fois débarrassé du carcan bruxellois, on peut exister au niveau

1 - Australia, United Kingdom, United States of America ; l'AUKUS devra s'insérer dans un tissu d'organisations existantes dans la zone telles que le QUAD ou l'ASEAN, entre autres.

2 - Des sous-marins nucléaires britanniques de la classe Astute pourraient aussi, provisoirement ou non, convenir.

mondial, ce que l'U.E. ne parvient qu'imparfaitement à faire. Le « Global Britain » promu désormais par Elizabeth Truss, nouvelle patronne du Foreign Office, doit servir de support doctrinal à une politique étrangère qui redécouvre le grand large et surtout... le Commonwealth³. Pour l'Australie, la pertinence de la décision – déjà contestée en interne – ne saute pas aux yeux ne serait-ce qu'au regard des difficultés industrielles et du gap capacitaire prévisible. Pourquoi tant de brutalité maladroite ? Dans l'instant, la France est certes apparue comme la grande perdante de cette opération, ce qui semblait beaucoup faire rire les trois comparses. Pour Londres et Canberra en tout cas, difficile d'identifier de prime abord les bénéfices nets au regard de la rupture de confiance créée. Semer le doute et la discorde au sein du camp occidental⁴ et indiquer aux Chinois où ils peuvent verser du vinaigre pour aviver les plaies s'apparente à se tirer une balle dans le pied. Lex-ambassadeur d'Allemagne aux Nations-Unies, Christoph Heusgen, apprécié pour sa pondération par tous ceux qui l'ont côtoyé, se déclarait consterné dans la presse par ce bris de porcelaine dont les plus-values sont difficiles

à cerner. Diplomatie immature et d'amateurs, serait-on tenté d'écrire.

POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE, DES DÉGÂTS D'IMAGE ?

Compte-tenu de son actuel carnet de commandes, l'entreprise française Naval Group devrait surmonter le choc. La parcellisation des tâches⁵, ainsi que le jeu des compensations et indemnités, permettront – peut être au prix d'interminables contentieux – de circonscrire le sinistre. Restent les dégâts en termes d'image. Les Australiens se sont en effet, avec un certain manque d'élégance, quelque peu répandus sur le thème de l'insuffisance qualitative de l'offre française. L'immensité du Pacifique suppose certes le choix de l'autonomie conférée par la propulsion nucléaire. Mais dans ce cas, alors que la France excelle dans ce domaine, pourquoi Canberra a-t-elle au départ choisi une motorisation conventionnelle ? On peut espérer que nos clients habituels sauront faire la part des choses. L'Inde, elle aussi préoccupée par le « jeu de go » de Pékin, semble déjà intéressée, en plus de l'acquisition récente de Rafales et même d'anciens mais éprouvés Mirages

3 - Raison pour laquelle, parmi d'autres, la Couronne fut inquiète et très irritée des accusations de racisme proférées à son encontre par les Sussex dans leur célèbre interview par Oprah Winfrey, le 7 mars 2021, sur CBS.

4 - Noter la discrétion de l'OTAN sur le sujet et le soutien tardif et mesuré de l'U.E. et de nos alliés européens.

5 - Moins de dix milliards d'euros étaient, semble-il, destinés à l'industriel français sur les 55 milliards en jeu.

2000, par un possible – quoique budgétairement difficile – achat de sous-marins nucléaires d'attaque français. L'attractivité du Suffren, très médiatisé, tête de série du programme Barracuda, qui a débuté ses essais en mer en 2020 devrait aider. Il y aura lieu par contre de suivre avec attention d'autres marchés dont ceux concernant la Grèce. Après la Pologne et la Belgique sous Trump, ou le retournement éclair des Suisses⁶, une réitération du procédé s'apparenterait à une volonté états-unienne de tuer la Base technique et industrielle de défense (BITD) française.

LA CONTRE-PROLIFÉRATION MALMENÉE ?

La dimension nucléaire n'est pas la moins surprenante de ce dossier. Dans une région hypersensible à tout ce qui s'approche de l'atome, le changement de motorisation des bâtiments suscite – ce dont apparemment le gouvernement australien actuel n'a cure – une vague d'inquiétudes de la Malaisie à l'Indonésie en passant par le Japon et d'autres. La Première ministre néo-zé-

landaise, Jacinda Ardern, a fait savoir que ces nouveaux sous-marins ne pourront pénétrer dans les eaux territoriales de son pays. Il ne s'agit certes que de propulsion mais après le traumatisme des 6 et 9 août 1945, Fukushima a mis en lumière en 2011, le risque d'un accident civil auquel n'échappent pas les matériels militaires. Par ailleurs, la capacité des Australiens à construire – fut-ce partiellement – entretenir et opérer ces bateaux interroge. Peu enclins à laisser se disséminer de telles technologies, les Américains garderont – y compris sans doute par des personnels embarqués – le contrôle de tout ce qui est sensible, dont la machinerie nucléaire, n'octroyant à Canberra qu'une forme de « souveraineté militaire limitée ». De là à penser que cette vente est une façon de renforcer leur capacité navale sur zone en s'abritant derrière le pavillon australien... Les sous-marins américains fonctionnent certes avec de l'uranium hautement enrichi⁷ mais le risque de prolifération, sans être inexistant, demeure donc limité et l'affaire interpelle surtout par la symbolique du message envoyé. Après avoir doté – en 2040⁸, si le marché va jusqu'à son

7 - 93 % et plus pour la classe Virginia contre environ 10 % pour les équivalents français Barracuda. Au-delà de 20 %, la fabrication d'une bombe devient en théorie possible selon les conventions internationales.

8 - 2050 pour les derniers exemplaires. Échéance qui va créer, pendant quelques années, une lacune capacitaire au sein des forces sous-marines dont les autorités australiennes commencent à prendre conscience.

6 - Achat, le 30 juin 2021, lors d'un entretien de Biden à Genève avec le Président de la Confédération Helvétique, Guy Parmelin, de 36 F 35 A de Lockheed au lieu du Rafale, mieux adapté aux besoins et à une coopération avec la France. Décision dont la légalité va être examinée et l'opportunité soumise, peut-être, à votation populaire.

terme – l'Australie de huit sous-marins à propulsion nucléaire, certaines postures diplomatiques antiprolifération risqueront d'être plus difficiles à tenir. Cette course à l'acquisition de SNA dans le Pacifique participe-t-elle d'un relâchement généralisé dont la prolifération civile déjà à l'œuvre dans le Golfe autour de l'Iran est un avant-goût ?

LA FRANCE, PUISSANCE INDO-PACIFIQUE ?

Des Kerguelen à la Polynésie, pour faire simple, la zone englobe 93 %⁹ de notre ZEE, environ deux millions de ressortissants, 7 000 soldats et quelques-uns de nos bateaux de guerre. Important pour nous mais peu significatif à l'échelle de la planète. S'y trouve la Nouvelle-Calédonie, qui vient de voter une troisième fois le 12 décembre contre une rupture avec la France et dont le nickel – entre autres – ne laisse pas les Chinois indifférents. Emmanuel Macron venait de jeter en 2018 les bases d'une doctrine française – européenne ? – de l'Indo-Pacifique¹⁰ avec un Premier mi-

nistre australien¹¹ au profil, il est vrai, différent de l'actuel. On peut certes s'étonner que le premier réflexe des trois fondateurs de l'AUKUS n'ait pas été de proposer à la France d'y entrer. Mais la cohérence est-elle au rendez-vous ? notre attitude vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie apparaît souvent ambiguë. Souhaite-t-on déférer aux injonctions onusiennes pour qui le territoire reste à décoloniser ou assurer les Calédoniens de l'indéfectible attachement de la France ? Cette indécision apparente a pu jouer en l'espèce ; en ne donnant pas à Canberra l'assurance du maintien d'une base navale française à Nouméa, Paris a envoyé le signal qu'elle ne se souciait guère sur le long terme de la sécurité de son partenaire.

Reste le décentrage des perceptions dans une zone où nous ne sommes pas attendus comme pourvoyeurs de sécurité quand notre présence n'est, tout simplement, pas ressentie comme légitime. Washington y doute de la pertinence et de la crédibilité d'un engagement européen. Français, Anglais et Allemands y montrent à tour de rôle – furtivement – le pavillon mais il en faudrait infiniment plus pour convaincre l'état-major américain de l'impact significatif de cette gesticulation. Comme le souligne Walter Russell Mead¹², comment

9 - Soit environ 10,7 millions de km² sur un total de 11,6 millions de km².

10 - Concept récent, mis à la mode dans les années 2010, hétérogène et ne faisant pas consensus.

11 - Malcolm Turnbull qui se désole de l'affront de Scott Morrison à la France alors que ce dernier refuse de présenter des excuses à Paris.

12 - Laure Mandeville : « Le postulat des Américains est que ce sont les Allemands qui gèrent l'Europe », *Le Figaro*, 29 octobre 2021.

la France qui a perdu le contrôle de la Méditerranée – retrait du Mali devant les milices russes du groupe Wagner, évacuation d'une Libye en état de désastre complet, échec au Liban après une initiative très médiatisée – pourrait-elle aider à cogérer l'Indo-Pacifique ? Et d'ajouter « Tahiti restera française tant que les Américains et les Japonais pourront contenir la Chine dans cette partie du Pacifique ».

SUR LE FOND : COMPRENDRE LES LOGIQUES À L'ŒUVRE

La France doit se garder des surréactions autant que de l'autodénigrement systématique. L'excellence de nos matériels n'est pas en cause¹³. Les soi-disant signaux faibles que nous étions censés capter n'entraient certainement pas dans le formalisme des procédures prévues pour la révision de tels marchés. Le souhait australien de changer de propulsion était légitime mais nécessitait des échanges écrits d'une certaine solennité. Se donner les moyens de déceler de tels retournements politiques actés dans le huis clos des exécutifs est techniquement possible mais diplomatiquement inflammable quand on connaît le risque déflagratoire qui s'attache à l'espionnage à

ce niveau entre alliés¹⁴. L'enquête, indispensable, confiée le 21 septembre au SGDSN, de même que les auditions devant les commissions parlementaires, s'attacheront à identifier des dysfonctionnements excédant probablement le seul renseignement extérieur. Plus que d'incriminer tel ou tel service, ce retour d'expérience pourrait inciter à résorber des lacunes de coordination et d'échanges d'informations entre ministères et industriels face à une problématique par nature multidimensionnelle.

Alors que comprendre ? Washington ne peut accepter que Xi Jinping rompe l'accord tacite, avalisé par ses prédécesseurs, selon lequel la Chine renonce à devenir la première puissance mondiale en contrepartie d'une absence de critiques occidentales à son encontre. S'installer dans le rôle de challenger est pour les États-Unis inconcevable ; leur supériorité absolue n'est pas négociable. Énième réplique du « piège de Thucydide », l'enjeu, qui englobe mais dépasse le dossier taïwanais, est vital. L'Australie, en butte à l'hostilité de Pékin depuis quelque temps¹⁵, aujourd'hui inquiète pour sa sécurité – mais dont Washington est le protecteur naturel depuis la

14 - Voir la récente affaire « Pegasus », après les « wikileaks » ou les révélations de 2015 du *Süddeutsche Zeitung* selon lesquelles le BND allemand espionnait les dirigeants français pour le compte de la NSA américaine.

15 - Demande de Canberra en avril 2020 d'une enquête internationale sur l'origine du Covid, entre autres.

13 - En 2021, le Rafale a été vendu à la Grèce, l'Égypte, la Croatie et à l'Armée française pour un total de 66 exemplaires dont 18 d'occasion.

bataille de la mer de Corail de mai 1942 – sera, dans cet « affrontement », un point d'appui majeur, sans doute avec le Japon. Il n'est donc pas imaginable qu'elle s'approvisionne en armements stratégiques autres qu'anglosaxons¹⁶.

Car aujourd'hui on ne vend pas seulement des armes, leur mode d'emploi, leur maintenance et la formation de leurs servants mais un système d'alliance politico-militaire fiable dans la durée. Ce qu'illustre la vente le 3 décembre 2021 de 80 Rafales aux Émirats-Arabs-Unis¹⁷. En raison de son passé « frondeur¹⁸ » et de sa faible implantation militaire dans l'Indo-Pacifique, la France n'est pas perçue comme pouvant offrir ce niveau de garanties. Dans cette région où un antagonisme structurant, existentiel, est en cours de cristallisation¹⁹, il semble hors de question de confier des responsabilités dans l'organisation de la riposte à une puissance tierce, qui plus

est, moins « contrôlable » que d'autres par tradition. Le leadership implique pour Washington la maîtrise absolue des armes et de leur commandement²⁰.

On peut estimer que le rabibochage présidentiel avec Joe Biden du 23 septembre à Rome²¹ fut prématuré. Mais sortir de l'OTAN comme certains politiques ou commentateurs l'ont demandé serait un non-sens et ne ferait que nous isoler plus encore. Certes, il y a soixante ans, l'affaire se serait probablement prolongée par une politique française de la chaise vide de quelques mois à l'événement. Mais n'est pas gaulliste ni même gaullien qui veut ; les postures ne suffisent pas ; il faut d'abord se doter des moyens de compter dans le monde dans lequel nous évoluons. Trop d'abandons ont érodé notre crédibilité. Or sur la scène internationale le jeu ne ressemble pas au théâtre politique intérieur. Difficile d'y esquiver, différer ou vivre à crédit. Y affronter le réel c'est se prendre le mur des rapports de force, ici et maintenant ■

16 - Les sous-marins de Naval Group devaient être dès le départ équipés d'armes américaines.

17 - Elle n'a été possible que parce que la France est liée aux EAU par un accord de défense depuis 1995 et dispose à Abu Dhabi d'une base aéronavale d'importance.

18 - Le refus, légitime et justifié, de participer en 2003 à la guerre contre Saddam Hussein a laissé des traces. Peu sensible aux nuances, G. W. Bush était plutôt tenant du « soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous ».

19 - Qui laisse peu d'espace à une vision multilatérale de la sécurité telle qu'envisagée par Paris.

20 - À cet égard, vingt-cinq ans après les déboires en ce domaine de la présidence Chirac dans l'affaire du commandement sud de l'OTAN (Naples), la France, qui n'a pas de concept véritablement équivalent, semble parfois ne pas avoir bien intégré ce qu'est la notion états-unienne d'un président « Commander in Chief ».

21 - Mis en scène lors du G20 à la Villa Bonaparte, notre ambassade auprès du Vatican, il fut précédé ou suivi d'une série de séances de câlinothérapie avec Antony Blinken et Kamala Harris venue du 9 au 14 novembre à Paris.



PUBLIC SÉNAT

Vous êtes **87%**
à considérer que
NOUS VOUS
aidons à **mieux**
comprendre la
démocratie.*

Waouh !

« Des questions
à toutes vos réponses. »

*Enquête Ifop pour Public Sénat - septembre 2020 - Echantillon représentatif de 3015 individus âgés de 15 ans ou plus - Résultats auprès des téléspectateurs mensuels de Public Sénat

LIVRES



COMMENT SONT MORTS LES POLITIQUES ? LE GRAND MALAISE DU POUVOIR

Arnaud Benedetti

Cerf, 2021
182 p. – 18 €

Comment sont morts les politiques ? est un titre qui renvoie à une réalité que certains praticiens du pouvoir n'acceptent pas, imbus qu'ils sont par la jouissance parfois infantile des hochets que la vie démocratique accorde sans bornage pudique.

Le livre que nous propose Arnaud Benedetti est instructif : il aide le citoyen et la citoyenne à découvrir une synthèse alerte

de notre époque qui permet d'aboutir à une compréhension du monde habilement suggérée au fil des pages. L'auteur n'impose pas sa vision, il agit nettement plus finement en déroulant une pensée nimbée d'une parfaite honnêteté intellectuelle.

Deux phrases-clefs constituent mon choix tant elles illustrent le propos.

« Les imaginaires de l'adversité croissent, à proportion que décroît la maîtrise politique : une dialectique de la contradiction habite des sociétés qui, plus elles nouent d'interdépendances, moins elles apparaissent en capacité de se protéger alors que jamais peut-être avons-nous porté aussi haut l'exigence de protection » (p. 71). Bien évidemment, en période de reprise épidémique, l'auteur dit vrai.

« L'acculturation à la fatalité est "la chose du monde la mieux partagée"; elle n'exige aucun effort, si ce n'est celui du renoncement – ce dont toute politique se satisfait à partir du moment où les sociétés sont mûres pour ne plus exercer leur droit de regard qui constitue la condition ontologique de l'exercice de leurs libertés. En sommes-nous là, au point de tangente où s'effriterait, sans autre haut-le-cœur que

celui d'un soupir infinitésimal tant il apparaîtrait minoritaire, l'édifice fragile des convictions dans lesquelles nous avons grandi ? » (p.181).

C'est bien d'un délitement du pouvoir politique, dont l'origine est notamment localisée dans la lettre et la dynamique historique de 1992 et de son célèbre Traité de Maastricht, que l'auteur puise une once argumentée de courroux à l'encontre du substrat technocratique de Bruxelles. Il nous livre des extraits du discours prononcé par Philippe Seguin devant la représentation nationale. Comment ne pas lui concéder que l'art oratoire s'est rétréci au point de ne plus permettre d'assumer la fonction tribunicienne chère à Max Weber ? Oui, les « technos » sont à la fois sur le devant de la scène avec leurs affirmations aussi péremptoirement énoncées que faiblement étayées. Mais ils sont aussi en coulisses ceux qui englobent l'univers de la décision avec, en prime, comme l'indique Chloé Morin, une opposition structurelle entre « l'uniformisation du haut » et la « fragmentation du bas ». L'inflation de la présence énarque est, au total, porteuse de vents mauvais.

« La France présidentielle vit depuis trois mandatures emportée et brinquebalée par ce court-circuit permanent d'un sceptre qui ne tient plus dans les mains trop lisses de ses détenteurs » (p.19). L'auteur ouvre ainsi une réflexion sur la consistance du Pouvoir dans une nation désormais sou-

mise aux directives d'un animal européen informe.

« À ce sujet, et non sans pertinence, Éric Anceau, dans son ouvrage *Les Élitistes françaises*, parle de "démocratie transitive", c'est-à-dire d'un processus consistant de loin en loin à conserver un halo démocratique à des délégations successives qui, par le véhicule des gouvernements, de leurs chefs et des chefs d'État, remettent à des commissaires, doges vénitiens d'une superstructure d'un genre inédit, le soin de fabriquer des politiques publiques » (p. 39).

Cette logique supposée de Bruxelles se heurte à ce que Norbert Elias nommait « la société des individus » : ainsi pour ce fin penseur apprécié par Arnaud Benedetti « La société n'est pas seulement le facteur de caractérisation et d'uniformisation, elle est aussi le facteur d'individualisation » (p. 88).

Dès lors le Politique est mal habile car finalement peu agile au regard de l'accélération du temps y compris médiatique ou économique avec « l'entrisme des GAFAM sur les chemins du pouvoir d'État » (p. 101). Les trois fonctions fondamentales de la politique : « la dispute, le combat, la décision » (p. 56) sont prises à revers par le cours des événements dont l'auteur cite à fort bon escient l'analyse du regretté François Furet. « Que dit Tocqueville en fin de compte, si ce n'est que

la Révolution – c'est la lecture qu'en fait Furet – a déjà eu lieu avant que n'éclatent les événements qui l'émblématisent » (p. 66).

Je trouve particulièrement féconde l'idée que la frise historique lue *ex-post* par le prisme des actes et événements soit une forme de facilité intellectuelle pour celle ou celui qui ne veut pas voir les pointes acérées de germination *ex-ante*. Pour l'esprit qui se souvient du duel municipal à Dreux entre Françoise Gaspard et Jean-Pierre Stirbois en 1983 s'ouvre le champ de la compréhension du séisme du 21 avril 2002 et des péripéties en cours de déroulement de 2021/2022. L'Histoire impose après une mise en terre digne du jardinage. La lente conquête du pouvoir, aboutie en 1981, en est un exemple parmi tant d'autres.

À cet égard, François Mitterrand dans un entretien avec Bernard Pivot avait énoncé : « Vous n'imaginez pas ma capacité d'indifférence et elle est indispensable là où je suis ».

L'auteur traite de cette question au travers d'une citation de Max Weber qu'il annonce ainsi : « L'homme de la politique est celui qui intériorise les événements sans être dominé par ces derniers : "Mais ce pouvoir de dompter son âme avec énergie, qui caractérise l'homme politique passionné et qui le distingue du simple dilettante de la politique gonflé uniquement d'excitation stérile, n'a de sens qu'à la condition

d'acquérir l'habitude du détachement" » (p. 175).

Face aux violences du monde, il faut du détachement, reflet de la capacité intérieure à cérébraliser finement les équations des difficultés qui surgissent. Autrement, on court d'un jet ministériel à l'autre accompagnés de collaborateurs lestés de parapeurs à défaut de sens critique. La mort de certains politiques est un coma éthylique shootés qu'ils sont à l'action comme un frelon s'enivre sous un ciel redevenu printanier. De ce coma perçu de manière plus ou moins consciente par l'opinion découle une part explicative du phénomène de l'abstention qu'aborde l'auteur et qui sera une variable pivot en avril 2022.

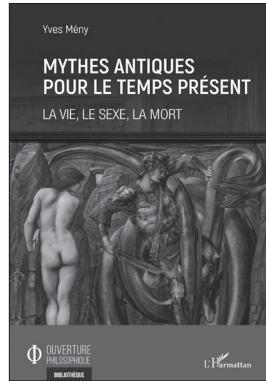
Ce livre est accessible et bien balisé : l'auteur n'a pas l'outrecuidance trop souvent répandue de nous livrer des chapitres à fondement énigmatique. Son style est voisin des qualités de plume d'Erhard Friedberg. Je dirais qu'il nous invite à un beau segment de randonnée sur le GR 20 alors inondé d'un ciel qualifiable de lumineux.

Ainsi, page 139, j'ai retrouvé une phrase du talentueux Albert Hirschman (*Bonheur privé, Action publique*) : « Une vie sans déception, écrit-il, serait peut-être tout bonnement insupportable ».

In concreto, cet ouvrage d'Arnaud Benedetti ne suscite pas de déception et à l'inverse, il stimule l'esprit républicain dans ces

temps troublés ce qui forge l'armature de son bien-fondé et de son ambition ■

Jean-Yves Archer



MYTHES ANTIQUES POUR LE TEMPS PRÉSENT LA VIE, LE SEXE, LA MORT

Yves Mény

Éditions L'Harmattan, 2021
234 p. – 25 €

Est-il besoin de présenter Yves Mény, auteur d'une quinzaine d'ouvrages de sciences politiques, les deux derniers ayant récemment fait l'objet d'une recension dans ces colonnes¹ ? Professeur agrégé des Facul-

tés de droit, politologue de renom dont nombre de livres furent traduits, ancien président de l'Institut universitaire européen de Florence – la précision a son importance ici – Yves Mény ne cesse dans ses derniers livres d'interroger la solidité et la pérennité de nos architectures politiques et sociétales à la lumière, désormais, de l'apport méditerranéen antique. Démarche fructueuse et sans doute salutaire en ces temps où l'hubris du jour se déchaîne contre la culture grecque, la pertinence de ses enseignements et l'utilité de sa transmission au nom du « déconstructivisme » et des derniers anachronismes en vogue.

À part Faust et Dom Juan, dit-on souvent, l'époque moderne n'a pas produit de mythes. Funeste présage si, comme nous le dit Barbara Cassin « Les mythes enseignent l'intelligence du sens et la nécessité d'interpréter ». Serait-ce parce que les grecs ont tout dit ? Parce qu'en s'abritant derrière des dieux et des héros, les mythes hellènes nous parlent de nous, ils ne cessent de fasciner ; et l'auteur d'énumérer les expositions qui, ces trois dernières années, se tinrent en Europe autour de la mythologie grecque. Il n'est pas jusqu'à l'Opéra de Paris, serait-on tenté d'ajouter, qui ne vienne de ressortir des cartons le très bel *Œdipe* de Enesco. Étonnant quand on sait l'état de l'enseignement du grec ancien en France. Vivrait-on un moment mythologique ? La vie, le sexe, la mort : ainsi sont intitulées les trois parties de cet ouvrage magistral d'érudition, derrière des abords

1 - *Démocratie, l'héritage politique grec, Mythes-Pouvoir-Institutions*, (L'Harmattan, 2021, 248 p.), RPP n° 1100, p. 235 et *Imparfaites démocraties, frustrations populaires et vagues populistes* (Les Presses de Sciences Po, 2019, 292 p.), RPP n° 1091, p. 277.

modestes, qui contient quelque vingt-cinq chapitres, courts pour la plupart. Impossible d'en décrire le contenu de façon exhaustive. L'ampleur de la réflexion suscitée chez le lecteur impose des choix. Mais tous donnent à voir que chacun de ces mythes, plus encore qu'aux temps anciens, trouve un écho démultiplié dans la vertigineuse expansion des techniques et des sciences que nous connaissons.

La première partie invite à d'utiles introspections sur la procréation (très) assistée, l'eugénisme et l'abandon d'enfants ou le véganisme. Si le chapitre « Humanoïdes » conduit à de pertinentes réflexions sur les robots, les drones et les questions éthiques corrélées, celui intitulé « Narcisse, des miroirs par milliards » revient sur Narcisse et Echo – un des thèmes les plus accessibles et les plus célèbres des *Métamorphoses* d'Ovide – et c'est peu de dire que l'égotisme exacerbé des réseaux sociaux et la pratique compulsive des selfies en illustrent la dérive moderne. « Les paroles qui volent... », jolie périphrase que nous devons à Homère, renvoie sans surprise à notre pratique d'internet, tandis que « Le regard qui tue » autorise, à partir des mythes d'Orphée, d'Actéon ou de Méduse, à s'interroger sur ces meurtres d'aujourd'hui, perpétrés pour un regard perçu comme offensant. La deuxième partie de l'ouvrage recèle de passionnants développements sur le genre, l'orientation sexuelle, l'inceste, le viol et la réduction des femmes au statut d'objet dont les tristes sorts de Briséis

et Chryséis sont l'antique et archétypique illustration. Et qui, dans le chapitre intitulé « Virginité : au clair de la lune... », pourrait demeurer insensible à l'émouvante méditation de Jean-Pierre Vernant sur « le viol de la vierge » du 20 juillet 1969, sacrilège technologique qui nous empêche désormais et pour toujours de contempler Séléne avec les yeux de nos ancêtres ?

La dernière partie, consacrée à la mort, pour être la plus courte n'en est pas la moins dense. « Mort » nous rappelle qu'entre les religions révélées qui annoncent l'éternité et les savants fous qui promettent l'immortalité, les Grecs ont sagement trouvé la voie médiane. Le prolongement infini de la vie « sans ses corollaires de jeunesse, de beauté et de bonheur » est une impasse ; sage est le choix d'Achille qui préféra en définitive la mort et une gloire immortelle à une longue vie sans relief. Ce que fit aussi Ulysse en rejetant la proposition de Calypso de le retenir dans ses rets et que Jean-Pierre Vernant – encore – dénomme « refus héroïque de l'immortalité ». Retour à Faust... Tout peut s'acheter sauf l'éternité. Loi d'airain dont les actuels transhumanistes comme Peter Thiel, Larry Page ou Sergey Brin cherchent à s'affranchir en se fixant pour objectif de « tuer la mort ». Demeure qu'Eros et Thanatos qui tous deux nous ravissent, l'un de plaisir et l'autre à l'affection de nos proches – troublante dualité du langage – sont comme Freud l'a montré, deux pulsions mêlées et opposées. Sida et coronavirus ont dé-

veloppé à la fois une crainte de la mort et une volonté effrénée de jouir de la vie, quitte à en mourir.

« La mort aux aguets : de la peste de l'Iliade au coronavirus » retrace la peste à Thèbes en expiation du parricide d'Œdipe et la volonté d'y voir une punition divine, tentation dont la religion chrétienne, après les Grecs et les Romains, s'emparera à son tour. Parmi les Anciens, seul Thucydide se montre détaché d'une telle interprétation, observant de manière clinique le comportement des Athéniens lors de l'épidémie de - 430. Poignante enfin est l'évocation de la déambulation solitaire du Pape François, le 15 mars 2020, dans une Rome confinée et déserte, passant d'une église à l'autre, de Santa Maria Maggiore à San Marcello, dans les traces de Grégoire 1^{er} en 593, ou, plus tard de Grégoire XVI. On lui rendra grâce de n'avoir point présenté le coronavirus comme une punition divine infligée aux pécheurs ; il est vrai que la pandémie s'était, dans quelques pays dont la France, subitement emballée suite à des regroupements religieux.

Le livre chemine comme en miroir, l'infinie richesse de l'iconographie italienne illustrant les mythes hellènes. Démarche assumée dès les pages de garde avec une sculpture de Faune d'Onofrio Pepe, né en 1945, sculpteur florentin de la mythologie grecque. Le phénomène est des plus compréhensibles du fait du syncrétisme opéré au cours des siècles, de l'effacement

grec – peu de traces matérielles nous sont au final parvenues – et de la connaissance incomparable qu'a l'auteur, de par son implantation toscane, de l'Italie antique et renaissante. Pour les amoureux de la péninsule, l'émerveillement est à chaque ligne. On y découvre ou redécouvre des trésors comme les deux splendides guerriers de Riace, ou cette curieuse Baubo, pendant féminin de Priape, qui a longtemps déconcerté les mythologues et dont la transposition moderne nous a été fournie tant par Magritte dans son tableau « Le Viol » que par le bronze de Rodin « Iris, la messagère des dieux ». Plus classiquement, on embarque dès la première ligne à la Villa Kerylos de Beaulieu-sur-Mer, survivance tragique d'une passion vouée à une civilisation symbolisant la beauté, pour une pérégrination qui, de la galerie des Carrache du Farnèse au « Cristo velato » de la chapelle Sansevero de Naples, du Christ ressuscité de la Santa Maria Sopra Minerva à la Sainte Thérèse d'Avila de Bernini, des palais de Mantoue à la Villa Hadriana ou de San Domenico di Fiesole à l'église palladienne du Redentore sur la Giudecca, nous amène à regarder d'un œil nouveau des œuvres ou des lieux trop observés ou parcourus pour que nous fussions à même de soupçonner, ne serait-ce qu'un instant, qu'ils aient pu receler encore une part de mystère.

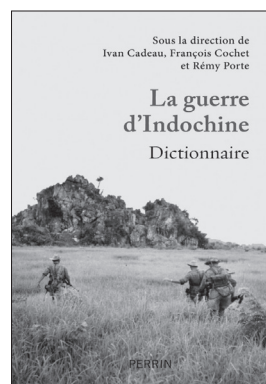
La bibliographie éclaire, s'il en était besoin, le caractère encyclopédique des connaissances sollicitées. Les Anciens, certes,

dont aucun, d'Aristophane à Sophocle en passant par Aristote, Platon, Homère et bien sûr Thucydide, ne manque à l'appel. Les modernes ensuite qu'on ne finirait pas d'énumérer : Barbara Cassin, Jean-Pierre Vernant, Raphaël Doan, Eva Cantarella, Jacqueline de Romilly, M. Yourcenar, Fustel de Coulanges, C. Castoriadis, P. Boucheron, J.-P. Sartre, H. Arendt, S. Weil, R. Barthes, A. Camus, M. Foucauld, P. Nora, S. Zweig, pour ne citer que les signatures les plus prestigieuses. Encore faudrait-il ne pas omettre quelques-uns de ceux croisés ça et là dans le corps du texte comme Mircea Eliade, Lévi-Strauss, Sylvain Tesson, Christopher Lasch ou Umberto Eco.

Impossible, enfin, d'éluder les débats actuels sur la pâleur, due à l'inachèvement ou à l'usure des siècles, des statues de la Grèce antique – notons au passage que dans les textes originels, Narcisse est décrit comme ayant un teint d'une blancheur de neige – ou les lacunes d'une démocratie érigée en exemple alors qu'elle excluait femmes, métèques et esclaves. Ces controverses anglo-saxonnes – de la « Grèce blanche » de Winckelmann (1717 -1768) au suprémacisme blanc, en passant par la « Black Athena » de Bernal – sont abordées par l'auteur avec placidité et une distanciation de bon aloi. Essentielle nous semble, pour conclure, l'une des dernières leçons de ce beau livre : « Les Grecs nous ont laissé une méthode : ils ont inventé des dieux qui couvrent tout l'arc des passions humaines, du meilleur au pire. Ils ne nous ont pas

proposé un dogme ou une vérité révélée. Ils ont, en multipliant les mythes et en développant des arguments soutenus par la logique et la raison, tenté d'approcher au plus près la vérité de l'homme » ■

Alain Meininger



LA GUERRE D'INDOCHINE DICTIONNAIRE

**Sous la direction de Ivan Cadeau,
François Cochet et Rémy Porte**

Éditions Perrin, 2021
950 p. – 35 €

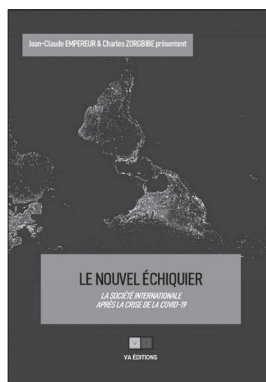
Le dictionnaire proposé naît d'un constat quelque peu amer : malgré une durée de neuf années, la perte d'un demi-million d'hommes dont 80 % de Vietnamiens et un sort terrible pour les prisonniers, la guerre d'Indochine reste mal connue et nous serions presque tentés de dire mal-aimée. Pourtant, comme en témoigne la

bibliographie indicative, les travaux ayant couvert les multiples aspects de ce conflit s'avèrent particulièrement nombreux. La comparaison avec la guerre d'Algérie paraît donc légitime, d'autant qu'elle s'inscrit pleinement dans la guerre froide et s'avère profondément révélatrice des relations internationales dans le sud-est asiatique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

En raison du profil des cinquante contributeurs, dont de nombreux historiens militaires, la part belle est donnée aux éléments tactiques et stratégiques. La bataille de Diên Biên Phu est ainsi développée sur une vingtaine de pages. On y retrouve également des dispositifs tactiques comme le hérisson ou l'usage de l'hélicoptère dans cette guerre particulière. Le dictionnaire est en outre le témoin d'une histoire militaire renouvelée et ambitieuse qui aspire à comprendre le combattant dans sa globalité. La plupart des unités y ayant participé sont ainsi évoquées comme la Légion étrangère, les différents régiments et groupes mais aussi les soldats africains dont plus de 60 000 sont venus combattre en Indochine. Autre point intéressant, le combattant est abordé depuis son engagement, jusqu'à sa vie d'après (anciens combattants), en passant par les désertions (pour les 3 000 hommes concernés). Plusieurs notices sur l'environnement du combattant analysent les aspects psychologiques (moral, alcool), puis les questions sanitaires (paludisme).

Du côté des acteurs, Hô Chi Minh et Vo Nguyen Giap auraient certes mérité des textes plus étoffés mais les auteurs ont fait le choix, probablement judicieux, de privilégier des biographies succinctes, y compris pour Thierry d'Argenlieu et Jean de Lattre de Tassigny. Quelques caractéristiques auraient pu être approfondies comme la particularité du communisme indochinois dans lequel Hô Chi Minh a l'intelligence de mêler les fondements communistes avec une dose de pragmatisme lui permettant de profiter d'une opinion publique et d'un contexte géopolitique favorables aux décolonisations. Une notice Historiographie aurait également permis de montrer au lecteur comment a été étudié ce conflit depuis sept décennies. Ces quelques éléments n'enlèvent rien à un travail qui constituera désormais un outil indispensable pour tous ceux qui souhaitent comprendre la guerre d'Indochine. Quelques notices s'avèrent particulièrement réussies comme celles sur les prisonniers, puis prisonniers et internés militaires (PIM). On apprécie également la place accordée aux éléments culturels (bande dessinée, intellectuels, ou encore propagande) et sociaux (prostitution, enfants abandonnés) qui témoignent à la fois des conséquences dramatiques de ce conflit sur la société indochinoise et de la possibilité de construire une histoire globale à partir d'un conflit ■

Anthony Guyon



LE NOUVEL ÉCHIQUIER

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE APRÈS LA CRISE DE LA COVID-19

**Sous la direction de Jean-Claude
Empereur et
Charles Zorgbibe**
VA Éditions, 2021
466 p.- 29 €

Ils sont professeurs d'université, essayistes, économistes, ingénieurs, journalistes, banquiers, biologistes, diplomates, anciens hauts fonctionnaires, officiers généraux. Ils se sont rassemblés pour analyser l'impact de la crise que nous venons de vivre et réfléchir au monde de l'après-covid, sous la coordination de Charles Zorgbibe, professeur honoraire à la Sorbonne, ancien recteur d'Aix-Marseille et Jean-Claude Empereur, haut fonctionnaire honoraire, ancien maire de Pornichet. Fruit de l'impressionnante richesse et diversité de leurs réflexions, ce volumineux ouvrage s'arti-

cule en trois parties intitulées « Nouvelles menaces, nouveaux enjeux » ; « Europe, décomposition et recomposition » ; « Quel ordre mondial ? ».

La crise du coronavirus qui frappe la planète entière est en effet un puissant révélateur des bouleversements géopolitiques majeurs qui affectent l'humanité. Près de vingt-cinq ans après *Le Grand échiquier* de Brzezinski, cet ouvrage envisage le monde sous l'aspect d'un « Nouvel échiquier » qui se dessine autour de quatre axes majeurs :

- Le basculement vers l'Indo-Pacifique et l'affirmation de la Chine comme une puissance de premier rang ;
- Le dépassement de la simple guerre économique par un conflit technologique de haute intensité, principalement numérique, que se livrent les États-Unis et la Chine ;
- L'apparition de nouveaux types d'acteurs, États-civilisations, Chine, Inde, Proto-États, Banques centrales, GAFAM et opérateurs du numérique ;
- L'affaiblissement de l'Europe, en pleine période de désarroi économique, institutionnel et sociétal.

Les trente-six auteurs réunis dans cet ouvrage sont tous acquis à l'idée que les contraintes géopolitiques exercent une influence considérable sur notre vie quotidienne. La Covid-19 a été, de ce point de vue, un accélérateur de réflexion. En

effet, le désarroi général qui s'est emparé de la planète n'est pas, comme on le dit parfois, l'exemple d'un « cygne noir », un événement imprévisible aux conséquences considérables, mais, au contraire, souvent le résultat d'un manque d'anticipation de la part des gouvernants.

La préférence pour la « mondialisation heureuse » sur la souveraineté des États, entraînant, en Occident, un vaste mouvement de désindustrialisation et la perte de vue de l'importance des technologies nouvelles dans l'expression de cette souveraineté, a considérablement affaibli notre civilisation et ses capacités de réaction. L'obsession mondialiste de l'optimisation des « chaînes de valeur » a obscurci la volonté de maintenir la contrainte des « chaînes de commandement » nécessaires à la survie des nations.

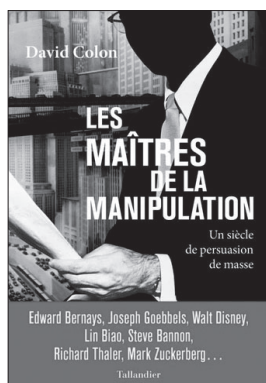
L'ouvrage se propose de montrer qu'au-delà de la question sanitaire, la crise actuelle est multifactorielle : évolution des rapports de force entre Orient et Occident, explosion des flux migratoires, montée en puissance des fondamentalismes, dérèglement climatique, atteintes à l'environnement, épuisement des ressources, multiplication des acteurs non étatiques. Le choix des sujets a privilégié la montée en puissance de l'Asie, le rôle des technologies numériques dans l'évolution des rapports de force internationaux, la difficulté, pour l'Europe, de s'affirmer comme une puissance globale non dépendante.

Les auteurs de ce livre sont convaincus que le manque d'outils d'anticipation, mais aussi de volonté politique, est à l'origine de bien des dangers actuels, mais que le futur est encore loin d'être écrit. La Chine peut rencontrer des difficultés économiques et politiques entravant ses ambitions ; les États-Unis, bien qu'aillant toujours su faire preuve de résilience, rencontrent des problèmes de cohésion interne ; reste l'Europe qui, bien que désormais consciente d'être au bord du gouffre, tarde sur le choix des moyens pour se ressaisir.

Retour au propos introductif ; Charles Zorgbibe s'y réfère à deux réflexions d'auteurs célèbres qui plongent le lecteur dans une profonde méditation. De Malraux nous est proposée, extraite de *La Tentation de l'Occident* (1926), la phrase – prémonitoire ? – du jeune Chinois voyageant en Europe : « Je suis venu à l'Europe avec une curiosité hostile... Son présent nous attire plus que le cadre brisé de son passé, auquel nous ne demandons que des éclaircissements sur sa force. La création sans cesse renouvelée par l'action d'un monde destiné à l'action, voilà ce qui me semblait alors l'âme de l'Europe ». Y est adjointe la remarque célèbre de Pierre Manent : « Je suis très surpris de la léthargie des Européens qui semblent consentir à leur propre disparition. Pis, ils interprètent cette disparition comme la preuve de leur supériorité morale ». Entre explication lumineuse d'un présent irritant et anticipation d'une tragédie à venir, tout est-il dit ?

Pour conclure, un ouvrage collectif de haute qualité, aux angles d'approche multiples, indispensable tant aux esprits lucides, inquiets de l'état du monde et de ses évolutions anxiogènes, qu'aux essayistes ou aux chercheurs les plus exigeants ■

La rédaction



LES MAÎTRES DE LA MANIPULATION UN SIÈCLE DE PERSUASION DE MASSE

David Colon
Tallandier, 2021
352 p.- 21,50 €

Les rapports d'influence stimulent les relations sociales. L'esprit de persuasion anime les discours politiques. Les motivations psychosociologiques inspirent les publicitaires. Comme les États totali-

taires, les États démocratiques ont recours à la propagande. La manipulation étend ses tentacules partout et dans tous les domaines².

L'historien David Colon, chercheur et professeur d'histoire de la propagande et des techniques de persuasion à Sciences Po, explore toutes les formes de la manipulation à travers les études des principaux théoriciens du XIX^e et XX^e siècle. Il se situe dans la trajectoire de Jacques Ellul, l'un de ses principaux inspirateurs³.

Dans son précédent ouvrage *Propagande* (Belin 2019) (prix Akropolis 2019 et prix Ellul 2020), il scrute l'approche psychosociale de la « fabrication de l'opinion » illustrée au XIX^e siècle par le sociologue

2 - Cf. Patrick Charaudeau « Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale », Acte du colloque de Lyon, 2009, qui éclaire la multitude de termes de manipulation et se demande s'il est toujours considéré comme mal intentionné ou si c'est un *a priori* moral quand persuader se fait pour défendre une cause noble ? Ces questions conduisent à se demander si la manipulation doit être prise dans un sens large (tout est manipulation) ou dans un sens plus particulier ?

3 - Jacques Ellul est un penseur mondialement connu pour son analyse du phénomène technique dans notre société et de ce que deviennent dans le contexte d'une telle société la politique, l'information l'art et la culture. Son ouvrage *Propagandes* (Armand Colin, 1962) reste d'un grand intérêt dans la mesure où il ne limite pas le phénomène à la sphère politique mais l'envisage comme un phénomène plus général de la société technique.

Gustave Le Bon et Gabriel Tarde, un des fondateurs de la psychologie sociale, analyse l'influence du behaviorisme pavlovien et de la psychanalyse freudienne qui ont inspiré la propagande au XX^e siècle et démontre enfin que la propagande fait partie intégrante de la science appliquée.

Dans son dernier livre *Les maîtres de la manipulation* il en apporte la preuve vivante en traçant le parcours des vingt plus grands maîtres de la manipulation de masse « qui ont su tirer profit des progrès scientifiques et technologiques pour concevoir et perfectionner l'art de la persuasion de masse ». Ils ont offert à leur commanditaire des outils d'une efficacité probante et brouillé ainsi les règles du jeu politique.

On les appelle *spin doctors*, « maîtres du faire croire », « persuadeurs clandestins », « ingénieurs du Chaos » ou « ingénieurs des âmes ». « Ils nous influencent à notre insu, depuis plus d'un siècle, ils fabriquent le consentement ou le dissentiment, font et défont les élections, persuadent des nations d'entrer en guerre, défendent les intérêts des industries polluantes ou promeuvent la consommation des masses » écrit David Colon.

La manipulation n'est pas l'apanage des régimes totalitaires, souligne-t-il, elle est la « fille de la démocratie », indissociable en effet des régimes démocratiques qui « faute d'agir sur les comportements par la

contrainte ont recours à la persuasion qui agit en douceur ». C'est au sein de la démocratie athénienne qu'apparaît la forme la plus ancienne de persuasion, la rhétorique, cet art du discours qu'Aristote définit comme « la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader ». Il distinguait dans la *Rhétorique* trois registres de la persuasion : la crédibilité de l'orateur (ethos), l'émotion qu'il suscite (pathos) et la qualité du raisonnement (logos).

Quant à la « propagande moderne », elle a connu son essor originel aux États-Unis. La société de consommation de masse et des campagnes politiques de grandes envergures nécessitaient une parfaite maîtrise du comportement des Américains tant politique qu'industrielle, favorisant ainsi l'invention de la publicité scientifique, des sondages et des études de marché, et la création de centres de recherche dédiés à l'analyse des mobiles des électeurs et des consommateurs ou à l'élaboration de formes de communication persuasives. C'est dans ce contexte que les « machiavel de la persuasion » ont pu sévir. Ils sont pétris d'ambition, d'imagination, d'intelligence, de cynisme, ils nous intriguent, nous heurtent, émoissent notre curiosité et notre esprit critique.

« Leur talent est dans leur aptitude à identifier le potentiel à tirer de la psychologie, des nouveaux médias, des nou-

velles technologies et à les utiliser pour subvertir l'entendement, les maîtres de la persuasion font donc de la manipulation, entendue comme l'art de fausser la réalité et d'influencer les individus à leur insu, le principe même de toute communication persuasive » note David Colon.

Au fil des pages, nous côtoyons des publicitaires, des communicants, propagandistes politiques, lobbyistes, cinéastes, artistes, scientifiques qui ont perfectionné l'art de la persuasion et de la manipulation des masses. Tout au long du XX^e siècle chacune de leur approche psychologique, scientifique, technique, culturelle a progressé indépendamment des autres. Au XXI^e siècle c'est « l'approche numérique de rupture qui s'impose, combinant tous les leviers de la manipulation ».

L'auteur sillonne les années retraçant le parcours du lobbyiste Ivy Lee, surnommé le « poison de l'opinion publique », jusqu'à Roger Ailes qui a mis *Fox News* au service de Donald Trump.

Les leviers psychologiques de la manipulation de masse

Ivy Lee a mis en pratique la pensée du sociologue français Gustave Le Bon, *La psychologie des foules* (1895) et sa fameuse devise « qui connaît l'art d'impressionner l'imagination des foules connaît aussi l'art de gouverner ». Lee a eu alors l'idée d'inventer de nouveaux outils (les relations

publiques modernes, la communication de crise, le lobbying industriel) pour épargner les industriels des risques que représentent pour eux les revendications des « foules démocratiques ». Il est l'inventeur de la propagande d'entreprise, le père du lobbying industriel, l'avocat du capitalisme triomphant.

Le journaliste George Creel est l'homme choisi par le président Wilson pour « vendre la guerre » contre les Empires centraux, en 1917, à une opinion publique très réticente. La propagande de guerre, telle que conçue par Creel, consiste en une « entreprise délibérée et systématique visant à façonner les perceptions, manipuler les convictions et influencer le comportement des individus ». Son engagement au service du wilsonisme consistait à promouvoir une « mentalité internationaliste visant à présenter l'intervention militaire comme une mission qui incombe aux États-Unis pour défendre et étendre la démocratie dans le Vieux Monde ». Il est le premier à saisir, pour cette mission impossible, le potentiel propagandiste du cinéma et de la radio.

Albert Lasker, influencé par Creel, est le propagandiste qui a recourt à la radio pour promouvoir les marques de ses clients, invente la persuasion politique de masse, la politique par les « célébrités », qui devient un passage obligé pour les candidats. Il s'impose comme le grand spécialiste de l'image de marque. Il est aussi l'initiateur

de la « nouvelle politique » qui se caractérise par l'organisation des campagnes selon les principes tirés de la publicité scientifique et du marketing.

Edward Bernays, le neveu de Freud, élabore au fil des ans un répertoire de techniques de persuasion reposant sur la manipulation de masse en tirant profit des théories freudiennes. « La longue correspondance avec son oncle, écrit David Colon, révèle en même temps l'admiration du neveu et la consternation de Freud devant le choix de profession qu'a fait Bernays, lui qui cherchait à libérer les individus de leurs pulsions voit son neveu exploiter ces dernières à des fins de manipulation ». Connu pour être le « pape de la propagande », le « médecin des entreprises », Bernays, qui se présente comme « conseiller en relations publiques », affirme que la « masse est incapable de juger correctement des affaires publiques » et que « le public, au fond, constitue pour le gouvernement un obstacle à contourner et une menace à écarter ». Il est, aujourd'hui encore, considéré comme l'un des plus célèbres maîtres de la manipulation, le maître du *spin*. « Sa vie à elle seule est une introduction à l'histoire de la persuasion de masse » écrit D. Colon. « Créateur de besoins artificiels, il a su identifier les leviers psychologiques de la consommation ». Il a contribué à l'essor de la société de consommation et à l'affirmation de l'*american way of life*.

L'approche scientifique des films de propagande

Joseph Goebbels, « l'artisan de la mobilisation des esprits », est le maître de la manipulation par la parole et par le cinéma au service de la propagande nazie⁴.

Walt Disney a mis ses studios au service de la propagande américaine en 1941, suite à l'entrée en guerre des États-Unis. Le cinéma a ainsi été utilisé comme outil de persuasion et de propagande. Les dessins animés et l'humour exprimaient les sentiments patriotiques défendant le mode de vie américain, ils traduisaient une croisade antinazisme, anticomunisme, antifascisme. Les films de Walt Disney sont considérés comme des outils de « persuasion clandestine ».

Toujours dans le même ordre d'idée, en 1942, le réalisateur hollywoodien oscarisé Frank Capra invente le documentaire de propagande.

Lin Biao, le ministre de la Défense chinois, fidèle soutien de Mao depuis 1927, publie en 1964 le *Petit Livre rouge* traduit dans trente-six langues qui a séduit en Occident une partie des intellectuels. Le *Petit Livre rouge* est ainsi devenu non seulement le symbole de la propagande maoïste, mais

4 - Cf. Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique*, 1992, Gallimard, .

aussi « l'arme de persuasion massive de Mao »⁵.

Le recours aux sciences sociales et aux techniques de la recherche scientifique

Après la guerre, le recours aux sciences sociales se développe, les techniques se perfectionnent. David Colon cite les travaux d'Ernest Dichter le « pape » des études sur les motivations. Il a construit sa fortune sur l'application de la psychologie à l'analyse des mobiles des consommateurs. En 1946, il fonde sa propre société de recherche sur les motivations qu'il conçoit comme un « laboratoire d'anthropologie appliquée ». Son approche tranche avec ses prédécesseurs en vogue ; il met en œuvre une recherche diagnostique visant à éclairer les raisons d'un acte. « En plus d'être l'ingénieur du désir de consommer, il est également celui qui a introduit la psychologie dans les campagnes électorales » écrit David Colon.

David Ogilvy, qualifié par la *London Standard* d'« Einstein de la publicité », applique lui aussi les techniques de la recherche scientifique à la persuasion de masse. Il est le premier publicitaire à avoir exercé tour à tour dans le monde de la vente et dans celui de la recherche. À ce titre, il a toujours considéré que « la publicité devait moins être jugée par sa créativité artistique que

pour son efficacité », « Dites la vérité mais rendez la fascinante ». Il est « l'Apôtre de l'image de marque ». Plus on donne des informations sur un produit plus on le vend ; « plus votre publicité est informative plus elle sera persuasive ce que vous dites est plus important que la façon dont vous le dites ». La plupart de ses publicités sont rédigées soit sous forme de témoignage soit sous forme d'histoire ; selon lui, les témoignages les plus persuasifs sont ceux tantôt du consommateur, tantôt des experts, comme cet ancien cambrioleur qui déclare qu'il n'a jamais réussi à ouvrir un coffre-fort de la marque de son client.

L'utilisation des publicités télévisées

Rosser Reeves en est le pionnier « il a vendu Eisenhower comme un dentifrice ». John Hill, défenseur acharné de l'industrie, invente la « fabrique du doute » au profit de l'industrie du tabac, utilisant la formule « pas encore prouvé » pour contester les effets négatifs du tabac. « Ce maître de la manipulation pose les bases d'un nouvel âge de la propagande d'entreprise fondé sur la contestation de vérités scientifiques, apogée d'une carrière qui l'a vu défendre ardemment les intérêts de l'industrie au détriment des syndicats des consommateurs et parfois de la volonté du président des États-Unis en personne » souligne David Colon. Conseiller en relations publiques, sur les pas d'Ivy Lee, John Hill défendait toute forme de propagande : « Il n'y a rien de mal à la propagande. C'est de

5 - Pascale Nivellet, *Histoire du petit livre rouge*, Paris, Tallandier, 2016, cité par l'auteur.

l'éducation c'est la diffusion des connaissances ce n'est que lorsqu'elle est mal diffusée qu'elle devient odieuse. La propagande n'est fondamentalement que l'art de la persuasion ».

Karl Rove est celui qui porte George W. Bush au pouvoir suprême. Il influence fortement la politique des États-Unis et apparaît comme le « cerveau de Bush ». « Redoutable maître de la manipulation, Karl Rove s'est montré capable de "voler la réalité" en concevant une stratégie de communication reposant sur des techniques ouvertement machiavélique » écrit David Colon.

B. J. Fogg, docteur en sciences de la communication, invente la « technologie persuasive » et révolutionne l'Internet. Recourant à la psychologie expérimentale, il étudie la façon dont on peut rendre les ordinateurs plus persuasifs et invente le terme « captologie » (*computers as persuasive technologie*) pour désigner un tout nouveau domaine de recherche qui, écrit-il, « examine comment les gens sont motivés ou persuadés lorsqu'ils interagissent avec des produits informatiques plutôt que par leur intermédiaire » en ne prenant en compte que les effets persuasifs voulus et planifiés. La psychologie sociale est ici utilisée au service de la persuasion numérique. « B. J. Fogg a compris le premier que le numérique ouvrait des horizons infinis à l'application de la psychologie sociale, à l'art de la persuasion de masse ».

« Il a identifié comme étant particulièrement persuasive la "technologie du conditionnement", inspirée des travaux d'Ivan Pavlov, qui permet de "façonner un comportement complexe ou transformer des comportements existants en habitude" » explique David Colon. En 2003, Fogg estimait que les dangers de la persuasion numérique étaient si grands qu'ils allaient nécessairement conduire les pouvoirs publics à intervenir pour poser un minimum de règles. « Cette prédiction ne s'est pas encore réalisée » ajoute David Colon.

La majorité de ces maîtres de la persuasion sont américains et ont prospéré aux États-Unis. En France, l'importation des « méthodes américaines » s'est réalisée par des publicitaires. Marcel Bleustein-Blanchet a rapporté de ses voyages aux États-Unis, dans l'entre-deux-guerres, la publicité radiophonique et, plus tard, les sondages et les études de marché.

Michel Bongrand importe, en 1965 et 1967, dans la vie politique française les techniques de marketing qui avaient contribué en 1960 à la victoire de Kennedy. En 1968, il tente même d'importer en France le métier de consultant politique qui, aux États-Unis, désigne alors des communicants chargés de l'ensemble d'une campagne politique. Bongrand est considéré comme l'homme qui a fait de Jean Lecanuet le « Kennedy français ». David Colon note que « la campagne Lecanuet a suffisamment marqué les esprits

pour consacrer symboliquement la victoire du marketing politique » et souligne la phrase de Bongrand : « Je fus longtemps considéré comme l'homme qui avait lancé Lecanuet, ce à quoi je répondais "non c'est lui qui m'a lancé" ».

L'approche numérique de rupture au XXI^e siècle

Mark Zuckerberg est à l'origine de cette innovation de rupture. Facebook combine toutes les approches de la persuasion. L'outil numérique qu'il met en place est doté d'une capacité d'influence incommensurable. C'est « l'Empire des données comportementales », « l'Empire de la manipulation des masses ».

Richard Thaler, prix Nobel en 2017 pour l'ensemble de ses travaux sur les mécanismes psychologiques à l'œuvre dans la prise de décision, invente le « nudge » pour aider les individus à prendre la décision la plus favorable pour eux, il a parfois été détourné de son objet affirme David Colon.

La propagande politique récente est incarnée par deux grands maîtres de la manipulation Steve Bannon et Roger Ailes. Steve Bannon a intégré le premier l'importance des forums internet et des réseaux sociaux numériques pour développer une nouvelle forme de persuasion, une propagande de réseau, une analyse prédictive des comportements. Il a créé Cambridge Analytica dans cet objectif. Bannon, « l'ingénieur du

chaos », est qualifié par *Time Magazine*, en février 2017, de « grand manipulateur ». C'est lui qui encourageait Trump à multiplier les provocations verbales tout en intégrant à ses discours des éléments de langage issus des études de Cambridge Analytica comme l'expression « assécher les marais » destinée aux habitants d'États ruraux qui considèrent les élus de Washington comme déconnectés de leurs préoccupations et servant d'autres intérêts que ceux de leurs concitoyens. Soutien actif de Trump mais aussi partisan du Brexit, Roger Ailes met *Fox News* au service de Trump et devient l'artisan de sa victoire. Ce « prodige de la production télévisuelle » a également été l'artisan de la victoire de Nixon et a fait élire George W. Bush.

« Au XXI^e siècle, le numérique a finalement ouvert brusquement l'espace informationnel des démocraties aussi bien à des offensives informationnelles étrangères, qu'à des opérations de guerre psychologique menées par des acteurs politiques ou économiques internes. Cela conduit les démocraties à chercher à protéger l'accès à leur sphère informationnelle, à se doter de nouvelles capacités de guerre informationnelle, et à tenter de contrer les offensives propagandistes internes aussi bien par des mesures législatives, souvent liberticides, que par le développement de nouvelles technologies visant à influencer les comportements des citoyens, comme le *nudge* » écrit David Colon. C'est, en effet, un équilibre nécessairement instable.

Une question vitale se pose : dans un monde numérique, les procédés de persuasion établis par les GAFAM, tout comme le *nudge* qui utilise des suggestions indirectes pour influencer la prise de décision, sont des tentatives de persuasion inconsciente. Dans quelle mesure la démocratie peut-elle s'en accommoder ?

L'auteur y répond justement à travers cette galerie de portraits qui complète son précédent ouvrage *Propagande*. Il cherche à démontrer les techniques de persuasion qui se basent sur des méthodes susceptibles d'anéantir le libre arbitre et tout jugement personnel des individus en les soumettant à la volonté des « maîtres de la manipulation » pour le compte de leurs clients. Il souligne à juste titre : « Si la rhétorique était un art libéral, la persuasion moderne est à n'en pas douter un art illibéral. Et si comme l'écrivait Kant les Lumières se définissaient comme la "sortie de l'humain hors de l'état de minorité" c'est-à-dire de l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre ». « L'ère de la persuasion numérique de masse désigne le retour de l'humain à un nouvel état de minorité, entendu comme l'incapacité d'agir sans être secrètement influencé [...] il faudrait donc sensibiliser les populations aux techniques par lesquelles les outils numériques peuvent être mis au service de la traduction de leur existence en données numériques exploitées à des fins de manipulation et de commercialisation de leur comportement ; ce n'est qu'ainsi que

l'on pourrait ressortir l'humain de l'état de minorité dans lequel l'ont replongé les maîtres de la manipulation » et David Colon d'ajouter la citation de Massimo Piattelli Palmarini : « Persuader exige en effet que la personne soit libre de se laisser persuader ».

Cet essai captivant, vivant, pédagogique, est fondamental pour comprendre le marketing politique, commercial et industriel. Son principal apport serait d'aiguiser l'esprit critique et la vigilance intellectuelle pour mieux appréhender les conséquences des prouesses des maîtres de la manipulation sur la démocratie et les relations publiques ■

Katia Salamé-Hardy

DEMAIN LA CHINE : GUERRE OU PAIX ?

Jean-Pierre Cabestan

Gallimard, 2021

288 p.- 22 €

Quand la Chine s'éveillera... le monde tremblera (Fayard, 1973), ce titre du célèbre ouvrage d'Alain Peyrefitte est attribué à Napoléon 1^{er} : « Laissez donc la Chine dormir, car lorsque la Chine s'éveillera le monde entier tremblera ». Aujourd'hui, cette phrase prophétique s'est réalisée, la

Chine s'est bien éveillée, le monde s'est mis à trembler et les alertes lancées par des sinologues, des essayistes, des politistes se multiplient.

Peut-on craindre une guerre entre la puissance ascendante qu'est la République populaire et la puissance établie, mais qui, à certains égards, présente des signes de déclin, qu'est l'Amérique ?

Certains analystes avaient cru à la thèse chinoise de « l'émergence pacifique » et portaient un excès de confiance à l'ouverture économique de la Chine au monde, à son intégration économique qui la pousserait à se « normaliser », c'est-à-dire à se libérer politiquement. Cette hypothèse est actuellement remise en question « Le PCC a pu ainsi dans une tranquillité à peu près totale, consolider son influence dans le monde entier en investissant massivement partout, en créant des dépendances économiques, en développant dans chaque pays des relations commerciales mais aussi culturelles, via un réseau extraordinairement dense d'associations chinoises locales, et en prenant le contrôle d'un nombre croissant d'organisations internationales, de médias, etc. Aujourd'hui, face à l'étendue et la densité de ce maillage, dans toutes les régions et tous les secteurs, beaucoup comprennent que la mondialisation n'a pas libéralisé le régime chinois : elle a formidablement développé l'économie chinoise, donc sa puissance, sans pour autant affaiblir le Parti » écrivent

Paul Charon, directeur du domaine « Renseignement, anticipation et menaces hybrides » à l'Irsem et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, chercheur et directeur de l'Irsem, dans un rapport éclairant publié en septembre 2021 : « Les opérations d'influence chinoises un moment machiavélien ». « C'est un moment machiavélien au sens où Pékin semble désormais estimer que, comme l'écrivait Machiavel dans *Le Prince*, "il est plus sûr d'être craint que d'être aimé" ».

De son côté, Pierre-Antoine Donnet dans son ouvrage *Chine le grand prédateur. Un défi pour la planète* (Aube, 2021), établit un bilan accablant et alarmant du régime politique chinois actuel, de ses projets intérieurs et internationaux, un régime qui présente à ses yeux un défi pour la planète.

Graham Allison dans son essai best-seller mondial *Vers la Guerre : L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?* (Odile Jacob, 2019), souligne le risque de guerre entre une puissance montante qui serait perçue par une puissance établie comme mettant en cause ses intérêts de sécurité, et réciproquement : la Chine en plein essor remet en cause la prédominance des États-Unis voilà pourquoi ces deux pays risquent de tomber dans le piège que Thucydide, le grand historien de la Grèce antique, a été le premier à décrire dans *La Guerre du Péloponnèse* qui, voilà deux mille cinq cents ans, a dévasté deux grandes cités

de la Grèce classique. C'est la peur inspirée à Sparte par l'ascension d'Athènes qui a rendu la guerre inévitable. Vivons-nous aujourd'hui le piège de Thucydide ?

Demain la Chine : guerre ou paix ?, le récent ouvrage de Jean-Pierre Cabestan, directeur de recherche au CNRS, rattaché à l'Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est de l'Inalco, nous plonge dans une atmosphère certes inquiétante, mais son approche didactique, imprégnée de la pensée de Raymond Aron, fournit une analyse réaliste et modérée de la situation. Dans son introduction, il affirme que le livre de Graham Allison est sans doute la cause immédiate de son essai. Il explique d'emblée la pensée du politiste américain précisant qu'Allison ne croit pas qu'une guerre sino-américaine soit inévitable ; il estime seulement qu'elle est plus probable qu'on ne le croit souvent. « L'objectif d'Allison était de lancer un signal d'alarme fort, afin justement que les responsables politiques chinois et américains évitent de tomber dans le piège de Thucydide en faisant "plier l'arc de l'histoire" ». Il souligne, par ailleurs, les multiples panoplies dont disposent les acteurs étatiques et non étatiques pour atteindre leurs objectifs politiques sans avoir à entrer dans une confrontation militaire directe. Ce sont les fameuses « zones grises » que l'on peut définir comme un espace opérationnel entre la guerre et la paix incluant les attaques cybernétiques, la propagande digitale, la désinformation, etc.

Pour Jean-Pierre Cabestan, fidèle à son « penchant réaliste » et aronien, le « sujet s'y prête ». Il n'en demeure pas moins, comme il le souligne que : « tout réaliste se doit de prendre en considération les ambitions des États, de leurs responsabilités politiques, des sociétés dont ils ont la charge, leurs priorités, leurs problèmes intérieurs, leurs perceptions, leurs passions et leur part de rêve ». Sa méthode sera mixte principalement réaliste ou plutôt défendant un réalisme néoclassique et constructiviste. Tout au long des pages, il respecte cette méthodologie qui éclaire son analyse des principaux risques de guerre sino-américaine autour de Taïwan, en mer de Chine méridionale, autour des îles Senkaku (Diaoyu), risque de guerre entre la Chine et l'Inde ; pour chacun de ces points de tension il effectue un décryptage historique permettant de mieux cerner les différents protagonistes.

« les guerres sont souvent imprévisibles mais ce qui caractérise presque toujours les périodes d'avant guerre est cette accumulation bien connue de passions de poudre ; passions nationalistes et modernisation rapide des moyens de combattre ». Une accumulation de tensions entre d'une part la Chine et d'autre part les États-Unis et leurs principaux alliés et partenaires en Asie, d'abord le Japon, mais aussi l'Inde et l'Australie. Face à la Chine, les États-Unis peuvent chercher à utiliser ces pays du Quad. Quelle sera alors l'attitude de ces derniers en cas de guerre si-

no-américaine dans le détroit de Taiwan, en mer de Chine ou autour des Senkaku ? se demande Cabestan, « cela reste difficile à prévoir néanmoins la montée des nationalismes, la modernisation rapide des moyens militaires, la rivalité idéologique entre démocraties et dictatures pourraient constituer des éléments inflammables si la guerre froide sino-américaine débouche sur une guerre chaude ».

Une guerre sino-américaine autour de Taiwan est-elle concevable ?

La réponse à cette question est complexe selon Jean-Pierre Cabestan. Face à la montée en puissance de la Chine en général et de l'APL (Armée populaire de libération) en particulier, Taiwan n'a pas les moyens de résister à une offensive armée chinoise, seul un engagement massif militaire des États-Unis pourrait, en cas de guerre, sauver l'île, le rapport de force actuellement est à l'avantage de l'APL. Mais pour Pékin, le risque est insurmontable en cas d'échec. Pékin aurait peut-être intérêt à utiliser des options moins radicales : les fameuses zones grises constituent des moyens non militaires de soumettre Taiwan.

« En fait cela fait plus de soixante dix ans que les habitants de l'île ont répondu à leur manière à cette question en maintenant le statu quo y a-t-il une meilleure solution ? probablement pas » écrit l'auteur.

Les risques de guerre en mer de Chine méridionale face à une situation complexe

La situation en mer de Chine méridionale est particulièrement complexe parce qu'elle implique un grand nombre de pays, explique Jean-Pierre Cabestan : non seulement six États qui revendiquent partie ou totalité des terres émergées de cette mer (outre la République populaire, Brunei, la Malaisie, les Philippines, Taiwan et le Vietnam) mais aussi les États-Unis et les autres pays comme l'Australie, le Japon, l'Inde, la France et le Royaume-Uni qui entendent y faire respecter la liberté de navigation.

« Les diverses parties ont une interprétation différente du droit de la mer et en particulier de la Convention des Nations unies (CNUDM) signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982. « Ce qui a le plus ajouté à la complexité et à la dangerosité de la situation est la volonté de Pékin à compter de 2012 de transformer cette zone contestée en "intérêt fondamental" au même titre que Taiwan ou le Tibet et son ambition d'y progressivement modifier en sa faveur le statu quo » souligne Jean-Pierre Cabestan soutenant toutefois que « Pékin est désireuse de cultiver son image de grande puissance responsable désireuse de trouver un terrain d'entente ; les risques de guerre sont limités sans pour autant totalement éliminer les risques de crise ».

Guerre d'usure engagée par la Chine autour des îles Senkaku (Diaoyu)

Des lignes rouges tracées par le Japon et les États-Unis freinent toute tentative de débarquement chinois dans ces îles. « La guerre d'usure engagée par la Chine autour de ces îles sans importance poursuit d'autres buts ; exercer des pressions et tenter de diviser et donc d'affaiblir la classe politique japonaise, et d'autre part, elle contribue à étendre le domaine maritime dominé par la République populaire et donc à rendre plus vulnérable Taiwan en cas de guerre » écrit Jean-Pierre Cabestan.

Quant aux risques de guerre entre la Chine et l'Inde, ils demeurent difficiles à envisager selon plusieurs observateurs étrangers.

Dans quels conflits armés la Chine pourrait-elle s'engager ? se demande l'auteur. Serait-elle acculée à s'engager dans une opération extérieure (Opex) ? « Adeptes des zones grises et soucieuses de rester en deçà de tout seuil de guerre, la Chine va probablement continuer de privilégier les Opex non létales et légales au regard du droit international public, sur le modèle de celle qu'elle a déjà conduite loin de ses frontières pour protéger ses intérêts ou ses ressortissants ». La mondialisation de l'économie chinoise a en effet conduit un grand nombre de ses ressortissants et de ses entreprises à « sortir du pays », à s'expatrier notamment en Afrique ; la Chine est

appelée à gérer les risques induits par cette mondialisation. « Ces Opex distantes du pré carré national chinois nous éloignent du piège de Thucydide qui est la raison de ce livre, écrit Jean-Pierre Cabestan, en même temps elles nous y ramènent car l'APL pêche par un déficit d'expérience de combat et donc a besoin de faire ses preuves là où c'est possible et plus aisé avant de se lancer dans une opération autrement plus complexe et périlleuse que celles qui pour l'heure ont été conduites ».

Alors Demain la guerre ? combien de fois cette question n'a-t-elle été posée ? « Les théâtres potentiels d'affrontement ne manquent pas ; Taiwan, la mer de Chine du Sud, Senkaku, mais aussi la péninsule coréenne et plus largement le contrôle de la première puis de la deuxième chaîne d'îles ainsi que du détroit de Malacca autant de points géostratégiques qui brident l'accès de la République populaire aux océans. Cependant la rivalité sino-américaine est planétaire elle a pour enjeu le leadership mondial » qui l'emportera la Chine ou les États-Unis ? La guerre n'est sans doute pas pour demain mais les risques d'incidents et crises militaires notamment entre la Chine et les États-Unis se sont accrus. « Si les risques d'une guerre augmentent chaque jour, insiste Jean-Pierre Cabestan, la rivalité stratégique ne signifie pas automatiquement conflit armé ». Ces puissances sont dotées de l'arme nucléaire qui les dissuaderait de s'engager dans un affrontement militaire direct.

« Guerre improbable, paix impossible » la formule de Raymond Aron sur la guerre froide retentit toujours. Jean-Pierre Cabestan avance l'idée d'une guerre froide d'un nouveau type : espionnage, compétition idéologique, course aux nouvelles technologies...

Dans ce contexte de rivalités et d'interdépendance économique, l'Europe est appelée à jouer un rôle

« En tant qu'Européens, nous devons être modestes tant "l'Europe puissance" restera encore longtemps un projet plutôt qu'une réalité », écrit Jean-Pierre Cabestan. L'Union européenne devrait, selon lui, mieux protéger son économie et ses technologies, faire passer davantage de bateaux de guerre dans le détroit de Taïwan, réduire sa dépendance économique à l'égard de la Chine, notamment dans les secteurs stratégiques. Il conseille par ailleurs de ne pas abandonner la politique d'engagement à l'égard de la Chine. Elle doit se poursuivre sur tous les sujets sur lesquels il est possible de coopérer : changement climatique, questions sanitaires comme la Covid-19, échanges éducatifs et culturels ainsi que la non prolifération (les dossiers iranien et nord coréen en particulier) et veiller constamment à l'ajuster en fonction du comportement de Pékin.

Pour conclure Jean-Pierre Cabestan exhorte l'Union européenne à réaffirmer son engagement aux côtés des États-Unis :

« En dépit des divergences que nous pouvons avoir avec les Américains, nous sommes leurs alliés et partageons leurs valeurs. Il n'est donc pas question pour nous d'adopter une quelconque position de neutralité ou même de médiateur entre les deux grandes puissances ».

Par son approche lucide et didactique et son décryptage dépassionné, Jean-Pierre Cabestan a réussi à éclairer toute la complexité des zones de turbulence entre la Chine et son entourage et à jauger avec réalisme la tension grandissante entre l'Empire du Milieu et les États-Unis. Un essai utile pour la compréhension des enjeux géostratégiques actuels ■

Katia Salamé-Hardy

CHRONIQUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS

Frédéric Monera

Bréal by Studyrama, 2021

1 270 p. - 26,90 €

L'originalité de cet imposant ouvrage réside dans son approche surprenante et vivante. Il ne s'agit pas d'une histoire « classique » mais d'une chronique qui nous projette dans l'univers de la France des

XVIII^e, XIX^e, XX^e et des deux premières décennies du XXI^e siècle. C'est une époque qui verra défiler sous nos yeux l'ère des révolutions, le retour des monarchies, le temps des illusions (les illusions de la « République sociale », les « déceptions de l'Empire social », la République des pères fondateurs, l'intermède de Vichy, l'époque de la Libération, la quatrième République ou « aux mêmes causes les mêmes effets », la cinquième République (histoire de la République gaullienne et ses grandes options, le temps des héritiers et les « dernières cartouches » du parti socialiste avec François Hollande »)). Sont mis en scène : historiens, écrivains, hommes ou femmes d'État, souverains, parlementaires ou ministres, mais aussi simples témoins de leur temps. Ils s'adressent à nous directement et sans détour.

Frédéric Monera, docteur en droit, ancien maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris, auteur de plusieurs ouvrages juridiques et de science-politique où se mêlent histoire des institutions et des idées politiques, nous a livré, lors d'un entretien qu'il a bien voulu nous accorder, la méthode et les fondements de l'approche inédite de son ouvrage.

« Je voulais écrire une histoire vivante dans laquelle les faits seraient expliqués, analysés, commentés par leurs contemporains et viendraient dès lors éclairer les textes, lesquels prendraient vie et ne seraient plus ces alignements de mots que

l'on enseigne dans les universités sans toujours les bien comprendre. Plutôt que de parler de Robespierre, j'ai voulu lui donner la parole, l'interroger directement sur la Terreur, demander des comptes au général Bonaparte sur le 18 brumaire et le laisser s'exprimer, m'amuser au spectacle des explications parfois acrobatiques de Talleyrand sur ses retournements successifs, goûter l'acrimonie de Joseph Fouché sur Bonaparte devenu Napoléon, me régaler aux anecdotes de Thiers et me rêver au cœur du Paris de 1793 sous la plume enchantée de Michelet ».

« Pour ce qui est de la méthode, j'ai écrit le tout de façon linéaire, sans plan, ce qui m'aura permis de me défaire de tout carcan, de fluidifier le récit, d'éviter de corseter les paroles ou de cloisonner les faits et surtout de m'enfermer dans de quelconques *apriori*. De toutes façons, l'aurais-je fait que les Hugo, Thiers, Gambetta, Jaurès, Clemenceau ou de Gaulle seraient fatalement sortis de cadres imposés, auraient reconquis leur liberté aux dépens même de ce livre pourtant destiné à les accueillir.

J'ai donc bâti mon plan lors de la première relecture globale de l'ensemble avec, justement, cette vue d'ensemble et respectant, je l'espère, l'espace que ces messieurs auront bien voulu me laisser.

C'est, je pense, ce qui aura le plus contribué à la vitalité – je n'ose dire au "dynamisme" – et à la lisibilité de ce livre. C'est pourquoi

cet ouvrage s'intitule "Chronique" et non "Histoire" ».

« Au cours de ces siècles, décennie après décennie, année après année, les contemporains nous parlent. Au fil du temps on verra décliner, voire disparaître, l'esprit politique, le sens du combat politique pour des idées auxquelles on croit, davantage que pour des carrières. Cette rencontre nostalgique avec les grandes figures qui ont fait vibrer jadis le cœur de notre vie politique et parlementaire semble aujourd'hui se transformer dans la bouche publique en une sorte de sabir incantatoire qui ne trouve sa raison d'être que dans la démagogie électorale. Beaucoup aujourd'hui ignorent ou oublient les principes mêmes qui ont fondé la République ».

Interrogé sur la base documentaire substantielle utilisée pour bâtir sa chronique, Frédéric Monera détaille : « les milliers de documents originaux, mémoires, ouvrages, rapports officiels, journaux, discours parlementaires, documents audiovisuels, expliquent l'importance donnée dans cet ouvrage aux citations et aux références, à des archives comme à des textes constitutionnels, législatifs ou réglementaires à chaque fois qu'ils s'avèrent nécessaires. S'agissant d'une chronique et parce que celle-ci est

faite par des hommes qui sont aussi tributaires des circonstances du temps, des lieux et des particularités propres à chaque peuple, j'ai laissé une large place aux débats parlementaires, aux discours des uns et des autres aux opinions diverses exprimées dans les journaux d'époque afin de mieux situer l'acte dans son ambiance politique et sociale spécifique. Les biographies apparaissent comme de première importance. Rien n'est négligé pour meubler l'ambiance des événements relatés. Même les événements extra politiques sont abondamment cités ayant eu une importance décisive sur l'époque ou rendant compte des mœurs du temps telles que certaines affaires criminelles qui auront pu défrayer la chronique, des scandales qui ont pu avoir une influence politique indéniable (scandales des décorations, affaire Dreyfus ou Stavisky) ».

Chronique politique et parlementaire de la France contemporaine - De la révolution à nos jours sort effectivement du domaine classique ; c'est une épopée vivante et attrayante truffée de citations invitant à une lecture qui se révèle pleine d'imprévu et d'anecdotes susceptibles d'alléger la recension, sans cela aride, de périodes denses en événements ■

Katia Salamé-Hardy

Directeur de la publication

Vincent Dupy

Directeur éditorial

Patrick Tivollier

Rédacteur en chef

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef honoraire

Mario Guastoni

Secrétaire générale de rédaction

Florence Delivertoux

Conseiller éditorial

Alexis Lacroix

Coordination du numéro

Catherine Bréchnignac

Comité scientifique

Éric Anceau, Alain Bensoussan,
Mathieu Bock-Côté, Christian de
Boissieu, Jacques-Olivier Boudon,
Catherine Bréchnignac, Gaël Brulé, Bruno
Cautrès, Bertrand Cavallier, Pierre-
Antoine Chardel, Michèle Coltelloni-
Trannoy, Frédéric Dabi, Olivier Dard,
Jean-François Delfraissy, Jean Garrigues,
Michèle Gendreau-Massaloux, Pascal
Griset, Henri Guaino, François Guinot,
François-Bernard Huyghe, Marc Ivaldi,
Ludovic Laloux, Tristan Lecoq, Gérard
Le Gall, Thierry Libaert, Béatrice
Mabillon-Bonfils, Virginie Martin,
Frédéric Masquelier, Didier Maus,
Joanna Nowicki, Adrian Pabst, Antoine
Petit, Olivier Rouquan, Stéphane Rozès,
Jérôme Sainte-Marie, Boualem Sansal,
Virginie Vial-Kilner, Christophe de
Voodg, Charles Zorgbibe

Comité éditorial

Jean-François Achilli, Jean-Yves Archer,
Alexis Bachelay, Georges-Marc Benamou,
Guillaume Bigot, Rachel Binhas, Kévin
Boucaud-Victoire, Philippe Cattelat,
Arthur Chevallier, Alexandre Devecchio,
Raphaël Doan, Arnaud Dupui-Castères,
Pierre-Emmanuel Guigo, Laëtitia
Hélouet, Jacky Isabello, Maya Khadra,
Alexis Lacroix, Frédéric Lazorthes †,
Diane Le Beguec, Catherine de La
Robertie, Béatrice Marre, Alain
Meininger, Benjamin Morel, Chloé
Morin, Régis Passerieux, Brigitte Perucca,
Alexis Poulin, Tsiory Razafindrabe,
Olivia Recasens, Philippe Reiller,
Eduardo Rihan Cypel, Priscille Rivière,
Jean-Victor Roux, Frédéric Saint Clair,
Jean-Claude Szaleniec, Perrine Tarneaud,
Pascale Tournier, Victor Woillet

Rédaction – administration :

10 rue du Colisée – 75008 Paris

Tél. : 00 33 (1) 76 47 09 30

contact@revuepolitique.fr

www.revuepolitique.fr

Société editrice : R2P

Siret RCS Paris : 807 713 177

Commission paritaire : 0622 K 83053

Achevé d'imprimer par :

Imprimerie Messages

111 rue Nicolas Louis Vauquelin

31100 Toulouse

Pour le compte de PRINTCORP



*Certifié PEFC/Ce produit est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées./pefc-france.org*

Dépôt légal : janvier 2022





Hautes Études Internationales & Politiques



**2022 : UNE NOUVELLE ANNEE
POUR HEIP**

Déménagement à La Défense



Ouverture d'un campus à Bordeaux



Des nouveaux projets citoyens et des
programmes innovants

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim
contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

LES AUTEURS

Se réinventer après la crise

Philippe Aghion

Économiste, Professeur au Collège de France

Olivier Babeau

Professeur d'Université, Président-fondateur de l'Institut Sapiens

Jean-François Bach

Professeur de médecine, biologiste et immunologiste, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences

Nicolas Baverez

Économiste et historien

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef de la Revue Politique et Parlementaire, Professeur associé à l'Université Paris-Sorbonne

Frédéric Bizard

Professeur d'économie, ESCP, Président fondateur de l'Institut Santé

Catherine Bréchignac

Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences, Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation

Philippe Charlez

Expert en questions énergétiques à l'Institut Sapiens

Laurent Chrétien

Directeur général de Laval Virtual

Olivier Dard

Professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne Université

Bruno David

Président du Muséum national d'histoire naturelle

Robin Degron

Professeur associé à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (HDR Géographie), Conseiller scientifique de Futuribles, Ancien conseiller spécial du Commissaire général de France Stratégie, Magistrat des comptes

Chantal Delsol

Philosophe, Professeur émérite des Universités, Membre de l'Institut de France

Isabelle Djian

Économiste spécialiste du numérique, Présidente de Noësis Innovation

François Dubet

Sociologue

Bernard Guetta

Député européen

Élisabeth Guigou

Présidente de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (2012-2017), Ministre de l'Emploi et de la Solidarité (2000-2002), Garde des Sceaux, ministre de la Justice (1997-2000), Députée européenne (1994-1997), Ministre des Affaires européennes (1990-1993)

Olivier Houdé

Professeur de psychologie à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France

François Houllier

Président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)

Étienne Klein

Physicien, Philosophe des sciences

Denis Lacroix

Délégué à la prospective à la direction générale de l'Ifremer

Jacques de Larosière

Ancien Directeur général du Fonds monétaire international et Gouverneur de la Banque de France

Pierre Meneton

Chercheur en santé publique à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Thierry Ménissier

Professeur de philosophie politique, Membre de l'Institut de Philosophie de Grenoble, Responsable de la chaire de recherche « éthique & IA » de l'Université Grenoble Alpes

Raymond Soubie

Président d'Alxio

Isabelle Sourbès Verger

Géographe, Directrice de recherche au CNRS

Charles Zorgbibe

Professeur émérite de droit public à la Sorbonne, Ancien recteur

L'apathie croissante des Français à l'égard du Rassemblement national

Jean-Daniel Lévy

Directeur délégué Harris Interactive France, Stratégies politiques et opinion

Trois Républiques à l'ordre du jour des Chambres – Une histoire de la Conférence des présidents

Christophe Bellon

Maître de conférences en histoire contemporaine aux facultés de l'Université catholique de Lille, Vice-Doyen de Faculté, Membre correspondant du Centre d'histoire de Sciences Po

Le projet de loi Devaquet : raison et sens d'un échec (2^e partie)

Olivier Crouillebois

Docteur en histoire contemporaine de Sorbonne Université

Un ratage dans le Pacifique ?

Alain Meininger

Membre du Comité éditorial de la Revue Politique et Parlementaire

ISBN 978-2-85702-217-6
ISSN 035-385 X – 25 €



9 782857 022176